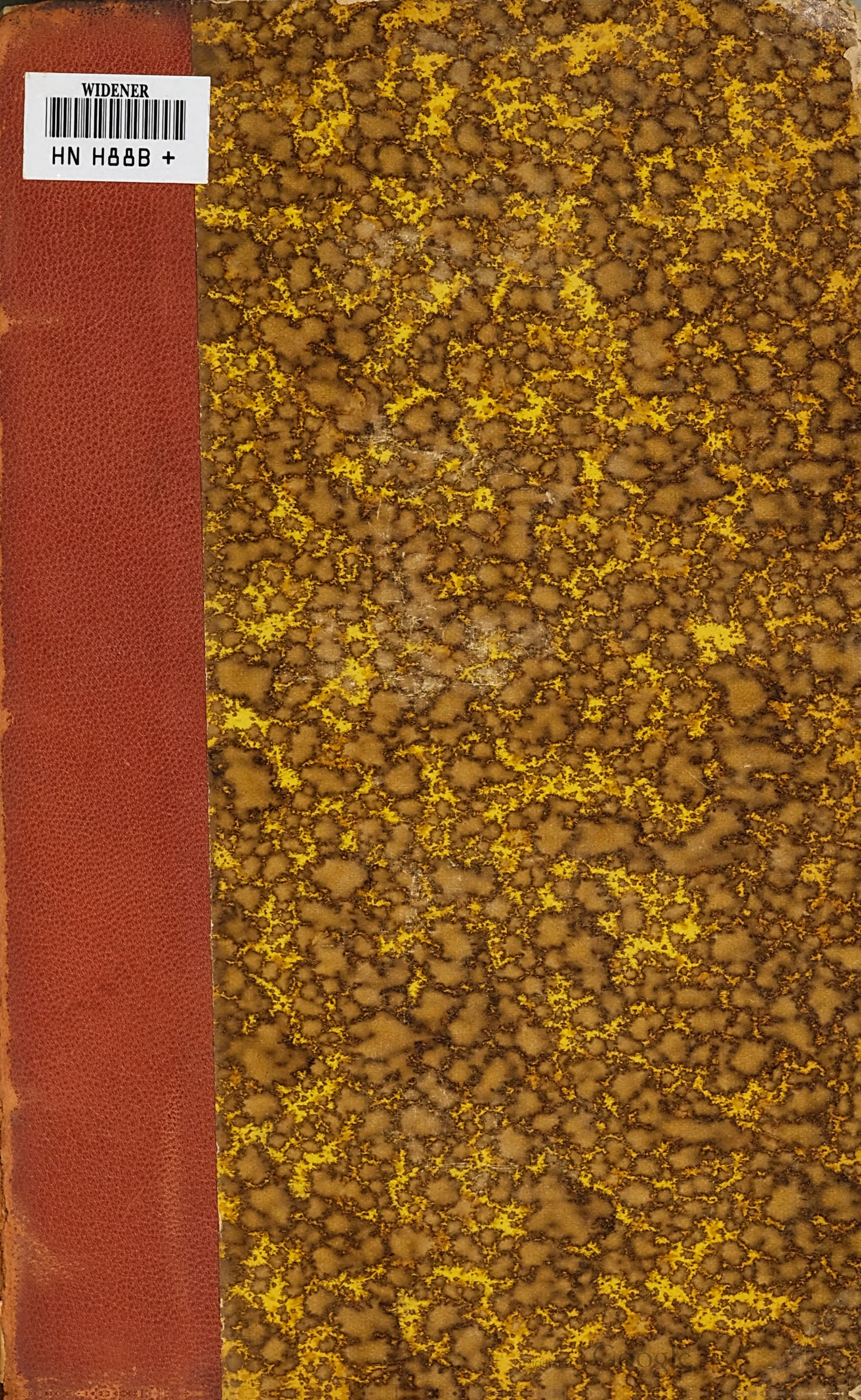
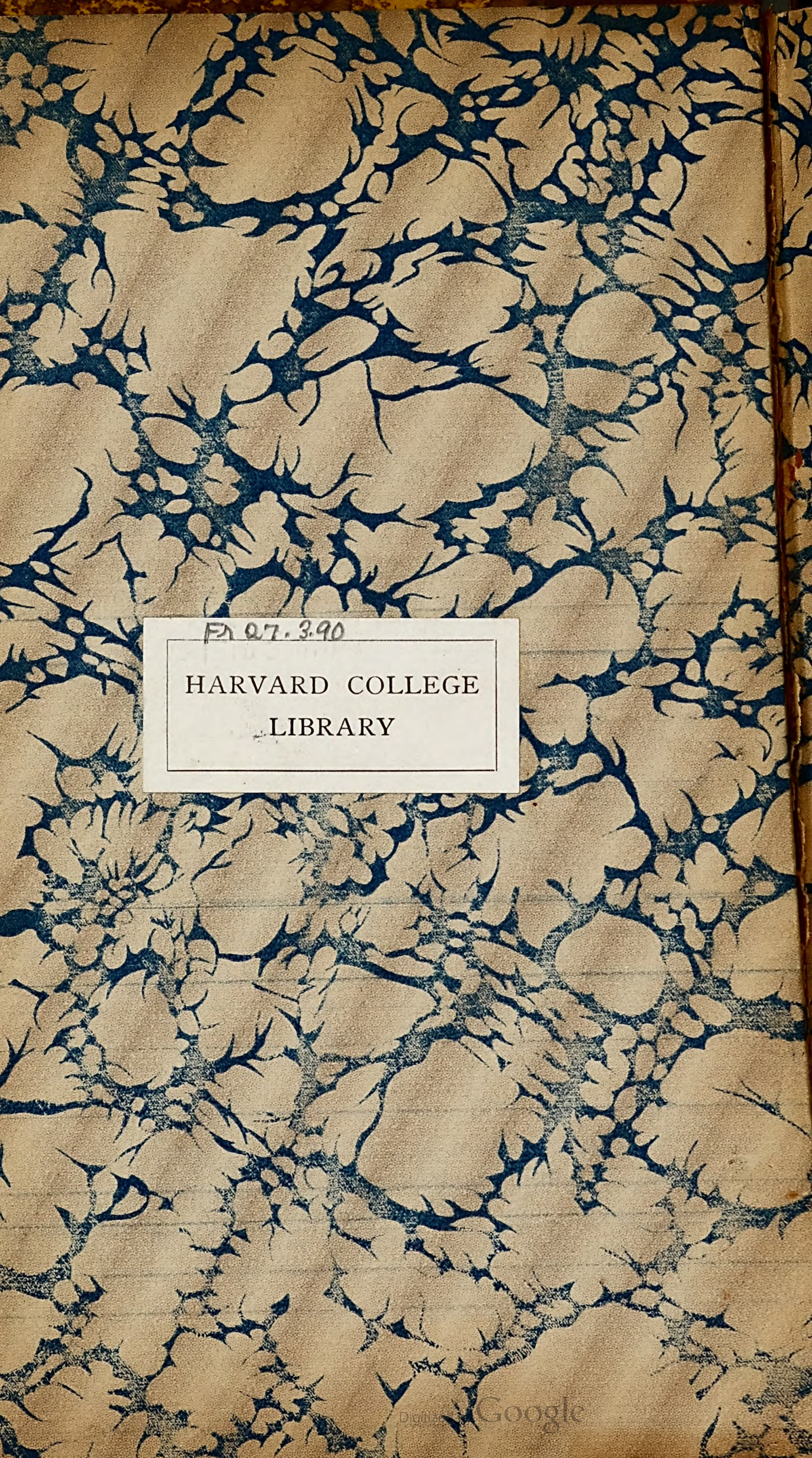

WIDENER
HN H88B +





JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

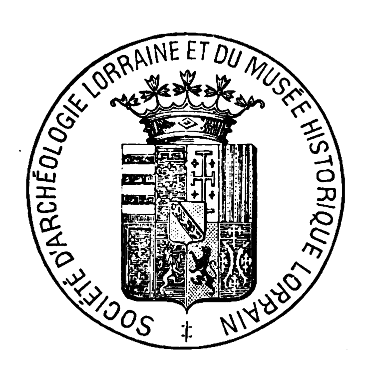
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE

1900



NANCY

CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
21, rue Saint-Dizier (passage du Casino).

1900

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 1. — JANVIER 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 8 décembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président donne lecture d'une nouvelle circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 28 novembre, informant les Sociétés savantes qu'un espace leur sera réservé à l'Exposition de 1900, où toutes leurs publications postérieures à 1889 seront reçues. Il est décidé que, dans sa réponse, le Président insistera sur la gratuité de l'emplacement.

Admissions.

Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. Gavet, Maurice de Vienne, Gardeux fils, Friedrich Cohen, Laurent, Perdrizet, André Simonin, le baron Henri d'Hamon-

ville, Henri Bernard, le baron Léon Seillière et la Communauté des PP. Oblats de Sion.

Ouvrages offerts à la Société.

Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm en Vosges et de la ville de Senones, par le baron Frédéric Seillière; Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1898, gr. in 4° de XXII 259 p., avec gravures dans le texte et 67 planches (Offert par le baron Léon Seillière en souvenir de son père.)

Restauration de l'église d'Ubexy, par l'abbé Pierfitte ; Epinal, Victor Collot, 1899, in 12 de 8 p.

Notice historique sur le couvent des Annonciades à Bourmont, par M. Victor Parisel ; Saint-Dizier, Godard, 1899, in-8° de 34 p.

Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy, par M. Ch. Pfister ; Nancy, Berger-Levrault, 1899, in-8° de 48 p.

Note sur les monuments, l'iconographie et la légende de la bataille de Nancy (1477), par M. A. Collignon ; Nancy, Berger-Levrault, 1899, gr, in-8° de 36 p.

Lectures.

M. Ch. Guyot commence la lecture de son travail intitulé : *Mirecourt pendant la Révolution.*

M. René Wiener donne lecture du travail de M. Lucien Wiener : *Note pour servir à l'histoire de la numismatique pendant la minorité de Charles III.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme, pour former la Commission de révision, MM. Léon Germain, de Souhesmes et L. Quintard.

MÉMOIRES

—

DE L'EMPLOI DES ROCHES CRISTALLINES AUX TEMPS PRÉHISTORIQUES.

Notre collègue M. C. Millot a donné lecture à la Société des Sciences, le 2 juin dernier, d'une communication très intéressante intitulée : « Sur une hache en quartz de filon trouvée en Bretagne », dans laquelle il aborde une question encore discutée relativement à la Lorraine, mais que l'examen attentif des stations de ce pays semble permettre de résoudre dans le sens de l'affirmative.

Il s'agit de l'emploi des roches cristallines dans la confection des instruments, pendant l'âge le plus ancien de la pierre, emploi qui selon nous se serait continué en Lorraine bien longtemps après cette époque, conjointement à celui du silex. Tel paraît être également l'avis de M. F. Barthélemy, qui s'exprime ainsi dans ses *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire* (p. 56) : « Il n'est pas douteux, dit-il, que même lorsque l'homme sut tailler le silex avec art, pendant les périodes magdalénienne et néolithique, il utilisa maintes fois des galets grossièrement éclatés. »

Au lieu de borner nos recherches aux seuls silex, comme on l'avait fait trop souvent jusqu'ici, M. L. Robert et nous, avons recueilli également les éclats de quartzites de toutes dimensions, quand ils présentaient des traces de taille (1).

(1) Cet examen nous a permis de remarquer sur quelques points où les alluvions quaternaires manquent absolument, des galets que leur forme arrondie, toujours sensiblement la même, et surtout leur dimension uniforme, de la grosseur d'un œuf de poule, permet de considérer comme ayant été apportés là par la main de l'homme après avoir été l'objet d'une sélection. Ils ne portent aucunes traces d'usage, aussi ne peuvent-ils être considérés que comme armes de jet.

Nous en avons trouvé partout, associés aux silex ouvrés et quelquefois même à l'exclusion de ceux-ci, sur des emplacements où la présence de broyons, bien typiques, ne laissait aucun doute sur l'existence d'une station.

Prises isolément, les quartzites n'attireraient peut-être pas toujours l'attention; mais, en les comparant aux objets en silex de même provenance, on est frappé de leur analogie, et l'on est porté à croire que l'emploi des roches autres que le silex, était, non pas une exception, mais un *usage constant*.

« L'homme quaternaire, dit M. C. Millot, sauvage et « uniquement chasseur ou pêcheur, a dû sur bien des « points, et pendant longtemps, se contenter de tailler ses « outils et ses armes dans les roches de la région qu'il « habitait, ou plutôt qu'il parcourait, si mal appropriées « fussent-elles à cet emploi. C'est ainsi qu'en Lorraine, où « le silex fait à peu près défaut, les très rares instruments « supposés quaternaires, que l'on ait trouvés, ont été « taillés dans des cailloux de quartzites du grès vosgien, « si abondants sur nos plateaux jurassiques. »

On pourrait arguer de la grossièreté de certains instruments façonnés en roches cristallines pour révoquer en doute leur taille intentionnelle, mais cette objection tombe d'elle-même, quand on réfléchit combien celle-ci est difficile sur des matériaux aussi ingrats.

Pourquoi l'homme de l'époque de la pierre n'aurait-il pas employé les quartzites pour la fabrication de ses pointes de lances, de ses pointes de flèches, de ses grattoirs, etc. (1), et surtout de ses instruments de grandes dimensions ?

(1) MM. R. Guérin, Olry et Bleicher ont donné les premiers, au Musée lorrain, de ces objets en quartzites de provenance régionale, et M. Barthélemy donne, à la page 54 de son ouvrage déjà cité, la description de quelques-uns de ceux-ci, dont le dessin figure sur la planche I.

Ne se servait-il pas de roches dures, autres que le silex, pour ses broyons, ses percuteurs et ses haches? Les haches en silex sont, en effet, plutôt rares dans nos collections locales (1), et l'on y rencontre encore moins de broyons de cette nature. L'arrondissement de Briey étant à peu près inexploré, tous ces instruments proviennent de ceux de Nancy, Toul et Lunéville, où le silex est rare et de qualité inférieure, mais où les cailloux vosgiens se trouvent en grande abondance, sur presque tous les plateaux. C'est sans doute la raison pour laquelle ces matériaux, de plus en plus difficiles à trouver à mesure qu'on s'éloigne de la chaîne des Vosges, ont été employés, dans le voisinage de celle ci, de préférence au silex.

Nous croyons en effet, et c'est également l'avis de M. L. Robert, avoir remarqué une plus grande abondance de silex taillé, de provenance étrangère, comparativement aux quartzites dans les stations situées au-delà du confluent de la Meurthe et de la Moselle. Inversement, il existe telles stations, placées en deçà de ce point, où les quartzites dominent, et où le silex n'est représenté que par de rares échantillons de provenance locale.

Les stations de cette partie du département seraient-elles plus anciennes? Nous ne le pensons pas (2), et il faut plutôt dire avec M. Millot :

« ...... Peut-être ces instruments primitifs ne sont pas
« quaternaires du tout, et ont-ils été façonnés par des
« hommes peu fortunés à une époque plus récente, car il
« fallait sans doute être riche pour acheter des haches
« polies ou du silex étranger (3), et même plus tard des

(1) La moyenne, prise sur l'ensemble des haches figurant aux Musées de Nancy et de Metz, semble être de 10 % environ.

(2) Ces stations ne paraissent pas remonter au-delà de la fin de l'époque néolithique.

(3) Les faits justifient cette opinion de M. C. Millot, car les gros morceaux de silex étranger sont extrêmement rares dans les stations

« armes ou des outils de bronze ou de fer. Pour cette « raison, l'emploi de la pierre a dû probablement conti- « nuer jusqu'à une époque plus rapprochée du temps « actuel qu'on ne le croit généralement. »

J. BEAUPRÉ.

LE SCEAU DE L'ORDRE DU CROISSANT

Il me paraît intéressant de porter à la connaissance de mes confrères la découverte du sceau de l'Ordre du Croissant, créé par René d'Anjou, et la publication qui vient d'en être faite dans le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France par M. Roman (année 1897, p. 184). Voici le texte de cette communication à laquelle j'ajouterai quelques observations :

M. Roman, associé correspondant national, lit une étude sur le grand sceau de l'ordre du Croissant, fondé en 1448 par le roi René.

« Dans l'excellent ouvrage consacré au roi René par notre regretté confrère M. Lecoy de la Marche (1), l'auteur s'est occupé à plusieurs reprises de l'ordre du Croissant. Il résulte de ses recherches que l'ordre du Croissant ou de Saint-Maurice, créé par lettres patentes du 11 août 1448, devait comprendre cinquante chevaliers, qui se réunissaient chaque année en chapitre dans la chapelle du château d'Angers. Le chef de l'ordre portait le titre de sénateur, le roi d'armes le nom de *Los*, et le héraut ou poursuivant celui de *Croissant*. Les insignes des chevaliers

du pays, et les éclats de petite dimension semblent le plus souvent avoir été utilisés, dans la mesure du possible. Nous ne parlons ici, bien entendu, que des stations dont l'emplacement a été défriché à une époque relativement récente, les autres ayant été dévastées plus ou moins, à toutes les époques.

(1) « Paris, Didot, 1875, 2 vol. in-8°. »

se composaient d'un croissant d'or émaillé avec la devise *los en croissant* et d'un manteau d'écarlate brodé de croissants d'or. D'abord supprimé temporairement par le pape en 1460, l'ordre du Croissant disparut définitivement peu de temps après la mort de son fondateur, en 1480 ; il n'avait donc existé que pendant trente-deux ans.

« M. Lecoy de la Marche a constaté que deux sceaux de dimensions différentes avaient été gravés pour l'ordre du Croissant par un artiste nommé Charlot Raoulin ; il a même signalé ce détail curieux que, le graveur ayant primitivement inscrit les légendes de ces sceaux en français, on l'obligea à les retoucher pour remplacer la rédaction française par une rédaction latine (1). M. Lecoy de la Marche, toutefois, ne paraît pas avoir retrouvé ces sceaux, car il n'en donne pas la description. Je ne les ai vus décrits dans aucun des ouvrages de sigillographie que j'ai pu consulter. Notre confrère ne semble pas non plus avoir connu les armoiries de l'ordre, dont il ne parle pas.

« J'ai retrouvé l'exemplaire du grand sceau de l'ordre du Croissant, reproduit ci-dessous (2), appendu par des rubans de soie violette à la nomination, comme chevalier, d'André de Haraucourt, fils de Giraud de Haraucourt, chevalier, seigneur de Louppy et sénéchal de Bar. Les lettres qui émanent du roi René sont datées du château d'Angers le 23 septembre 1462 (3).

« Ce sceau est une œuvre médiocre au point de vue de l'art et de la gravure, et ne fait pas grand honneur à Charlot Raoulet (4), son auteur ; il présente néanmoins un certain intérêt, car tout, dimension, forme, type et légende, y est insolite et inusité au xv[e] siècle.

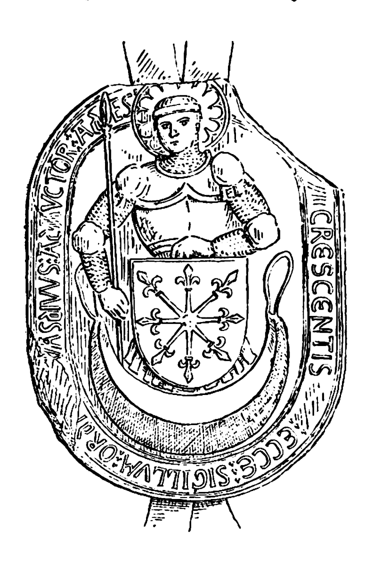
(1) « P. 530 à 536. »

(2) Le cliché représentant ce sceau m'a été obligeamment envoyé, au nom de la Société nationale des Antiquaires de France, par M. Samuel Berger, que je prie d'agréer mes remerciements.

(3) « Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 1478, dossier 33,489, pièce 20. »

(4) Lire *Raoulin*, comme plus haut.

« Il est d'une dimension exceptionnelle, $0^{m},115$ (1) ; sa forme est très rare, car c'est un parallélogramme arrondi sur les angles ; la légende enfin me paraît composée de



deux mauvais vers, dont on ne distingue plus que les mots suivants : ..... CRESCENTIS.... ECCE SIGILLVM.... ORDI ......DIVVS AD.. VCTOR ADES, que l'on pourrait peut-être compléter de la manière suivante :

Magnum crescentis ordinis ecce sigillum
Ordinis hujus divus adjutor adest.

« En effet, le type représente saint Maurice, protecteur de l'ordre, debout de face, à mi-corps, armé de toutes pièces, la tête nimbée, tenant une lance et appuyé sur un écu armorié placé devant lui. Les armoiries qui ornent cet écu ne me paraissent pas pouvoir être autres que celles de l'ordre du Croissant, et il faut reconnaître que le roi René, si c'est lui qui en est l'inventeur, ne s'est pas mis en

(1) Ainsi, la figure est réduite environ de moitié.

frais d'imagination pour les composer; il a simplement emprunté les armoiries bien connues de la famille de Clèves : une escarboucle à huit rais fleurdelisés.

« Au-dessous de la figure de saint Maurice et de l'écusson qu'elle porte, le graveur a tracé un grand croissant, dont une moitié est ombrée et l'autre lisse. Ce sont les insignes de l'ordre, que les chevaliers devaient porter sous le bras. Il ne peut y avoir de doute à cet égard, puisque le graveur du sceau a eu soin de figurer à chacune des pointes du croissant une attache, une ganse, qui devait assujettir cet ornement sur le vêtement.

« Cette représentation nous donne donc la forme très exacte, très authentique de cet insigne, et me permet d'affirmer qu'il ne portait aucune devise, aucun ornement. Comme le croissant est figuré à une assez grande échelle, le graveur n'eût pas manqué de les reproduire, s'il en avait existé en réalité sur l'original. »

On lit ensuite :

« M. Bouchot, membre résidant, signale à M. Roman un portrait de Jean Cossa, comte de Troyes, portant sous le bras son insigne, lequel a été copié dans le recueil de Gaignières. »

Qnelques détails pourraient être ajoutés ou rectifiés dans l'intéressante description donnée par M. Roman. La dimension qu'il indique est la hauteur ; il aurait pu ajouter celle de la largeur. La forme n'est pas un parallélogramme arrondi sur les angles ; car le haut et le bas sont des pleins-cintres. Saint Maurice est figuré, non pas « à mi-corps », mais plutôt à mi-jambes ; car on voit, au-dessous de l'écu, le bas de la jupe de son armure. Ce sont là des minuties. Mais, chose plus grave, l'auteur a été mal informé relativement à la signification des armoiries, qui sont beaucoup plus anciennes que le roi René et que l'on considérait comme celles du saint lui-même.

Dans son *Traité d'iconographie chrétienne*, et à l'article de saint Maurice (t. II, p. 383), Mgr X. Barbier de Montault cite, parmi les caractéristiques du chef de la Légion thébaine : *bouclier* ou *écusson* au rais d'escarboucle, qui est l'attribut des guerriers martyrs et qu'adoptèrent les comtes d'Anjou. »

Ces armoiries devinrent aussi celles du Chapitre de la cathédrale d'Angers. Dans la *Monographie* de cet édifice, décrivant la chapelle Sainte-Anne datée de 1466, c'est-à-dire contemporaine du roi René, M. Denais dit que la première clé de voûte est ornée « de l'escarboucle d'or à huit rais, sur champ de gueules (armoiries du Chapitre), l'écusson entouré d'une cordelière (1). »

Et ailleurs, parlant des statues de saint Maurice et de ses compagnons placées sur la façade en 1537, il dit encore : « Sur le bouclier de saint Maurice... figurent les armoiries attribuées à saint Maurice (en tant que chevalier), et adoptées par le Chapitre (de gueules à l'escarboucle à huit rais d'or pommetés et fleurdelisés (2) d'or (3). »

Il ne saurait donc y avoir aucun doute sur la signification des armoiries représentées sur le sceau : ce sont les armoiries, non de l'Ordre du Croissant, mais de son saint protecteur.

Quant à l'affirmation que le croissant ne portait aucune devise, elle est bien difficile à concilier avec certaines miniatures des œuvres du roi René reproduites par le comte de Quatrebarbes (4).

(1) Denais, *Monographie de la cathédrale d'Angers*, p. 104. Je n'en connais encore que la première partie, imprimée à la suite des *Mémoires* de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

(2) Il semble difficile que les rais aient pu être, à la fois, *pommetés* et *fleurdelisés*.

(3) Denais, *o c.*, p. 66. — L'un de nos confrères de Bar, M. H. Dannreuther, a eu l'obligeance de m'écrire : « J'ai vu plusieurs fois, dans le Valais, saint Maurice représenté avec l'écu à l'escarboucle. »

(4) On y lit ordinairement : *Los en croissant :* le premier mot aurait

Je crois qu'aucun historien n'avait encore fait connaître la date de la nomination, dans l'Ordre du Croissant, d'André d'Haraucourt, fils de Gérard. Pourtant, je connaissais ce fait depuis bien des années, par un acte complémentaire mentionné dans l'Inventaire Dufourny : j'avais eu, dès lors, l'intention de publier cette analyse, en y joignant des notes sur les personnages qui y sont cités ; mais ces recherches m'ont entraîné si loin, que j'ai perdu de vue le sujet.

Voici l'analyse qui se trouve dans le Dufourny de la Bibliothèque publique de Nancy, t. X, partie 2, p. 156 :

« 1462. Le 28 septembre, par ordre du Conseil de l'Ordre des Chevaliers de S. Maurice, tenu à Angers, René Ier commet les seigneurs de Fénétrange, maréchal de Bar et de Lorraine (1), le comte de Nassau et de Sarrebruche (2), le

suffi, puisque, inscrit sur l'insigne lunaire, il se trouvait *en* croissant.

A. Digot n'avait pas attaché assez d'importance à l'institution de l'Ordre du Croissant ; il la mentionne comme un simple caprice de René, comme une distraction qu'il voulut se donner dans des moments d'oisiveté et « dont les insignes pouvaient lui servir à calmer le mécontentement de plusieurs seigneurs que l'on venait de dépouiller d'une partie de leurs richesses ». (*Hist. de Lorr.*, t. III, p. 89-91.)

Tout au contraire, A. Lecoy de la Marche, muni de preuves, dit, en parlant de cette institution par René : « Il paraît en avoir caressé longtemps le projet, et, une fois qu'il l'eut réalisé, il soutint sa fondation avec un amour de père (*Le roi René*, t. I, p. 530).

Tout en reconnaissant que les statuts de l'Ordre sont datés du 11 août 1448, A. Lecoy de la Marche a dit que cet Ordre existait, par le fait, depuis l'année précédente ; car, dès le mois de septembre 1447, l'orfèvre Charlot Raoulin confectionna « ung collier de l'ordre du roy », et plusieurs mentions semblables se rencontrent dans les comptes de la même époque... ».

Mais Gustave Vallier a fait remarquer que l'insigne de l'Ordre n'a jamais été un collier : lorsque, dit-il, il est fait mention de « collier d'or à l'ordre du roy », il faut interpréter *ordre* par *jussu* (*Iconographie numismatique du roi René et de sa famille ;* Aix, 1880, p. 42, etc.).

(1) Jean de Fénétrange ; v. H. Lepage, *Offices*, p. 74, 76.

(2) Jean II de Nassau, fils de Philippe, qualifié comte de Nassau et de Sarrebruck, et de sa seconde femme, Isabelle de Lorraine, fille de Ferry Ier, comte de Vaudémont. Jean II, qualifié lui-même comte de

S[r] d'Estoges (1) et Thierri de Lenoncourt, bailly de Vitry, ou l'un d'eux, pour recevoir le serment d'André d'Haraucourt, fils aîné de Gérard, chevalier du Croissant (2), lequel André avoit été reçu dans l'Ordre susdit ; et pour laquelle réception il prête son serment, le 1[er] décembre 1462, entre les mains de Thierri de Lenoncourt ; présent[s] : Vary de Laval, abbé de Saint-Mihiel (3) ; Gérard d'Haraucourt, chevalier dudit Ordre ; Guillaume d'Augy, bailly de Saint-Mihiel (4) ; Claude d'Augy (5) ; M[re] Nicolas Husson, procureur dudit Saint-Mihiel (6). N. 3. Orig. (7). »

André était le fils aîné de Gérard III d'Haraucourt, sénéchal de Lorraine, et l'un des frères du fameux évêque de Verdun, Guillaume d'Haraucourt. Voici son article (8)

Nassau et de Sarrebruck, seigneur en partie de Commercy, naquit à Kirchheim le 4 avril 1425, se maria deux fois et mourut le 25 juillet 1472 (v. Moréri, *Dict.*, 1759, t. VII, p. 926, degré XII, et t. X, p. 819, art. *Wirtemberg*, degré XIII ; Dumont, *Histoire de Commercy*, t. I, p. 178, 273 ; etc.).

(1) « Simon, dit *Saladin* d'ANGLURE, vicomte d'Estoges, chambellan de René d'Anjou, roi de Sicile, et chevalier de son ordre du Croissant, mourut en août 1499... » Moréri, art. *Anglure*, br. des comtes d'Estoges, degré VIII.

(2) Gérard III d'Haraucourt, fait chevalier de l'Ordre du Croissant le 19 septembre 1449 (La Chesnaye des Bois, *Dict. de la nobl.*, art. *Haraucourt*, degr. VIII).

(3) De la maison de La Vaulx. Voir : Moréri, t. X, Additions, p. 21, art. Lavaulx, degr. IX ; Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 169 à 185 ; mon article *les Armoiries de la Maison de La Vaulx*, 1894, p. 24.

(4) Guillaume I[er] d'Augy ; v. mon travail *Recherches généal. sur la famille d'Augy*, 1885, p. 17.

(5) Claude I[er] d'Augy ; v. *ibid.*, p. 21.

(6) Cf. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 178 : il cite « Nicole Husson », sous l'année 1476, au nombre des « procureurs généraux de Barrois ».

(7) Il y a renvoi à la Layette I. Nancy. Mais les renvois de cette deuxième partie du t. X paraissent se rapporter à des suppléments de layettes, qui généralement ne se retrouvent pas dans le Trésor des Chartes de Lorraine, conservé aux Archives départementales de la Meurthe.

(8) André y est indiqué comme le second fils de Gérard : or, il est qualifié de *fils aîné* dans l'analyse que l'on vient de lire et dans deux autres des Chartes de Clervaux (n[os] 1118 et 1240).

dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-des-Bois (3e édit., art. *Haraucourt*, degré VIII, 2) :

« André, Seigneur en partie de Haraucourt, Bayon, Ubexy, Landécourt, Franconville, Seranville, Louppy, Dreuville et de Maréville. Il suivit le parti de Charles, Duc de Bourgogne, et tenoit la Ville et le Château de Darnez (Darney), qu'il rendit à René, par traité du 6 Mai 1477. Tous ses biens, qui lui avoient été confisqués pour avoir suivi le parti du Duc de Bourgogne, lui furent rendus par le Duc René, le 27 juin 1482. Il fut créé Chevalier de l'Ordre du Croissant et mourut en 1484. Il avoit épousé Marguerite de Fénétrange, Dame dudit lieu, Faulquemont, d'Esche, Bollendorf et d'Everlange, Baronne de Brandenbourg et de Falkenstein, fille unique et héritière de Simon, Seigneur de Fénétrange, et d'Anne de Brandebourg. »

On lui connaît trois enfants.

André d'Haraucourt figure, le dix-neuvième, à l'acte du 18 novembre 1473, par lequel quatre-vingt-quatre seigneurs de la chevalerie lorraine garantissent le traité d'alliance conclu entre René II, duc de Lorraine, et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, le 15 septembre précédent. D'après le document, M. J. d'Arbaumont nomme André et décrit les armoiries de son sceau de la manière suivante (1) : « Andreu de Haracourt, seigneur de Brandembourg : *une croix, accompagnée au canton dextre du chef d'un lion*. Ecu penché ; casque grillé, de profil; lambrequins ; cimier : le col recourbé et la tête d'un cygne (2) ».

Dans ses *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*, H. Lepage a connu ce personnage parmi les partisans du duc de Bourgogne : « André d'Haraucourt, qui avait été

(1) *Etude de sigillographie nobiliaire* (*Lorraine, XVe siècle*), dans la *Revue nobiliaire*, t. II, 1863-1864.

(2) Cela est bien conforme aux armoiries de la famille.

nommé capitaine de Darney le 1[er] décembre 1473, fut « *chassé et mis en fuite* » le jour de la bataille de Nancy. »

En 1475, qualifié écuyer (1), il avait reçu de Charles le Téméraire les terres de Baudricourt et de Saint-Balmont (Dufourny). En 1482, il obtint d'Yolande d'Anjou, duchesse de Bar, mainlevée de ses biens de Barrois qui avaient été confisqués par René II et donnés à Thierri de Lenoncourt en 1477 (*Idem).*

« En 1486, André d'Haraucourt et sa femme engagèrent à Barbe de Fénétranges, Comtesse de Sarverden, deux étangs proche de Remelfingen (2). »

La Bibliothèque publique de Nancy possède un exemplaire du *Simple crayon* de Husson-l'Escossois, provenant de M. de Riolle, qui renferme de curieuses notes manuscrites. Nous croyons devoir reproduire la suivante, qui concerne le personnage dont il est ici question :

« André d'Haraucourt, dit de Brandebourg, seigneur de Louppy, fit de grands dégâts dans les terres et pays environnants l'Eglise de Verdun. Il vint même dans cette ville, déclarer la guerre à feu et à sang, dans une assemblée capitulaire, où il s'emporta dans des mouvements de colère si furieux qu'il en mourut le même jour, en janvier 1484 (3). » Il est dit, plus loin, que Guillaume, évêque de Verdun, ayant été enfermé à la Bastille, à cause de sa cor-

(1) V. la note dernière de cet article.

(2) Dom Calmet, *Notice*, t. I, col. 444. — La date 1486 ne parait point exacte, car André d'Haraucourt, d'après les historiens, serait mort en 1484. Sur ce personnage, on pourra consulter trois actes dans les *Chartes de Reinach* et neuf dans les *Chartes de Clervaux ;* l'ensemble va de 1461 à 1472. Le premier (*Chartes de Clervaux*, n° 1109) est le traité de son mariage. Qu'il me suffise ici d'indiquer ces sources.

(3) Le dernier chiffre de cette date ne m'a point paru lisible. D'après Roussel (v. la note suivante) ; la date mortuaire semblerait être janvier 1483, mais sans doute dans le style ancien ; on a vu que La Chesnaye des Bois dit positivement 1484.

respondance avec le duc de Bourgogne, puis transféré à l'évêché de Vintimille, « son frère André écrivit plusieurs lettres au roi Louis XI, qui font voir l'extrême répugnance qu'il avait que son frère fût transféré à l'évêché de Vintimille en sortant de la Bastille. Il a la modestie de ne pas souffrir que des seigneurs de la cour qui, en lui écrivant, l'avoient qualifié de chevalier, d'advouer qu'il ne l'étoit pas (1). »

Telles sont les principales mentions dont j'aie pris note sur ce personnage qui, comme d'autres membres de sa famille, eut le tort de trahir le duc de Lorraine. Il y aurait à observer que Brandenbourg, terre située dans le duché de Luxembourg, était fief de Charles le Téméraire. Auquel de ses deux suzerains, André de Haraucourt croyait-il sincèrement devoir en premier l'hommage féodal ? La question pourrait peut-être se poser, pour lui et pour plusieurs autres seigneurs de la chevalerie lorraine qui prirent parti contre René II.

L. GERMAIN.

NOTE SUR LE VOYAGE DE PIERRE LE MONNIER EN LORRAINE (1610).

Il y a quelques années, M. Quarré-Rebourbon (2) a publié une curieuse étude sur Pierre Le Monnier, de Lille,

(1) Déjà nous avons vu André qualifié simplement *écuyer* en 1475, comme si sa nomination dans l'ordre du Croissant ne l'autorisait pas à se qualifier chevalier. Cette nomination n'aurait-elle pas été suivie d'effet, ou bien André aurait-il renoncé à faire partie de l'Ordre ?

Ce passage manuscrit reproduit assez exactement Roussel, *Hist. de Verdun*, 2e édit, t. I, 1863, p. 372, note *b*, 374, 375.

(2) L. Quarré-Rebourbon, *Pierre Le Monnier, voyageur lillois du XVIIe siècle* (extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1894) ; Paris, Impr. nat., 1894, gr. in-8°, 15 p.

qui fit imprimer la relation d'un voyage accompli en 1609-1610 (1). Son retour d'Allemagne eut lieu par nos contrées.

« Notre voyageur lillois, dit M. Quarré-Rebourbon, se trouve heureux d'être rentré en France par « *Sainct Nicolas* « *de Lorraine* ». Dès lors, les descriptions sont écourtées, il paraît pressé de retourner en Flandre. Il ne fait que traverser « *la ville de Nancy, la ville de Toul sur la Moselle, Ligny en Barrois* », où il rencontre le duc de Lorraine, venant de Bar-le-Duc. Dans cette dernière ville, il remarque, à l'église collégiale, « une grande table générale et universelle « en latin, de très grande contenue, pendante en un tableau « devant une chapelle à costé dextre du doxal, faicte et « escrite en l'an 1511, par un Johannes Peregrinus Viator, « traitant de la vraye philosophie Divine et Morale et des « arts et sciences libéralles par beaucoup de tables, dis- « tinctions et renvoys, laquelle (par ne pouvoir à cause de « sa grandeur entrer en ce volume) j'espère, ajoute-t-il, « avec le temps, mettre en bon ordre pour aussi la faire « imprimer et mettre avant à l'utilité commune. » C'est sans doute « la Table contenant compendieusement l'ori- « gine, cause, distinction et respect de toute science », que Le Monnier a publiée en 1614 (2). »

L'ouvrage cité n'existe pas à la Bibliothèque publique de Nancy. Il y aurait grand intérêt, ce semble, à posséder complètement le texte qui concerne le passage du voyageur en Lorraine et, particulièrement, d'avoir des détails sur l'œuvre qu'il rappelle de Jean Pèlerin le Viateur. Je n'en ai pas trouvé mention dans l'important travail de M. G. Save

(1) P. Le Monnier, *Antiquitez, mémoires et observations remarquables...*; Lille, 1614.

(2) L. Quarré-Rebourbon, *o. c.*, p. 13.

sur ce personnage (1). L' « église collégiale » de Bar-le-Duc étant apparemment la principale collégiale de cette ville, l'église Saint-Maxe, j'ai consulté l'ouvrage tout récent de M. l'abbé Renard sur le château de Bar, où un chapitre étendu est consacré à l'édifice dont il s'agit (2) ; mais je n'y ai rien découvert qui ait trait au sujet.

Cette « grande table générale et universelle » était-elle dessinée, gravée ou typographiée? J'inclinerais vers la dernière hypothèse ; car l'année 1511 semble correspondre au moment de grande activité de l'imprimerie qui existait au domicile de Pèlerin à Toul (3). Il serait toutefois imprudent d'insister maintenant sur cette opinion. Il n'y a qu'un vœu à émettre, celui de connaître davantage la relation de Pierre Le Monnier.

L. GERMAIN.

NOTE SUR FRANÇOIS DE HARAUCOURT, COMMANDEUR DE SAINT-JEAN DU VIEIL-AITRE (XVIe SIÈCLE).

Dans sa *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem établis en Lorraine* (4), Henri Lepage cite François de Haraucourt comme commandeur de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, à Nancy, en 1500, et comme commandeur de Virecourt en 1525-1527.

La date de 1500 me paraît inexacte. En effet, ayant eu à faire une recherche particulière sur le personnage dont il

(1) Gaston Save, *Jean Pèlerin le Viateur, chanoine de Saint-Dié, de Nancy et de Toul, auteur de « la Perspective artistique » de 1505*, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, t. XXII, (1897).

(2) Abbé Gabriel Renard, *Le château de Bar autrefois et aujourd'hui*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.*, 3e série. t. v (1896). — Voir chapitre V, *la Collégiale de Saint-Maxe*, p. 1561-83. — Ce pourrait être aussi l'église Saint-Pierre.

(3) Cs. G. Save, *l. c.*, p. 300-303.

(4) Dans l'*Annuaire de la Meurthe* de 1853 ; ausi tiré à part.

s'agit, j'ai relevé pour cette période les noms suivants de commandeurs de Nancy (H. 3043) :

1482-1490. Didier Grognet (1).

1504. Pierre du Châtelet (2).

1511. Jean Morel (3).

1525, juin. Frère *François de Haraucourt* (4),

1529 et 1530, Guy le Boeuf *ou* de Guyonvelle (5).

J'ai aussi rencontré François de Haraucourt comme commandeur de Virecourt, mais en 1519, le 27 mai (6).

Enfin, j'ai relevé cette mention : « Vendition du molin de Villoncourt... au profit de frère François de Haraucourt commandant de Robercourt (7) et dudit Villoncourt (8). 20 mars 1527 (9). »

(1) F° 118 v°. — H. Lepage le cite comme commandeur de Saint-Georges à Lunéville, en 1465-1492. Il ne l'a pas connu comme commandeur de Nancy ; mais, à pareille époque, pour cette commanderie, il nomme « Pierre de Borodon, ou Bosredant (1472-1486) ». Il nomme ensuite « Pierre de Lesculley, commandeur d'Epinal, *gouverneur* de Saint-Jean (1498) ».

(2) F° 122. — H. Lepage le cite, sous l'année 1505. Il le nomme en 1504 comme commandeur de Saint-Georges (Lunéville).

(3) F° 116. — H. Lepage ne l'a pas connu.

(4) F° 136 v°.

(5) F°s 73, 117 v°, 135 v°, etc. — H. Lepage le cite en 1528-1530. Il le nomme aussi en 1529 comme commandeur de Saint-Georges.

(6) F° 138 v°. — Cf. Arch. dép., H. 3108 : **1519**, 27 mai. — Noble, vénérable et discrette personne messire François de Harracourt, chevallier de Rhodes, commandeur des commanderies de Virecourt et Villoncourt, au diocèse de Toul.

(7) Robécourt, canton de Lamarche, arr. Neufchâteau, Vosges.

(8) Canton de Châtel, arr. Epinal, Vosges.

(9) F° 138. — Cf. *Inventaire sommaire des Archives départ.*, H. 3108. La table des noms de personnes du même *Inventaire* renvoie aussi pour ce personnage à H. 5750 ; mais il y a là une erreur matérielle : la série H s'arrête au n° 3353 ; je n'ai pas pu rectifier ce renvoi. — Cf. H. 3108: **1527**. 20 mars (ancien st.?). — Honnoré Seigneur frère Françoys de Harraucourt, chevalier de l'ordre Sainct Jehan de Jhérusalem, commandeur de Robécourt, Wirecourt, Villoncourt, Nourat (?) (peut-être Norroy-sur-Vair) et de Luppedo (Libdeau ?) de Toul.



Il semble donc que François de Haraucourt a possédé successivement plusieurs commanderies; il en a même possédé quelques-unes à la fois, comme il paraît bien qu'il en fut pour beaucoup d'autres commandeurs (1). D'ailleurs, certaines petites commanderies devaient être, à cette époque, considérées en quelque sorte comme des annexes de commanderies plus importantes ; mais, dans les actes qui concernaient leur administration, les dignitaires en reprenaient le nom. « A partir de 1529, dit H. Lepage, les commandeurs de Virrecourt sont les mêmes que ceux de Nancy ».

Je crois avoir retrouvé le personnage en question de la généalogie de la maison de Haraucourt que renferme le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye des Bois et Badier (3e édit.); à la branche de Germiny, le 5e fils de Charles de Haraucourt et de Mahaut de Joinville est ainsi indiqué :

« François, Chevalier de Rhodes. »

A présent, les Archives départementales de la Meurthe sont mieux classées et plus faciles à consulter qu'à l'époque déjà ancienne (1853) à laquelle H. Lepage a fait paraître son petit travail. Il y aurait de l'intérêt et de l'utilité à les compulser de nouveau pour compléter et parfois corriger les listes dressées précédemment.

L. GERMAIN.

(1) Par exemple, en consultant la liasse H. 3108, j'ai noté :

1530. Honoré Seigneur frère Guy le Boeuf, chevalier dudit Ordre, commandeur des commanderies de Thors, Nancy et Willoncourt.

1542. Frère Jehan de Choiseul..., commandeur des commanderies de Robecourt, de Sainct-Jehan devant Nancy et de Willecourt.

1557. Frère Calais de la Barre..., commandeur de Chalon, de Metz et de Nancy.

Etc.

POÈME RELATIF A LA RÉVOLUTION EN LORRAINE

Le *Catalogue* de la librairie Claudin, à Paris, reçu en décembre 1899, renferme le numéro suivant, qu'il nous paraît intéressant de noter pour l'histoire de la Révolution en Lorraine. — L. G.

94886. **Opuscule poétique de Pyroux** (Pierre de Lorme), ex-Parisien, ex-noble, ex-poète, ex-gendarme, ex-Jacobin, ex-missionnaire de d'Orléans, ex-président du comité révolutionnaire et chef du cercle soi-disant constitutionnel de Lunéville à tous les anarchistes de cette ville. — Cahier petit in-4, dem.-rel., mar. rouge, non rogné. . . . . 15 fr.

MANUSCRIT de l'époque révolutionnaire. C'est un très curieux poème anarchiste, dont les premiers vers sont une parodie de la *Marseillaise :*

Aux armes, compagnons, mais cachons nos desseins,
Des amis de la paix soïons les assassins.

On lit à la fin ces strophes qui montrent qu'il n'y « a rien de nouveau sous le soleil » et que les anarchistes de nos jours qui prêchent le renversement social n'ont rien inventé de nouveau :

... Bientôt nous allons tout boulverser *(sic)* en France,
L'Etranger nous soutient ; il nous faut la terreur,
Inventer deux partis pour la guerre civile
Et fonder l'anarchie allant de ville en ville ;
Les adeptes auront alors le vrai bonheur.

Ce poème contient en outre des traits sanglants sur les révolutionnaires lorrains avec leurs noms tout au long.

BIBLIOGRAPHIE

Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm en Vosges et de la ville de Senones, sa capitale dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, par le baron Frédéric Seillière. — In-f° de xx-259 p., 67 gravures hors texte, nombreuses illustrations et vignettes. Paris, Motteroz, 1898. — Tirage à 150 exemplaires.

Le baron Frédéric Seillière, dont nous déplorons la perte prématurée, au milieu des grandes entreprises indus-

trielles auxquelles il consacrait son activité, s'était aussi appliqué à réunir de nombreux documents historiques sur Senones et la principauté de Salm. A diverses reprises, c'est sur son initiative ou avec son dévoué concours que les gloires du pays senonais ont été pieusement honorées.

En 1873, dans une cérémonie solennelle, à laquelle prenaient part des délégués de la Société d'Archéologie lorraine, le grand historien de notre province, Dom Calmet, recevait un monument digne de lui. En 1893, les fêtes du Centenaire de la réunion de la principauté de Salm à la France rappelaient avec éclat une époque fameuse pour Senones et les cantons voisins.

Le baron Seillière fut l'âme de la Commission qui, dès 1868, retrouva les restes de Dom Calmet ; et par ses soins fut organisée une souscription publique pour l'érection du mausolée qui se trouve dans l'église paroissiale de Senones. Quant au Centenaire, si à cette époque le baron Seillière, ne résidant plus dans les Vosges aussi longtemps qu'autrefois, n'eut pas un rôle aussi actif dans sa célébration, il prêta cependant aux organisateurs une aide efficace, en mettant notamment à leur disposition tous les objets qui composèrent la belle exposition historique que l'on put alors admirer dans l'ancienne capitale de la principauté.

Ces souvenirs, et d'autres encore, ont été rappelés par le baron Seillière dans plusieurs brochures où il a consigné les résultats de ses travaux. Les filatures de coton de Saint-Maurice, créées par sa famille, étaient installées dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, qui eut l'honneur d'avoir à sa tête Dom Calmet, et aussi d'autres prélats éminents tels que Dom Petitdidier et Dom Fangé : on comprend alors comment il fut amené à s'intéresser au passé de cette maison où s'était écoulée son enfance, et comment il put efficacement contribuer à rappeler sa fameuse histoire.

Voulant réunir en une publication unique tous les docu-

ments recueillis par lui aux diverses époques de sa vie, le baron Seillière en forma le magnifique volume qu'il a intitulé fort justement : « Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm... » En effet, ce n'est pas une histoire à proprement parler que l'on trouve dans ce livre ; ce sont seulement des matériaux, mais abondants, complets, et, ce qui ne gâte rien, enchâssés dans une copieuse illustration de planches et de gravures, dont la valeur iconographique rehausse les descriptions du texte.

On peut même dire que l'auteur donne beaucoup plus que ne promet son programme : non seulement il nous parle de Senones et de ses abbés, de la maison de Salm, de ses princes et de leurs installations diverses dans la région montagneuse des Vosges ; mais il nous décrit aussi les châteaux d'Allemagne possédés par des membres de cette famille souveraine ; ailleurs, il complète l'histoire de Senones par celle de Moyenmoutiers, cette grande abbaye vosgienne qui présente tant d'analogies avec sa puissante voisine.

Les Lorrains sauront apprécier le mérite de ce beau livre ; spécialement, les membres de la Société, qui n'oublient pas la sollicitude témoignée par le baron Seillière à notre Musée, les dons précieux dont la Galerie des Cerfs a été par ses soins décorée, liront avec émotion cette page de l'introduction dans laquelle il énumère, avec une bonne grâce touchante, tous ceux qui, de près ou de loin, l'ont aidé dans ses recherches, et qu'il veut bien appeler ses amis. Ils lui garderont un reconnaissant souvenir, et ils voudront reporter sur son fils les sentiments de respectueuse confraternité qui les unissait à un confrère aimé et trop vite disparu.

Ch. GUYOT.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imp Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier, passage du Casino

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 2. — FÉVRIER 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 12 janvier 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président se fait l'interprète de la Société en adressant ses félicitations à M. le lieutenant-colonel de Vienne, promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, et à M. de Souhesmes, nommé chevalier du même Ordre.

MM. Gavet, le baron Léon Seillière, le baron Henri d'Hamonville et Henri Bernard ont envoyé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission,

M. de Souhesmes, vice-président, appelle l'attention de la Société sur l'état d'abandon de la Croix-Gagnée et les fréquentes mutilations dont ce monument est l'objet. Encouragée par une généreuse promesse, la Société décide d'ouvrir une souscription en vue de la restauration de

cette croix, de la consolidation de l'abri qui la protège et de la pose d'une grille de défense. Les plans et devis seront soumis au Comité du Musée.

Présentation.

M. l'abbé Maslat, curé de Trondes, est présenté en qualité de membre titulaire par MM. de Braux, Léon Germain et L. Quintard.

Ouvrages offerts à la Société.

René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une médaille à son effigie (1524), par M. Léon Germain ; Nancy, Sidot, 1899, in-8° de 15 p., avec planche.

Chan Heurlin ou les fiançailles de Fanchon, poème en patois messin en sept chants, par A. Brondex et D. Mory, de Metz. Nouvelle édition conforme à la première, accompagnée d'une introduction et d'une traduction française littérale; illustrations de Victor Masson ; Nancy, Sidot, 1900, gr. in-8° de 108 p., avec 30 planches. (Offert par M. Sidot.)

Les maisons-types de la plaine des Vosges, ancien Saintois; par M. Ch. Guyot ; Paris, Camis et Cie, s. d., in-8° de 21 p. (extrait).

Jandeures, abbaye et domaine, par M. H. Labourasse ; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1899, in-8° de 224 p., avec 4 planches.

Lectures.

M. Ch. Guyot continue la lecture de son travail sur *Mirecourt pendant la Révolution*.

M. de Souhesmes donne lecture du travail de M. Maxe-Werly, intitulé : *Le tableau sculpté de l'Immaculée-Conception de l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc*. En raison du caractère très spécial de cette étude, l'impression n'est pas votée.

MÉMOIRES

COMPTE RENDU DES FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1899 DANS DES TUMULI, SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE MONCEL-SUR-SEILLE, POUR LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

Au pied de la côte sur laquelle s'élève la ferme de Rosebois, à un kilomètre de la gare de Moncel, se trouve un groupe important de tumuli. Avec l'autorisation gracieuse de M. Lévylier, propriétaire du terrain, nous les avons explorés, aidé de nos collègues MM. le baron Viard et A. Poirot, qui les avait signalés, et d'un propriétaire de Moncel, M. Gény.

Une vingtaine sont encore visibles, et quelques-uns même ont gardé un relief considérable, atteignant 2 mètres de hauteur, sur 20 de diamètre. Ce sont des amas de sable du Rhétien, couverts de genêts, ne paraissant pas avoir été fouillés. Malheureusement, il n'en est rien, et sur neuf tumuli ouverts, un seul était demeuré intact.

Quelques charbons dans les uns, des dalles en pierre brute dans les autres, laissent supposer qu'il y avait dans cette station funéraire des incinérations et des inhumations, comme à Clayeures (1) et à Villey-Saint-Etienne.

Le tumulus renfermant la seule sépulture inviolée était relativement peu considérable, soit 1m 50 de hauteur sur 10 mètres de diamètre.

A 1m 20 de profondeur, une couche de sable de 0m 05 à 0m 06 d'épaisseur, paraissant avoir été damée, recouvrait un amas de cendres et de charbons de 0m 10, s'étendant sur un espace circulaire de 2 mètres de diamètre environ.

(1) Ces terrains sableux ne paraissent pas favorables à la conservation des ossements.

Dans la partie Est de cet amas se trouvait une grande épée de fer pliée, longue de 0m 85 ; fortement attaquée par la rouille elle s'est fragmentée en quatre morceaux. Sa forme est celle des épées de bronze ; elle mesure à la poignée 0m 35, à la garde 0m 06, à la base de la lame 0m 04, à sa partie large 0m 05, puis s'amincit progressivement pour se erminer en pointe aiguë. (Voir les croquis de M. Poirot.)

Sur l'épée, un fonds de vase en terre noirâtre, grossièrement façonné au tour, portait des traces de cassures anciennes et intentionnelles. Des fragments d'os calcinés s'y trouvaient mêlés aux morceaux d'un autre vase, également incomplet, fait d'une pâte aussi mauvaise.

A côté de ces objets se trouvait un fragment de bronze indéterminable, en forme de plaque mince, en si mauvais état qu'il fut impossible de le recueillir.

Si l'on se borne à considérer le nombre et l'état de conservation des objets, le résultat des fouilles de Moncel a été peu important ; mais elles ont permis de retrouver, en Lorraine, la trace de ce rite funéraire, observé dans d'autres régions, consistant à plier l'épée du guerrier mort, avant de l'enfouir avec ses cendres.

J. BEAUPRÉ.

M. A. Poirot, à qui nous avions communiqué ce compte rendu, nous a communiqué la note complémenlaire suivante :

« Dans une recherche faite postérieurement aux fouilles « entreprises pour le compte de la Société, dans un « tumulus avoisinant ceux explorés, j'ai trouvé les restes « d'une épée de fer, en fort mauvais état, du même type « que celui décrit dans votre compte rendu, ainsi que « quelques débris d'une poterie faite au tour, rougeâtre, « grossière et fort épaisse. »

« La poignée de l'épée avait dû être en bois, car quelques



EPÉE EN FER.

(Tumuli de Moncel-sur-Seille)

Aspect au moment de la découverte.





Épée dégagée de la gangue terreuse qui l'entourait.

Épée reconstituée.

Echelle de 0m20 p. m.

Lith. H. Christophe, Nancy. A. Poirot

« fibres provenant de celui-ci ont laissé leur empreinte « sur la rouille.

« Cette arme n'était pas pliée comme la précédente ; ses « cassures sont dues à une oxydation profonde.

« L'absence de charbons et de cendres semblerait « indiquer plutôt une sépulture par inhumation qu'une « incinération. »

A. POIROT

LES MONUMENTS FUNÉRAIRES DE L'ÉGLISE DE SAULMORY.

L'église de Saulmory, village de l'ancien Barrois, aujourd'hui canton de Dun, est un monument assez curieux, quoique mutilé, des premières années du XIVe siècle. Cette église renferme trois monuments funéraires intéressants.

1. Au fond du collatéral de droite, dans la chapelle de la Vierge, entre les deux dalles tumulaires dont nous parlerons ensuite, se trouve une pierre tombale dans le style primitif de l'église. Sur cette pierre, de grain assez gros, quelque peu fruste, et surtout passablement rongée par l'usure, on voit gravée au trait l'image d'une femme reposant les mains jointes sur la poitrine, et la tête appuyée sur un coussin. Il n'est guère possible de saisir ni la forme ni les détails du vêtement : on constate seulement la grâce des plis et la majesté de l'ensemble.

Un arc trilobé, contenu dans un arc ogival, abrite cette effigie : il n'y a pas d'autres ornements, sauf, au sommet, à droite et à gauche, un trèfle à feuilles aiguës, dans l'espace laissé entre le sommet de l'ogive et l'angle de la pierre. Malheureusement, la partie inférieure de la dalle tumulaire disparaît sous le degré de l'autel, et ce n'est pas sans quelqu'impatience que l'on voit un autel de marbre, genre Louis XV, empiéter sur un monument moins pompeux et plus intéressant.

Ainsi, la légende qui court dans l'encadrement, en beaux caractères du XIV[e] siècle, ne peut être lue complètement. Les premiers mots qui ressortent à droite, près du degré de l'autel, sont ceux-ci : DAME : DE : DVN : QVI : MORVT : LE PREMIER : JOR : DE : MAI : MCCCXII (1312, croyons-nous). Cette inscription occupe toute la partie longitudinale de droite, à l'exception du millésime, qui seul se trouve dans le sens de la largeur. Au-dessus de ce millésime, dans le même sens, une inscription indéchiffrable. Quant à la partie gauche, nous n'avons pu y découvrir que ces deux mots bien apparents : « DE DVGNEI », les autres restant entièrement illisibles. Evidemment, le nom de la défunte se trouve sous le malencontreux degré, comme aussi probablement quelques indications qui nous seraient utiles. Cette disposition est d'autant plus regrettable, qu'en y regardant de près, on constate qu'elle est irrémédiable : les constructeurs de l'autel, pour asseoir plus commodément leurs dalles de marbre, n'ont pas craint de supprimer la partie inférieure de la vénérable pierre. Dans son état actuel, cette pierre mesure 1m 95 de hauteur sur 0m65 de largeur.

Malgré tant de mutilations, ce petit monument nous a paru intéressant et digne d'être signalé. Mais est-ce bien une *dame de Dun* dont il recouvre les cendres ? Il semble que la seule personne, qui, en 1312, pouvait se qualifier ainsi, était Marie de Bar, femme de Gobert d'Apremont, duquel la famille paraît avoir été de longue date en possession de la seigneurie de Dun. Or, Marie de Bar vivait encore en 1319, puisqu'à cette époque elle est associée à l'acte par lequel Gobert fonde la collégiale de Saint-Nicolas à Apremont (Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., pr. II, *dlxx-dlxxj*).

II. Voici l'épitaphe inscrite sur la dalle qui occupe la gauche de la précédente :

(MA H RIA)

CY GIST ET REPOSE
LE CORPS DE DAME
CATHERINE GOVR
DET VEVVE DE FEV
RICHARD NOEL CY
DEVANT MAYEVR DESTENAY
ET EST DECEDEE
LE PREMIER NOV
EMBRE 16X0
PRIES DIEV POVR SON AME

Le 3e chiffre de la date paraît être un 4. En tête, la disposition des saints noms de *Jesus Maria* est très curieuse : rarement on voit figurer le nom de Jésus au milieu de celui de sa mère (cf. Léon Germain, *Les anciennes cloches de Saugues*, 1890, p. 75) ; il est surtout anormal, ainsi que défectueux, de réduire le monogramme IHS (*Jhesus*) au seul caractère du milieu.

Dans la liste des mayeurs de Stenay, Jeantin (*Manuel*, p, 1949) cite Richard Noël à plusieurs années, de 1614 à 1648.

III. La dalle placée à la droite de la première n'offre plus une inscription complète, à cause de l'usure ; mais le commencement, qui se supplée assez facilement, est seul effacé. Après *Cy gist* ou *Icy repose*, peut-être suivi d'une allusion pieuse, telle que *en attendant la résurrection*, il y avait sans doute là le qualificatif ordinaire des prêtres à cette époque et dans nos régions : *vénérable et discrète personne messire*.

Voici ce que l'on peut lire encore :

. . . . GILLES MIDOVX
VIVANT PRESTRE CVRE DE SAVLMORYE ET DE
VILLEFRANCHE DECEDE LE 12 MAY 1743 AGE
DE 69 ANS APRES AVOIR GOVVERNE
CES DEVX PAROISSES PENDANT
49 ANS.
CHRESTIENS PRIES POVR LVY

Jeantin (*Manuel*, p. 1871) cite, parmi les curés de Saulmory, ce *Giles Midoux* en 1737.

D'après le Journal de visites de l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, Gilles Midoux était un prêtre du diocèse. D'abord vicaire à Fismes (1), il fut pourvu de la cure de Saulmory, en 1701, à l'âge de 27 ans, après le décès de Louis Graindorge. Dans sa visite pastorale d'octobre 1704, l'archevêque de Reims qualifie le curé de Saulmory de ce seul mot : « C'est un bon sujet. » La même qualification est répétée dans deux visites postérieures, l'une du 6 novembre 1706, l'autre du 17 octobre 1707.

J. NICOLAS.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR « LES FAMILLES DE MANDRES ORIGINAIRES DE LORRAINE ».

Nous avons fait, dans l'article paru sous ce titre dans le numéro de septembre-octobre 1899, des réserves sur l'origine de la maison de Mandres de Montureux, que divers auteurs font prendre nom de Mandres-sous-Châtillon dans le Verdunois.

L'abbaye de « Teulle » dont les titres mentionnent Gérard de Mandres, auquel remonte la filiation d'après le Cabinet d'Hozier (2), pouvait en effet aussi bien être Theuley ou Tholey (V. l'article en question).

(1) Chef-lieu de canton, arr. de Reims (Marne).
(2) Bibl. Nat. ms. Vol. 28, V° *Baron* (*le*).



De nouveaux documents recueillis, notamment le Trésor généalogique de Dom Villevieille (1), nous apprennent que Gérard de Mandres, chevalier, transigea avec les abbé et religieux de Cherlieu (2), au sujet de leurs différends touchant leurs prétentions à Rosières, par lettres de l'an 1214 (Archives de l'abbaye de Cherlieu). Or, il s'agit bien du même Gérard de Mandres, puisque le petit-fils (Jean) de celui qui est cité par d'Hozier, est qualifié, dans sa généalogie, seigneur de Rosières » ; l'abbaye de Teulle serait donc celle de Theuley (3), en Franche-Comté.

D'un autre côté, nous trouvons, à la même source, que les premiers « de Mandres » établis en Bassigny (auxquels nous avons donné pour origine Mandres-sur-Vair en admettant que Orricus de Mandres, cité en 1256 dans un hommage à Thibault, roi de Navarre, comte de Champagne, était le petit-fils de Mathieu, chevalier, seigneur de Mandres-sur-Vair en 1204) avaient des possessions relevant de l'Évêché de Langres. En effet, Dom Villevieille nous dit que, d'après le cartulaire de cet Évêché, « messire Horric de Mandres, chevalier, possédait plusieurs chasses au mont de Charvaut (4), finage de Dompierre, qui relevaient en fief de la seigneurie d'Ormancey, vendue par messire Renier de Blondefontaine, chevalier, à l'Évêque de Langres au mois de mars 1263 », et que « Horric de Mandres, damoiseau, fit foi et hommage-lige à l'évêque de Langres pour tout ce qu'il tenait de lui en fief, le 9 décembre 1323 ».

Horric de Mandres, chevalier en 1263, paraît bien être le même que Orricus cité en 1256 ; tandis que Horric, damoi-

(1) Bibl. Nat. ms. fonds français, n° 31,938, f° 116, V° *Mandres (de)*.

(2) Arrondissement de Vesoul (Haute-Saône).

(3) Arrondissement de Gray (Haute-Saône).

(4) Mont-de-Charvaut, sans doute Montcharvot, canton de Bourbonne-les-Bains, arrondissement de Langres (Haute-Marne).

seau en 1328, serait vraisemblablement son fils ; en tous cas, ils sont parents.

Nous croyons donc que l'origine de Mandres-sous-Châtillon doit être absolument rejetée pour les de Mandres de Montureux et que, si les auteurs l'ont donnée, c'est d'après Husson-l'Escossois qu'ils ont mal interprété. Husson-l'Escossois voulait, il nous semble, attribuer Mandres-sous-Châtillon, près Étain, comme origine aux de Mandres qu'il citait (1), parce qu'ils possédaient Rouvres près la même ville d'Étain.

Il se trompait en cela, comme pour les armoiries qu'il leur attribuait ; mais c'est au sujet de ceux-là qu'il énonçait cette origine, bien plutôt qu'au sujet de ceux dont il mentionnait seulement les armes.

Quant à la seigneurie dont les de Mandres de Montureux prenaient nom, il nous paraît bien probable (d'après les documents de Dom Villevieille qui montrent peu éloignées l'une de l'autre les deux familles de Mandres, celle de Bassigny et celle de Montureux aux XIIIe et XIVe siècles) que c'était Mandres-sur-Vair, et que ces deux familles étaient simplement deux branches d'une seule maison, établies, l'une sur les limites du Bassigny et l'autre sur celles de la Franche-Comté.

Leurs armoiries sont différentes, il est vrai ; mais il n'y a rien d'étonnant qu'au commencement du XIIIe siècle, deux branches d'une même maison aient adopté pour armes, l'une : *D'or à la fasce d'azur*, l'autre : *D'or à la bande d'azur accompagnée de sept billettes de même* (2).

On a vu des exemples de familles qui altéraient autant

(1) Ces de Mandres étaient de la famille de Noviant de Mandres, comme l'a établi M H. Lefebvre dans ses *Recherches sur les familles de Lorraine qui ont porté le nom de Mandres* (*Journal* de janvier 1897).

(2) Au XVIe siècle, ces armoiries étaient devenues : *D'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes de même* (Preuves pour Malte).

que cela leurs armoiries, en brisant. Remarquons encore que le nombre des billettes, pour les de Mandres de Montureux, n'était pas fixe ; on trouve ordinairement pour les cadets quatre billettes seulement, au lieu de sept.

René de MANDRES

LES PORTRAITS-BUSTES DE FIACRE FERIET, DE JEANNON THIRIET, SA FEMME, ET DE NICOLAS D'ANJOU, DUC DE LORRAINE, DANS LES VITRAUX DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT.

La première chapelle, à droite en entrant dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port, est dédiée à sainte Barbe, dont chacun connaît le culte ancien et populaire en Lorraine (1). Cette chapelle a deux fenêtres, divisées chacune en trois compartiments verticaux. Le vitrail de droite (2) a pour sujet principal l'Annonciation, qui, depuis le règne de René II, était représentée sur le grand étendard ducal : il y a donc probabilité que cette verrière fut un don des souverains ; cela semble confirmé par ce qui reste d'ancien dans le vitrail de gauche. Ce vitrail devait avoir la même origine et offre encore un écusson aux armes pleines de Lorraine, avec les quartiers de Gueldre et de Juliers, telles qu'elles furent constituées depuis la mort du duc Antoine; puis, dans le réseau supérieur, on voit la devise *J'espère avoir*, choisie par ce prince et employée quelquefois par ses successeurs.

Mais la partie inférieure du vitrail a été changée lors des déplorables remaniements effectués vers le milieu du siècle qui finit. On y plaça les portraits de trois personnages, pris dans d'autres vitraux. Le troisième, d'après feu M. Bretagne, représente le duc Nicolas d'Anjou ; opinion

(1) V. la Note additionnelle, à la fin de cet article.

(2) Je prends la droite et la gauche objectivement, comme en blason.

d'autant plus probable, qu'au-dessus de ce buste, et à côté de l'écu de Lorraine que j'ai cité, on avait mis un écu d'Anjou. Par suite, il a paru que ce portrait proviendrait de la chapelle d'Anjou, située vers le milieu du côté opposé de l'église, et feu M. le curé de Gondrexon l'y a fait transporter vers 1879.

Les deux autres portraits, dont je vais d'abord m'occuper, ont rejoint le premier, postérieurement à 1893 ; car M. Emile Badel, qui a fait imprimer en cette année son *Guide du pèlerin et du touriste à Saint-Nicolas de Port*, les a encore vus dans la fenêtre de la chapelle Sainte-Barbe.

Cette fenêtre, a-t-il écrit (p. 137), « est ornée de portraits lorrains dans lesquels on a cru reconnaître Christine de Danemark (1) et le régent Nicolas de Lorraine (2). Au-dessus, les armes données par cette princesse à la ville de Saint-Nicolas de Port. » Cet écusson, qui est moderne, avait été placé, au-dessus du premier portrait, pour faire pendant à celui d'Anjou.

La *croyance* rapportée par M. Badel est erronée; en effet, les deux portraits sont accompagnés d'écussons, de petite dimension, qui sont certainement authentiques : ils n'offrent point les armes de Lorraine, ni de Danemark, et il m'a été facile de les identifier; ce fut, je crois bien, ma première découverte archéologique, et elle remonte, si j'ai bonne mémoire, à 1876.

Le problème n'était pas aussi simple qu'on peut le croire

(1) Femme du duc de Lorraine François Ier, dont elle resta veuve en 1545.

(2) Frère puîné du duc François Ier, après la mort duquel il fut régent : il était comte de Vaudémont, devint duc de Mercœur, et mourut en 1577. — Les parties enlevées du vitrail de la chapelle Sainte-Barbe y ont été remplacées par des panneaux provenant de la chapelle d'Anjou, panneaux modernes, copies peu réussies de panneaux anciens de la même chapelle et qui représentent un semé de fleurs de lis d'or sur fond d'azur, c'est-à-dire un *semé de France*.

aujourd'hui ; car, le premier portrait offrait les traits d'un vieillard, à grande barbe ; mais il a paru douteux que ce visage fût ancien ; il ne cadrait ni avec les vêtements, qui paraissent être ceux d'une femme, ni avec la forme de l'écu, en losange. De plus, je reconnus cet écu pour celui de la famille Thiriet, tandis que les armes du portrait voisin désignent uniquement la famille de Fériet.

La conclusion s'imposait : ce dernier portrait représente Fiacre Feriet, 3e fils de Nicolas Feriet, l'un des plus riches bourgeois de Saint-Nicolas, qui fut anobli par le duc Antoine le 15 février 1520, anc. st. (1) ; l'autre offrait évidemment le visage de sa femme, Jeannon, fille de Nicolas Thieriet ou Thiriet, de Neufchâteau, qui fut aussi anobli, par le même duc, le 14 janvier 1526, anc. st. (2).

Voici la description des armes, d'après Dom Pelletier :

FERIET : *D'or à la croix de sable, au franc canton de gueules, chargé d'une tour d'argent.*

THIRIET : *Coupé, au premier d'argent à 2 têtes de Maures de sable, ayant chacune à l'oreille une sonnette d'or ; au second, de gueules à une coquille d'argent.*

M. Bretagne et moi fîmes part de cette découverte à feu M. le baron Albert de Fériet, le chef de la famille, homme aussi distingué par l'élévation du caractère et l'étendue de l'instruction, que par le talent de dessinateur et de peintre, mais qu'une maladie implacable devait arrêter rapidement dans sa carrière artistique, et enlever rapidement à ses nombreux amis, auxquels son souvenir restera toujours cher (3).

Avec l'approbation de M. le curé Gondrexon, M. de Fériet résolut de faire remplacer le visage barbu par le

(1) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 234.

(2) *Ibidem*, p. 781.

(3) M. de Fériet est mort le 22 mars 1888 (v. *Journal Soc. d'Archéol. lorr.*, 1888, p. 94).

portrait de sa défunte sœur, Madame Gargam ; il le dessina lui-même et le fit exécuter en vitrail par M. Hœner, peintre-verrier à Nancy.

Il paraît, d'après les notes de M. le curé Gondrexon, que les trois portraits sur verre étaient placés auparavant dans la seconde fenêtre de la chapelle dite de l'Archiconfrérie, qui est la 3e (1) en montant du côté de l'Évangile et précède la chapelle d'Anjou. Cette 3e chapelle était anciennement sous le vocable de saint Quirin, ce qui paraît bien indiquer une dévotion particulière, sans que je sache dire à quel titre Fiacre Feriet et sa femme devaient honorer spécialement ce saint, connu surtout dans le Luxembourg et la Lorraine de langue allemande. En l'absence de tout document contraire, on peut admettre que cette chapelle avait été fondée, ou l'une des verrières donnée, par ces deux personnages. Quant au troisième portrait, rien n'établit que là était sa place primitive ; s'il représente le duc Nicolas d'Anjou, on peut accepter que ce portrait provenait de la chapelle suivante et fut joint aux autres lors du vandalisme pseudo-restaurateur d'environ 1848.

Les restes des vitraux qui garnissent les réseaux supérieurs de la fenêtre dont il s'agit avaient paru, à M. Bretagne et à moi, confirmer nos idées sur la fondation de la chapelle, ou du moins sur la donation du vitrail, par la famille de Fériet ou l'un de ses membres. On y voit : au milieu, l'Annonciation, surmontée du Père éternel tenant le globe crucigère ; puis, latéralement, existent des banderoles, sur lesquelles nous avons cru lire, à la droite, C HOSTI, et, à la gauche, NOSCE TE IPSVM. Ce sont là, semble-t-il, des sentences familiales ou personnelles ; la dernière, bien complète, pourrait appartenir à Jeanne Thiriet ou à sa famille. La première ne présente pas, à première vue, de

(1) Je fais entrer en ligne de compte l'ancienne chapelle de saint Michel, à l'entrée de l'église, où n'existe plus d'autel, mais où a été placé récemment le monument de Simon Moycet.

sens intelligible ; toutefois, la devise de la famille de Fériet est : *Hostem Feriet.* Si cette devise *parlante* a une origine ancienne, il est permis de supposer qu'elle offrait des variantes, dont la banderole de la chapelle Saint-Quirin nous offrirait des vestiges de l'une. Il serait imprudent d'insister sur la résolution d'un problème de ce genre, avant qu'un examen nouveau et plus complet ait permis de tirer de cette inscription tout ce qu'elle peut encore offrir à des archéologues munis d'instruments qui nous manquaient (1).

La plus grande partie de cette fenêtre a été remplie par des vitraux modernes, ou pris ailleurs. La verrière devait, comme généralement celles des autres chapelles, offrir deux zones étagées, indépendamment des réseaux flamboyants de l'ogive. Dans la zone supérieure, on voyait saint Georges et sainte Catherine ; ces deux panneaux ont été transportés à l'autre côté de l'église, dans la troisième chapelle, non loin de celle de sainte Barbe ; mais les sujets ne l'ont pas été entièrement ; car l'extrémité du plumet du patron de la chevalerie, plumet rouge et jaune, est resté dans la naissance de la petite ogive du compartiment de droite, et les deux tiers du nimbe de la vierge d'Alexandrie demeurent dans celle du compartiment de gauche ; on y lit facilement SANCTA CA*(tharina).*

Je ne comptais point parler, dans cet article, du troisième portrait, n'ayant rien maintenant à dire de moi-même à son sujet ; mais, souvent, il m'a été demandé quelles étaient les raisons de son identification avec le duc Nicolas d'Anjou. Pour qu'il y soit répondu, je vais laisser la parole à feu M. Bretagne, selon la rédaction exacte que je possède, transcrite par feu M. le curé Gondrexon et annotée en

(1) Postérieurement à la rédaction de cet article, M. E. Badel, étant allé à Saint-Nicolas, a bien voulu, sur ma demande, examiner l'inscription énigmatique ; il a lu, répété deux fois : « S HOS S.....TI.. S... » — Quel sens donner à cette inscription ?



quelques endroits par M. Bretagne lui-même; j'y ferai, tout au plus, quelques légères modifications de forme, nécessaires lorsque l'on revoit un manuscrit au moment de l'imprimer.

« Ce portrait représente un jeune homme, de grandeur naturelle, vu jusqu'à la ceinture, avec cheveux blonds tombant sur les épaules, coiffé d'une toque de couleur rouge ornée d'une enseigne (1) sur laquelle figurent trois fleurs de lys (2); il tient une épée nue d'une main et, de l'autre, il porte un objet qui semble être une pierre de taille, façonnée pour la base d'une colonne; la main qui soutient la pierre est couverte d'un gantelet de fer à écailles imbriquées. Le personnage a, pour arme défensive, une cuirasse en acier damasquinée d'or, par dessus laquelle il porte un manteau de couleur rouge, qui est entr'ouvert et permet d'apercevoir la cuirasse ; ce manteau est attaché par une agrafe d'or, ornée d'un camée.

« Le portrait se détache sur une tapisserie bleue à rinceaux : il est de teinte imitant la pierre de taille ; les colonnes qui supportaient la voûte de l'édicule furent enlevées, faute de place suffisante dans l'espace, plus étroit, choisi en la chapelle Sainte-Barbe.

« Ce vitrail n'a pu être placé qu'en mémoire d'un prince de la Maison d'Anjou, dont le dernier, Nicolas, est mort en 1473, après moins de trois années de règne, et vingt ans avant que la construction de l'église de Saint-Nicolas fût entreprise.

« Trois princes de cette maison ont régné en Lorraine :

« 1° René Ier, par son mariage avec Isabelle, qui hérita de la Lorraine après la mort de Charles II, son père ;

« 2° Jean d'Anjou, auquel René Ier, son père, remit le duché en 1453 :

« 3° Nicolas d'Anjou, qui devint duc de Lorraine après

(1) « Bijou de coiffure à la mode au XVIe siècle. »
(2) « Pièce héraldique des armes d'Anjou. »

la mort de Jean d'Anjou, son père, en 1470 ; il mourut en 1473, à l'âge de 25 ans, sans avoir été marié, et eut pour successeur son cousin René II, fils de Ferri II de Lorraine, comte de Vaudémont.

« Le portrait en question ne représente ni René Ier, ni Jean II, ni René II, mais parfaitement Nicolas d'Anjou.

« Les portraits des ducs de Lorraine ont été gravés par un artiste lorrain fort remarquable, qui commença à graver vers 1556 (1), quelques années seulement après l'achèvement de l'église de Saint-Nicolas, et dut terminer la série ducale au plus tard en 1573 (2), date de la mort de Clément de Latreille, qui avait composé des vers pour accompagner ces portraits (3). On est d'accord pour reconnaître qu'ils sont très ressemblants à partir du duc René Ier (4), ce qu'il a été facile de vérifier, puisqu'il existe encore aujourd'hui des portraits de ce même René, exécutés de son temps. Ceux de Jean et de Nicolas, fils et petit-fils de ce prince, si artiste et si amateur des beaux-arts, devaient être répandus à l'époque où gravait Pierre Woeiriot. On peut donc avoir confiance dans la ressemblance du portrait du duc Nicolas qui figure dans l'ouvrage de Clément de Latreille ; or, ce portrait, quant aux lignes de la figure, est identique à celui du vitrail de Saint-Nicolas ; le duc y est coiffé d'une toque semblable, et ses cheveux tombent également sur ses épaules.

« Nous ajouterons qu'on voit au Musée lorrain un portrait en buste, demi-nature, de Nicolas d'Anjou, donné en 1831 à la Bibliothèque de la ville de Nancy, par MM. Marchal et de Ludre, députés. Ce tableau, peint sur cuivre, est une

(1) « *Le peintre graveur français*, t. XI, p. 327 (article de M. Meaume). »

(2) « Beaupré, *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, t. I, p. 315. »

(3) « *Austrasiæ Reges et Duces epigrammatis* per Nicolaum Clementem Trelæum Mozellanum descripti : Coloniæ, 1591. »

(4) « *Le peintre graveur français*, t. XI, p. 327 (article de M. Meaume). »

copie de la seconde moitié du XVIIe siècle. Le duc, dont le nom est indiqué par une inscription placée au-dessus de la tête, est coiffé d'une toque rouge et armé d'une cuirasse comme dans le vitrail; mais il n'a pas de cotte d'armes, et ses cheveux sont châtains au lieu d'être blonds; d'ailleurs, il y a ressemblance dans les traits du visage.

« Il nous reste maintenant à rechercher une explication de la présence du portrait de ce duc à Saint-Nicolas.

« Dans la surprise qu'il tenta sur Metz en 1473, le 9 avril, de grand matin, le duc se faisait remarquer par une manteline (une cotte d'armes) chargée d'orfèvrerie à grandes feuilles de chêne, et il tenait l'épée à la main (1).

« Aussitôt son retour à Nancy, il rassembla son armée : *Comme vint le mois de juillet, que toute son armée était prête, qu'il ne fallait qu'aller avant, le Duc alla à Saint-Nicolas, lui recommandant à Dieu le 22e jour de juillet 1473* (2).

« Nous pensons que ce texte peut expliquer pourquoi une chapelle ducale, avec le portrait du duc Nicolas dans le vitrail, aurait été construite, peut-être 70 ans après sa mort, vers 1540. Dans ce pèlerinage, pour invoquer son saint patron, le duc aurait fait vœu d'aider à la construction d'une église, afin de remplacer la chapelle qui existait

(1) « Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. III, pr., col. 45 : *Chronique de Lorraine*, de 1350 à 1544 (l'auteur a commencé à l'écrire sous le règne du duc René II). » Cf. *La Chronique de Lorraine*, édit. Marchal, p. 127.

(2) « *Idem*, col. 46. » — Je dois toutefois faire observer que, dans l'édition Marchal (p. 129), la *Chronique de Lorraine* porte *Sainct Jehan*, au lieu de *St-Nicolas;* sur quoi l'éditeur ajoute en note : « C'est bien à la chapelle Saint-Jean, aux portes de Nancy, que le duc Nicolas se rendit en pèlerinage, et non à *Saint-Nicolas*, comme l'a écrit D. Calmet... » — Dom Calmet lui-même dit que « Nicolas alla recommander son voyage à Saint-Jean, qui est une Eglise hors de la Ville appartenant à l'Ordre de Malte » (*Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. V, col. 178); Digot fait de même (*Hist. de Lorr.*, t. III, p. 163). — Cf. mon article *La date de la mort de Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine*, dans *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1887, p. 225.

alors et qui était tout à fait insuffisante pour l'immense concours des pèlerins ; c'est, du reste, ce qu'indique suffisamment la base de colonne qu'il porte de la main droite ; mais, comme il mourut cinq jours après, le 27 juillet 1473, empoisonné, dit-on, à l'instigation du roi Louis XI, son vœu ne put être accompli, et ce serait son neveu René II, et son petit neveu Antoine, qui l'auraient réalisé.

« Nous avons fait des recherches pour savoir s'il existe encore aujourd'hui d'autres portraits du même duc; mais il paraîtrait que celui du vitrail de Saint-Nicolas est le seul qui fût ancien. Le musée du Belvédère, à Vienne, si riche en portraits de personnages lorrains, n'en possède pas de ce prince ; aussi ne saurions-nous trop engager la Société d'archéologie lorraine à faire copier, pour son musée, celui que nous venons de signaler. »

Le vœu exprimé en dernier lieu par M. Bretagne a été exaucé; on peut voir depuis longtemps, au Musée lorrain, dans la salle du duc Antoine, une belle copie du portrait sur verre dont il s'agit, faite par M. Ch. Cournault, et l'original a été placé au milieu du vitrail de la fenêtre de droite dans la chapelle d'Anjou. Mais je crois qu'on a eu tort d'y adjoindre les deux autres portraits : c'est plutôt dans la chapelle voisine qu'ils devaient être réunis, ainsi que les vitraux de saint Georges et de sainte Catherine. La verrière où ils existaient anciennement, il y a encore un demi-siècle, paraît bien, nous l'avons vu, avoir été donnée par les personnages que ces portraits représentaient et qui étaient indubitablement Fiacre Fériet et Jeannon Thiriet, sa femme.

L. GERMAIN.

Note additionnelle. — L'emplacement de la chapelle de sainte Barbe, tout à l'entrée de l'église, pourrait être considéré *a priori* comme trop peu honorable pour cette sainte populaire et pour une fondation ducale. Aussi importe-t-il, ce semble, d'en indiquer la raison probable.

La chapelle de sainte Barbe avait là sa place naturelle, la première auprès du clocher *sénestre*, en face de la chapelle de saint Michel, placée à côté du clocher *dextre*. Ces deux saints étaient, en effet, invoqués particulièrement contre les puissances démoniaques, au sujet des orages et de tous les maux causés par les intempéries ; or, les clochers, par leur élévation, attiraient la foudre, mais aussi ils renfermaient les cloches, bénites, dont les sons éloignaient les démons et, par suite, dissipaient les nuées malfaisantes. En outre, les églises étaient orientées ; le portail principal regardait l'Occident, c'est-à-dire la région des ténèbres, du mal, de la mort, et l'on y représentait ordinairement le Jugement dernier, comme à la Porte du Ciel, où saint Michel, pesant les âmes, laissait les justes passer à sa droite et être accueillis par les anges, tandis qu'à la gauche, les damnés, livrés aux démons, étaient entraînés vers le gouffre infernal ; l'archange chargé de présenter devant Dieu les âmes des défunts, le *Signifer* divin, vainqueur de Satan, avait d'habitude, au moyen-âge, une chapelle, soit au-dessus du portail de l'église, soit dans le clocher dextre : à Saint-Nicolas-de-Port, où cette disposition ne pouvait matériellement exister, le Chef de la milice céleste était invoqué dans la chapelle la plus rapprochée de ce clocher. Il devait donc paraître très convenable de dédier à sainte Barbe la chapelle faisant face, auprès de l'autre clocher. Le vocable de cette chapelle a été heureusement maintenu ; mais pourquoi avait-on détruit l'autel de saint Michel, et transporté son culte dans la 5e chapelle du même collatéral, en y faisant disparaître le culte, autrefois si important, des saints Blaise et Firmin ?

Postérieurement à la rédaction de tout ce petit travail, M. E. Badel a eu l'obligeance, le 11 janvier 1900, de m'écrire : « C'est M. Le Bègue de Girmont (curé de Saint-Nicolas, vers le 3e quart de ce siècle), qui a fait faire, par Laurent aîné, l'autel et la statue en pierre de cette chapelle

(Sainte-Barbe). — Depuis trois ans, la statue a été expédiée en Chine, offerte à un missionnaire de notre pays ; l'autel a été placé sous le vocable de Notre-Dame du Suffrage ou des Ames du Purgatoire; la statue actuelle, en terre cuite polychromée, représente la Vierge brisant les chaînes d'une âme du Purgatoire... »

Un tel changement est-il légitime et louable? On me dira : « La dévotion à sainte Barbe avait diminué à Saint-Nicolas, et il existe des motifs nombreux d'exciter la piété envers les âmes de l'Église souffrante. » Mais le culte public doit-il se conformer aux variations continuelles de la mode et aux intérêts du moment? Voilà que, dans l'église de Saint-Nicolas, après avoir honoré, pendant plusieurs siècles, une sainte des plus populaires de nos contrées, on ne la juge plus digne que d'être invoquée par des Chinois, et l'on dédie son autel à la sainte Vierge, qui en possède déjà trois autres dans la même église (1). Est-ce ainsi que l'on prétend observer la liturgie, garder le respect du passé, maintenir les traditions religieuses et lorraines?

Plus récemment encore j'ai appris, par le même écrivain, un autre abandon regrettable. On se rappelle peut-être l'étude que j'ai publiée, il y a un an, à propos d'un vitrail de la chapelle de sainte Marguerite (2). Or, le vocable de cette chapelle vient d'être changé: elle est maintenant consacrée à saint Antoine de Padoue. Ne pouvait-on, dans une église aussi vaste, l'invoquer à un autre endroit? Au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance, les saintes les

(1) A l'église Saint-Evre de Nancy, deux autels sont consacrés à la Vierge, ce qui a fait dire à Mgr X. Barbier de Montault (*Lorraine artiste*, 1891, p. 474) : « Quel est aussi le meilleur des autels (de la Vierge), puisqu'il y en a deux ? On ne connait donc pas à Nancy le décret de la Congrégation des Rites qui prohibe le culte double dans la même église! »

(2) *Note sur une verrière grisaille de Saint-Nicolas-de-Port*, dans le *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 18; cf. p. 227.



plus généralement honorées en Gaule, après la Mère du Sauveur, étaient les vierges Catherine, Barbe et Marguerite. La mission de Jeanne d'Arc fut inspirée par l'archange Michel accompagné des saintes Catherine et Marguerite, et l'on sait que la Pucelle honorait beaucoup le patron de la Lorraine : elle avait été l'implorer à la chapelle de Séfonds, près de Vaucouleurs, avant de quitter définitivement Domremy; puis, pendant son séjour à Nancy, elle se rendit en pèlerinage à l'église de Saint-Nicolas-de-Port (1), où le souvenir de ce fait est pieusement gardé et où l'on a replacé, auprès de l'autel particulier du saint patron, une statue de l'héroïne. Il existait ainsi un motif tout spécial de conserver et d'entretenir, dans cette église, le culte de sainte Marguerite (2). L. G.

CHRONIQUE

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA CROIX-GAGNÉE

Nos confrères ont trouvé, encarté dans le dernier numéro de ce *Journal*, un avis relatif à une souscription ouverte, sous les auspices de notre Société, pour restaurer sobre-

(1) Cf. M. de Braux, *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas*, dans *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1889, p. 95-100.

(2) Le culte de sainte Marguerite était relativement récent dans cette chapelle, auparavant dédiée à saint Pierre ; mais ce culte existait antérieurement dans la 4e chapelle en montant du côté de l'épitre : à cette chapelle, maintenant consacrée à saint Nicolas, le plan publié par Dom Calmet donne pour titulaires sainte Anne et sainte Marguerite.

On pourrait être surpris que le Prince des Apôtres ait été honoré dans une chapelle si éloignée du chœur, chapelle fondée par la famille Berman, sans que l'on connaisse aucun motif domestique de cette dévotion. Mais, comme je l'ai fait remarquer, les deux premières chapelles à l'entrée de l'église étaient considérées, en quelque sorte, comme des annexes des clochers ; celle de saint Pierre venait ensuite, la première : n'aurait-elle pas été dédiée à ce saint à cause de sa qualification populaire de *portier* du paradis ?

ment, et protéger par une grille, la Croix-Gagnée, actuellement exposée à toutes les mutilations et menacée d'une destruction prochaine. Nous nous empressons de publier les premiers résultats de cette souscription.

MM. Léopold Quintard, 5 fr. — le commandant Larguillon, 3 fr. — Lucien Wiener, 3 fr.— H. Lefebvre, 5 fr. — de Maillier, 5 fr. — P. Boyé, 5 fr — Léon Germain, 5 fr. — Luxer, 5 fr. — le commandant Barbas, 5 fr. — de Souhesmes, 5 fr. — Marcel Maure, 5 fr. — Émile Badel, 3 fr. — Sadoul, 5 fr. — P. de Mont, 5 fr. — Léon Lallement, 2 fr. — Chevelle, 2 fr. — d'Hannoncelles, 5 fr. – Élie-Lestre, 5 fr. — E. Duvernoy, 3 fr. — R. de Meixmoron, 5 fr. — de l'Héraule, 50 fr. – la marquise d'Eyragues, 25 fr. — l'abbé Barbier, curé de la paroisse St-Mansuy, 50 fr.

Total, 211 fr.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL

A versé la somme de 200 fr., dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et est en conséquence devenu Membre perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine :

M. l'abbé Louyot, professeur à l'École Saint-Léopold, membre de la Société.

ACADÉMIE DE STANISLAS. — PRIX DUPEUX, A DÉCERNER EN 1901.

L'Académie de Stanislas décernera, en 1901, un prix de 350 francs, fondé par M. Dupeux ; il sera attribué au meilleur ouvrage, manuscrit, ou imprimé depuis le 1er janvier 1897, qui aura été présenté sur un sujet d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1900, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas.

BIBLIOGRAPHIE

Ferdinand des Robert, *Charles IV et Mazarin (1643-1661)*, d'après des documents inédits. Nancy, Sidot frères ; Paris, Champion, 1899, un vol. in-8° de XVI-795 pages, avec portrait.

Dans ses *Campagnes de Charles IV* (1634-1643), M. des Robert nous avait raconté le duel épique engagé entre le duc de Lorraine, chassé de ses Etats, et l'implacable cardinal de Richelieu. Le troisième volume qu'il vient de publier ne le cède en rien aux précédents pour l'abondance des faits et la précision des détails. L'historien du prince le plus étrange qui ait régné sur les Duchés, nous retrace aujourd'hui, avec érudition et talent, la lutte non moins acharnée que, par son incorrigible légèreté et son amour immodéré de la guerre, Charles IV dut ensuite soutenir contre Mazarin. Le sujet était particulièrement riche en incidents et en revirements singuliers. M. des Robert a su mettre en œuvre des matériaux de premier ordre. Il a écrit un livre qui restera.

P. B.

DONS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. Bour : Panneau en fer forgé, ayant servi de clôture à une entrée de cave dans une maison de la place du Marché (XVIIIe siècle).

— Lucien Wiener : Hache en serpentine, provenant des environs de Laxou (?)

— Un militaire : Bracelet en fer, trouvé près de la ferme de Saint Jacques, près Nancy.

— Un terrassier : Fer à cheval, trouvé dans les démolitions des remparts.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD

Nancy. — Imp CRÉPIN-LEBLOND, 21, rue Saint-Dizi (passage du Casino)

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 3. — MARS 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 février 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts remercie la Société de la décision qu'elle a prise de participer à l'Exposition universelle de 1900.

Le Président donne lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique rappelant que le Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 5 juin prochain. Pour profiter de la délivrance des billets à prix réduit, les délégués devront se faire inscrire avant le 1er mai, dernier délai.

M. Emile Badel demande que le service du *Journal* soit fait à l'*Eclaireur* de Lunéville, dont il vient de prendre la direction. — Adopté.

M. Paul Perdrizet a envoyé des remercîments à l'occasion de son admission.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. le docteur Tourdes.

Admission.

M. l'abbé Maslat, curé de Trondes, est admis comme membre titulaire.

Présentations.

Sont présentés : le commandant René de Morlaincourt, 7, avenue de la Bourdonnaie, à Paris, par MM. Lefebvre, le comte de Landrian et le baron Henri d'Hamonville; M. Edouard Germain, 51, rue Isabey, à Nancy, par MM. Léon Germain, de Souhesmes et Léopold Quintard; M. Julien Knecht, 16, rue de Serre, à Nancy, par MM. Ch. Guyot, Léopold Quintard et Albert Quintard; M. l'abbé Bruneau, curé d'Atton, par MM. l'abbé Louyot, l'abbé Clanché et Léon Germain.

Ouvrages offerts à la Société.

Les inscriptions de l'église de Rumigny (Ardennes), par M. Henri Jadart ; Sedan, Laroche, 1900, in-8° de 11 p.

Vie de saint Nicolas, évêque de Myre, patron de la Lorraine, par M. Emile Badel; Abbeville, Paillart, 1900, in-32 de 32 p., avec illustrations.

L'Echo de l'Oise du 23 janvier, renfermant le *Compte rendu des travaux de la Société historique de Compiègne pendant l'année 1899,* par le comte de Marsy.

Compte rendu financier.

M. Ch. Guyot donne lecture de la situation financière pour l'exercice 1899, présentée par M. Julien Knecht,

agent comptable de la Société. — Renvoyé à la Commission des finances.

Lectures.

M. Léon Germain donne lecture de son travail : *Sur les trois portraits-bustes des vitraux de Saint-Nicolas-de-Port*, destiné au *Journal.*

M. Ch. Guyot continue la lecture de son travail sur *Mirecourt pendant la Révolution.*

Compte rendu de l'Agent comptable.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre à votre disposition les pièces justificatives de ma gestion pour l'exercice 1899.

Les comptes ont été établis en suivant le projet de budget dressé par la Commission des finances.

Le nombre des membres au moment du recouvrement des cotisations était de :

285 membres abonnés aux *Mémoires* et au *Journal.*

206 membres abonnés aux *Mémoires* seulement.

Actuellement, à la suite des variations de l'année, la Société d'Archéologie lorraine compte :

291 membres abonnés aux *Mémoires* et au *Journal.*

199 membres abonnés aux *Mémoires.*

Quelques membres n'ont pas encore retiré le volume des *Mémoires* de 1898 ; ce volume est à leur disposition au Musée lorrain, moyennant la présentation de leur bon.

Les quittances de l'année 1900 seront incessamment recouvrées. Les membres de Paris recevront une circulaire qui leur permettra de retirer le volume des *Mémoires* de 1899.

L'Agent-Comptable,

J. KNECHT.



MÉMOIRES

—

MARQUES DE TACHERONS DE L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-AUX-BOIS.

L'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois (1) présente une particularité curieuse à noter, en ce qu'elle paraît être jusqu'ici une exception en Lorraine ; c'est la présence de marques de tâcherons sur les pierres de taille de quelques-unes des parties encore existantes de l'œuvre du XIIe siècle.

Chaque pierre de taille de la façade de la chapelle a une marque. Le mur de façade du corps de bâtiment qui est à droite de la chapelle en présente aussi dans son prolongement, mais seulement à son extrémité touchant la chapelle. De cette chapelle, la seule travée qui date du XIIe siècle ne présente aucune marque sur ses faces latérales. Quant aux faces intérieures des parements des murs en pierre de taille, l'étude en est rendue presque impossible, soit par l'épaisse couche de badigeon qui les recouvre en grande partie, soit par le fait de l'appropriation actuelle des bâtiments de l'abbaye et de la chapelle en granges, greniers, écuries diverses, etc. ; on ne peut donc en parler.

On peut voir, dans la planche ci-jointe, le tableau de ces marques que j'ai relevées au cours d'une récente promenade à Sainte-Marie.

(1) Voir sur l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois :

1° Victor de Civry : *Ruines lorraines.* — I. *Sainte-Marie-aux-Bois ;* à Nancy, 1843.

2° A. Digot : *L'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois*, avec planches, dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, 1857.

3° E. Olry : *Répertoire archéologique des cantons de Domêvre, Toul-Nord et Thiaucourt,* dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1871.

A part trois, ces marques sont répétées sans aucun ordre et dans des positions différentes, un nombre variable de fois. C'est ainsi que quelques-unes sont reproduites souvent (nos 3, 5, 7, 8 et 13); d'autres, rarement (nos 9 et 10); trois ne sont gravées qu'une fois; le reste des marques est d'une fréquence moyenne. Quant à leur dimension, elle est assez uniforme (de 6 à 7 centimètres); celles qui portent les nos 17, 22 et 23 sont plus grandes.

Ces marques sont : ou des tracés géométriques élémentaires, ou des représentations très sommaires d'objets, dans lesquelles on peut reconnaître quelques outils. Les deux dernières sont d'un genre tout différent, semble-t-il au premier abord. Elles ont été gravées évidemment dans le même esprit que les autres. Ce sont des représentations au trait de choses connues de tous, de choses qu'on avait à chaque instant à l'esprit et sous les yeux.

Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, mentionne les marques de tâcherons dans l'Ile-de-France, le Soissonnais, le Beauvoisis, une partie de la Champagne, la Bourgogne et les provinces de l'Ouest. Elles seraient particulières aux constructions du XIIe siècle et du commencement du XIIIe. Elles prouvent évidemment que les ouvriers, tailleurs de pierre au moins, étaient payés non pas à la journée, mais à tant la toise superficielle : la maçonnerie des pierres de taille, au maître de l'œuvre, et la taille des pierres, compris lits et joints, à l'ouvrier. Il faut admettre que l'ouvrier était libre, c'est-à-dire qu'il pouvait faire plus ou moins de travail. Il n'en fut plus de même vers le milieu du XIIIe siècle, lorsque les règlements d'Etienne Boileau furent mis en vigueur. Les salaires furent réglés par les maîtrises ou corporations.

Les marques ne furent usitées que par les tâcherons de parements. Les morceaux portant moulures n'offrent pas de marques; les tâcherons de profils moulurés, comme

les imagiers, ne signaient pas d'une marque leur travail.

Dans plusieurs endroits de son *Dictionnaire*, Viollet-le-Duc constate que le niveau d'intelligence et d'instruction des ouvriers, aux belles époques du moyen-âge, était relativement élevé ; l'impression qui ressort de la vue de ces marques de l'abbaye de Sainte-Marie ne dément pas cette opinion. Il y a, dans ces légers tracés géométriques, dans ces naïves figurations d'outils, quelque chose de supérieur, et comme exécution et comme idée, aux lettres banales et mal faites, aux gros chiffres, que l'on rencontre sur quelques constructions modernes et qui ont été tracés quelquefois dans le même but que les marques de tâcherons du XII[e] siècle, mais plus souvent pour reconnaître et ne pas confondre, dans les chantiers, les pierres de taille des mêmes assises (1). Les marques de Sainte-Marie éveillent l'idée d'ouvriers connaissant et aimant les principes de leur métier et montrant, à l'occasion, une grande sûreté de main, jointe à un coup-d'œil juste.

L. ROBERT.

RECHERCHES SUR LES FONDEURS DE CLOCHES LORRAINS.

LA FAMILLE LAMBERT.

Les recherches sur les fondeurs de cloches sont en faveur depuis quelques années, et la famille Lambert, en ce moment, attire très particulièrement l'attention. Le personnage le plus en vue de cette famille est Jean Lambert, qui vivait dans la seconde partie du XV[e] siècle, et sans doute au commencement du suivant. Je lui ai consacré un article dans notre *Journal*, au mois de mai 1898 (2); au mois de sep-

(1) Sur les pierres de taille des digues de la Moselle, élevées à Pont-à-Mousson vers 1720.

(2) *Le fondeur de cloches Jean Lambert, de Deneuvre*, dans *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, mai 1898, p. 105-111.

tembre suivant, notre savant confrère, M. L. Maxe-Werly, a envoyé, sur le même fondeur, une communication à la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, communication qui a été ensuite imprimée dans les *Mémoires* de la Société (1). Cette étude paraît absolument indépendante de la mienne, car mes travaux n'y sont pas mentionnés ; j'en ai pris connaissance avec un grand plaisir : en effet, l'auteur s'attache à y prouver que le « Jehan Rambert Danneuvre » et le « Jehan Lambert d'Anvers » cités par Bégin, après d'autres, sont un seul et même personnage, savoir, Jean Lambert, de Deneuvre : c'est ce que je crois avoir démontré il y a déjà longtemps et répété dans mon dernier article. On ne peut qu'éprouver une réelle satisfaction à se rencontrer avec un érudit de la valeur de M. Maxe-Werly et à constater que, la découverte énoncée par lui, on l'avait publiée dans le même recueil, il y a douze ans (2).

M. Maxe-Werly a formulé une hypothèse et des observations nouvelles, qu'il est intéressant d'examiner : je me sens cependant gêné par des appréciations et des références parfois quelque peu vagues et flottantes (3).

La première partie de son court article reproduit, d'une manière relativement longue, l'opinion de « M. Victor Jacob, ancien bibliothécaire de la ville de Metz (4) », qui pensait que Jean Lambert avait son domicile à « Domèvre,

(1) L. Maxe-Werly, *Jean Lambert, fondeur*, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. VII, p. 57-59. (Bien que portant la date de 1898, ce volume n'a été distribué que dans le second quart de l'année suivante.)

(2) *Les fondeurs de cloches lorrains* dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* (2e série, t. VI, 1887, v. p. 86).

(3) Par exemple, voici les premiers mots du travail : « Dans la liste des artistes d'origine lorraine, ou ayant fait élection de domicile en Lorraine, H. Lepage, citait... », etc. Qu'est-ce cette « liste » ? Est-elle imprimée ou manuscrite ? De quand date-t-elle ? Où la trouve-t-on ? Les ouvrages antérieurs de M. Maxe-Werly avaient généralement habitué à plus de précision.

(4) « *Recherches sur la tour et la cloche de la Mutte.* »

probablement... Domèvre-en-Heys (1) »; puis, dans la seconde partie, M. Maxe-Werly rappelle que, d'après M. Gérard(2), la localité d'origine serait Deneuvre; il ajoute, mais sans conclure d'une façon positive, que « M. Mangin constate l'existence des ateliers de Jean Lambert à Deneuvre et rapporte qu'en 1508, cet artiste procéda à la refonte des cloches de l'église Saint-Evre à Nancy (3) ».

Je ne m'arrête pas ici sur l'incertitude où l'on peut rester relativement à l'identité de ce Jean Lambert de 1508 avec celui qui travaillait en 1474. Par contre, il ne me paraît point que, sur la résidence, le doute soit légitime : ni l'éminent archiviste de la Meurthe, feu Henri Lepage, ni feu le docte chanoine Straub, n'ont hésité. Outre que les formes anciennes, plus ou moins altérées, me semblent se rapprocher de *Deneuvre* plus que de *Domèvre*, la seconde localité se trouve dans une région où, que je sache, l'on n'a pas, jusqu'à présent, rencontré de fondeurs de cloches, tandis que Deneuvre existe sur la frontière du département des Vosges, où ces artisans étaient nombreux. Mais, concernant Deneuvre, il y a mieux à citer que les livres de M. Gérard et de M. Mangin, ouvrages qui, au point de vue de ces recherches spéciales, sont évidemment composés de seconde main.

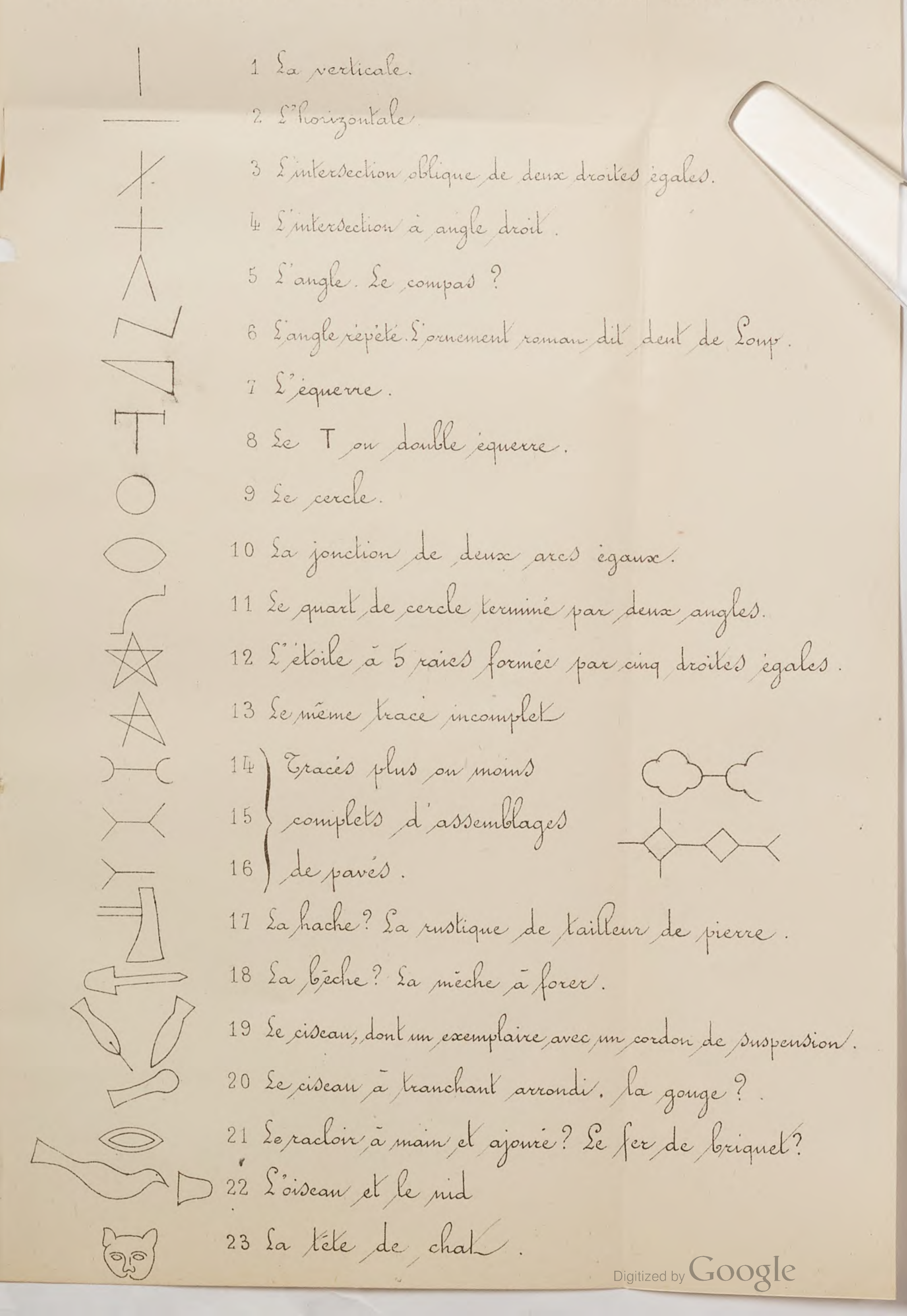
En effet, ouvrons l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle* par H. Lepage; dans l'analyse du « Compte des recettes et dépenses faites par les quatre jurés de Nancy pour les réparations et ouvrages de de cette ville » en 1502-1503, nous trouvons mention de sommes payées à, entre autres, « Jean Lambert, fondeur

(1) Domèvre-en-Haye, chef-lieu de canton, arr. de Toul.

(2) « *Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge* (VIIe et XVIe siècles). Paris, 1872, 2 vol. in-8°. »

(3) « *Etudes historiques et critiques ou Mémoires pour servir à l'Histoire de Deneuvre et de Baccarat*, 1861, p. 61. » Cf. mon article, *Journal*, 1898, p. 108.

MARQUES DE TACHERONS DE L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-AUX-BOIS.



probablement... Domèvre-en-Heys (1) »; puis dans le

de cloches à Deneuvre, pour avoir refondu la grosse cloche de Nancy », c'est-à-dire évidemment de l'église paroissiale alors la seule, savoir l'église Saint-Evre (1).

Il reste un point sur lequel je crois devoir formuler une appréciation un peu divergente de celle que mentionne M. Maxe-Werly. Relativement à notre fondeur, il reproduit sans réserve cette phrase de M. Gérard : « Son nom a été italianisé par certains historiens et dans quelques documents sous la forme de Jean Lamberti... »

La forme analogue que j'ai rencontrée, seulement dans dans les textes latins, est *Lamperti*. Mais ce que je ne puis accepter, c'est que cette forme se soit produite sous une influence italienne.

C'est en Alsace qu'elle paraît surtout avoir eu cours, et elle est d'origine purement latine. Je ne crois pas que l'on puisse parler d'influences italiennes dans nos contrées, antérieurement au règne de René d'Anjou. Or, l'usage de mettre le nom paternel ou patronymique sous la forme génitive dans les textes latins, puis de conserver cette forme dans les textes français, est beaucoup plus ancien.

A propos d'une croix *pitacium* qui paraît être du XIe siècle et porte un double nom, Mgr X. Barbier de Montault dit : « Deux noms.. constituent, pour cette époque, un fait presque anormal... Le second nom ne se prenait qu'au cas où l'on voulait préciser une filiation, mais alors on le mettait au génitif, en sous-entendant *filius*... (2). » Et l'auteur cite « quelques exemples d'après le cartulaire de Saint-Hilaire de Poitiers : en 1096, *Petrus Guarnerii ;* en 1102, *Bodinus*

(1) Cf. M. l'abbé Bernhardt, *Deneuvre et Baccarat* ; Nancy, 1895, p. 137. Je l'ai cité dans mon article précédent. — M. Bernhardt mentionne en note : « *Archives de Nancy*, B. 3237» ; il faut évidemment rectifier : Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 7237.

(2) *Les croix de plomb placées dans les tombeaux en manière de pitacium* ; Limoges, 1888, p, 19 ; article reproduit dans les *Œuvres* du même auteur : voir t. XII, *Les croix-pitacium*, p. 387.



Aimerici; en 1138, *Wilelmus Seguini, Petrus Villani, Constantinus Budelli* (1) ».

Un article du *Héraut d'armes* nous montre M. E. de la Conge trouvant l'origine de la particule *de* (à tort dite nobiliaire) dans l'usage, antérieur à l'existence des noms patronymiques, « de fixer le nom de l'auteur de la famille » par la citation de ce nom au génitif. Il a donné plusieurs exemples pour les XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, tous dans des textes latins et paraissant désigner des personnages français (2).

Dans les derniers siècles du moyen-âge, en effet, ces noms, indiquant la filiation, en étaient arrivés à représenter non plus le père, mais la famille. Telle est l'opinion qu'a reproduite feu M. Jules de Laurière, relativement à l'épitaphe d'un prêtre, « magister Stephanus *Bronsaudi* », mort en 1458, et inhumé à l'église Saint-Yves des Bretons à Rome. Ce nom, lui écrivait Mgr X. Barbier de Montault, « est au génitif, parce que l'on sous-entend *ex gente* ou *ex s irpe.* Anciennement on sous-entendait *filius...* (3) ».

Dans une question posée à un récent Congrès, sur « l'histoire des noms de familles, spécialement dans le Luxembourg », M. A. de Leuze a insisté sur cette habitude de dire : un tel, fils d'un tel. « C'est ainsi, ajouta-t-il, que dans les chartes latines du moyen-âge, on trouve : *Abraham, filius Balduini, filii Abrahae; Johannes et Philippus, filii Alexandri ;* plus tard, le mot *filius* fut mis de côté et l'on eut : *Bernardus Anfredi, Petrus Alberti* (4). »

Mais, en Lorraine même, ne trouve-t-on pas, antérieurement à l'époque de l'influence italienne, quantité de noms

(1) *V. Ibidem*, p. 20, note I, et *Œuvres : ibidem.*

(2) *Le Héraut d'armes, revue illustrée de la noblesse*, t. I, p. 391.

(3) Jules de Laurière, *L'église Saint-Yves des Bretons à Rome ; ses dalles funéraires et ses inscriptions*, dans le *Congrès archéologique de France*, LIII session (Nantes) ; Paris, 1887 ; v. p. 375-376. — V. aussi, p. 381, l'épitaphe du chanoine Petrus *Amecti*, † 1510.

(4) *Documents du Congrès archéol. d'Arlon*, 1899, prem. fasc., p. 33.

patronymiques, surtout d'ecclésiastiques, ayant pris la forme dont il s'agit ? Qu'il me suffise de rappeler quelques chanoines de Verdun : Jean Ravinelli, † 1429 ; Jean Cornielli, 1432, † 1450 ; Alexandre Bonnetti, 1438 ; Radulphe Morini, † 1448 ; Tineti, 1448, etc. (1).

Par la suite, ces formes, ou du moins plusieurs d'entre elles, ont paru à certaines personnes être plutôt plurielles que génitives. Dans son manuscrit *le Héraut de Lorraine*, daté de 1654, le Sr F. Perrin de Dommartin atteste que la famille de Baillivy, de Toul, descendait de Jean Bailly, maître d'hôtel d'un évêque de Verdun vers l'an 1380. Il ajoute cette réflexion, intéressante à consigner à cause de sa date : « La raison du changement du nom de *Bailly* en celui de *Baillivy* vient de ce qu'on latinisoit les noms propres il y a quatrevingtz ou cent ans, comme *Richardi* pour *Richard*, *Dominici* pour *Dominique*, et ainsi l'on disoit aussi *Baillivi* au lieu de dire *les Baillys*, parce qu'ils estoient plusieurs de cette maison. »

On voit que l'auteur, à une époque où l'Italie avait encore beaucoup d'influence, ne songeait nullement qu'elle ait eu un rôle dans la formation des noms de famille français dont il vient d'être parlé.

Relativement à l'origine familiale de Jean Lambert, M. Maxe-Werly dit : « Nous proposons de voir en lui un *descendant* de maître Lambert le canonnier envoyé, en 1403, par le duc Robert à Longwy pour y faire une grosse bombarde... » L'auteur ne fournit aucune référence à l'appui de l'acte concernant ce Lambert vivant en 1403. Je présume que le renseignement a été puisé dans les *Annales du Barrois* de Victor Servais, où je lis, à l'année indiquée (t. II, p. 354) :

« Robert (duc de Bar) songea, au commencement de

(1) V. les listes de Roussel, *Hist. de Verdun*, reproduites par Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 292-302, mais surtout le nouveau *Pouillé de Verdun*, t. I (par feu M. l'abbé N. Robinet).



février, à ajouter à son matériel de guerre, une pièce d'artillerie de gros calibre. On vit arriver à Longwy, le 8 de ce mois, *maître Lambert, le cannonier,* que le prince y *envoyoit pour faire une grosse bombarde.* Après trois jours de résidence, Lambert se trouva dans la nécessité de quitter la ville, sans avoir pu accomplir sa mission, parce *con n'auoit point ce qu'il appartenoit pour faire la dite bombarde* (1). »

M. Maxe-Werly me saura gré, j'aime à le croire, d'ajouter qu'un « canonier », du nom de Jean Lambert, fut tué devant Châtel-sur-Moselle, lors du siège de cette place par les Lorrains, en 1471. Il dirigeait le tir de trois bombardes, que la *Chronique de Lorraine* me semble indiquer comme ayant été amenées de Liverdun. Voici le commencement du paragraphe, intitulé : « Jehan Lambert, canonier tué devant Chastel-sur-Moselle d'un coup de serpentine » :

« Or disons de Chastel-sur-Moselle que estoit assiégée. Iij bombardes tous les jours tiroit maistre Jehan Lambert, que à Liverdun tiroit. Comme à chargier estoit, fait lever le manteau (2) ; un coup de serpentine subittement de dedans tira ; le coup adteindit sur la bombarde, le coup l'adteindit, dont il en morut (3). »

Quelle relation de parenté pouvait-il y avoir entre ce « canonier » et le fondeur de cloches Jean Lambert ? Nous allons retrouver vers 1482 un maître fondeur de l'artillerie également nommé Jean Lambert, qu'il serait assez naturel de considérer comme le fils du « canonier » de 1471. Ne ferait-il avec le fondeur qu'un seul et même personnage ? Espérons que la découverte de documents nouveaux viendra élucider ce problème.

(1) « Gillet Gilleton, Longwy, 1401-1403. »

(2) Le manteau, c'est-à-dire le grand bouclier en pavois dressé devant la pièce, afin d'abriter les servants ; on l'abaissait, pour dégager la bouche du canon, au moment du tir.

(3) *La Chronique de Lorraine*, édit. Marchal, p. 95, § LXXVII.

Nous avons vu Jean Lambert fondre la cloche d'Obernai en 1474 et la Mutte de Metz en 1479. Ce pourrait donc être lui qui reviendrait peu après dans son pays, comme fondeur de l'artillerie de Lorraine. Le mot *artillerie* désignait, à cette époque, l'arsenal de Nancy. Henri Lepage nous apprend que « Jean Lambert » remplissait ces fonctions en 1480 (1). Il dit encore : Le trésorier général porte en dépense, dans son compte de l'année 1482-1483 (B. 980, f° 36 v°), une somme de 334 livres 10 sols 8 deniers tournois délivrée à « maistre Jehan Lambert, maistre fondeur de l'ar« tillerie de Monseigneur..., en quoy mondit seigneur lui « estoit tenu à cause de la reste de paie de deux grosses « serpentines et autres besongnes (2)... »

Vers 1502-1503, ainsi qu'il a été dit plus haut, Jean Lambert refondit la grosse cloche de l'église Saint-Evre de Nancy ; M. Mangin dit qu'il fit des cloches pour cette église en 1508 (3).

M. Maxe-Werly dit encore du fondeur Jean Lambert : « En 1506, il avait fondu la cloche de Mittelwihr : *In dem Ior als man zalt von Christus Geburt MCCCCC und VI jor gos mich Hans Lamprecht von Donièvre.* » Ici encore la référence fait défaut. Mais on pourra recourir à l'ouvrage de feu M. Gérard, *Les artistes de l'Alsace* (t. II, p. 412-421), ou à la source qu'il cite sur cette cloche : « *Bull. de la Société pour la conservat. des monum. histor. d'Alsace*, III, 2e part., p. 109. »

J'ajouterai que M. Gérard parle encore de deux autres cloches du même fondeur : celle (p. 417) de Mutterholtz, malheureusement refondue en 1857, datait de 1507 ; celle de Gresswiller existait originairement à Mutzig ; elle est,

(1) Henri Lepage, *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, p. 122, note ; cf. *Inv. somm. des arch. départ.*, B. 977.

(2) Même ouvrage, p. 121, note 1, et *Inv. somm.*, B. 980.

(3) Cf. mon article, dans *Journal Soc. d'arch. lorr.*, 1898, p. 108.

dit-il, datée de 1504 selon les uns (1), de 1521 selon les autres (2). Pensant que le fondeur de la cloche d'Obernai vivait encore au commencement du XVIe siècle, M. Gérard lui attribuait cette cloche en opinant pour la première date. Je serais moins gêné pour accepter la seconde, me trouvant disposé à distinguer deux Jean Lambert fondeurs, l'un père de l'autre.

En parlant, dans mon article précédent, des cloches de 1536 à 1542 que M. J. Bourgeois attribuait à un Jean Lambert de Deneuvre, je demandais si l'auteur était sûr du prénom. M. Bourgeois a eu l'obligeance de m'écrire : « Je ne suis pas certain que le fondeur des deux cloches du Val-de-Liepvre ait porté le prénom de Jean, ni qu'il ait été le même que celui à qui l'on doit la cloche d'Obernai... Tout porte à croire qu'il s'agit de deux fondeurs différents, quoiqu'appartenant évidemment tous les deux à la famille Lamperti. L'identité absolue du médaillon de saint Georges, qui paraît avoir été adopté par ces fondeurs comme marque de fabrique, ne laisse aucun doute à cet égard. »

Telle est bien aussi mon opinion.

Maintenant, je quitte les Lambert de Deneuvre, renvoyant pour le surplus à mon article précédent. Mais, aux renseignements que j'ai donnés antérieurement sur les fondeurs de cloches lorrains du nom de Lambert qui vécurent plus tard, je suis heureux de pouvoir ajouter une série de notes qui m'ont été spontanément envoyées par un excellent confrère et zélé campanographe M. Jos. Berthelé, archiviste de l'Hérault ; je vais transcrire simplement ses fiches, en ajoutant les identifications possibles avec les personnages qui figurent dans mon travail de l'an dernier (3) :

1. Marle (Aisne). 1664. — « **Nicolas Lambert** et Nicolas

(1) « *Annuaire du Bas-Rhin*, 1843, p. 99. »

(2) « *Revue cathol. de l'Alsace*, 1859, p. 433. — Straub, *Mobilier d'église d'Alsace*, p. 42. »

(3) A chaque numéro, je reproduis exactement le texte de M. Berthélé ; les guillemets désignent ses citations.

de Lépine, fondeurs roulants » (Rionnet, dans *la Thiérache*, XIII, p. 132).

Nicolas nous était connu en 1666, 1669.

2. **Jean Lambert**, fondeur de cloches, demeurant à Chaumont-la-Ville, est parrain à Breuvannes le 7 novembre 1690 (Archiv. comm. de Breuvannes).

3. Jean Lambert, « fondeur de métal de Doncourt », est parrain à Doncourt le 1er octobre 1691 (Archiv. comm. de Doncourt).

4. Jean Lambert, fondeur de métal, veuf, épouse à Doncourt, le 13 février 1703, Elisabeth Hernard, fille d'André Hernard, aussi fondeur de métal (Archiv. comm. de Doncourt).

Nous connaissions Jean Lambert, *le père,* de 1683 (1) à 1707.

5. **Jean Lambert** fils, fondeur de cloches, est parrain à Doncourt le 25 décembre 1704 (Archiv. comm. de Doncourt).

J'avais déjà, d'après les seules recherches de M. Berthelé, mentionné ce fondeur, de 1707 à 1713.

6. **Claude Lambert**, fondeur de cloches, fils de J.-B. Lambert, menuisier, meurt à Colombey-les-Choiseul, à l'âge de 29 ans, le 13 novembre 1786 (Archiv. comm. de Colombey-les-Choiseul).

Ce Claude Lambert m'était inconnu.

Il me reste à remercier cordialement M. Berthelé de me livrer si libéralement les trouvailles sur les fondeurs que lui permettent de faire ses tournées de vacances dans les archives communales du Bassigny.

L. GERMAIN.

(1) J'ai dit, d'après M. Farnier, que ce Jean Lambert fondit, en 1683, une cloche de la cathédrale de Reims. Cette cloche est dénommé « le *Petit-Chapitre* » par le Dr Billon, *Campanologie*, 1866, p. 121.



JEAN JOLY, CURÉ DE LINY-DEVANT-DUN (1). 1668-1705.

Jean Joly naquit à Verdun, en 1625, d'une famille assez notable.

Nous trouvons dans la liste des citains de Verdun, du lignage de la Porte, rapporté par M. Jeantin (*Manuel de la Meuse*, p. 386), de 1530 à 1548 : François Joly et ses fils, Nicolas, François et Simon.

Différents personnages ecclésiastiques de Verdun portent, à cette époque, le nom de Joly : ainsi, Dieudonné Joly, curé de Busy, près d'Etain, de 1598 à 1632 ; ainsi, Charles Joly, pourvu de la XIIe prébende du chapitre de la Cathédrale, mort en 1649 ; ainsi, Claude Joly, neveu du curé de Busy, né en 1610, pourvu de la XIIe prébende, à la mort de Charles ; nommé évêque d'Agen en 1653, et mort en 1678, laissant une certaine réputation d'éloquence ; car le recueil de ses sermons fut imprimé plusieurs fois.

Dès que Claude Joly fut élevé à l'épiscopat, il abandonna sa prébende à Jean, son frère, décédé en 1679.

Jean Joly jouissait donc de ce bénéfice, quand, en 1668, son homonyme fut présenté à la cure de Liny, du diocèse de Reims et du décanat de Dun.

La collation de cette cure appartenait précisément au doyen et au chanoine tournaire du chapitre de la Cathédrale de Verdun.

Ce chapitre était seigneur de Liny, depuis que, en 1399, Robert, duc de Bar et sire de Dun, avait donné à l'église Notre-Dame de Verdun les deux tiers de la vouerie de Liny, amplifiant ainsi une donation que sa mère, Iolande de Cassel, avait faite déjà sur ses biens de Liny, à la même église.

Aussi, le chapitre de Verdun possédait certains droits à

(1) Arr. de Montmédy, canton de Dun.

Liny, même avant la fondation de Robert; car le Pouillé de 1346, donnant à ce bénéfice une valeur de xx livres, y ajoute x livres pour le chanoine écolâtre de Verdun (1).

Ainsi, le chapitre cathédral avait à Liny tous les droits et tous les privilèges seigneuriaux; il y avait sa justice et les officiers de cette justice : il y percevait les grosses et les menues dîmes. Mais, par contre, il était chargé de l'entretien du chœur de l'église paroissiale, et il devait assurer au curé un revenu de 600 livres, car la cure était à portion congrue.

Quand Jean Joly prit possession du bénéfice de Liny, la population était évaluée à 250 communiants environ.

Le diocèse de Reims était alors gouverné par le cardinal Antoine Barberini. En 1671, lui succéda Charles-Maurice Le Tellier. Si l'on en croit les Mémoires du temps, on se représente volontiers cet archevêque comme un prélat de cour, plus assidu aux salons de Versailles qu'occupé à la direction de son diocèse.

Un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'archevêché démontre péremptoirement la fausseté de ce jugement. C'est la copie du Journal des visites pastorales que l'archevêque écrivait de sa main. Dans ce journal, le prélat enregistre scrupuleusement les éloges ou les blâmes qu'il croit devoir adresser à l'administration des curés. Il ne craint pas de descendre dans les moindres détails du gouvernement d'une paroisse; il a soin que chaque église soit pourvue du mobilier nécessaire ; et, quand il le faut, il laisse une généreuse aumône.

Dans la visite pastorale que fit à Dun l'archevêque de Reims, le 16 juin 1673, il loue le curé de Liny. « C'est, dit-il, un bon ecclésiastique, de bonne famille de Verdun. Il est appliqué à sa profession. » Satisfait de la manière d'agir de maître Jean Joly, l'archevêque le nomme doyen rural du décanat de Dun.

(1) La livre valait alors 14 francs, 11 sous, 10 deniers.

On voit, par ce fait, que le mode de nomination des doyens n'était pas universellement uniforme. Tandis que dans le diocèse de Reims l'archevêque nommait à son gré, dans d'autres diocèses, notamment dans celui de Verdun, on suivait encore l'antique usage de l'élection. Après le décès d'un doyen, les curés du décanat s'assemblaient, soit à l'église, soit à la maison curiale, pour choisir parmi eux celui qu'ils jugeaient le plus digne. L'élu devait se présenter à l'évêque, qui se réservait d'approuver ou de désapprouver l'élection et de donner l'investiture canonique de la dignité. (Cf. *Pouillé de Verdun*, par l'abbé Robinet, tome I, page XIII.)

Cependant, la nomination du curé de Liny comme doyen rural n'avait-elle pas été quelque peu précipitée ? Le nouveau doyen avait-il toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des devoirs de sa charge ? Apparemment non, puisque dans la visite suivante, faite en 1682, l'archevêque reconnaît que Jean Joly, tout en restant un bon curé, « est incapable d'être doyen ». Aussi, sans plus de formes, il le destitue, et établit à sa place Messire François Nicolay, curé de Sassey.

Sur le territoire de Liny, non loin du village, existait un antique ermitage, sous le vocable de saint Lie. Ce lieu de dévotion se trouvait dans un état de délabrement et d'abandon, probablement à la suite des guerres dont le XVIIe siècle eut tant à souffrir. Lors de sa visite de 1682, l'archevêque de Reims ordonna la démolition de l'ermitage et voulut que les matériaux en fussent vendus au profit de la Fabrique. Aujourd'hui encore, en dépit de la suppression prononcée par l'archevêque et d'un laps de temps de deux siècles, les pèlerins vont prier aux pieds d'une statue de saint Lie, érigée en cet endroit, et boire à la source vénérée qui jaillit tout près.

Dans la visite de 1693, l'archevêque Le Tellier donne des éloges au zèle et à la conduite du curé de Liny, avec une

restriction toutefois au sujet de son intelligence et de son savoir-faire. « C'est, dit-il, un bon prêtre, irréprochable pour les mœurs, mais d'un petit génie. » Dans la visite de 1698 : « Il se porte encore bien et s'acquitte bien de ses devoirs. » Mais, peu d'années après, dans une visite faite en 1704, l'archevêque constate que l'ancien doyen de Dun, fatigué déjà par la vieillesse, n'a plus une santé suffisante. Aussi, Mgr Le Tellier lui propose, par l'intermédiaire du doyen, de résigner sa cure à son choix, moyennant une pension de 200 livres.

Le curé accepte ces conditions, signe sa resignation le 29 mai 1705 et, cruelle ironie des choses humaines, il meurt le lendemain, à l'âge de 80 ans. Il avait, nous apprend son acte de décès, « fait la fonction de prestre cinquante-quatre ans, dont trente-sept à Liny ».

Messire Jean Joly dort de son dernier sommeil sous les voûtes de son église. Sa cure, remise par lui entre les mains de l'archevêque, fut donnée par ce dernier à Maître Nicaise Adnet, curé de Fontaines, près de Liny, après avoir été vicaire à Novion-Porcien (1).

La dalle funéraire, en marbre noir, du curé de Liny, arrachée de l'endroit où il fut inhumé, se trouve actuellement encastrée dans le rétable de l'ancien maître-autel, placé au fond de l'abside. Elle nous apprend que, en 1726, la nièce de Jean Joly, voulant perpétuer la mémoire de son oncle, et exécuter ce que lui-même n'avait probablement pu accomplir, établit une fondation importante dans l'église de Liny, selon le pieux usage de ce temps.

Cette épitaphe est ainsi conçue :

CY DEVANT GIST VENERABLE PERSONNE
MONSIEVR JEAN JOLY VIVANT PRESTRE ET CVRE DE CE LIEV
ET DOYN LEQVEL EST DECEDE LE 30eme MAY DE
LANNEE 1705

(1) Chef-lieu de canton. arr. de Rethel, Ardennes.

ET LAN 1726 MADEMOISELLE M. JOLY SA NIEPCE
A FONDE DANS CETTE EGLISE LE PREMIER JEVDI
DE CHACVN MOIS VNE MESSE SOLENNELLE
DV TRES SAINCT SACREMENT AVEC EXPOSITION ET
BENEDICTION A LA FIN APRES LAQVELLE SERA
CHANTE VN DE PROFVNDIS AVEC LA COLLECTE DES MORTS
POVR LE DICT SR JEAN JOLY ONCLE A LA DITTE FONDATRICE
VNE AVTRE COLLECTE POVR ELLE ET PR SES
AVTRES PARAENTS (sic) DEFVNCTS ET POVR
CETTE FONDATION ELLE A DONNE A LA FABRIQVE DE CE LIEV
VN GAGNAGE SCITVE AV BAN ET FINAGE DE CE LIEV DELI
CONSISTANT EN SEPT JOVRS DE TERRE A CHAQVE ROVE ET
ENVIRON TROIS FAVCHEE (sic) ET DEMY DE PREZ SCITVES
TANT EN LA PRAIRIE DVDICT LINY QVEN CELLE DE FONTAINES
REQVIESCANT IN PACE

DESFOVR

J. NICOLAS.

UNE RELIURE AUX ARMOIRIES DU CARDINAL DE LORRAINE.

Le *Katalog* 215 de la librairie Karl W. Hiersemann à Leipzig, publié en décembre 1898, renferme dix planches phototypiques représentant seize reliures très remarquables, depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe.

La 5e offre une variante, que je crois inédite, des armoiries du Cardinal de Lorraine. Voici, avec traduction de l'allemand, la description des deux volumes, compris sous le même numéro, auxquels on remarque ces armoiries (n° 69) :

« Herodoti Halic. Historia, siue historiarum libri IX, qui inscribuntur Musae. Ex vetustis exemplaribus recogniti. Ctesiae quaedam. (Graece.) Anno 1570, exc. Henr. Stephanus. — Herodoti historiae lib. IX, et de vita Homeri libellus Illi ex interpret. C. Heresbachii : utraque ab Henr. Ste-

phano recognita etc. (Latine.) Anno 1566. Exc. : Henr. Stephanus. Fol. — Deux volumes avec la grande marque d'Estienne, magnifiques ornements de tête et de conclusion, et initiales. Le second volume avec quatre grandes gravures sur bois (le jardin de Sémiramis, Babylone, le château de Sémiramis, la tour de Babel). (*Vendu.*) 650 M.

« *Reliure de maître contemporain, en maroquin brun luisant. La couverture et le dos sont ornés de dessins géométriques et d'arabesques dans le style de Grolier : le fond est en partie parsemé de points d'or. Le milieu des deux plats porte les armoiries d'un cardinal (duc de Lorraine). Sur les tranches dorées sont frappés des ornements analogues à ceux des plats. La reliure ainsi que le livre sont admirablement conservés.* »

Le libraire a bien reconnu les armes pleines de Lorraine et le chapeau de cardinal, aux quinze houppes de chaque côté ; mais il n'a pas remarqué le lambel à 3 pendants, presque invisible tant il est mince et haussé en chef. C'est le lambel des Guises. Une croix processionnelle est posée en pal derrière l'écu, la croix proprement dite ayant les extrémités tréflées : ce doit être à cette époque, je crois, l'insigne héraldique d'archevêque (1) ; le trèfle supérieur est caché par le chapeau. Au-dessous de l'écu sont deux branches feuillées et nouées. L'ensemble est inscrit dans un encadrement ovale.

Étant donnée la date, ces armoiries sont sûrement celles du grand cardinal de Lorraine, Charles, fils du premier duc de Guise. Grand bibliophile, il a eu plusieurs fers de reliure armoriés. La Bibliothèque publique de Nancy possède quelques volumes aux armes de ce prélat, mais différentes de celles des volumes dont il s'agit.

Johannis Guigard a reproduit deux fers aux armoiries

(1) Sur cette question, cs. Mgr X. Barbier de Montault, *La croix à double croisillon* (Montauban, 1882), p. 31 à 36.

du cardinal de Lorraine. Le premier offre l'écu avec le lambel et la croix processionnelle, le tout inscrit par deux filets circulaires, dans un encadrement carré. Le second, qui me paraît antérieur, représente l'écu plus allongé, avec crosse en pal et onze croix de Lorraine disposées en orle; l'encadrement est rectangulaire (1).

M. H. Jadart a aussi publié deux fers du même prélat : l'un est semblable au premier de J. Guigard (2) ; sur le second, on ne voit pas de lambel ; l'écu ovale est placé sur un cartouche à volutes et surmonté d'un chapeau à neuf houppes de chaque côté (3).

La Bibliothèque de Reims, a bien voulu me dire M. Jadart, « possède une douzaine de volumes aux armes de Lorraine », mais plusieurs de ces reliures ont été restaurées.

Ainsi, la reliure du catalogue Hiersemann paraît former une variété nouvelle et très intéressante.

L. GERMAIN.

ÉPITAPHE DE CATHERINE GOURDET.

RECTIFICATION.

Nous avons cru devoir interpréter par le chiffre 4 le signe X du millésime (16X0) inscrit sur la dalle tumulaire de Catherine Gourdet (4), ce qui donnait 1640. Les registres paroissiaux de Saulmory ne remontant qu'à 1614, il nous

(1) Joannis Guigard, *Nouvel armorial du bibliophile;* Paris, 1890, t. I, p. 317.

(2) Henri Jadart, *Les bibliophiles rémois*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCII, p. 10.

(3) Le même, *L'exemplaire sur vélin du Concile de Trente envoyé par la Municipalité de Reims à François de Neufchâteau en 1799,* dans les mêmes *Travaux*, t. XCVI, p. 135. Cet exemplaire des *Canones et decreta* a été imprimé à Rome en 1564.

(4) *Journal*, février 1900, p. 31.

paraissait inutile d'y rechercher des éclaircissements au sujet de ce personnage. Mais, dans un examen postérieur des mêmes registres, nous avons trouvé l'acte mortuaire de Catherine Gourdet, daté du vendredi 15 novembre 1680. Dès lors, l'interprétation s'impose d'elle-même.

Cet acte nous apprend que Catherine Gourdet, veuve de Richard Noël, marchand, demeurant à Stenay, épousa en secondes noces François Riclot, aussi marchand et habitant de Stenay. Elle eut, du premier mariage, Richard, mentionné comme admodiateur de Louppy, et Françoise, qui épousa un sieur *de Laurent*, garde-du-corps du Roi. L'acte mortuaire ne cite aucun enfant issu du second lit.

Nous y voyons, en outre, que la défunte avait versé une somme de dix écus à la Fabrique de l'église Saint-Denis de Saulmory, pour « un lieu de sépulture, pour soi et ses descendants, en la chapelle de la Vierge, au-devant de l'autel ». Elle donne, en plus, trente sols à la chapelle de Saint-Eloi.

J. NICOLAS.

CHRONIQUE

—

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA CROIX-GAGNÉE.

(2e Liste.)

MM. Ch. Guyot, 5 fr. — Gouy de Bellocq-Feuquières, 15 fr. — Ch. Cournault, 5 fr. — Par M. de Landrian, 5 fr. — L'abbé Louyot, 5 fr. — L'abbé Clanché, 3 fr. — Edmond Bour, 10 fr. — de Montjoie, 5 fr.

Total..................	53 fr.
Total de la 1re liste.....	211
Total général............	264 fr.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL.

A versé la somme de 200 fr., dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891, et est en conséquence devenu membre perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine :

M. le commandant René de Morlaincourt, 7, avenue de La Bourdonnaie, à Paris.

DONS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. Pierre Quintard : Fragments de tuiles gallo-romaines trouvés à Villacourt.

— M. Léopold Quintard : Eperons en bronze et en fer, agrafes et boucles, trouvés dans les démolitions des remparts de Nancy.

— M. Louis Gruyer, instituteur à Rogéville, par l'intermédiaire de M. le comte Beaupré : 18 pointes de flèches, de formes différentes, et divers outils en silex ; en tout, 36 pièces, trouvées sur le territoire de Rogéville.

Pointe de flèche trouvée à Villey-Saint-Etienne.

ACQUISITIONS

Deux monuments funéraires trouvés à Scarponne ; leur description sera donnée dans le prochain numéro.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21 rue Saint-Dizier.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 4. — AVRIL 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 mars 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président dépose sur le Bureau le volume des *Mémoires* de 1900.

Le Comité du *Bulletin historique du diocèse de Lyon* demande l'échange de cette publication avec celles de la Société. L'échange avec le *Journal* est décidé.

La Société fixe sa prochaine séance au 6 avril.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. Gabriel Michaut, ancien conseiller général, membre titulaire, et Auguste Tordeux, président de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Distinction honorifique.

M. Albert Denis est nommé officier de l'Instruction publique.

Admissions.

Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. le commandant René de Morlaincourt, Edouard Germain, Julien Knecht, et l'abbé Bruneau.

Présentations.

Sont présentés : M. l'abbé Alfred Lebarque, curé de Liny-devant-Dun, par MM. l'abbé Nicolas, Léon Germain et Léopold Quintard ; M. A. Gény, entrepreneur, 47, rue de l'Hospice, à Nancy, par MM. Lucien Wiener, Schuler et Léopold Quintard ; M. Eugène Pierga, à Joudreville, par MM. l'abbé Jérôme, l'abbé Mangenot et Léopold Quintard.

Ouvrages offerts à la Société.

Excursions épigraphiques. — Les épitaphes de l'église d'Amance, par M. Léon Germain ; Nancy, Sidot, 1899, in-8° de 52 pages,

Metz. Documents généalogiques : armée, noblesse, magistrature, haute bourgeoisie, d'après les registres des paroisses (1561-1792), par l'abbé F.-J. Poirier; Paris, Lamulle et Poisson, 1899, gr. in-8° de XIV-685 pages.

Annuaire de Lorraine ; Nancy, Crépin-Leblond, 1900, gr. in-8° de 1716 p., avec 1 plan.

L'Action Française (15 février et 1er mars 1900) ; ces numéros contiennent une étude de notre confrère M. Robinet de Cléry sur *les illégalités de la Haute-Cour.*

Etudes rétrospectives. Nancy avant et après 1830, par M. Stanislas Thomas ; Nancy, Crépin-Leblond (1900), in-8° de 336 p., avec 2 planches.

Rapport de la Commission des finances.

M. Ch. Guyot donne lecture du rapport, présenté au nom de la Commission des finances, sur les comptes de l'exercice 1899.

La Société, conformément aux conclusions du rapport, approuve ces comptes et vote des remerciements à M. Julien Knecht, agent comptable.

Lectures.

M. Ch. Guyot continue la lecture de son travail sur *Mirecourt pendant la Révolution.*

Rapport sur les Comptes de l'Exercice 1899,

présenté au nom de la Commission des finances

PAR M. CH. GUYOT

MESSIEURS,

La nouvelle organisation financière, inaugurée au mois de février dernier, par suite de la retraite de notre trésorier, M. René Wiener, a fonctionné pendant cet exercice à l'entière satisfaction de votre Commission. M. Julien Knecht, agent comptable rétribué, a su se mettre très vite au courant des détails de sa gestion ; il a d'ailleurs scrupuleusement suivi les excellents errements qui sont de tradition dans notre Société, sauf en un point, pour le recouvrement des quittances, où, conformément à une décision du Bureau, il a été pris des mesures, dont l'expérience a démontré l'utilité. Grâce au procédé actuellement employé, ces recouvrements se font plus promptement, et le retrait des volumes, lorsque tous nos Sociétaires en auront pris l'habitude, ne présentera désormais aucune difficulté.

Le total des cotisations perçues est légèrement supérieur

au chiffre de l'année dernière, et les quittances restées en souffrance sont moins nombreuses. D'autre part, nos impressions ayant été maintenues dans des limites normales, il en résulte que le compte de la Société se solde par un boni de 338 fr., qui servira à combler les déficits d'exercices antérieurs.

Quant au Musée, les éléments de nos recettes ordinaires ont été les mêmes que l'an dernier : nous signalons notamment la vente du Catalogue, qui se poursuit avec autant d'ampleur que précédemment, ce qui prouve à la fois le nombre considérable de nos visiteurs et l'intérêt qu'ils attachent à être exactement renseignés sur la valeur et l'origine de nos collections : ce ne sont pas seulement de simples badauds qui se promènent dans nos galeries, ce sont aussi de vrais archéologues, des amateurs éclairés et des artistes.

Nous n'avons eu aucune somme à inscrire cette année au chapitre des recettes extraordinaires du Musée. D'une part, la liquidation du legs Pierson n'est pas encore achevée; d'autre part, nous attendons l'allocation du service des Monuments historiques, qui nous permettra d'entreprendre des réparations dont l'urgence est depuis longtemps reconnue. Ainsi notamment les balcons de la Porterie sont en fort mauvais état, et nous devons décliner toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir. Le classement du Palais Ducal au nombre des Monuments historiques est donc loin de produire les résultats que nous étions en droit d'espérer, et l'on peut se demander s'il ne serait pas plus avantageux pour nous d'occuper un édifice simplement municipal. Il résulte, en effet, de cette abstention regrettable que nous ne pouvons utiliser le crédit de 6,000 fr. qui a été mis antérieurement à notre disposition par la ville de Nancy. La délibération du Conseil municipal, en date du 22 juin 1899, porte que ce crédit nous est accordé « sous réserve expresse que les travaux ne seront

« entrepris que lorsque l'Etat aura pris l'engagement de « verser une subvention de 2,000 fr. environ. » Nous risquons donc de ne pouvoir employer en temps utile ce crédit important, et si nous sommes obligés de le faire reporter sur un autre exercice, nous ignorons si la bonne volonté qui nous a été montrée en 1899 se retrouvera les années suivantes.

Les dépenses ordinaires du Musée pour « fouilles, acquisitions et restaurations » ont été inférieures aux prévisions, mais l'économie ainsi réalisée nous permettra de profiter plus largement cette année des bonnes occasions qui peuvent se présenter pour enrichir nos collections. Au sujet de ces « fouilles » qui ont très souvent pour objet des recherches de monuments préhistoriques, nous avons ouvert à notre budget un nouvel article concernant les recettes qui résulteront de la vente du « Guide » de MM. Bleicher et Beaupré. Dans l'intention de nos savants confrères, qui ont bien voulu nous céder le bénéfice de cet intéressant ouvrage, nous devons appliquer les recettes en provenant, à de nouvelles fouilles des époques pré-romaine, romaine ou mérovingienne ; nous avons décidé de donner entièrement cette affectation aux sommes qui seront encaissées, dès que les dépenses correspondantes auront été amorties, ce qui doit arriver incessamment.

Sauf votre approbation, et en attendant la nomination d'un trésorier, la Commission est d'accord pour continuer la gestion financière en 1900 comme pendant l'exercice écoulé, c'est-à-dire qu'un de ses membres est chargé de s'occuper plus particulièrement de cette gestion, concurremment avec le Président, spécialement pour l'ordonnancement des dépenses et le contrôle des opérations de l'agent comptable.

CH. GUYOT.



MÉMOIRES

NOTE SUR UN ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN, SITUÉ SUR LE TERRITOIRE D'EINVAUX.

Nous avons fait, en 1899, quelques fouilles sur l'emplacement d'une petite métairie gallo-romaine, située à la limite des territoires d'Einvaux et de Clayeures, au point coté 353m sur la carte au 1/80000.

Cet établissement était placé à l'extrémité d'un éperon (1) se détachant vers l'Ouest, d'un plateau élevé, sur lequel se trouve le bois de Jontois, près duquel on a recueilli une belle statuette de Mercure (2).

Les substructions de la villa s'étendaient jadis sur plusieurs champs, où l'on voit encore des fragments de tuiles et de poteries fines ornementées des IVe et Ve siècles. Mais, ces terrains ayant été défoncés et cultivés, la plus grande partie des matériaux arrachés au sol ont été utilisés pour l'empierrement des chemins. Le reste a été mis de côté, de façon à constituer un pierrier en forme de carré long, d'une superficie de 200 m. environ, où l'on vient prendre des pierres pour les prestations.

C'est ainsi que disparaissent peu à peu les vestiges des constructions romaines un peu importantes.

Les fouilles ont été poussées de l'Est à l'Ouest, jusqu'au milieu de l'amas de décombres, dont l'épaisseur varie entre 1 m. et 1 m. 50. A cette profondeur, on trouve le sol ancien recouvert de tuiles (*imbrices* et *tegulæ*) mêlées de cendres et de charbons, dans lesquels se voient de grands clous et des ferrailles indéterminables.

(1) Nous y avons trouvé des quartzites taillées.

(2) Elle appartient à M. Mellier, inspecteur d'Académie.

Quelques pierres plates, de grandes dimensions et d'origine locale, formaient un pavé grossier, sur une superficie de 5 à 6 mètres, qui devait s'étendre dans la direction de l'Est, sur les terrains aujourd'hui défoncés, sur lesquels s'élevait l'habitation. La partie du bâtiment explorée, ne semble pas avoir servi à cet usage, mais devait être une grange ou un magasin, dont le sol était d'argile battue, à partir de l'endroit où cessait le pavage en pierres plates. Il existait, en effet, une partie de la maison plus confortablement construite, si l'on en juge par des briques ornementées, éparses parmi les matériaux du pierrier.

Les objets recueillis consistent en :

1° Une petite fibule, de forme ronde, de la taille d'une pièce d'un franc, en bronze, incrustée d'une pâte blanchâtre, ayant l'aspect d'une mosaïque très fine.

2° Un petit bronze de Claude le Gothique, la tête à droite, portant au revers un autel avec flamme.

3° Une soucoupe en terre rouge, assez fine, mais incomplète, sans nom de potier.

4° Une tête d'épingle en os travaillé, en forme de bouton de tulipe.

5° Quelques fragments d'une meule en lave (1).

En enlevant des pierres, le propriétaire du terrain découvrit, il y a quelques années, un squelette étendu au milieu des décombres, dans la partie Est du pierrier. C'est un fait assez fréquent dans les gisements de cette époque : nous l'avons également observé, cette même année encore, dans le cours de fouilles exécutées avec notre collègue, M. l'abbé Colin, au point coté 229, à la limite des territoires de Bouzanville et de Diarville, où des guerriers barbares avaient été inhumés sous les débris d'une villa du ɪᴠᵉ siècle.

En résumé, cet établissement d'Einvaux est analogue à

(1) C'est de la lave d'Andernach dont on faisait usage à l'époque gallo-romaine pour la fabrication des meules tournantes.

tant d'autres, presque tous très pauvres, disséminés un peu partout dans la campagne lorraine, alors partagée en une quantité de domaines, suivant le régime foncier établi par les Romains, et qui disparurent en grande partie au moment des invasions barbares.

J. BEAUPRÉ.

UNE USURPATION DE NOBLESSE (1)

(*Suite*).

Dans une étude précédente (2), j'ai fait connaître les altérations frauduleuses que l'on a fait subir aux régistres paroissiaux, conservés aux Archives communales de Vrécourt. Ces altérations avaient pour but d'appuyer les prétentions nobiliaires d'une famille Collin. Poursuivant mes recherches sur cette curieuse usurpation, j'ai été amené à consulter les registres des paroisses de Liffol-le-Grand, (l'ancien Morvilliers) et de Grand, Ceux-là ont échappé au faussaire, et leur texte primitif est resté pur de toute altération.

Comme je le supposais bien, ce sont les descendants de Claude-Gaspard Collin, devenu procureur fiscal du comté de Morvilliers, qui s'attribuèrent la noblesse, prirent le nom de Barisien, attribué à une de leurs grand'mères, et s'adjugèrent les titres de chevalier, comte de Civry, baron de Fenouillet, etc., etc.

Voici d'abord l'acte de mariage de Claude-Gaspard (30 juin 1739) :

« Cejourd'hui, trente juin mil sept cent trente-neuf, en « conséquence de la dispense accordée par Mr Hannel, offi-

(1) Cet article a été revu et plusieurs renseignements y ont été ajoutés par M. de Souhesmes. (N. D. L. R.)

(2) *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1897, p. 176.

« cial de Bar, le vingt-deux du présent mois, au s[r] Claude-
« Gaspard Colin, procureur fiscal au comté de Morvilliers,
« y demeurant, fils de feu Jean Colin, et Philippe Govil-
« lier, de la paroisse de Vrécourt, et à Thérèse Caillet, fille
« de Pierre Caillet et de dame Delion, de la paroisse de
« Morvilliers, portant dispense de deux bans ;.... lesdits
« Claude-Gaspard Colin et Thérèse Caillet ont reçu la
« Bénédiction nuptialle par M[r] Nicolas Caillet, prêtre, curé
« de Fréville (1), oncle paternel à ladite Caillet...., en pré-
« sence des témoins soubsignés :

« Colin. – Colin. — Thérèse Caillet. – P. Caillet.
« — Jean Delion. — Nicolas Daly. — Joseph
« Floriot. – Nicolas Barret. – Caillet, curé
« de Fréville. »

Impossible de voir dans cet acte, la moindre mention de noblesse attribuée aux jeunes époux, non plus qu'à leurs parents.

Voici cependant un autre acte (2), — c'est le contrat civil de mariage, passé trois jours auparavant, entre les futurs époux, — la rédaction en est toute différente :

« Par devant les notaires établys au comté de Morvilliers
« soussignés, furent présens en leurs personnes. *M*[ire]
« Claude-Gaspard Colin, *écuyer*, procureur fiscal et no[re]
« au Comté de Morvilliers y demeurant, fils de *Messire*
« Jean Colin, *écuyer*, vivant demeurant à Vrécourt, *et de*
« d[e] Philippe Gouvillier, sa femme, assisté et autorisé de
« lad. Gouvillier sa mère d'une part, *D*[elle] Thérèze Caillet,
« fille de sieur Pierre Caillet, marchand *négotiant* demeu-

(1) Canton et arr. de Neufchâteau (Vosges).

(2) Le texte original, actuellement déposé aux *Archives de la Société d'Archéologie Lorraine*, n'est pas une simple expédition, délivrée par notaire, c'est l'acte lui-même, signé par tous les témoins. Il a été probablement soustrait de l'étude notariale de Liffol, où l'on n'en trouve plus même le double.



« rant audit Morvilliers, et Anne Delion sa femme . . . .
« lesquels Me Colin et Thérèze Caillet, garçon et fille
« majeurs, des consentemens et autorités de lad. Gouvillier
« et dud. sr Caillet et sa femme, et encore des consente-
« mens et avis de haut et puissant seigneur Messire
« Charles François Labbé de Beaufremont, Chevalier,
« Baron de Vrécourt, etc., demeurant en son château de
« Vrécourt, haute et puissante dame Madame Marie-Char-
« lotte de Lavaux son épouse, Baronne de Vrécourt, etc.,
« haut et puissant seigneur Messire Claude-Antoine Labbé
« Comte de Morvilliers, Baron de Beaufremont, marquis de
« Castiaux, etc., demeurant en son hôtel à Nancy, et de
« noble Nicolas-Henri Robert, gentilhomme ordinaire et
« secrétaire des commandemens du Duc Léopold de Lor-
« raine et de Bar ;. ..... se sont réciproquement promis de
« se prendre et épouser en face de notre mère la Sainte
« Eglise..... aux conditions suivantes (1)...... »

« (*Signé*) : Philippe Gouviller. — Labbé de Beau-
« fremont. — P. Caillet. — Anne Delion. —
« Labbé comte de Morvilliers. — De La Veaux
« Beaufremont. — Colin. — Thérèse Caillet. —
« Caillet, curé de Fréville. — Robert. — Bou-
« tillis. — Joseph Caillet. - Colin. — Marie-
« Catherine Caillet. — Jean Delion. — J. Pel-
« tier, nottaire. - J. Simon, nottaire. »

On le suppose bien, l'acte notarié du 27 juin, tel que je le reproduis, a été falsifié, tout comme les registres de Vrécourt, depuis le jour où il a disparu de l'étude du notaire

(1) C'est le régime de la communauté. La future aura une dot égale à celle des autres enfants mariés du sieur Caillet. Arrivant la dissolution dudit mariage, « le futur époux reprend ses livres, armes et chevaux avec ses habits et linges ; et si c'est la future épouse, sa chambre garnie avec ses habits et linges, si mieux n'aime le survivant prendre et choisir la somme de trois cents livres s'il n'y a enfant, ou cent cinquante livres, s'il y a enfant. »

de Liffol-le-Grand. Les sept mots que j'ai soulignés dans les premières lignes de cet acte, sont de la main d'un faussaire : l'encre, blanchie par le temps, laisse voir, au-dessous des surcharges, le texte primitif, dont l'ensemble est d'une encre plus noire, et d'une allure toute différente.

Ainsi, le notaire du comté de Morvilliers avait écrit non pas *Mire*, mais *Me* Claude Gaspard Colin ; le mot *Ecuyer*, est ajouté à la fin d'une ligne sur un trait de plume, tracé par le notaire pour remplir le vide resté en blanc, à la suite du mot Colin (1).

Dans le membre de phrase suivant, « fils de *Messire* Jean Colin, *écuyer*, vivant demeurant à Vrécourt *et de de* Philippe Gouvillier », le texte primitif des mots soulignés a subi un lavage chimique quelconque, car il n'en reste que la trace jaunie sur le papier. Malgré tout, il est encore possible de rétablir le texte primitif qui portait : « fils de *deffunt* Jean Colin, *en son* (2) vivant, demeurant à Vrécourt et de Philippe Gouvillier. »

Plus loin, après après avoir énoncé les noms du fiancé et de ses parents, « d'une part », le notaire avait écrit : « *et* Thérèse Caillet...., d'autre part ». Sans se préoccuper des règles de la syntaxe, le faussaire a écrit sur l'*et* du papier timbré un majestueux *D*, auquel il a accolé, comme il a pu, la finale de *Demoiselle*. Et voilà Thérèse Caillet présentée comme appartenant sinon à la noblesse, tout au moins à la haute bourgeoisie.

(1) En confrontant, avec un acte notarié du 8 mars 1742, le contrat de mariage de Claude-Gaspard Colin, on est frappé de certaines dissemblances de rédaction qui prouvent que le faussaire ne s'est pas même conformé au style et à l'orthographe employés par les notaires Peltier et Simon.

Dans cet acte, il est bien question d'un écuyer et de Claude Collin ; mais ce sont là deux personnages différents. Le premier est « le sieur Jean-Baptiste de Tannois, escuier », le second est « Me Claude Collin, procureur fiscal au comté de Morvillier », subrogé-tuteur du jeune de Tannois.

(2) Ou bien encore : « luy vivant ».

Enfin, Pierre Caillet est donné ici comme un *negotiant*, profession qui n'était point rare chez les anoblis de date récente et très fréquente chez les bourgeois. Mais Pierre Caillet n'était pas négociant dans le sens honorable, donné alors à ce mot; il était simplement amodiateur, c'est-à-dire fermier du comte de Morvilliers, et le contrat de mariage de sa fille ne lui avait pas attribué d'autre profession. Comme les autres fermiers, Pierre Caillet vendait et achetait des chevaux : c'était tout son négoce. Mais, vers 1723 il devint magasinier et fermier des greniers à sel de Liffol-le-Grand. A son sujet, la Chambre des comptes prononce à cette date : « Qu'il jouira de la franchise, et sera exempt de la subvention, en qualité de fermier du Seigneur haut Justicier, tant et si longtemps qu'il ne cultivera autre terre que celle dépendante de la haute Justice. Et s'il cultive de ses terres ou d'autres, il sera cotisé à quinze livres ; que s'il cultive au-delà de quinze jours (1) de terre, en chaque saison, il devra vingt sols par jour supplémentaire (2) ».

Le baron de Vrécourt et le comte de Morvilliers, son fils, furent naturellement appelés à donner leurs « consentements et avis » au mariage de leur procureur fiscal avec la fille de leur magasinier.

Claude Gaspard Colin, rendons-lui cette justice, ne prépara point la supercherie dont ses descendants devaient se rendre coupables. Cinq enfants naquirent de son mariage ; tous sont inscrits au registre de Liffol comme fils « du sieur Claude Colin, procureur d'office dans le comté de Morvilliers, et de D[elle] Thérèse Caillet ». Son acte de décès, qui est du 3 septembre 1787, nous le présente comme procureur fiscal, et rien de plus. J'y relève seulement cette particularité : c'est que son nom y est écrit avec deux *ll : Collin*, au

(1) Environ quatre hectares.

(2) Extrait d'un accord fait entre le sieur Caillet et les habitants de Liffol-le-Grand, en date du 21 juin 1723, par devant les notaires Peltier et Simon.

lieu de *Colin,* tant dans la rédaction de l'acte, que dans la signature de son fils aîné, alors vicaire à Saint-Sulpice, de Paris.

Ce dernier avait pour prénom : Pierre. Gradué en l'Université de Paris, il remplit diverses charges, d'abord près de la comtesse de Beaupré, Claire-Madeleine de Choiseul, puis, plus tard, dans son pays d'origine, où il passa les années de la Révolution, en y exerçant, avec prudence et courage, un ministère qui n'était pas sans danger.

Son frère cadet, Claude-Nicolas, né le 22 octobre 1743, avocat en Parlement, acheta en 1770 l'étude notariale (1) de Jean Nicolas-Louis Potin, auquel il succéda dans les charges de « conseiller du Roi, enquêteur, commissaire-examinateur et juge gruyer ès prévôté et gruerie royale de Grand ». De plus, il était bailli de Beaupré et autres lieux. Le 28 septembre 1773, il épousa à Domremy-en-Ornois (province de Champagne), la fille de son prédécesseur, Delle Madeleine-Thérèse-Augustine Potin.

De 1772 à 1786 inclusivement, l'office de prévôt étant vacant, il en exerça les fonctions ; c'est à ce titre qu'il visa les registres de la paroisse de Grand. Or, sa signature est invariablement la même : Claude-Nicolas Colin. C'est à lui principalement que la paroisse de Grand doit d'être rentrée, en 1792, en possession des reliques de sainte Libaire, un instant soustraites et profanées par les agents de la Révolution qui les avait transportées à Toul. Grand, où il fut juge de paix pendant la Révolution, a conservé de lui un excellent souvenir ; mais jamais, dans le pays, personne ne l'a appelé autrement que M. Colin ; et maintenant encore, les vieillards ne lui donnent pas d'autre nom.

Plus ambitieux, le troisième fils de notre procureur fiscal ne se contenta pas du nom modeste de ses ancêtres. Docteur en droit, conseiller du Roi, son lieutenant-général

(1) L'étude et la maison de notaire furent payées 9.000 fr.

civil et criminel au bailliage royal de Vézelise, il épousa le 5 décembre 1783, à Goviller, Delle Louise-Charlotte Larché, nièce du vicaire résident de cette paroisse, qu'il avait connue à Liffol (1). Le nouveau marié n'est plus ici l'avocat en parlement, Charles-François Collin, de la paroisse de Morvilliers ou de Brunet-Neuilly (2), qui, dix ans auparavant, figurait comme témoin au mariage de son frère. Dans son contrat de mariage, il s'intitule : « Messire Charles-François Collin de Barizien, Chevalier, Baron de Fenouillet, Seigneur de Rouffiac, Ville-Dieu-Saint-André en partie et dépendances, fils de Messire Claude-Gaspard Collin de Barizien, Chevalier, ancien Baron de Fenouilli, Seigneur d'Etouffiant ; et de Dame Thérèse Cailliet, son épouse. » Et un peu plus loin, il appelle son frère : « Messire Claude-Nicolas Collin de Barizien, Chevalier, Seigneur en partie des fiefs de Sivry-Belpré. »

Enfin, en 1788, le 28 octobre, se mariait à Grand, la sœur des trois frères susnommés (3). Dans son acte de mariage avec le sieur Pierre-Georges Formet, maître en chirurgie, agrégé en médecine (4), on lui donna les noms de Marie-Thérèse Collin de Barisien, Delle majeure de feu Messire Claude-Gaspard Collin de Barisien, vivant Chevalier, procureur fiscal, etc.

Ses deux frères qui sont témoins se font appeler : l'un, Messire Claude-Nicolas Collin de Barisien, Chevalier, Seigneur du fief de Sivry, avocat en Parlement, etc. ; l'autre, Messire Charles-François Collin de Barizien, Chevalier, Lieutenant général civil et criminel au Bailliage royal de Vézelise.

(1) Inutile d'aller à Goviller pour y chercher l'acte de son mariage. Les pages où il fut inscrit (années 1783 et 1784) ont disparu.

(2) Liffol-le-Grand s'appela successivement de ces noms divers, en l'honneur du comte de Morvilliers et du comte de Brunet-Neuilly, qui possédèrent ce fief.

(3) Un dernier frère mourut jeune sans avoir été marié.

(4) Le père du marié était commerçant à Doulevent (Haute-Marne).

Malgré cet étalage de titres, un seul des comparants signe : Collin de Barizien ; les deux autres se contentent de mettre deux *ll* à leur nom.

C'est donc vers 1783 que les fils du procureur fiscal de Liffol-le-Grand commencèrent à prendre le nom de Barisien, en falsifiant les textes et en fabriquant de toutes pièces les actes d'état civil signalés dans notre premier article.

L'un d'eux fit publier dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chenaye des Bois (1), une généalogie fantaisiste où il se présente comme descendant de Perrinet Collin, anobli par un duc de Bourbonnais, en 1413. Il serait trop long de relever toutes les erreurs que l'on y rencontre et de signaler les contradictions que cette généalogie présente avec les actes de l'état-civil dont nous avons publié le texte. On y cite des arrêts introuvables et des ordonnances inventées de toutes pièces ; Philippe Goviller devient Philippe *de* Goviller, Marie Desbœufs se transforme en Marie *des* Bœufs, et Anne Delion en Anne *de* Lion. Le cloutier de Vrécourt, l'amodiateur-magasinier et même le maître en chirurgie ont été soigneusement expulsés ou passés discrètement sous silence, et l'honnête procureur fiscal eût été bien étonné, si on lui eût dit qu'après sa mort il serait qualifié de Chevalier, Baron de Fenouillet, Seigneur de Rouffiac, etc., etc.

Pourtant, cette appellation, si pompeuse qu'elle soit, sera bientôt rejetée par son fils. Dans l'église de Grand, on peut lire, en effet, sur une pierre tombale, cette modeste inscription :

D. O M.

« *Ci-gît le corps de Madame Colin, décédée le quinze janvier 1779, âgée de vingt-deux ans dix mois. Priez Dieu pour le repos de son âme.* »

(1) Edition de 1865, t. VI, col. 58.

On lit, d'autre part, au-dessous d'un tableau du *Bon Samaritain :*

« *Donné le 10 septembre 1820 à l'église paroissiale de Grand, par le Comte et la Comtesse de Civry (du Colin de Barizien), en mémoire de leurs ancêtres qui reposent sous les dalles de cette église.* »

Ces « ancêtres », nous venons de lire leur nom sur « les dalles de cette église », ils se composent uniquement de « Madame Colin ». Quarante ans plus tard, ce nom modeste, même précédé d'une particule et accolé au nom d'une autre famille, ne suffit plus au fils. Ce nom, il le relègue entre parenthèses, pour mémoire; et lui, né en 1776, fils de « Maître Claude-Nicolas Colin (1) », se qualifie en 1820, de « Comte de Civry ».

Pourquoi Comte de Civry?

Dans les contrats de mariage de 1783 et de 1788, nous avons vu que Claude-Nicolas Colin était déjà qualifié de « seigneur du fief de Sivry », ou « seigneur en partie des fiefs de Sivry Belpré ».

Deux mots sur cette terre seigneuriale.

Le fief de Belpré, dit Civry (2), était situé sur le territoire de Grand. En 1736, « Messire Nicolas François de Germay, chevalier, marquis de Germay, seigneur chatelain de Grand (moitié comme propriétaire patrimonial, et moitié comme engagiste de Sa Majesté), et autres lieux, propriétaire des greffe et tabellionage dudit Grand, demeurant en son château de Noncourt (3), avait droit de haute,

(1) Reg. des actes de baptême de Grand, 2 août 1776.

(2) Et non pas « Sivry », comme il est écrit plus haut. Ce n'était qu'un seul et même fief, et non deux fiefs distincts comme le porte le contrat de mariage du 5 décembre 1783. De modeste importance, il comprenait une maison à tourelle avec sa grange; un cens et certaines redevances sur plusieurs maisons, une partie des dîmes, 72 journaux de terre, des bois dans la forêt du Puisieux, une partie du four banal, etc.

(3) Canton de Poisson (Haute-Marne).

moyenne et basse justice sur une partie de ce fief, comme sur celui de Bréchainville (1). » Greffe, tabellionage et gruerie de Grand, de Bréchainville et de Belpré ou Civry, étaient laissés à titre de bail et loyer, par le S[r] chatelain, pour une somme de cent vingt livres.

A la mort de Nic.-Fr. de Germay, sa fille Amélie, longtemps pensionnaire au couvent de Vinetz, à Châlons, paraît avoir confié, sur ses vieux jours, la gestion de ses intérêts à Claude-Nicolas Colin. Amélie de Germay ne laissa point d'héritiers directs. Vendit-elle ou légua-t-elle sa part du fief de Civry au futur juge de paix de Grand ? Toujours est-il qu'en 1772, elle la possédait encore, et qu'en 1778, après sa mort, la propriété d'une partie de cette terre était passée aux mains de Claude-Nicolas Colin (2).

Propriétaire d'une terre seigneuriale, il pouvait, suivant l'usage, se dire « Seigneur en partie du fief de Civry »; mais il n'était pas anobli pour cela, et, bien que possesseur de fief, il n'en restait pas moins « Colin » comme devant.

La Révolution, en abolissant les titres nobiliaires allait briser la récente ambition du lieutenant-général de Vézelise et celle de son frère. Leur noblesse n'était pas prise au sérieux, peut-être même était-elle complètement ignorée, car le gouvernement républicain, loin de les traiter en suspects, leur confia immédiatement les fonctions de juge de

(1) Il venait d'acheter, cette même année 1736, sur Messire Jean-Baptiste-Charles Desbarres, chevalier, seigneur de Bréchainville, et dame Madame Elisabeth Delcuy, son épouse, 140 arpents de bois seigneuriaux, terre de fief, de haute, moyenne et basse justice.

(2) J'en trouve la preuve dans un acte du 20 septembre 1778, où « Claude Nicolas Colin, commissaire enquêteur en la prévôté royale de Grand, y demeurant.... *stipulant au lieu et place de défunte demoiselle Amélie de Germay*, déclare avoir vendu à demoiselle Marie-Madeleine Degoy, demeurant à Grand, une grange avec tourelle y attenant située à Grand, appartenant cy-devant à laditte deffunte D[elle] de Germay.... La présente vente faite franche de toutes charges, dettes et hypothèques, *sinon d'un cens annuel*, perpétuel et non rachetable d'un denier tournois *envers le fief de Civry, lequel cens emporte directe Seigneurie*, avec rétention de foy et hommage ».

paix, l'un à Grand, l'autre à Vézelise. Dès lors, ils redevinrent « Collin » comme leur père, et ils durent se contenter de ce nom pour les enfants qu'ils eurent dans la suite.

En 1786, une fille était née au prétendu Chevalier de Barizien, Charles-François Colin, et il l'avait fait inscrire sur le registre de baptême sous les noms de : Marie-Thérèse-Rosalie Collin de Barizien. C'est elle que nous retrouvons en 1810 à la mairie et à l'église de Vézelise, où elle déclare prendre pour époux son cousin germain, Pierre Collin, le fils de l'ex-juge de paix de Grand (1). Elle y paraît naturellement sous le nom que lui donne son acte de baptême, moins la particule qu'on n'ose pas encore relever.

Mais le jeune marié, — né trop tôt pour trouver dans son berceau les armoiries des Barizien, découvertes plus tard par son futur beau-père, — le jeune marié répond simplement au nom de Pierre Collin, et son beau-père lui-même, lorsqu'il décline ses nom et prénoms à l'appel des témoins, ne signe que : Charles-François Collin.

Qui reconnaîtrait Pierre Collin dans le « comte de Civry », donateur du tableau du *Bon Samaritain ?*

La « comtesse de Civry », sa femme, n'était plus sa cousine, qui était morte en lui laissant un fils, Victor (2), mais Marguerite-Sophie Berteaux (3), qu'il avait épousée en 1819.

Comment, en 1820, s'était-il élevé au titre de comte ?

(1) Pierre Collin avait épousé en premières noces, le 26 brumaire, an IX, à Morizécourt, canton de Lamarche, Marie-Marguerite-Adélaïde-Eléonore Martin. Nous verrons plus loin comment ce nom fut modifié, en 1844, dans l'épitaphe de Pierre Collin.

Le mariage avait été béni par l'oncle du futur, dans la chambre dite *du Prieur*, à la maison des ci-devant bénédictins, achetée à la vente des biens nationaux, par Nicolas Martin, père de la fiancée.

(2) Souche de la branche moderne dite *de Barizien.*

(3) Nous allons voir comment ce nom fut transformé 25 ans plus tard.

Ne pouvant plus s'intituler « Seigneur du fief de Civry », puisqu'il n'y avait plus ni fief, ni seigneur, Pierre Collin désirant se parer d'un titre quelconque, avait à opter entre celui de duc, marquis, comte, vicomte ou baron. C'est au titre de comte qu'il s'arrêta modestement.

En 1830, les *Archives de la noblesse*, de Lainé (1), publièrent une généalogie de la famille Collin, et je soupçonne le beau-frère de Pierre Collin, Charles Collin de Barisien, alors procureur du Roi à Verdun, d'en être l'auteur. Plus modeste que son père, il se contente de faire remonter son ascendance à un écuyer champenois, Charles Collin, vivant au XVI[e] siècle; mais on trouve, dans cette généalogie, les mêmes falsifications que dans celle de La Chenaye des Bois, bien que ni l'une ni l'autre ne fasse mention du comte de Civry. — Ce dernier, ou plutôt Pierre Collin, puisque c'était son véritable nom, finit par être bouquiniste à Nancy, où il mourut au n° 25 de la rue de la Visitation, le 23 juin 1844, à l'âge de 68 ans. Son corps fut transporté à Grand, où ses enfants lui firent ériger un tombeau, portant l'invraisemblable épitaphe que je reproduis d'après une note du *Dom Pelletier annoté* de la Bibliothèque publique de Nancy (2).

ICI REPOSE
EN ATTENDANT SA GLORIEUSE RÉSURRECTION,
LE CORPS DE MONSIEUR PIERRE COLLIN,
CHEVALIER DE BARIZIEN, COMTE DE CIVRY,
BARON DE FENOUILLET, VILLEDIEU, etc.
ISSU DES PRINCES-VICOMTES DE MARSEILLE (*sic*)
ANCIEN CAPITAINE D'ARTILLERIE,
OFFICIER S[r] D'ÉTAT-MAJOR
COMMISSAIRE DES GUERRES
MAJOR DES VOLONTAIRES DU CANTON DE GRAND,

(1) T. III. — Les armes indiquées par La Chenaye des Bois et par Lainé, comme étant celles des Barizien, ne sont même pas reproduites exactement (V. Dom Pelletier, p. 31).

(2) T. I, p. 314 à 317. — *L'Asmodée* du 12 septembre 1847 a reproduit et commenté cette épitaphe.



ANCIEN MAIRE DE SERECOURT
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE NANCY,
DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE PARIS, etc.
NÉ A GRAND LE 1er AOUT 1776
MARIÉ EN 1res NOCES LE 15 NOVEMBRE 1800,
A DAME MARGUERITE-MARIE-ADÉLAÏDE-ÉLÉONORE
MARTIN DE BRESSON DE MORIZÉCOURT,
EN 2es NOCES, LE 10 MAI 1810,
A DAME MARIE-THÉRÈSE-ROSALIE
DU COLLIN DE BARIZIEN, SA COUSINE GERMAINE,
ET, EN 3es NOCES, LE 24 MARS 1819,
A DAME MARIE-MARGUERITE-SOPHIE
DE BERTRAND DE LA TRAMERIE.
MORT A NANCY, LE 23 JUIN 1844,
ET ENTERRÉ ICI, AU MILIEU DE SA FAMILLLE,
D'APRÈS SON DERNIER VŒU.

—

IL VÉCUT ET MOURUT
EN HOMME D'HONNEUR ET EN CHRÉTIEN
FIDÈLE A SA PIEUSE DEVISE :
SPES MEA CHRISTUS.

Telle est l'origine des comtes de Civry : c'est l'histoire d'une des plus audacieuses usurpations de noblesse que nous ayons jamais rencontrées.

A.-L. FONTAINE,
curé de Vrécourt.

CHRONIQUE

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA CROIX-GAGNÉE.

(3e Liste.)

MM. Benoît, 5 fr. — Greff, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — Le baron Henry de Benoist, 10 fr.

Total........................	25 fr.
Total des deux autres listes.	264
Total général.................	289 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié.
PAR M. L'ABBÉ EUG. MARTIN.

TOME I. — *Des origines à la réunion de Toul à la France.* Nancy, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur, 1900. Un vol. gr. in-8° raisin de 604 p., avec pl. hors-texte et 37 reprod. de sceaux, blasons, peintures, sculptures, etc.

Il me faudrait un espace moins restreint pour dire ici tout le bien que je pense de l'excellente œuvre que notre confrère M. l'abbé E. Martin vient d'ajouter à ses nombreux et intéressants travaux. Avec son titre trop modeste (1), c'est bien une œuvre véritable, un travail plus qu'ordinaire, que cette Histoire diocésaine entreprise à la suite de recherches sûres et laborieuses, exposée avec une compétence et une érudition reconnues, dans un style d'historien, clair, simple, facile, précis, savamment documenté. Certes, jusqu'ici, nos vieux narrateurs, employant évidemment la méthode d'autrefois, n'ont jamais su nous présenter ainsi leurs récits en des tableaux aussi nets, aussi bien encadrés dans les époques mémorables de l'histoire. Ce genre n'empêche pas M. Martin, avec sa marche nouvelle, de fournir aux travailleurs futurs plus de renseignements encore que ses prédécesseurs tant vantés : ses nombreuses notes, ses citations exactes, minutieuses, seront d'une richesse inépuisable.

Dans son Avant-propos, qui est toute une Introduction critique, l'auteur discute posément, impartialement, la valeur des sources, des historiens antérieurs : rien n'échappe à son érudition : c'est un redresseur de torts, qui excelle à trouver le point faible d'un écrivain, à lui dire ce qu'il a omis, et à rectifier ses erreurs. Peu tendre pour le bon abbé Guillaume, M. Martin, dans sa critique sévère, paraissait devoir singulièrement infirmer le Père Benoît Picart : disons de suite que la lecture des derniers chapitres du livre, largement inspirés du docte capucin, change heureusement cette première impression.

(1) Le Père Benoît Picart avait choisi celui de « *Histoire* ECCLÉSIASTIQUE *et* POLITIQUE *de la ville et du diocèse de Toul* ».

Est-ce une idée trop personnelle ? J'avoue que l'exposé des huit premiers siècles ne m'a pas autant satisfait que la suite. L'auteur, en vrai critique, je le reconnais, a voulu dépouiller les notices de nos premiers évêques, des fausses ou même des douteuses légendes, tout en se défendant contre nos modernes rationalistes, ennemis de tout surnaturel : cette recherche de perfection n'est-elle pas la cause de ce que je viens d'avancer ?

Les grandes questions de l'apostolicité de saint Mansuy et de l'épiscopat de saint Euchaire, questions complexes et sans doute à jamais insolubles, se présentent fort bien et, tout en montrant les préférences de notre historien, ne sont pas tranchées, laissent même des armes aux différentes écoles, comme par exemple cette note (page 43), argumentée sur le choix du vocable de la cathédrale de Toul, dédiée primitivement à saint Étienne et non pas à l'*Invention* de ses reliques, ce qui détruit de suite la confirmation qu'on en pouvait tirer.

J'ai remarqué avec plaisir en maints endroits — une orthographe nouvelle et plus logique de certains noms propres ; — bon nombre de dates discutées et établies, après examen ; — des changements raisonnés au catalogue épiscopal, sur Bertin, Hilduard, Possesseur, Bérenger, Eudes Colonna, Savin de Fiorano, Frédéric de Mulhouse, Jean Maradès, etc. ; — la succession curieuse et toute romaine, inconnue jusqu'ici, des co-évêques d'Olry de Blâmont ; — des chapitres captivants : Frothaire ; la dépendance primitive des abbayes vosgiennes vis-à-vis de Toul ; la naissance des paroisses ; l'épiscopat du grand saint Gérard ; le beau portrait du saint pape Léon IX ; le pouvoir grandissant des évêques ; la situation d'un comte de Toul ; la lutte entre les différentes influences ; etc., etc.

Mais, à mon humble avis, et c'est là principalement l'un des grands mérites de l'ouvrage, notre confrère a su présenter, le premier, et d'une façon magistrale, toutes les institutions touloises médiévales d'organisation si complexe, si enchevêtrée par suite de la confusion des pouvoirs administratifs et judiciaires. Sans parler des grandes questions d'histoire générale, que de nouveautés originales dans l'agitation communale des *citains* de Toul,

dans les vues de la politique lorraine, dans les phases si variées de l'histoire agitée de cette pauvre petite ville frontière tiraillée, et souvent par la papauté, et toujours par l'empereur, le roi de France, le duc de Lorraine, l'évêque, le chapitre, les petits princes voisins, la turbulente bourgeoisie ! Que d'anecdotes piquantes au milieu de ce passé remuant ! On sent que M. Martin, entraîné, se passionne pour ces vieux Toulois si unis, si remplis d'entrain, de patriotisme, de bon sens pratique : il leur pardonne forcément, comme les prélats, en bien des circonstances : ces bourgeois *ingénus* avaient la tête si chaude, si « près du bonnet », la main si prompte, la mémoire si courte, « le vin si bon » !! Ils avaient beau de temps à autre chasser leur évêque et leurs chanoines, ils n'en restaient pas moins de l'Église catholique, apostolique et romaine. Et puis, la *Vierge au pied d'argent* (1) ne les protégeait-elle pas ?...

Dernier acte : grand ébahissement des chanoines et des citains, quand la France, appelée par eux, « vient ressusciter à leur détriment la vieille histoire de l'huître et des plaideurs ». Le maître-échevin ne veut pas survivre à la ruine de la liberté : il s'exile et meurt de chagrin !

En passant, n'oublions pas de remarquer comment l'auteur laisse avec réserve la question de la nationalité de notre Jeanne d'Arc ; il lui suffit, et il a raison en ce sens, de la saluer comme diocésaine de Toul.

Faut-il maintenant chicaner un peu ? « Ce n'est pas pour rien que l'on est de Toul (2) ! »

Toutefois, dans le cas actuel, mes petites réflexions archéologiques auront seulement pour but de montrer combien j'ai trouvé d'intérêt à cette histoire, puisque j'en serre le texte d'aussi près.

Page 175, Saint Gérard fut attaqué à Manoncourt-en-Woëvre, et non : en-Vermois ; — page 306, 1re ligne, lire : *la petite tour* de Saint-Gengoult, et non : la tour ; 6e ligne : de quelles fêtes particulières est-il question ? — page 320, note 5, ne pas confondre la « *Blanche mère de Dieu* », avec la « *Notre-Dame au pied d'argent* ».

(1) Page 325.
(2) Page 304.

La qualité de « Vénérables », donnée à « *Messieurs* du Chapitre cathédral », me semble revenir souvent et laisserait trop supposer que les anciens chanoines étaient, comme ceux d'aujourd'hui, de glorieux vétérans du sacerdoce.

Page 547. C'est une erreur de faire commencer les travaux de la dernière cathédrale à la fin du XIIIe siècle seulement : *elle date de 1201*, et fut continuée avant le XIVe siècle jusqu'à la tour de Pibon. J'espère, avec l'aide de Dieu, avoir occasion de le prouver dans la suite, et de laisser aussi à saint Gérard l'honneur de nous avoir légué le « *Saint-Clou* ».

Page 584, note 3 : Hector d'Ailly fut bien inhumé dans *sa* chapelle *de Sainte-Ursule*, qui n'est autre que la chapelle *des Evêques ;* je puis le soutenir facilement, quoi qu'en puissent dire les abbés Guillaume et Deblaye, ayant tort tous deux.

Enfin, la question « *prérogatives* » des Evêques de Toul est abordée avec un soin tout spécial : on sait à quoi s'en tenir sur le vague titre de « *doyen de la province de Trèves* », et l'on comprend mieux le « *surhuméral* ».

M. Martin a tiré bon parti, quoiqu'un peu brièvement, de toutes les variétés inédites que je lui ai signalées : je regrette seulement de n'avoir pas trouvé, dans son livre, la reproduction du saint Gérard de la peinture absidale (XIIIe siècle) : à mon sens, elle montrerait le surhuméral le plus intéressant, comme ancienneté et comme forme.

Avec mon inexpérience, il me faut terminer le pâle résumé de ce volume, précurseur de deux autres, aux alléchantes promesses. Il renferme des jugements d'une haute sagesse et d'une irréprochable impartialité, des tableaux tracés de main de maître : M. le docteur Eug. Martin a bien mérité de la « *sainte* » église de Toul, et je puis lui assurer que les « *renfrognés* » (1) de notre époque sont satisfaits de son œuvre.
L'abbé G. CLANCHÉ.

(1) Page 333 : les *Renfrognés* ou *Enfruns* de Toul, qu'il ne faut pas confondre avec les *Musards* de Verdun, et les *Usuriers* de Metz.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 5. — MAI 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 6 avril 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Directeur du *Bulletin historique du diocèse de Lyon* remercie la Société de l'échange du *Journal*.

MM. le commandant René de Morlaincourt, Edouard Germain et Julien Knecht ont envoyé des lettres de remerciements à l'occasion de leur admission.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès du Président de la Société scientifique de Borda, de Dax.

Admissions.

Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. l'abbé Alfred Lebarque, A. Gény et Eugène Pierga.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié. I. — *Des origines à la réunion de Toul à la France*, par l'abbé Eug. Martin ; Nancy, Crépin-Leblond, 1900, in-8° de XXXI-602 p., avec une planche et illustrations dans le texte.

Une statue de saint Nicolas à Affracourt, par M Émile Badel ; Nancy, Crépin-Leblond, 1900, in-8° de 32 p., avec illustrations.

Les maisons de Mandres, par M. René de Mandre ; imp. de Notre-Dame de Montligeon, 1900, in-8° de IV-40 pages.

La naissance d'une société littéraire et scientifique, à propos de son 25e anniversaire. Discours prononcé à la 25e assemblée générale de la Société philomatique vosgienne, par M. Henri Bardy ; Saint-Dié, Cuny, s. d., in-12 de 27 pages.

Le Corps d'observation du Jura (*1er mai — 12 juillet 1815*), par le même ; Belfort, Devillers, 1899, in-8° de 11 pages.

Lectures.

M. Léon Germain donne lecture de son travail *Sur la sépulture de Jean V d'Allamont, seigneur de Malandry, défenseur de Montmédy en 1657*, travail destiné au *Journal*.

M. Ch. Guyot termine la lecture de la première partie de son étude sur *Mirecourt pendant la Révolution*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires*, et nomme pour former la commission de révision : MM. Léon Germain, de Souhesmes et Lefebvre.

M. L. Quintard commence la lecture de sa *Notice historique sur Bayon*.

MÉMOIRES

—

NOTE SUR DEUX CIPPES FUNÉRAIRES GALLO-ROMAINS DÉCOUVERTS A SCARPONE

Dans les derniers mois de l'année 1899, le sieur Mahu, propriétaire demeurant à Scarpone, faisait pratiquer des fouilles dans sa maison pour l'établissement d'une cave. Au cours de leurs travaux, les ouvriers rencontrèrent un énorme massif de maçonnerie, restes des remparts qui défendaient jadis la ville. Parmi les matériaux employés à cette construction, on trouva deux cippes funéraires en pierre calcaire du pays.

A l'époque des invasions barbares, c'est-à-dire vers le IIIe siècle de notre ère, on éleva rapidement des remparts, ou l'on répara hâtivement ceux qui existaient déjà, pour opposer un obstacle aux envahisseurs. Pour cela on réunit tous les matériaux que l'on avait sous la main ; colonnes, chapiteaux, cippes funéraires, débris de statues, tout fut utilisé. Ce fut, probablement, lorsqu'Attila vint mettre le siège devant Scarpone en 451, ainsi que le raconte Paul Diacre dans ses *Gesta episcoporum metensium*, que les Scarponnais mirent leur forteresse en état de défense, réparèrent précipitamment leurs murailles et utilisèrent tous les matériaux qu'ils purent trouver sur place ; les deux cippes récemment retrouvés furent du nombre. En voici la description :

Le premier *(Fig. 1)* a une hauteur totale de 0,65 ; sa largeur est de 0,43, et son écartement à la façade de 0,42. Il est surmonté d'un toit en forme de pyramide dont les pans sont ornés de losanges, figurant des tuiles. L'ensemble du cippe a l'aspect d'un petit édifice qui ne manque pas d'élégance dans sa simplicité. Deux pilastres

formant les angles de la façade, et surmontés chacun d'un chapiteau, s'appuient sur un soubassement de 0,06 de hauteur. Les chapiteaux supportent une bande saillante de 0,38 de largeur, sur laquelle repose la toiture.

Le milieu de la façade est occupé par un cadre rectangulaire, bordé d'une moulure et orné à droite et à gauche de deux appendices en *queue d'aronde.* Au-dessus sont gravées les lettres D. M., et au-dessous se trouve l'ouverture demi-circulaire destinée aux libations. Dans l'intérieur du cadre on lit l'inscription suivante, gravée en trois lignes :

SEVERVS
SEXTI FIL
VXORI POS

que l'on doit traduire : *Aux dieux mânes, Severus fils de Sextus l'a élevé à son épouse.* Les deux noms propres Severus et Sextus sont romains.

Le second cippe affecte la forme prismatique courbée en ogive, c'est-à-dire que les faces latérales sont verticales jusqu'à une certaine hauteur, puis se courbent et se rejoignent en formant une ogive. Ce type semble particulier à la région de l'Est de la France, et se rencontre fréquemment dans les cimetières gallo-romains des Vosges et de l'Alsace *(Fig. 2).*

Sa hauteur totale est de 0,80 ; sa longueur de 0,65 et son écartement à la base de 0,52. La baie demi-circulaire destinée aux libations est entourée d'une bordure saillante ; elle a 0,11 de hauteur et autant de largeur, et ressemble à la bouche d'un four. La face antérieure du monument est ornée d'une moulure saillante sur le bord de la portion curviligne, laquelle repose sur deux chapiteaux surmontant deux pilastres. Dans l'espace situé entre le cadre contenant l'inscription et le sommet de l'ogive, un arbre de forme conique, et figurant probablement un cyprès, est

FIG. I

FIG. II



SCARPONE

PHOTOG. ARTIST. — BARBIER ET PAULIN, NANCY

sculpté en bas-relief ; de chaque côté de sa tige sont gravées les lettres D. M.

Dans l'intérieur du cadre, entouré d'une moulure et orné à ses extrémités de deux appendices ressemblant à des poignées (1), on lit l'inscription suivante en deux lignes, gravées en capitales de forme irrégulière :

CARATVLLE
SAIIONIS FILIAE.

Aux dieux mânes, à Caratulla fille de Sahon ou *Saïon.*

Les noms de Caratulla et de Sahon ou Saïon, que nous rencontrons ici pour la première fois, sont des noms gallo-romains, et la forme de l'inscription indique déjà la décadence.

Le toit de ce petit édifice est orné sur les parties courbes de feuilles imbriquées figurant des tuiles.

Ces deux intéressants monuments de la période gallo-romaine dans nos contrées ont été acquis par le Musée historique lorrain.

L. QUINTARD.

NOTE SUR UNE SÉPULTURE BARBARE A ROGÉVILLE

En 1780, on avait trouvé, sur l'emplacement de l'église actuelle de Rogéville, des sépultures en pierres sèches renfermant des squelettes, des armes et des poteries (2).

M. Dufresne, en 1836, fit exécuter des fouilles dans le but de découvrir de nouvelles tombes : on recueillit dans celles-ci des armes, des poteries et des boucles de fer

(1) Type dégénéré de l'appendice en queue d'aronde.

(2) Les eaux de pluie, en dénudant le sol entre les pierres de la place qui est devant l'église, découvrent encore des ossements humains.



niellées d'argent. Un des squelettes portait au cou une monnaie de Gratien. Le mobilier funéraire fut attribué à l'époque franque. M. Dufresne n'indique pas dans son compte rendu l'emplacement de ce cimetière ; mais nous pouvons réparer cette omission, d'après des renseignements recueillis. Il peut être inscrit sur la carte au 1/80000 à l'intersection de deux lignes, dont l'une irait du signal de Domèvre (321^m) au point 278 (entre Rogéville et Villers-en-Haye), et l'autre, joignant le clocher de Rogéville à la lettre Z du mot Gézoncourt. Il s'étend du Nord au Sud jusqu'au village inclusivement.

M. L. Gruyer (1), à qui nous devons ces indications, vient en effet de découvrir une nouvelle tombe dans son jardin. Il l'a fait ouvrir en notre présence, et nous avons constaté qu'elle était contemporaine des précédentes. La couche de terre qui la recouvrait avait une épaisseur d'environ un mètre. De grandes dalles fermaient une sorte de caveau, d'un mètre de large, dont les murs en pierres sèches, soigneusement placées par lits, mesuraient 2^m de longueur, et 0^m,80 de hauteur. La couche de terre amenée par les infiltrations atteignait à peine 10 à 20 centimètres.

Nous sommes ici en présence d'une sépulture double, ou plutôt de deux ensevelissements successifs. Le premier corps inhumé, peut-être celui d'un homme, a été manifestement déplacé étant déjà réduit à l'état de squelette, puisque ses ossements ont été retrouvés, sans ordre, à l'extrémité Est du caveau, tandis que son crâne gisait à l'extrémité opposée.

Les os de l'autre corps étaient dans leur position normale ; le mort avait été étendu sur le dos, les pieds tournés vers l'Est. Une boucle de fer niellée d'argent, très fortement oxydée, se trouvait au côté droit de la poitrine.

(1) M. L. Gruyer, instituteur à Rogéville, a donné au musée lorrain plus de cent pointes de flèches en silex, trouvées sur le territoire de cette commune.

L'absence d'attributs guerriers, la petitesse et la délicatesse de la tête font supposer que ce corps est celui d'une femme. Malheureusement, l'état de décomposition complète des os du bassin n'a pas permis de contrôler cette hypothèse, qu'il faut donner sous toutes réserves.

Les deux crânes étaient sur la même ligne, celui de l'homme entre celui de la femme et la paroi gauche du caveau. Le premier offre tous les caractères de la race mérovingienne ; il est mésocéphale (1), son indice céphalique est 77,42 ; ils sont à peine sensibles dans le second, dont l'indice céphalique est 85. L'un a appartenu à un vieillard, l'autre à un sujet encore jeune.

Parmi les crânes du Vieil-Aître, on s'en souvient, il s'en trouvait un dont la brachicéphalie faisait exception au milieu des autres, tous plus ou moins dolichocéphales (2). On l'avait attribué à un sujet gallo-romain. La différence des indices céphaliques, entre les deux crânes de Rogéville, n'autorise-t-elle pas à croire que la femme appartient encore ici à la race autochtone ?

J. BEAUPRÉ.

UNE PETITE-NIÈCE DE JEANNE D'ARC

MARIE DU LYS

(*suite*).

Dans un précédent article (3), j'ai fait connaître une petite-nièce de Jeanne d'Arc qu'au cours d'investigations en des études de notaires meusiens (4), le vicomte d'Elbenne et moi avons découverte à Vaucouleurs, puis retrouvée à Ligny-en-Barrois.

(1) Nomenclature de Broca.

(2) L'indice moyen de la série n'était pas supérieur à 71 ou 72.

(3) *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1899, p. 270.

(4) En 1886 et 1887.

Mariée deux fois, Marie du Lys a laissé une descendance nombreuse, dont la reconstitution n'était point facile. Pour longues qu'aient été les recherches, elles n'auront pas été vaines. Nous donnons aujourd'hui la filiation de Marie du Lys et de Pierre de Rameru, son premier mari, dressée comme celle du second mari, Pierre Mengeot, d'après des pièces authentiques (actes notariés, archives de famille, état-civil, maintenues, dossiers et pièces originales du Cabinet des Titres).

Le premier mari de Marie du Lys, Pierre de Rameru, habitant de Vaucouleurs, était déjà mort en 1512. Sa famille était originaire de l'Ile-de-France et portait : *d'azur à 3 rameaux d'olivier d'or aboutés en croix cantonnés aux 2 et 4 d'une tête de lion arrachée d'or.* De ce mariage, Marie du Lys eut quatre enfants connus : *Jacques*, *Guillaume*, *Didier* et *Pierre.*

I. **Jacques de Rameru** fut prévôt de Vaucouleurs, charge héréditaire dans la famille, depuis Jean du Lys, second frère de la Pucelle (1). En 1375, Jacques de Rameru est secrétaire du duc de Guise, seigneur de Martehey et de Fay en 1538, secrétaire du Roi 1540, grainetier de Joinville-sur-Marne, 1551. Il épousa Marie Godet, veuve en 1574, fille de Philibert Godet, seigneur de Farémont, et de Jeanne Lambesson dont il n'eut que des filles : *Geneviève*, mariée à noble Claude Thibault, bourgeois de Châlons, 1600; *Anne*, dame de Martehey, veuve en 1574 de noble Pierre Lignage; *Antoinette* qui, devenue veuve de noble Jean de Mandreville, épousa Guillaume de Bar, receveur général des dé-

(1) C'est sur ce principe que nous nous basons pour faire descendre Marie du Lys de Jean du Lys, prévôt de Vaucouleurs et frère de Jeanne d'Arc. C'est par Marie du Lys que la charge de prévôt de Vaucouleurs est attribuée d'abord à son fils aîné, Jacques de Rameru, qui ne laisse que des filles, puis à son autre fils aîné du second mariage, Jean Mangeot. Jean Mangeot la transmet lui-même à son fils aîné, ce qui est une preuve de plus de l'hérédité de la charge.

cimes de Champagne, remarié dès 1594 à Perrette Dommangin, et mort en 1622.

II. **Guillaume de Rameru**, écuyer, secrétaire de M. de Parois, lieutenant-général du duc de Guise. En 1541, il achète les seigneuries de Sompsois et de Brandonvillers.

Le 8 juillet 1544, il est à Châlons avec les troupes françaises qui se préparent à résister à l'invasion de l'armée Impériale. Il mourut tôt après, sans postérité sinon sans alliance.

III. **Didier de Rameru,** notaire à Vaucouleurs (1548), commissaire et examinateur ordinaire au Châtelet, conseiller du duc de Guise, trésorier-général des finances de France, de Lorraine, grand-prieur de France, 1551. Il fut seigneur des Grande et Petite Perthes, de la Grange-du-Pré, de Sompsois, de Malo, et marié deux fois. Sa seconde femme est seule connue : Anne Baudoin, veuve de N. Nepveu. Du premier mariage, Didier de Rameru eut un fils, qui seul continue la descendance.

Pierre de Rameru, s^r^ de Sompsois, Taverny et Brandonvillers (1556). Il épousa : 1° Claude David, et, avant 1559, Catherine de Cordes, fille de Nicolas et de Claude d'Anetz. Après la mort de Catherine, Pierre de Rameru se livra à des excès qui amenèrent la saisie de ses biens ; le 14 mars 1576, on lui donna pour curateur Jean Mangeot, son oncle utérin, fils aîné de Marie du Lys et de Pierre Mengeot. Pierre de Rameru laissa un fils dont il sera parlé plus bas, et quatre filles : *Anne*, mariée à Jacques Clerget, écuyer ; *Jeanne*, alias Anne et Nanon, seconde femme de François de Bégat, s^r^ des Essarts ; *Marie*, épouse dès 1584 de Philippe d'Estrac, écuyer ; *Jacqueline*, dotée par sa bisaïeule, dame Catherine Triboullet, fut mariée à Jean Barisien, fils de noble Jean, maître de la grosse forge de Marne-les-Saint-Dizier (1).

(1) Postérité établie dans le Barrois.

Antoine de Rameru, frère des précédentes, s^r^ de Sompsois et de Brandonvillers, épousa Marguerite Magnan, dont un fils unique.

Antoine II de Rameru, marié à Judith de la Cour, dont trois fils :

1° *Gustave-Adolphe*, s^r^ de Brandonviller et Greux, qui produit dans l'armorial général de Champagne. Il habitait Vouthon-Haut et fut maintenu dans sa noblesse par Caumartin (4 février 1672) ; 2° *Augustin*, qui alla s'établir en Bretagne. En 1667, il vivait à Rennes avec Anne Ruellan, sa femme ; 3° Antoine qui suit.

Antoine III de Rameru, s^r^ du Chesnois, quitta Chaumont en Bassigny et s'établit, lui aussi, en Bretagne, où il mourut à Pontivy, le 21 août 1712. Marié à Louise Chauvel, il laissa trois filles et un fils.

Antoine-Joseph-Toussaint de Rameru, s^r^ du Chesnois, né en 1698 (1).

IV. **Pierre de Rameru,** l'un des quatre fils de Marie du Lys et de Pierre de Rameru, fut d'église et habita d'abord Vaucouleurs: nous l'y trouvons en 1531 chapelain de Saint-Jehan, et en 1538 locataire d'une maison sise rue du Château, qu'il avait louée à Jean Mangeot, s^r^ de Vautrombois. En 1546, presque au lendemain du siège de Ligny par Charles-Quint, Marguerite de Savoie le fit nommer chanoine de la Collégiale de cette ville. Nous croyons que cet événement suivit de près l'installation de Marie du Lys, devenue veuve, dans sa maison familiale de Ligny (2),

(1) Ses sœurs sont : *Louise*, née en 1696, *Catherine*, née en 1701, *Marie-Thérèse*, née en 1693, et mariée d'abord à Jean Thomé s^r^ de Créhuzien, puis, le 30 avril 1717, à Louis-René de Kerhoent, comte de Locmaria.

(2) La maison qu'habitait Marie du Lys lui venait de son père ou de sa mère, et la masure voisine que lui vend, le 21 novembre 1567, Antoine du Lys, habitant pour lors de Vaucouleurs, en était primitive-

car sept ans auparavant, en 1538, quand son fils Jean Mengeot épousa Jacquette Le Boucherat, elle habitait encore Prétrenché-Saint-Mard avec son mari, qui en était seigneur. Le chanoine Pierre de Rameru mourut à Ligny le 3 juin 1560. Aussitôt, sa mère obtint le canonicat pour François Mengeot, l'un des fils qu'elle avait eus de son second mariage.

Si la descendance de Marie du Lys et de Pierre de Rameru demeura française, celle qu'elle laissa de son union avec P. Mengeot de Vaucouleurs devint lorraine. Ainsi que nous le verrons dans un prochain article, le dernier Mengeot de Vautrombois mourut gruyer et receveur de Châtel-sur-Moselle.

FOURIER DE BACOURT.

CLAUDE BERTÉLEMY, DE BLÉNOD-EN-LORRAINE, PEINTRE ET ÉMAILLEUR SUR TERRE, GENRE BERNARD PALISSY (XVIe ET XVIIe SIÈCLES) (1).

Il y a peu d'années encore, les anciens produits céramiques de certaine nature, malgré les différences de style, étaient invariablement attribués aux ateliers de Bernard Palissy, dont les rivaux et les imitateurs sont encore fort peu connus. Pourtant, on a fini par remarquer dans le *Trésor des Merveilles de la Maison royale de Fontainebleau*, publié en 1642 par le Père Dan, le nom d'un « ouvrier en terre sigillée », *Antoine Cléricy*, qui ne devait pas être le premier venu, puisqu'il était soutenu par le roi, et venait

ment une dépendance. La communauté d'origine de Marie et d'Antoine est ici évidente. De tout ce qui précède, rapprocher la présence à Ligny, comme gouverneur de la ville et du comté, de Jean Dally ou du Lys, dès 1507.

(1) Notes tirées de l'*Almanach historique de Seine-et-Marne* (1881), grâce à l'obligeance de M. Fern. Sadler.



de créer, à l'époque où écrivait le P. Dan, une verrerie, au bout du parc de la seigneurie de Monceau, près de l'église d'Avon, paroisse dont dépendait le château de Fontainebleau. En recherchant, on a su qu'Antoine Cléricy, venu de Marseille à Paris, puis de Paris à Fontainebleau, était un des continuateurs du fameux céramiste (1).

Louis XIII lui accorda sa protection, et les *Etats des artistes et artisans des châteaux* (1618 à 1745), mentionnent Cléricy avec 600 livres de gages, comme « travaillant pour donner plaisir à S. M. en terre sigillée et autres terres, tant pour faire carreaux ésmaillés que potz, vases, animaux et autres choses ».

C'est quelques années plus tard seulement, que l'artiste se mit à travailler le verre, sans abandonner la terre émaillée, après avoir obtenu du roi, en 1602, 1623, 1631 et 1648, différentes permissions et brevets, malgré l'opposition du prévôt de Paris qui dut s'incliner devant les lettres-patentes du 11 août 1649. Le potier-verrier mourut probablement vers 1650, passant son privilège non à ses héritiers, mais à sa veuve : damoiselle Suzanne de Berthier, le représentant.

Avant l'arrivée à Avon du potier favori de Louis XIII, la fabrique de « figulines » rustiques existait déjà en cet endroit; mais les renseignements font défaut sur cette première période (2).

(1) Ont signalé Cléricy : MM. Davillier, Tainturier, Greslou, A. Jacquemart (*Merveilles de la Céramique*, 1868), Grasset aîné (à propos de la marque « BB » longtemps attribuée à Bernard Palissy), Avenel et Guiffret. Enfin M. Milet, chef de la fabrication à la Manufacture de Sèvres, a publié en 1876 une esquisse de la vie et des œuvres de cet « *ouvrier du roi en terre sigillée* ».

(2) On sait seulement que Henri IV, se trouvant au camp devant Amiens (août 1597), avait délivré à Jacques et Vincent Sarrode et Horace Ponté leur neveu, un brevet pour l'établissement d'une verrerie de cristal à Melun, dans le genre de celles de Lyon et de Nevers, où ces artistes avaient excellé auparavant. — Ces lettres royales existent aux Archives nationales, dans le *Registre des Ordonnances*, coté XI[a] 8643, F° 59, verso.



En 1872, dans une série de notes inédites sur des noms d'artistes, communiquée au Comité des travaux historiques, M. Th. Lhuillier signalait la naturalisation accordée en 1602, par Henri IV, à un « peintre émailleur en terre », du nom de *Claude Berthélemy*, originaire de *Blénod-en-Lorraine* (1), qui fit enregistrer ses lettres au bailliage de Melun. Il y avait tout lieu de penser que Berthélemy était un des prédécesseurs, et peut-être l'associé, d'Antoine Cléricy à Avon-Fontainebleau.

M. Anatole de Montaiglon, dont l'opinion fait autorité en pareille matiere, lorsqu'il a rendu compte au Comité, de la communication de M. Lhuillier, s'exprimait ainsi (2), en ce qui touche le peintre émailleur :

« Un fait plus important, c'est la mise au jour du céramiste Berthélemy, de Blénod-en-Lorraine, auquel Henri IV accorda des lettres de naturalisation en 1602. Si ce que M. Lhuillier a analysé n'est pas une mention, mais une transcription, il serait utile de la donner en entier. D'un côté, Berthélemy devait travailler en France depuis un certain temps, puisqu'il obtient une faveur qui n'était pas commune ; de l'autre, puisqu'il fait enregistrer ses lettres à Melun, il devait être établi, non pas à Paris, mais à Fontainebleau, comme rival ou plutôt comme collaborateur d'Antoine Cléricy, de Marseille. On voit, par le journal d'Héroard, que le petit Louis XIII a visité plus d'une fois la fabrique de celui-ci et lui a acheté des figurines, entre autres la célèbre et jolie *Nourrice*, qu'on avait d'abord faussement attribuée à Palissy, au style duquel elle ne

(1) Blénod-lès-Toul, ou Blénod-lès-Pont-à-Mousson ? — M. Léon Germain penche pour le premier, situé dans une région plus intellectuelle, d'autant plus qu'il est dit, dans les lettres-patentes citées plus loin, non *Blénod-en-Lorraine*, mais : « Blénod, diocèse de Thoul, en Lorraine » ; il s'agit donc de la contrée géographique, et non d'une circonscription politique.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, décembre 1872, Paris. — Imprimerie Nationale.

ressemble, du reste, en rien. Quelques exemplaires en sont signés, sous le pied, des deux lettres bien connues : BB, où l'on avait d'abord voulu voir Bernard, le prénom de Palissy, et qui ne se rapportent ni au nom, ni au prénom de Cléricy. Serait-ce la marque du nouveau potier que M. Lhuillier nous révèle, marquant par ces deux B, son nom et sa patrie, Berthélemy de Blénod, et plutôt comme il arrive souvent dans les signatures monogrammatisées, doublant la première lettre de son nom Berthélemy?

Si ma supposition est juste, et je ne la donne que comme une hypothèse, elle viendra heureusement compléter le travail spécial et tout récent de M. Grasset aîné, conservateur du Musée de Varzy (Nièvre) : « Notice établissant que la note BB ne peut être attribuée à Bernard Palissy. Paris et Nevers. 1872, in-8° de 22 p. avec pl. »

Cette marque BB qui se trouve sous le socle des deux épreuves au moins de la *Nourrice*, se trouve également sous un colimaçon du Musée céramique de Sèvres, sous un chien assis du musée de Varzy, sous deux autres chiens vendus à la vente Humann en 1858, et sous un groupe de *Jésus et la Samaritaine*, qui fait partie de la collection Debruge-Duménil. M. Grasset a très bien établi que toutes ces pièces ne peuvent pas être de Palissy, l'indication relevée par M. Lhuillier donne peut-être le non de leur véritable auteur. »

Dans la pensée qu'il était intéressant de mettre au jour le document signalé seulement jusqu'ici et de l'ajouter à ceux, en petit nombre, qu'on possède sur les anciens céramistes, nous avons demandé à M. Lhuillier le texte des lettres de naturalisation de Berthélemy (de Blénod), pour le reproduire ici. C'est par là que nous terminerons. Mentionnons auparavant un nouveau détail biographique, révélé par la vente des autographes de M. Benjamin Fillon (9e et 10e séries, juillet 1879). Un acte notarié signé par C. Bertélemy (*il signait sans h*),

le 6 février 1626, figurait dans cette collection; c'est la vente à Antoinette de Pons, veuve de Charles du Plessis-Richelieu, gouverneur de Paris, d'une maison située en la Grand'rue de Fontainebleau, proche la cour du *Cheval-Blanc*, appartenant en commun au peintre émailleur et à Antoine, Josias et Esther, ses enfants, issus de son mariage avec feue Suzanne Chupault. Sa fille Esther était alors mariée à Thibault Dumées, peintre.

Les prénoms de Suzanne, Josias, Esther, font supposer que la famille Berthélemy appartenait à la religion protestante.

Antoine eut un fils, prénommé comme lui, né à Fontainebleau en 1633, qui devint peintre de portraits, fut reçu le 26 mai 1663 à l'Académie de peinture et sculpture, eut son logement dans la cour du Louvre, et mourut à 36 ans, le 11 juin 1669.

L'abbé CLANCHÉ.

DOCUMENT.

Lettre de naturalisation française de Claude Bertélemy.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut.

Inclinant libérallement à la supplication et requête qui nous a esté faicte en faveur de nostre cher et bien aymé Claude Berthélemy, peintre et esmailleur sur terre, natif de Blénod, diocèse de Thoul en Lorraine, icelluy pour ces causes et les délibérations qu'il nous a faict entendre avoir prises de finir et consommer le reste de sa vie en cestuy nostre royaulme, où il est retiré depuis XXI ou XXII ans.

Avons permi, octroyé et accordé, permettons, octroyons et accordons, voulons et nous plaict de grâce spécialle, pleine puissance et auctorité royalle, par ces présentes, qu'il puisse et lui soict loysible d'habiter et résider en telle ville et lieu de nostre royaulme, païs, terre et seigneurie de N^re^ obéissance que bon luy semblera, et y acquérir tous et chacuns les biens tant meubles que immeubles qu'il advisera. Iceux, ensemble ceux qu'il a ja acquis et qui à bon et juste tittre luy sont jà escheuz ou pouroient eschoir, comperter et appartenir soict par successions, donations ou autrement, tenir et posséder, en ordonner et disposer tout par testament, codicille, ordonnance de dernière volonté, donation faicte entre vifs et par tout autre manière et disposition per-

mise aux naturels habitans de notre dict royaulme, et aprez son décedz ses héritiers ou autres auxquels il en aura disposé, pourvu qu'ils soient nos regnicolles, lui puissent succéder, prendre et apréhender en pocession et jouissance de sesd. biens, tout ainsy qu'ils feroient et faire pourroient sy led. suppliant estoit originairement natif de nostre dict royaulme et générallement jouissant des mêmes honneurs, privilèges, franchises et libertez dont jouissent et ont accoustumé de jouir les autres originaires et natifs d'icelluy royaulme et païs de nostre obéissance. Et comme tel, soict tenu censé et réputé en tous actes; sans que en vertu des esdictz. ordonnances et statutz faictz entre les estrangers, prohibitifs ou contraires, nos officiers ou aultres puissent après le décedz dud. supp[ant] prétendre sesdictz biens nous comperter ou appartenir par droict d'aubeyne ou aultrement, ne en la jouissance d'iceulx donner à ses héritiers aulcun trouble ou empeschement. Et quant à ce, avons ledit supp[ant], ensemble sesditz héritiers habilitez et dispense, habilitons et dispensons, de noz mêmes puissance et auctorité que dessus, sans pour ce paier aulcune finance, dont nous luy avons faict et faisons don par ces présentes, en considération des ouvraiges qu'il nous a faictz et faict journellement en no[re] maison et chasteau de Fontainebleau. Sy donnons en mandement à nos amez et féaulx conseillers les gens de nos comptes, trésoriers généraulx de France, baillis, sénéchaulx et à tous nos autres justiciers et officiers, ou leurs lieutenants, à chacun d'eux, en droict soy, comme à luy appartiendra, que de nos présentes lettres, grâce, permission, congé. licence et de tout le contenu cy-dessus, ils facent, souffrent et laissent ledict suppliant, ses héritiers ou aultres ausquelz comme dict est, il aura disposé de sesd. biens, jouir et user pleinement et paisiblement, sans pour ce leur faire mectre ou donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aulcun trouble, destourn[t] ou empeschement au contraire ; lequel sy faict, mis ou donné luy auroit esté ou estoit, le mettre ou faire mettre incontinent et sans délay à entière délivrance et au premier estat et deub. Car tel est nostre plaisir nonobstant quelzconques ordonnances, statuz, constitutions et deffenses au contraire, auxquelles nous avons desrogé et desrogeons par lesdictes présentes. Afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mettre notre scel, sauf en autres choses nostre droict et l'aultruy en touttes.

Donné à Paris, au mois de novembre l'an de grâce mil six cens deux et de notre règne le quatorziesme.

Signé : De par le roy, sur le repli : Pothier. « Visé et scellé de cire verte en lacz de soye, et sur le reply est escript : Expédié et enregistré en la Chambre des comptes, ouy le procureur général du roy.

moyennt la soe de six escuz soleil par l'impétrant, et qui converty a esté en ausmosnes, pourveu touttefois que ses héritiers soient régnicolles : le XXIme jour de mars mil six cens trois.

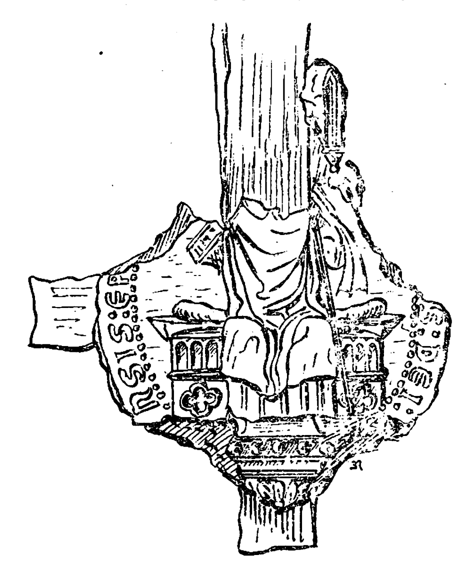
THIBAULT.

Enregistré au bailliage de Melun le 26 novembre 1603, sur la présentation desd. lettres par led. Berthélemy. »

SCEAU INÉDIT D'OTHON DE GRANSON, ÉVÊQUE DE TOUL (1306-1307).

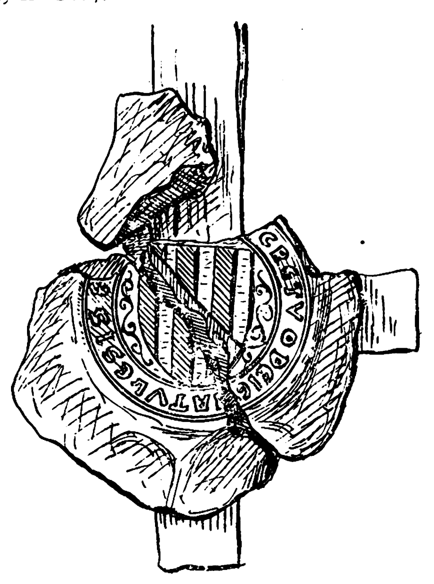
Charles Robert, dans sa *Sigillographie de Toul*, a décrit les armoiries d'Othon de Granson, évêque de Toul :

« La maison de Granson, qui, suivant Wassebourg, descendait des comtes de Bourgogne, portait : *pallé d'argent et*



d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout et chargée de trois coquilles d'or, posées dans le sens de la bande. » Il ajoute n'avoir rencontré aucun sceau de ce prélat. Plus heureux que lui, nous en avons trouvé un, qui, bien qu'en mauvais état, nous a paru devoir être relevé. Nous en donnons ici un croquis sommaire.

Ce sceau, de forme ogivale, qui devait mesurer environ 70 millimètres de hauteur sur 48 de largeur, est en cire verte, apposé sur double queue du parchemin; l'un des bouts, replié à angle droit, sort par l'extrémité gauche du petit axe. Il est appendu à une charte latine, datée du mois de mars 1306, conservée aux *Archives de Meurthe-et-Moselle* (B. 541, n° 131).



† ....S : DEI : .... NSIS : EP...... (1). L'évêque est représenté assis sous un dais gothique, dont on aperçoit encore un vestige dans la partie supérieure du fragment qui reste, et tient sa crosse de la main gauche.

† .. CRETV O DEI G.IA. TVLESIS E....... (2). Le contre-sceau, qui est rond, a environ 30 millimètres de diamètre.

(1) L'inscription reconstituée est la suivante : † SIGILLVM : ODONIS : DEI : GRACIA TVLLENSIS : EPISCOPI.

(2) L'inscription reconstituée est : † SECRETV̄ Ō DEI GR̄IA TULĒSIS EPISCOPI. (*Secretum Odonis, Dei gratia tullensis episcopi*).

On y voit un écu pallé de six pièces, avec bande brochant sur le tout ; mais on n'y distingue pas les trois coquilles, à cause de la cassure qui se trouve dans le sens de la bande.

Edmond DES ROBERT.

CHRONIQUE

EXCURSION DU 3 MAI 1900.

La première excursion archéologique de l'année avait pour but Lunéville. Partis à 9 h. 23, les membres de la Société qui y prirent part ont été heureux de trouver, à leur arrivée, deux confrères : M. P. Zeiller, curieux des souvenirs artistiques de l'ancienne résidence ducale, et le lieutenant Ch. Denis, qui connaît la topographie du vieux Lunéville, le dédale du Château, leur furent des guides excellents.

De la ville forte subsistent peu de vestiges. Des constructions récentes ont fait disparaître les traces de remparts naguère visibles entre les rues Cyfflé et Hargaut. Seules, les ruines de la Tour Blanche, non loin de la Vezouse, méritent une mention. Des couvents des Capucins et des Carmes ne restent debout que quelques parties insignifiantes, enclavées d'ailleurs dans des habitations privées. Veuf de sa chapelle, le monastère des Sœurs grises n'est plus qu'un édifice banal. La demeure des Chanoines réguliers de Saint-Remy, où sont installés aujourd'hui la plupart des services municipaux, se présente encore vaste et paisible, avec sa cour silencieuse, à l'ombre de l'église abbatiale. Dans la Grande-Rue, quelques mètres de façade rappellent les Minimes, qui s'installèrent en 1620 sur l'emplacement de l'hôpital primitif. Les vieilles maisons sont rares à Lunéville ; mais, le long de la Grande-Rue et de la rue de Lorraine, de beaux spécimens de l'architecture des XVIIe et XVIIIe siècles réclament un coup d'œil. Avec son perron et sa rampe en fer forgé la maison de cure, devant la « Cour sauvage », ne manque pas de sobre élégance. L'ancien hôtel de ville — actuellement le tribunal — est décoré d'un haut-relief de bonne touche. Voici, gracieuse et svelte, la maison qui dresse, un peu précieuse, au coin des rues de Lorraine et du Château, ses étages de grès rose. Toute sculptée, tout enjolivée jusqu'aux mansardes de mascarons et de coquilles, flanquée d'un paysage bizarre, taillé à même dans la pierre, elle déconcerte et séduit. Les barils de salaisons et les balles

de café qui l'agrémentent en guirlandes, donnent à supposer que son premier propriétaire était un fournisseur de la Cour, ou l'un de ces riches entrepositaires comme la Lorraine en compta, au milieu du XVIII[e] siècle. Il serait intéressant d'élucider ce point, ne fût-ce que pour détruire la légende d'un imaginaire prévôt des marchands.

Comme il était naturel, le Château a retenu longtemps les excursionnistes. En 1706 Germain Boffrand termina ce palais, presque entièrement reconstruit, morceau par morceau, mais sur le plan primitif, à la suite d'incendies répétés — depuis la catastrophe de 1719 jusqu'au sinistre de 1849. Vu de face, avec ses deux ailes diminuant d'importance à mesure qu'elles se développent, comme pour mettre plus en valeur le corps principal, la demeure de Léopold frappe, dès l'abord, par sa noble ordonnance, la pureté de ses lignes, sa majesté un peu lourde. Bien que les bâtiments latéraux, où logeait la suite du souverain, soient depuis longtemps convertis en casernes et déshonorés par un épais badigeon ; bien que l'élégante grille contournée qui séparait les petites ailes du château proprement dit — on pourrait écrire la cour d'honneur de la cour de marbre — n'existe plus ; en dépit, aussi, de cette récente et double injure à l'art et à la chronologie qu'est la malencontreuse statue de Lasalle, l'ensemble a toujours grand air. Du côté des Bosquets, l'impression n'est pas moindre. Pourquoi faut-il que le séjour du prince de Hohenlohe-Bartenstein ait coûté à la terrasse une autre grille, aux pilastres surmontés d'allégories ; et que le génie militaire n'ait pas tardé à arracher du donjon ses balcons aux croix de Lorraine ? Ne regrettons pas trop le Rocher mécanique de François Richard, non plus que les kiosques, trèfles et chartreuses, tout cet exotisme, dont le roi de Pologne encombra son parc. Mais où sont les canaux, les eaux vives, les cascades ; la blancheur d'un peuple de statues ! Dans les parterres de Ives des Hours et de Gervais, si réduits et magnifiques encore, où les rangées d'arbres séculaires s'éclaircissent hélas ! chaque année, avec deux groupes que l'on a dû presque entièrement restituer à la suite d'une stupide mutilation, un Apollon chétif, une Diane plus acceptable, un Crépuscule qu'écrase son voile de pierre et une Aurore vraiment gracieuse sont seuls à rappeler, parmi les massifs et les boulingrins, le temps des Renard et des Guibal.

De la plate-forme du donjon, on jouit d'une vue étendue. A l'extrémité des Bosquets, là où se développait, à travers les garennes et les vergers ducaux, l'interminable avenue aboutissant à la maison de plaisance de Chanteheux, s'étend, sur plus de deux kilomètres, le sable aride du Champ-de-Mars, l'un des plus beaux, peut-être le plus vaste de France. La façade du Salon « moitié turc, moitié chinois » ne termine plus la perspective ; la ligne bleuâtre des Vosges ferme

l'horizon. C'est encore la ville et ses toits pressés; la riante vallée de la Vezouse qu'encadrent les coteaux de Jolivet où se plaisait Stanislas; les collines de Léomont, chères à l'archéologue; les hauteurs de Sainte-Anne, avec la Faisanderie de François III; le modeste ermitage où Duval garda les bestiaux.

Si les appartements particuliers des Ducs, très endommagés dans le dernier incendie et occupés par le général de division, n'offrent plus guère d'intérêt que dans la disposition respective de quelques pièces et par les inoubliables souvenirs qui y planent, les vastes salles d'apparat — affectées au Cercle militaire — celles des Gardes et des Trophées, surtout, valent d'être parcourues. A signaler les cheminées, quelques trumeaux, des taques d'une parfaite conservation; des boiseries et des corniches aux chiffres de Léopold et d'Elisabeth-Charlotte, respectés durant les vingt-neuf années du règne de Stanislas. Mais, sous les voûtes du donjon, dans l'escalier monumental, dans les vestibules où des drapeaux ottomans et le turban des Janissaires redisent, en de riches moulures, les exploits de Charles V et la glorieuse conduite de Léopold lui-même à la journée de Temeswar, la chaux et l'ocre empâtent les plus jolis motifs, des pierres se descellent, l'humidité fait son œuvre, des réparations s'imposent. Privée d'un mobilier en rapport avec son architecture, la chapelle, sur le modèle de celle de Versailles, est réduite à un délabrement lamentable, presque périlleux. Comment un édifice historique, servant encore au culte chaque dimanche, peut-il être laissé dans un tel état d'abandon, 'allais dire de malpropreté ?

Construite de 1730 à 1747, malgré son style rococo et ce colosse à la charpente paradoxale qui figure le Temps et surmonte son fronton, l'église paroissiale Saint-Jacques — ancienne église Saint-Remy — charme par les teintes tendres ou vives de sa pierre des Vosges, la silhouette gracieuse de ses tours ajourées. A l'intérieur, où d'heureuses grisailles tamisent la lumière, le décor théâtral des orgues, les stalles des Vallier, deux autels de ce stuc dont Stanislas fut prodigue, un Christ de Girardet, quelques autres tableaux, retiennent le visiteur. L'urne où furent déposées les entrailles du roi de Pologne est vide; et la grande dalle noire sous laquelle dormirait la marquise du Châtelet n'a pas encore dit le dernier mot de son secret (1).

Après avoir parcouru la spacieuse sacristie, ornée de quelques bois et de quelques toiles, montons au Musée — tout voisin. Dans les nouvelles salles, réservées aux beaux-arts, divers bons portraits, plusieurs d'identification douteuse, et l'épitaphe du nain du Duc-roi. De l'autre

(1) Nous comptons examiner prochainement cette question.

côté de la Bibliothèque, l'exiguité du local amène, avec l'accroissement des richesses, une promiscuité fâcheuse entre l'archéologie et la conchyliologie, les oiseaux et les monnaies. Telle vitrine est bien amusante, toutefois, où, non loin d'une prétendue dent de la « divine Emilie », près d'un minuscule vêtement de Bébé, entre un relief, peu flatté, de Stanislas et une médaille de vétérance, s'étalent, provocantes, les jarretières de certaine dame peu farouche, la contemporaine du bon roi. Mais voici une admirable boucle de ceinturon mérovingienne, représentant les trois mages devant Hérode (1) : c'est le joyau de ces collections, l'envie des amateurs.

L'heure presse. Le Petit-Château du prince Charles est trop éloigné, après une journée si bien remplie. Il faut regagner la gare. Nous sommes de retour à Nancy pour 6 heures.

Pierre BOYÉ.

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA CROIX-GAGNÉE.

(4e Liste.)

M. l'abbé Renauld, 5 fr. — Mme Bastien-Thiry, 10 fr. — Mme Delaval, 5 fr.

Total......................	20 fr.
Total des trois autres listes.	289
Total général...............	309 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Généalogie de la Famille Guyot, avec pièces justificatives, par M. H. D. Guyot, ancien vice-président du Tribunal de première instance, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, in-8°, 40 pages, Groningue, J. B. Wolters, 1900.

Cette brochure, imprimée exclusivement pour les membres de la famille Guyot, présente un véritable intérêt en ce qu'elle donne une série d'actes relatifs à une famille lorraine, originaire, croit-on, de Saint-Nicolas de Port, et transportée successivement, par suite des vicissitudes religieuses du XVIe et du XVIIe siècle, à Metz, puis en

(1) Cf. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1890, pp. 57 et 176.

Hollande. Avec une piété filiale qui l'honore, M. H D. Guyot a recueilli les traces de ses devanciers depuis le moment où Elie Guyot, maître chirurgien juré à Metz, et fils de Jérémie, épouse, dans cette ville, en 1602, Elisabeth Chevillon, fille d'un maître drapier. Les Guyot sont, de père en fils, chirurgiens à Metz, et s'allient à des familles de la bourgeoisie. L'un d'eux, Samuel, acquiert une partie de la seigneurie de Silly-sur-Nied, qui est confisquée après la Révocation de l'Edit de Nantes, et dont Louis XIV, « désirant gratiffier et traiter favorablement les Pères Jésuites du Collège de la ville de Metz », accorda à ces derniers la jouissance, puis la propriété. Un autre, Charles, seigneur de Jouy, avocat en parlement, se réfugie en 1700 à Maestricht, pour professer librement la religion réformée et est condamné, pour ce fait, par contumace, aux galères. A partir de cette date, on doit suivre les destinées de la famille émigrée en Hollande et jusqu'aux Indes Orientales. Elle conserve son caractère français malgré de nombreuses alliances dans sa patrie d'adoption, et ne se laisse pas absorber par le milieu où la force des choses l'a placée. Sous un très petit volume, cette généalogie représente une somme énorme de recherches et mérite d'être signalée à l'attention particulière des curieux de notre histoire lorraine.

H. DANNREUTHER.

Les croisés Henry et Godefroy du château de Ascha (Assche, Asch ou Aix), d'après les historiens occidentaux et deux Notices syriaques du XII[e] *siècle.* par F. Nau. *Note suivie de quelques considérations* par le Dr C. Bamps, de Hasselt; 2e édition. — Hasselt, 1800, in-8° 38 pages.

Parmi les principaux chefs de l'armée chrétienne, à la première croisade, figuraient deux chevaliers nommés Henri et Godefroy de *Ascha*, fils de Fredelo et parents de Godefroy de Bouillon; le lieu d'origine est resté une énigme, car les noms d'Aix, Esch, etc., sont nombreux en Lotharingie. De plus, si l'on savait que Henry ne pénétra point dans Jérusalem, le sort de son frère demeurait, à partir de la traversée de la Phrygie, tout à fait inconnu.

Voici heureusement que, au cours de ses études d'orientalisme, notre confrère M. F. Nau a découvert sur celui-ci des renseignements très curieux : ils lui sont fournis par deux courtes notices écrites, à Jérusalem, dans le XIIe siècle, à la fin de deux manuscrits syriaques, publiés il y a une douzaine d'années. Il existe, en effet, une identité évidente, ou du moins suffisamment établie, entre Godefroy de Ascha et un seigneur Godefroy dont ces notices font grand éloge, « l'un des premiers Francs qui prirent d'assaut Jérusalem. » Il continua de combattre ; mais, fait prisonnier et conduit en Egypte vers 1103, il y subit une longue détention. Il revint seulement de captivité, très avancé en âge, vers 1137 ; les difficultés qu'il rencontra pour rentrer en possession de ses seigneuries donnèrent lieu à une transaction passée en l'année 1139, qui fournit la dernière date relative à ce personnage.

La brochure de M. Nau comprend quatre parties distinctes, d'inégale longueur, et qu'il est nécessaire d'indiquer. La première, qui est la plus considérable et se compose du travail de fond de l'auteur, a paru dans l'intéressante revue de Hasselt intitulée *L'ancien pays de Looz;* car notre confrère a tenté de retrouver dans ces parages l'emplacement du château de Ascha : ce pourrait être, pense-t-il, Asch-en-Campine, ou Aachen (Aix-la-Chapelle), ou encore Eschweiller.

La seconde consiste en des considérations étendues de M. le D[r] C. Bamps, le savant directeur de la même revue, sur les conclusions précédentes : M. Bamps estime que la région est exactement indiquée ; toutefois, il opine pour une autre localité, Elsloo, dans l'ancien comté de Looz, aujourd'hui dans le royaume des Pays-Bas.

Un article de M. Nau, sur le même sujet, mais à un point de vue un peu différent, article inséré dans le *Journal asiatique* de Paris, forme la troisième partie ; le tirage à part a pu être fait avec continuation de la pagination.

Enfin, une note plus courte de M. Bamps constitue la dernière partie ; elle a pour fond une lettre de M. l'abbé Schoolmeester, doyen de Saint-Jacques à Liège : il a puisé, dans le Cartulaire de l'abbaye de Flône, des renseignements généalogiques qui le disposent à ramener le berceau de nos Croisés dans le Luxembourg, à Esch sur la Sûre.

Cela est conforme à mon opinion primitive, non tant parce que M. A. Neyen plaçait les deux héros en tête des seigneurs de cette localité, qu'à cause du souvenir gardé, d'études déjà éloignées, sur l'ancienneté et l'importance de la même terre féodale. Pourtant, rien n'est encore prouvé, et le champ de la discussion reste ouvert : bien que ce problème historique ne concerne pas directement notre Haute-Lorraine, nous ne devons pas négliger de nous y intéresser ; mais surtout il convient de féliciter notre confrère d'avoir recherché des faits nouveaux parmi des documents que lui seul était à même d'interpréter.

L. GERMAIN.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 6. — JUIN 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 11 mai 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

La Société est invitée à la séance publique annuelle de l'Académie de Stanislas, fixée au jeudi 17 mai.

M. Eugène Pierga a envoyé des remerciements à l'occasion de son admission.

Présentations.

Est présenté en qualité de membre titulaire : M. Henri Le Vallois, élève à l'Ecole des Chartes, par MM. Henri Lefebvre, Léopold Quintard et Léon Germain.

Ouvrages offerts à la Société.

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, publié sous les auspices de l'Académie de Reims. —

Dixième fascicule : *Canton de Beine*, par Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison ; Reims, F. Michaud, 1900, in-8° de 393 p., avec 12 planches, 6 plans et armoiries. (Offert par l'Académie de Reims et les auteurs.)

Der Orient und Europa Einfluss der orientalischen Cultur auf Europa bis zur Mitte de letzten Jahrtausends v. Chr., par Oscar Montelius, traduction allemande de J. Mestorf. — Premier fascicule : Stokholm, 1899, gr. in-8° de 186 p., avec 247 figures.

Saint Florentin et l'église de Bonnet (Meuse), par M. Léon Germain ; Nancy, Crépin-Leblond, 1899, in-8° de 8 p.

Los codices de la catedral de Tortosa, par le Dr D. Ramon O'Callaghan ; Tortose, L. Fognet, 1897, in-8° de 136 p.

L'ancien Vittel, par l'abbé Pierfitte ; Saint-Dié, Cuny, 1900, in-8° de 31 p., avec 2 planches.

Généalogie de la famille Guyot, avec pièces justificatives, par M. H. D. Guyot ; Groningen, J.-B. Wolters, 1900, in-8° de 40 p.

Les croisés Henry et Godefroy du château de Ascha (Assche, Asch ou Aix), d'après les historiens occidentaux et deux notices syriaques du XIIe siècle, par F. Nau ; *note suivie de quelques considérations*, par le Dr C. Bamps ; 2e édition. — Hasselt (Belgique), Eug. Leën, 1900, in-8° de 38 p.

Lecture.

M. L. Quintard termine la lecture de sa *Notice historique sur l'histoire de Bayon*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la Commission de révision MM. Ch. Guyot, Léon Germain et de Souhesmes.

M. Pfister donne lecture de son travail : *La Croix du couvent des Minimes à Nancy*, travail destiné au *Journal*.

MÉMOIRES

LA CROIX DU COUVENT DES MINIMES A NANCY

L'ancien couvent des Minimes de Nancy s'étendait parallèlement aux remparts de la Ville-Neuve, le long d'une voie qui deviendra, après la démolition des fortifications, la rue de la Poissonnerie (aujourd'hui rue Gambetta), entre la rue Notre-Dame à l'Est et la rue Saint-François à l'Ouest. La rue Notre-Dame le séparait du couvent voisin de la Visitation. Quand, en 1804, on réunit les deux couvents des Minimes et de la Visitation pour former le Lycée, la rue entre ces deux établissements fut supprimée ; et la rue Notre-Dame dont la partie septentrionale a reçu le nom de rue Gilbert (1) devint un cul-de-sac. La maison des Minimes bordait à l'ouest la rue Notre-Dame ; derrière elle était construit le cloître qui touchait de l'autre côté à l'église. Venait ensuite un jardin et, sur les bords de la rue Saint-François (aujourd'hui rue Chanzy) (2), s'élevèrent au XVIII[e] siècle une série de maisons qui payaient cens aux religieux (3).

(1) Cette partie septentrionale s'est longtemps appelée rue des Minimes. Elle est devenue en 1791 la rue d'Assas, puis l'Impasse du Lycée. En 1867, on la baptisa impasse Gilbert. Cf. Courbe, *Les rues de Nancy*, I, 260. Depuis le percement de la rue Blondlot, l'impasse est devenue la rue Gilbert.

(2) Ce nom de rue Saint-François lui fut donné seulement après la fondation des Minimes. Il rappelle le fondateur de l'ordre, saint François de Paule. Plus tard, on laissa le nom de Saint-François à la partie méridionale de la rue, au sud de la rue Saint-Jean (celle qui deviendra à la fin du XVIII[e] siècle la rue de l'Équitation), et on donna le nom de rue Saint-Joseph à la partie septentrionale, parce que l'église des Prémontrés (aujourd'hui temple protestant) qui la bordait à l'Ouest, était dédiée à ce saint. En 1883, la rue Saint-Joseph est devenue la rue Chanzy. Courbe, *o. c.*, p. 121.

(3) Lionnois, *Histoire de Nancy*, II, 316.

Le couvent des Minimes a aujourd'hui disparu. L'église, qui contenait tant de monuments funèbres, a été démolie en 1808. Les bâtiments conventuels ont été sans cesse remaniés, pour les services du lycée. Pourtant le cloître subsiste encore en ses lignes essentielles. Il forme une petite cour intérieure entourée d'arcades sur laquelle donnent d'un côté les classes de rhétorique et de philosophie, et qu'une galerie sépare, de l'autre côté, d'une cour de récréation.

Jadis, au milieu de ce cloître, se trouvait une croix très curieuse, qui portait de nombreuses inscriptions ; le chanoine de la Primatiale qui nous a laissé en 1619 de si intéressantes notes sur l'histoire de Nancy signale cette croix et reproduit en partie ces inscriptions (1) : Lionnois répète les assertions du chanoine (2) ; et il est suivi à son tour par des écrivains modernes (3). Mais visiblement aucun de ces auteurs n'a compris le sens exact de ces inscriptions. Ce sens nous est donné par les archives du couvent que jusqu'à présent l'on n'a pas consultées avec un soin suffisant (4).

Le couvent des Minimes avait été fondé en 1592 dans la Ville-Neuve de Nancy par Christophe de Bassompierre et sa femme Louise de Radeval. Les fondateurs s'engagèrent à entretenir 12 religieux dont deux oblats, et assignèrent, pour cet entretien, une rente de 2,700 francs barrois sur les salines de Moyenvic (5). Les moines, de leur côté,

(1) Dom Calmet reproduit le mémoire du chanoine dans la *Notice de Lorraine*, t. II. Voir col. 44. Dom Calmet ne donne aucune explication de l'inscription.

(2) *Histoire de Nancy*, II, 287.

(3) Abbé Blanc, *Monographie du lycée de Nancy*, Berger-Levrault, 1879, p. 130.

(4) Archives de Meurthe-et-Moselle, H. n°s 1038-1062.

(5) L'acte de fondation a été publié par M. de Chantérac dans son édition des *Mémoires* de Bassompierre (Société de l'Histoire de France), t. I, p. 384. Sur Christophe de Bassompierre et sa femme, voir la bro-

durent bâtir leur couvent et leur église. Comme ils étaient pauvres, ils s'installèrent de façon assez médiocre ; leur église primitive fut très humble (1). Cependant, quelque temps plus tard, le duc de Lorraine Henri II, prince très dévot, s'intéressa aux Minimes, et devint leur second fondateur dans les circonstances suivantes.

Le prince Henri de Bar — le futur Henri II — n'avait eu de son premier mariage avec Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, aucun enfant. En 1606, il avait épousé en secondes noces Marguerite de Gonzague et il faisait des vœux, pour que des héritiers lui fussent donnés. Il implora entre autres saint François de Paule, le patron des Minimes, et s'engagea, si son souhait était exaucé, à agrandir le couvent fondé par Christophe de Bassompierre. Le 3 octobre 1608, Marguerite de Gonzague mit au monde la princesse Nicole : le 15 octobre 1612, la princesse Claude (2). Sans doute la satisfaction de Henri n'était pas entière ; il eût souhaité un fils qui portât après lui la couronne de Lorraine, et Dieu ne lui donnait que des filles ! Pourtant, il ne se crut point délié de son vœu. Le 8 mai 1613, il porta le nombre des religieux de 12 à 24, et, pour l'entretien des nouveaux venus, il assigna au couvent 200 résaux de blé froment et 50 résaux d'avoine à prendre chaque année sur les recettes de Neufchâteau et de Sarreguemines, un muid et demi de sel sur les salines de Moyenvic, et quatre arpents de bois dans la forêt de Haye. Il se réservait la faculté de racheter cette rente contre un capital de 40,000 livres (3). Les Pères, devenus plus nombreux et plus riches, reconstruisirent le couvent.

chure de M. Léon Germain, *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval.* Extrait du Bulletin monumental, 1888.

(1) Chanoine de 1619, *l. c.*

(2) Dom Calmet, première édition, t. I, col. CLXXXIII.

(3) L'original de l'acte de fondation aux archives départementales, H. 1038.

Ils bâtirent l'église qui a subsisté jusqu'au début du XIXe siècle. Henri II leur fournit d'importantes sommes pour ces constructions ; et son frère François de Lorraine, comte de Vaudémont, fit ériger à ses frais le dôme (1) qui dominait jadis la ville de Nancy.

Vers le même temps, le duc fit élever au milieu de ce cloître la croix qui fait l'objet de cet article ; elle devait rappeler tous ces faits : le vœu de Henri II, son accomplissement et la générosité du prince. La croix était portée sur un socle de pierre, au milieu duquel l'on avait fixé deux tables de marbre noir. Sur la table supérieure, on lisait en lettres d'or ce verset de la Genèse : *Erexit Jacob lapidem in titulum, fundens oleum, votum solvit* (2). Jacob avait dressé un monument avec la pierre sur laquelle il avait dormi ; il voulait remercier Dieu qui lui avait promis une nombreuse postérité. Ainsi Henri, devenu père, a élevé cette croix : lui aussi a répandu, par métaphore du moins, l'huile sur le couvent ; car l'on sait que cette huile servait aux religieux à assaisonner leurs aliments, le beurre leur étant sévèrement défendu par la règle comme tout ce qui était produit de la chair. Sur la table inférieure, on voyait d'abord les armes de Lorraine à droite, celles de Mantoue à gauche. Puis on lisait l'inscription suivante :

DEO OPTIMO MAXIMO VIRGINIQVE MARIE
BEATO FRANCISCO DE PAVLA
HENRICI SECVNDI LOTHARINGIÆ ET BARRI DVCIS ETC.
ΧΑΡΙΣΤΗΡΙΟΝ (3).
GONZAGA CHÁRA PARIT CONIUX $^{\text{M DC.IIX}}$ (4) ; DEUS OPTIME, VOTA REDDIDI$^{\text{MDC.XIIV}}$; ET HIC TITULUS CRUX TUA SEMPER ERIT$^{\text{M.DCIIX}}$ (5).

(1) Chanoine de 1619, *o. c.*

(2) Genèse, XXVIII, 18.

(3) On notera la particularité du mot grec χαριστήριον.

(4) Ces chiffres qui jusqu'à présent n'ont pas été reproduits ont leur importance. MDC.IIX est 1610, moins 2 : soit 1608, et ainsi des autres nombres.

(5) C'est la date de l'érection de la croix.

« Actions de grâces de Henri II, duc de Lorraine et de Bar, etc. à Dieu très bon et très grand, à la Vierge Marie et à saint François de Paule. Ma chère femme Gonzague est devenue mère en 1608 ; Dieu très bon, j'ai rempli mon vœu en 1613 ; et cette croix que je t'élève en sera un témoignage perpétuel, 1618. »

Au-dessus du socle, au piédestal sur lequel la croix était posée, on lisait en une table de marbre noir cet autre distique :

M.DXCII
BIS SENOS MINIMOS BASSUMPETRÆUS ALEBAT ;
TOT VOTO HENRICUS DUX STRUIT, AUGET, ALIT,
MDCXIIV.

« En 1592, Bassompierre nourrissait douze Minimes ; le duc Henri par une fondation augmente ce nombre, et en nourrit autant, en 1613. »

Divers saints étaient représentés, ce semble, sur la face postérieure du socle, entre autres saint François de Paule. Sous sa statue, avait été gravé ce distique :

Qui, Francisce, tuis Minimis alimenta ministrant,
Fac sit ubique illis gloria, vita, salus.

« O François, donne à ceux qui fournissent les aliments à tes Minimes gloire, longue vie et salut (1). »

(1) Nous ne connaissons ces vers que par le chanoine de 1619. — Le vœu de Henri II est rappelé dans deux chroniques dues aux Minimes : d'abord celle du Père de La Noue : Lanovius, *Chronicon generale ordinis Minimorum,* Paris, 1635, in-fol., p. 336, à la Bibliothèque nationale, H. 1741. « Hanc vero patris (Caroli tertii) beneficentiam Henricus secundus cognomento Pius longissime superavit, qui, voto prolis gratia nuncupato, Nicolæam et Claudiam filias ex Margareta Gonzaga, consorte piissima ejusdemque voti participe devotissima, sustulit. Quod ille beneficium omnibus postmodum officiis et assidua gratitudine coluit, ac suæ quidem gratitudinis perenne monumentum extare voluit, posita cruce intra claustri ambitum, cum hoc præter cætera elogio. » (Suit le texte de la première inscription publiée plus haut). — En second lieu, celle d'Etienne Isnand, *Cosmographia seu Descriptio*

Les rentes que Henri II avait assignées aux Minimes sur le domaine ne leur furent pas payées avec régularité. Quand les Français occupèrent la Lorraine en 1633, les religieux ne touchèrent plus rien. Au retour de Charles IV en 1662, les Pères s'adressèrent à ce prince, et revendiquèrent leurs droits. Charles IV décida en 1662 qu'on les leur rendrait ; seulement la délivrance des 200 résaux de blé devait se faire sur les Grands-Moulins de Nancy. Mais peu de temps après, Charles IV, pressé d'argent, se repentit de sa générosité et réduisit la rente annuelle à 60 résaux. Les Français, lors de la seconde occupation (1670-1697), convertirent cette redevance en argent et donnèrent aux religieux 329 livres, 5 sols. Au retour de Léopold, les religieux crurent l'occasion favorable de réclamer la totalité de la fondation de Henri II. La Cour souveraine les débouta de leur demande ; mais ils s'adressèrent au duc lui-même, et finalement on leur promit, à dater du 1er janvier 1720, une rente annuelle de 2,000 francs, rachetable au capital de 40,000 francs (1) qu'avait fixé l'acte du 8 mai 1613. Dans toutes les pétitions qu'ils envoyèrent aux souverains de la Lorraine, les religieux rappelèrent la fondation de Henri II et ils invoquèrent la croix qui s'élevait au milieu de leur cloître, comme un témoignage du vœu fait par ce prince : cette croix était doublement pour eux la croix du salut. C'est grâce à ces suppliques qu'il nous a été possible

provinciarum ac conventuum omnium ordinis Minimorum, Lugduni, 1632, in-8°. « Conventus Nanceiani ædificium valde ampliavit serenissimus dux Lotharingiæ Henricus secundus, verus Minimorum pater, qui se nihil unquam a beato patre Francisco de Paula petiisse quod non obtinuerit est professus, ex voto Deo et eidem beato Francisco emisso pro habenda prole, quam religionis hujus habitu per annum induit, devotionis causâ. » Nous n'avons vu nulle part que la jeune Nicole aurait été revêtue, pendant une année, de l'habit de saint François de Paule. Ce second texte est reproduit d'après les archives des Minimes. Nous n'avons retrouvé l'ouvrage d'Isnand dans aucune bibliothèque de Paris.

(1) Tous ces documents aux archives départementales, H. 1038.

de décrire ce monument, détruit sans doute sous la Révolution, et d'expliquer le sens des inscriptions qui y étaient gravées.

CH. PFISTER.

SAISIE DU CHATEAU DE GOMBERVAUX AU MILIEU DU XIVe SIÈCLE, PAR LE ROI DE FRANCE.

L'une des rares forteresses du moyen-âge, dans le département de la Meuse, dont les ruines présentent encore un intérêt considérable, est incontestablement le château de Gombervaux (1), près de Vaucouleurs ; aussi la Société d'Archéologie lorraine y a-t-elle dirigé, il y a deux ans, l'une de ses excursions (2). Notre regretté confrère Francis de Chanteau, acquéreur, restaurateur et historien du château de Montbras, situé non loin, s'était beaucoup occupé de recherches sur Gombervaux, sujet alors tout-à-fait inédit ; il rêvait de lui consacrer un travail archéologique et historique ; mais il n'a rédigé, paraît-il, que la partie historique, publiée par les soins de son frère, M. Maurice de Chanteau, en 1883 (3).

Le premier seigneur de Gombervaux dont cet ouvrage fait mention est Geoffroy de Nancy, qui appartenait presque sûrement à la Maison de Nancy-Lenoncourt, sans qu'on puisse indiquer exactement de quelle manière il s'y rattachait. C'est Geoffroy qui fit construire le château de Gombervaux ; on connaît sur lui plusieurs actes, à partir de 1338 jusqu'en 1389 ; il était mort en 1394. Sa femme se nommait Agnès de Pulligny, dont il semble avoir eu trois fils. Geoffroy était bailli de Chaumont en 1357. « La seigneurie de Gombervaux paraît avoir dû son origine, d'une

(1) Ferme, commune de Vaucouleurs (*Dict. topogr. Meuse*).

(2) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1898, p. 115.

(3) Francis de Chanteau, *Notice historique sur le château de Gombervaux (Meuse)* ; Bar-le-Duc 1883, gr. in-8°, 57 pages.

part aux libéralités du roi de France et de l'autre aux acquisitions de Geoffroy de Nancy (1). »

F. de Chanteau savait que Geoffroy ne fut pas toujours en bons rapports avec le roi, et même que, pour un temps, la terre de Gombervaux fut saisie par ce souverain. Mais il manquait, sur cet épisode, des renseignements fournis par des actes dont j'ai eu l'agréable surprise de rencontrer les analyses dans un travail récent qui, au premier abord, semblait peu de nature à intéresser la Lorraine. Voici comment, après avoir parlé du don fait par le roi dès 1338 et d'acquisitions en 1345, Fr. de Chanteau a résumé ce qu'il connaissait sur ce sujet :

« La faveur dont jouissait Geoffroy ne fut pas de longue durée; car, et nous ne savons pour quel motif, tous ses biens furent confisqués en 1345 et 1346. Toufefois, le duc de Normandie (2) les lui rendit à peu de chose près (3). Mais les états ayant décidé que les biens aliénés précédemment devaient faire retour à la Couronne, il dut se contenter d'une pension et renoncer aux héritages dans lesquels il avait été réintégré. On lui permit cependant de conserver la maison de Gombervaux, qu'il avait édifiée entre 1338 et 1357 ainsi qu'il résulte des pièces originales (4). »

C'est, en effet, antérieurement à juin 1351 que, d'après deux des documents dont j'ai récemment trouvé mention, Geoffroy de Nancy, bailli de Chaumont, fut convaincu de « forfaiture » et se vit confisquer ses biens mouvant du

(1) F. de Chanteau, *o. c.*, p. 4.

(2) C'est-à-dire le futur Dauphin, Jean, fils du roi Philippe VI.

(3) L'auteur se fonde évidemment sur des documents qu'il publie aux Pièces justificatives : pages 39-45, **1357**, *mars;* 45-46, **1357**, *11 mars ;* 46-48, **1357**, *20 juillet.* Dans cette pièce, se trouvent mentionnées (p. 48) des lettres de décembre 1356. — Ce document du 20 juillet 1357 aurait dû être placé avant les autres, ceux-ci étant naturellement datés dans le style ancien.

(4) F. de Chanteau, *o. c.*, p. 5.

roi de France ; il « avait, dit l'analyse de l'un de ces actes, été arrêté au Louvre, dont il avait pris la fuite, se reconnaissant coupable ».

Le château de Gombervaux fut alors donné à un personnage considérable du Barrois, Ferry de Chardogne (1). Je connaissais plusieurs actes relatifs à la famille de ce personnage ; mais je ne savais pas et je crois que tous les historiens lorrains ignoraient : 1° qu'un membre de cette famille a possédé une terre en Bourgogne ; 2° qu'un autre fut maréchal du duc de Normandie, reçut du même, devenu roi de France, le château de Gombervaux, et joua, dans l'entourage de ce prince, un rôle important, démontré, ce semble, par les analyses d'actes qui vont suivre.

Ces analyses, je les ai remarquées en parcourant un travail étendu de M. Ernest Petit, l'historien des ducs de Bourgogne de la race capétienne, et président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Dans ce travail, intitulé *Les Bourguignons de l'Yonne à la Cour de Philippe de Valois,* l'auteur s'est attaché à faire connaître divers personnages oubliés ou inconnus. Il a consacré des paragraphes assez longs à quelques-uns ; d'autres sont signalés d'une manière brève. Le dernier alinéa se rapporte à notre sujet :

« Ferry de Chardoigne, chevalier, co-seigneur de Ravières (2) dès 1329, maréchal de Jean, duc de Normandie et de Guyenne, en 1346, décédé vers 1362-1365. (Voir les nos 42 *bis,* 101, 119.) (3) »

Par suite, sans aucun doute, d'un remaniement dans le classement des fiches, les renvois indiqués par l'auteur doivent être modifiés : il faut lire : nos 43, 102 et 118.

(1) Canton de Vavincourt, arr. Bar-le-Duc (Meuse).

(2) Canton d'Ancy-le-Franc, arr. Tonnerre (Yonne).

(3) *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1898, p. 277.

Le premier acte, de 1329, mentionnant « Ferry de Chardogne, chevalier, » comme seigneur en partie de Ravières, se rapporte à Ferry Ier de Chardoigne, tandis que les deux autres, de 1346 à 1351, mentionnant, l'un, « Ferry de Chardoigne, chevalier, maréchal du duc de Normandie et de Guyenne », l'autre, « Ferri de Chardoingne, chevalier », auquel le roi donne la terre de Gombervaux, se rapportent à Ferri II, fils du précédent. — Ferri Ier, en effet, ne mourut que dans l'intervalle compris entre 1323 et 1335. On ne doit pas m'objecter que Ferry II aurait pu agir déjà du vivant de son père, en 1329 ; car, à cette époque, il n'était pas encore chevalier, ainsi que le prouve l'analyse suivante de l'Inventaire du Dufourny :

« CHARDOIGNE (Ferry de), écuier, fils de feu Ferry de Chardoigne, chevalier, reprend Chardoigne en fief du comte de Bar, en 1335 (1)... »

Ainsi, M. C. Petit me paraît s'être trompé, confusion bien excusable, en faisant un même personnage de Ferry de Chardogne, seigneur en partie de Ravières en 1329, et de Ferry de Chardogne, maréchal du duc de Normandie en 1346, donataire de Gombervaux en 1351 : l'un était le père ; l'autre, le fils.

Je ne m'arrêterai pas ici sur cette question, comptant la traiter plus amplement dans un prochain travail (2).

Je passe à la transcription des analyses des quatre actes auxquels j'ai fait allusion :

« No 43. — **1329.**

« Robert de Tanlay déclare tenir du comte de Tonnerre,

(1) Dufourny (exempl. de la Bibl. publ. de Nancy), table des noms de personnes, renv. au t. II, p. 24.

(2) Dans un travail relatif au sceau de Perrinet de Chardogne, récemment trouvé (travail lu à la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Buc, en sa séance du 6 avril 1898), j'ai déjà rédigé un essai sur la généalogie de cette maison : v. les *Mémoires* de la Société, 2e série, t. VIII, p. *ix*.

son château de Ravières et ce que tenaient de lui Guillaume de Marmeaux, *Ferry de Chardogne, chevalier,* Gaucher de Châtillon (en Bazois, sans doute?) à cause de sa femme Agnès de Nuits, tutrice de ses fils Guillaume et Érard de Nuits, etc., etc. — (Du Bouchet, 368-369).

« N° 102. — **1346,** 6 Novembre.

« *Paris.* — Quittance donnée par Ferry de Chardoigne, chevalier, maréchal du duc de Normandie et de Guienne, à Jean Chauvel, trésorier des guerres, d'une somme de 1590 livres dix sols trois deniers pour ses gages et ceux de sa compagnie de service en Gascogne, du 31 janvier au 21 août. — (Bibl. nat., Collect. Clairambault, t. 29,2123). »

N° 118. — **1351**, Juin.

« *Saint-Ouen.* — Jean, roi de France, pour récompenser les services de guerre de Ferri de Chardoingne, chevalier, lui donne trois ceuts livres de revenu à prendre dans les coffres royaux. Pour l'indemniser de la destruction d'une maison qu'il possédait dans le comté de Bar, le roi lui donne encore la maison de Gomberneau (1) et ses dépendances, jusqu'à deux cents livres tournois de revenus ; cette maison de Gomberneau ayant été confisquée par suite de forfaiture de Geoffroi de Nancy, dernièrement bailli de Chaumont. — (Arch. nat. JJ. 81, n° 70.) »

« N° 120. — **1352** (1351, 30 janvier.)

« *Paris.* — Jean, roi de France, à la recommandation de Geofroi de Charny (2), et en considération des services

(1) Au lieu de *Gomberneau*, il faut évidemment lire *Gomberueau* pour *Gombervaux*.

(2) Charny, ch.-l. de canton, arr. Joigny (Yonne). Il ne faut pas confondre avec Charny-sur-Meuse. — M. Petit a consacré un alinéa à « Geofroi de Charni, porte-oriflamme de France, seigneur de Pierre-Perthuis », etc., tué à la bataille de Poitiers. « Un volume, dit-il, ne suffirait pas pour les détails biographiques, les prouesses et les merveilleuses aventures de cet illustre guerrier. »



rendus au roi, son père, par Guillaume Buiguet (1), de la compagnie de Geofroi, donne audit Buiguet quatre vingt livrées de terre et une maison au bailliage de Vitry, qui appartenait auparavant à Geofroy de Nancy, chevalier, bailli de Chaumont, et avait été confisquée par suite de forfaiture. Le ci-devant bailli de Chaumont avait été arrêté au Louvre, d'où il avait pris la fuite, se reconnaissant coupable. Ses biens meubles et immeubles avaient été en partie donnés au dit Buiguet, par lettres datées de Saint-Ouen, le 26 juin 1351, et par d'autres datées de Paris, le 17 septembre 1351. — (Arch. nat., JJ 81, nº 934). »

Comment Geoffroy de Nancy, accusé de forfaiture, rentra-t-il en grâce auprès du roi ? C'est la première question qui se pose et à laquelle il paraît bien difficile de répondre. La seconde est de savoir combien de temps Ferry de Chardogne tint le château de Gombervaux, et de quelle manière il se trouva dédommagé quand ce château fut rendu à Geoffroy. Il est toutefois à remarquer que l'aîné apparemment des fils de ce dernier, et son successeur en la possession, au moins en partie, du château de Gombervaux, paraît n'avoir eu, de sa femme Marguerite de Toul, dite la Sauvage, qu'un fils, nommé Jean ; celui-ci semble avoir réuni tout le domaine de Gombervaux ; or, il épousa « Alix de Chardogne et de Leymont (2) ». Cette dame devait être la fille ou la petite-fille de Ferri II de Chardogne ; le mariage n'aurait-il pas eu lieu précisément pour faire rentrer dans la maison de Nancy certains biens de Gombervaux encore possédés ou revendiqués par la Maison de Chardogne ?

Quoi qu'il en soit, les documents que j'ai signalés sont intéressants et projettent un jour nouveau sur l'histoire

(1) M. Petit ne fournit pas de renseignements sur ce Guillaume Buiguet.

(2) F. de Chanteau, *o. c.*, p. 7.

du château de Gombervaux ainsi que sur celle des familles de Nancy et de Chardogne, au milieu du XIVe siècle.

Léon GERMAIN.

NICOLAS GRANDJEAN, CURÉ DE DOULCON (1)
1688-1697.

La tradition, appuyée par les anciennes chroniques, nous apprend qu'autrefois Doulcon avait une grande importance : car il était le chef lieu d'une des plus anciennes divisions du territoire, le chef-lieu du « *pagus dulcomensis* » ou comté du Dormois. Mais, dès les premières années du XIe siècle, l'antique territoire du Dormois fut partagé entre plusieurs seigneurs ; Doulcon, découronné, passa sous la domination du château de Dun, et fut réduit au rang de simple village.

L'église actuelle de Doulcon témoigne de ce fait. En dépit de son absence apparente de tout caractère architectural, absence due aux nombreuses et successives mutilations dont il a été l'objet, ce monument remonte incontestablement au XIe ou XIIe siècle, par conséquent à l'époque approximative de la déchéance de la vieille capitale. Or, ses dimensions restreintes indiquent qu'il fut bâti pour l'usage d'une population assez peu considérable. Dulcon venait de perdre pour toujours sa primauté de rang.

Evidemment, au XVIIe siècle, plus rien ne restait à Doulcon de son ancienne prospérité, sauf toutefois une vieille tour, témoin muet du passé, qui subsista jusqu'à la fin du dernier siècle, servant de demeure aux employés de la régie des fermes royales. C'était alors une localité peu importante au point de vue de la population.

(1) Arr. de Montmédy, canton de Dun (Meuse).



L'état de la population du Clermontois, relevé en 1670 par un intendant du prince de Condé, porte que Doulcon comprenait 24 « *conduits* » ou ménages (*Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. VIII, p. 268). L'archevêque de Reims Le Tellier, dans la visite pastorale qu'il fit à Dun le 29 juillet 1688, indique, comme population de Doulcon, 100 communiants.

La cure de Doulcon dépendait du diocèse de Reims, de l'archidiaconé de Champagne, et du décanat de Dun. Elle était à la collation du Supérieur du Séminaire diocésain. Le revenu de cette cure se trouvait relativement considérable, comparé, soit au petit nombre des habitants, soit à celui des cures voisines : il se composait de 700 livres.

A l'église paroissiale de Doulcon, étaient rattachées les églises du Grand et du Petit Cléry. Le curé de Doulcon desservait alternativement l'un de ces villages, tandis qu'un vicaire de Dun le remplaçait dans l'autre.

La cure de Doulcon étant devenue vacante par le décès de Maître Claude Drouet, survenu le 12 décembre 1688, Maître Nicolas Grandjean lui succéda quelques jours après.

Nicolas Grandjean était né en 1663, très probablement à Mont-devant-Sassey, car le nom de Grandjean se trouve fréquemment dans les registres de cette commune au XVIIe siècle. Il fut élevé au Séminaire de Reims, qui était son séminaire diocésain. Nommé vicaire de Dun après son ordination, il y resta un an seulement, assez cependant pour s'y faire apprécier et gagner des amis. Ensuite, il fut pourvu de la cure de Suzanne, au doyenné d'Attigny, qu'il gouverna pendant six mois. Sur ces entrefaites, mourut le curé de Doulcon. Alers le prévôt de Dun, Jean-Robert Jeannot, se souvint de l'ancien vicaire, et demanda à l'archevêque, qui était alors Charles-Maurice Le Tellier, de le transférer à Doulcon, ce qui fut exécuté sans difficulté.

Nicolas Grandjean prit possession de son nouveau bénéfice le 29 décembre 1688. Il vint habiter Doulcon avec sa mère, Jeanne Paradis, et un frère, du même prénom que lui et plus jeune. Il avait alors 27 ans.

Quatre années plus tard, 2 février 1692, le curé de Doulcon perdait son jeune frère, qui fut inhumé dans l'église paroissiale, devant le chœur. Lui-même mourut peu d'années après, le 4 mars 1697, dans un voyage qu'il faisait à Bantheville, alors « secours » de Romagne sous Montfaucon. Le lendemain de son décès, le curé de Doulcon fut ramené dans son église et inhumé auprès de son frère. Ses funérailles furent présidées par Messire Jean-François Galopin, curé de Mont-devant-Sassey et doyen de Dun.

Jeanne Paradis ne put survivre à son double deuil, et, trois jours après la mort de son dernier fils, elle allait les rejoindre tous deux dans la tombe.

Le curé de Doulcon n'avait point voulu disparaître sans laisser à son église un témoignage de sa pieuse libéralité. Il y avait fondé deux anniversaires « à perpétuité ». Hélas! on sait ce que signifie cette expression après la révolution de 1793!

L'inscription tumulaire de Nicolas Grandjean est gravée sur une dalle de marbre noir placée devant l'entrée du sanctuaire. Elle se trouve encadrée dans une sorte de portique formé par deux pilastres supportant un entablement couronné d'un fronton triangulaire. Au centre du fronton apparaît un écusson meublé d'une simple bordure, tandis que, à droite et à gauche, une figure d'ange aux ailes éployées, occupe l'espace laissé libre entre le fronton et l'angle de la dalle. Ce monument mesure 0m 85 de hauteur sur 0m 70 de largeur.

L'inscription funéraire est ainsi conçue :

CY GIST LES CORPS DE NICOLAS
GRANDIEAN AGE DE VINGT SIX ANS QVI DECEDA LE TROISIESME FEBVRIER
DE LANNEE 1692 MAISTRE NICOLAS GRANDIEAN SON FRERE PRESTRE ET
CVRE DE DOVCON AGE DE TRENTE
QVATRE ANS LE QVATRIESME MARS
DE LANNEE 1697 ET IEANNE PARADIS
LEVR MERE LE SEPTIESME MARS DE
LA MEME ANNEE AGEE DE
67 ANS LESQVELS ONT FONDE
DEVX ANNIVERSAIRES A PERPETVITE A LA DITTE
EGLISE DE DOVCON SCAVOIR LE PREMIER
LE QVATRIESME MARS LE SECOND
LE SIXIESME DV MOIS DE DECEMBRE QVI
EST LE IOVR DE SAINT NICOLAS

PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES

J. NICOLAS.

LETTRE INÉDITE DU DUC CHARLES V DE LORRAINE.

Au traité de Nimègue, Louis XIV n'avait consenti à rendre ses Etats au duc de Lorraine, allié de l'empereur, qu'aux conditions suivantes : la ville de Nancy avec sa banlieue devrait être cédée à Louis XIV, qui, en échange, donnerait au duc la ville de Toul et le droit de nommer à l'Evêché de cette ville ; des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour convenir des chemins, d'une largeur d'une demi-lieue, destinés à relier entre elles les diverses possessions françaises ; enfin, la ville et la prévôté de Longwy seraient cédées à la France en échange d'une autre prise dans les Trois-Evêchés.

Ne voulant pas accepter de conditions aussi dures, le duc essaya, par tous les moyens, de les faire adoucir, notamment par la médiation de l'électeur de Bavière ; mais Louis XIV resta inflexible. Dès lors, Charles V parut s'être laissé absorber par la guerre des Turcs, en attendant

celle de la ligue d'Augsbourg. Le texte de cette lettre, encore inédite, est intéressant en ce qu'il nous dévoile des négociations faites par Charles V pour recouvrer la Lorraine en 1685, époque vraiment peu favorable, car Louis XIV était à l'apogée de son pouvoir. La lettre est adressée à M. de Couvonges, à Paris; ce personnage a joué un certain rôle dans les affaires de la Lorraine à cette époque : il sera chargé des négociations pour le traité de 1696 et ira porter des propositions à Léopold. Les agents secrets que Charles V compte faire agir ne nous sont pas autrement connus, à l'exception de Mme de Lislebonne, fille de Charles IV et de Béatrice de Cusance ; *Guise*, qui est une femme (1), paraît avoir laissé des biens en héritage aux enfants de Charles V. Ces négociations n'eurent, du reste, est-il besoin de le dire, aucun résultat.

L'original de cette lettre a été retrouvé par nous dans un ancien volume (2).

KRŒLL.

Monsieur le Comte,

J'ai veu dans les trois lettres que vous m'avez escrit depuis votre arrivée à Paris ce qui s'est passé au subject de mes affaires et des interestz de mes enfants. Je suis bien aise que Guize (3) vous ayt choisy pour recevoir le bien qu'elle veut leur faire, ne doubtant pas que vous ne donniez tout le soing que je doibs attendre de votre affection et de votre fidélité pour achever ceste affaire de la manière la plus seure et la plus utile à ma maison que faire se pourra.

(1) Il s'agit certainement de Marie, dite *Mademoiselle de Guise*, morte le 3 mars 1688 ; elle fut l'héritière, en 1675, de son petit neveu François-Joseph, dernier duc de Guise de la Maison de Lorraine. « Marie avait fait un testament olographe, le 6 janvier 1686, par lequel elle appelait la Maison d'Elbeuf, issue des Guises, à recueillir sa succession ; mais la Maison de Condé... s'en fit adjuger la majeure partie », notamment le duché de Guise ; v. Viton, *Hist. généal. des Maisons souv. de l'Europe*, 1812, t. II, partie III, p. 40. (Note de M. L. Germain.)

(2) Durival, *Description de la Lorraine*, t. I ; volume appartenant à l'auteur et provenant de la famille de M. Hubert Charvet, précepteur des enfants du duc Léopold.

(3) Le mot est en chiffres.

Quant à mes estatz mes prétentions sont si élevées et le retour dans la possession de mon bien étant le seul establissement solide que je puis regarder pour moy et pour les miens, je suis persuadé ne pouvoir demander autre chose. Mais pour ne demeurer pas dans l'ignorance de ce que je puis espérer, ne rien obmettre des choses qui peuvent concourir à mon restablissement, si lorsque vous recevrez ceste lettre vous n'avez pas plus de lumières vous servant du même canal dont vous vous êtes servis jusqu'à présent, vous pourrez après en avoir communiqué avec Guize (1), prier M[me] de Lislebonne (2) de proposer Longwy (3) de ma part, mon restablissement dans des termes respectueux envers le roy sur le pied du traité de 61, espérant que S. M. ne vouldra pas me faire des conditions moings bonnes que celles qu'elle avait accordées à feue S. A.

Si après cette proposition on demande quelque détail vous pouvés y entrer suivant l'extrait de l'instruction du sieur Doxler que je vous ayt fait donner tant sur les tempéraments à prendre pour les places que pour les routes.

Que si l'on rebutait à ceste avance et que l'on répétast que je doive faire d'autres propositions et chercher d'autres expédients, après que M[me] de Lislebonne (4) aura insisté que je n'en puis faire d'autres, ny prendre d'autre party, elle pourrait comme d'elle-même demander ce que l'on désire que je demande, quels expédients on croit que je doibs chercher et sans prendre aucun engagement (5), ny mesme se charger de me le dire si..... (6)..... on répont après.... à ce que je peux faire, vous m'avertirez de tout ce qui se sera passé jusques aux moindres circonstances.

J'estime que advient cette conduite on aura les éclaircissements nécessaires pour me montrer (7) la mienne.

A l'égard de M[elle] de Guise continuez à lui faire cognoître le fond que je fais sur son amitié et sur son application aux intéretz de ma maison. Je ne dirai rien à M[me] de Lislebonne ; je l'attends de Rome (8) pour la campagne et je m'en fais un plaisir.

(1, 2) Le mot en chiffres.
(3) Longwy sera gardé en 1697.
(4) Le mot en chiffres.
(6) Le mot en chiffres.
(6) Ici un chiffre dont le texte n'a pu être donné, mais le sens est clair, M[me] de Lislebonne ne doit pas s'engager à avertir le duc. Elle parle comme d'elle-même et ne veut pas servir d'intermédiaire.
(7) Le mot en chiffres.
(8) Ceci contredit la partie chiffrée de la lettre ; aussi il est probable que c'est là une phrase convenue d'avance.

Du reste, je me repose sur vos soings et sur ceulx de l'abbé de St-Mihiel (1), ceste lettre suffisant pour vous deux. Sur ce je prie Dieu vous avoir, Monsieur le Comte, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Vienne, le 25 mars 1685.

CHARLES DE LORLAINE.
A. LE BÈGUE.

A Monsieur le comte de COUVONGES,
gouverneur et bailly de Bar,
à Paris.

LE PEINTRE VAN DER MEULEN A NANCY, 1681.

Dans son numéro du 1er décembre 1899, le *Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements* renfermait la *Question* suivante :

« **Le peintre Van der Meulen.** — Un lecteur du Bulletin est-il en mesure de dire si Van der Meulen fut envoyé à Nancy au cours de l'année 1681 ? — F. C. à Pau. »

La *Réponse* que voici a paru dans le numéro suivant (1er mars 1900) :

« Je découvre dans les Archives du département de Saône-et-Loire (F. 580) la lettre ci après que je crois inédite, et qui répond à la question posée relativement à Van der Meulen.

« Monsieur, le Roy m'ayant ordonné d'envoyer le sr Van-
« dermeulen, l'un des peintres ordinaires de sa Majesté,
« pour tirer les différentes vües de Nancy et autres places
« de Lorraine, je vous prie de luy donner toutes les faci-
« litez et les assistances qui dépendront de vous pour s'ac-
« quitter de l'ordre qui luy a esté donné, Sa Majesté ayant
« besoin de ces vües pour divers ouvrages auxquels elle
« fait continuellement travailler. Je suis, Monsieur, vostre
« très humble et très affectionné serviteur.

Signé : COLBERT.

(1) Dom Henri Hennezon.

« A Paris, le 4e novembre 1681. — A Mr de Bissy (1). » — Pour copie conforme : L. Lex, à Mâcon (2). »

L. G.

INSCRIPTION DU PRESSOIR DE ROZERIEULLES (3) (1768).

Sous ce titre, la *Revue historique ardennaise* nous apporte une inscription intéressant la Lorraine, accompagnée du commentaire suivant :

DOM
LOUIS BOULET
PROCUREUR
DE L'ABBAYE
DE NOTRE DAME
DE MOUZON MA
FAIT REPARER
L'AN 1768
PAR INGUEL

« Cette inscription se trouvait gravée sur le montant du milieu du pressoir de l'ancien prieuré de Rozerieulles ; nous l'avons relevée sur une note manuscrite de M. Charles Abel, érudit messin, portant la date de 1864, qui est en notre possession.

« Lorsque l'archevêque Adalbéron fonda, en 971, l'abbaye de Mouzon, il lui donna différentes terres qu'il possédait dans l'évêché de Metz, à Gredwald, Mairange, Rozerieulles, Chastel, Breuilly, et que le comte Richard de Metz tenait alors en fief du dit archevêque (4).

(1) « Claude de Thiard, comte de Bissy, était lieutenant général en Lorraine et Barrois. »

(2) En 1631, Élisabeth de Ranfaing institua, à Nancy, la Maison du Refuge. Parmi les noms des premières sœurs, on remarque celui d'« Élisabeth Van-der-Meule, native d'Utrecht ». Les unes entrèrent volontairement dans cette Maison ; « les autres y furent mises, plusieurs s'évadèrent, entr'autres Élisabeth Van-der Meule ». (H. Lepage, *Invent. somm. des Archives départ.*, H. 2,772 et 2,773.)

(3) Anc. canton Gorze, arr. Metz, Moselle.

(4) « Note. M. Abel, d'après le *Livre des comtes de Metz* (British Museum, de Londres). Il traduit les noms cités par Gravelotte, Rethel, Marange, Chatel-Saint-Germain, Breuilly-sur-Chier, villages des environs de Metz. » Je ne trouve pas *Breuilly* dans le *Dict. topogr.*

« Dans la pensée du généreux fondateur, ces terres devaient fournir du vin aux moines de Mouzon ; ils établirent sur celle de Rozerieulles, la plus importante d'entre elles, un prieuré qu'ils mirent sous le vocable de saint Jean-Baptiste et de sainte Marguerite.

« En 1715, l'évêque de Metz, Henri-Charles Ducambout (1) de Coislin, voulut réunir à son séminaire les biens du prieuré de Rozerieulles, consistant en dix arpents de vigne (3). Mais le contrat passé à cet effet n'eut pas de suite, car le Pouillé du diocèse de Metz, dressé à la veille de la Révolution, vers 1785, constate que le prieuré de Rozerieulles appartenait toujours à l'abbaye de Mouzon (3). »

L. G.

REGISTRE D'UN LIBRAIRE BROCANTEUR DE NANCY
(FIN DU XVIIIe SIÈCLE.)

Dans un catalogue récent de la librairie A. Voisin, à Paris (juin 1900), nous remarquons l'article suivant (cote 35,409) :

« **Lorraine.** Registre des ventes et échanges faits par un libraire, brocanteur et marchand de curiosités de Nancy, du 13 avril 1776 au 28 juin 1793. — Manuscrit de 192 pages pet. in-12, relié en parchemin (*curieux*). 15 fr.

« Ce manuscrit est écrit soigneusement et fort lisiblement. Ce marchand Nancéien, dont nous n'avons pu découvrir le nom, vendit un peu de tout (tableaux, meubles, gravures), mais il était surtout libraire. Il mentionne avec détails, sur son petit registre, les opérations de ventes et d'échanges, faites journellement avec ses clients et voici les noms de quelques-uns d'entre eux. — *Bonthoux, libraire à Nancy.* — *Marchand, libraire à Nancy.* — *Callot.* — *Sauret, libraire.* — *Collin, graveur.* — *Le P. Lecrinier, supérieur des Minimes.* — *L'abbé de Roucy.* — *Frère Corneille.* — *Gouget, avocat.* — *Foissey, avocat-général.* — *Dom Lottinger, chartreux, etc.* »

(1) Lire : *du Cambout.*
(2) « Arch. dép., H. 188. »
(3) « Note de M. Abel. » A. Frézet, *Inscriptions mouzonnaises*, cote 87, dans la *Revue historique ardennaise*, 1900, p. 146.

CHRONIQUE

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA CROIX GAGNÉE.

(5e *Liste.*)

M. de l'Héraule, 50 fr.

Total..........................	50 fr.
Total des quatre autres listes..	309
Total général.................	359 fr.

DONS AU MUSÉE LORRAIN.

Par M. le duc de Bauffremont : Buste en plâtre de Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, ambassadeur de Louis XIII en Espagne (1577, 1622). Moulage d'après le buste qui se trouve au Musée de Versailles.

— M. le Dr Magnien, à Frolois : Médaille en plomb représentant le siège de la Bastille.

— M. Dorveaux, bibliothécaire à l'École supérieure de pharmacie, à Paris : Jeton de la ville de Metz, représentant d'un côté le profil de la ville avec la légende : République messine, Andeovia Rovssel esch. 1525 ; au revers, ruines d'une forteresse et l'inscription : Henri IV, protectevr du Pays Messin, 1603. Diev mon droit. (Exécution moderne.)

— Mme Henri Muller, 60, rue Saint-Georges : Diverses poteries provenant de Sousse (Tunisie).

— Mme veuve Mariani : Buste en plâtre de Jean Mariani, né à Nancy, le 24 mai 1855, le plus jeune franc-tireur du bataillon Bourras (guerre de 1870), exécuté par Yomann.

— M. Christophe, 57, faubourg Stanislas : Différentes monnaies françaises et étrangères.

— M. La Rivière ; Taque de cheminée ? formée de trois plaques de fer boulonnées ; sur les côtés et la partie supérieure, une ornementation en fer forgé ; provenant de Laruno, vallée d'Ossau (Basses-Pyrénées).

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 7. — JUILLET 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 8 juin 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président dépose sur le bureau le programme du Congrès qui sera tenu à Chartres, du 27 juin au 3 juillet, par la Société française d'Archéologie.

Le directeur de la Revue : *le Chercheur des provinces de l'Ouest,* à Nantes, demande l'échange du *Journal* avec cette publication. — Adopté.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de MM. le comte de Marsy, membre honoraire de la Société, en sa qualité de Directeur de la Société française d'archéologie, et membre correspondant, à titre privé ; Edmond Renauld ; Schuler, archi-

tecte des Monuments historiques, et Volland, sénateur de Meurthe-et-Moselle, membres titulaires.

Admission.

M. Henri Le Vallois, élève à l'Ecole des Chartes, est admis comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Un mariage dans la chevalerie lorraine en 1711, par M. Louis Bossu; Paris, E. Lechevalier, 1900, in-8° de 12 p.

Première occupation de la Lorraine par les Français (1632-1641), par M. Robinet de Cléry; Nancy, Berger-Levrault, 1900, in-8° de 37 p.

Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick, conclue le 30 octobre 1697, jusqu'en l'année 1744 inclusivement, par le libraire Jean-François Nicolas, édité par M. Ch. Pfister; Nancy, Crépin-Leblond, 1900, in-8° de 178 p.

Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une taque de foyer, par M. Léon Germain de Maidy; Anvers, veuve de Backer, 1900, in-8° de 8 p., avec 2 planches.

Le château d'Echery, par M. Ernest Blech; Strasbourg, Imprimerie strasbourgeoise, 1899, in-8° de 29 p., avec 3 planches.

La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766), par M. Pierre Boyé; Nancy, Sidot, 1900, in-8° de 70 p.

Etude historique sur Belfort (XVIIe et XVIIIe siècles), par M. Henri Bardy; Belfort, E. Devillers, 1900. (Extrait du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation,* n° 19, pp. 283-365.)

Saint-Dié pendant la Restauration. — F.-M. Brevêt, maire royal du 26 février 1817 au 2 août 1829, par le même; Saint-Dié, 1900, in-8° de 104 p., avec portrait.

Les ateliers révolutionnaires de salpêtre et de charbon à

Saint-Dié, par le même; Saint-Dié, C. Cuny, 1900, in-8° de 15 p.

Hache en silex poli découverte à la Madelaine (près Saint-Dié), en décembre 1899, par le même; Saint-Dié, C. Cuny, s. d., 3 p. in-8°, avec figure.

L'abbé Etienne, vicaire et curé de Loisy, par M. l'abbé Mangenot; Nancy, Crépin-Leblond 1900, in-8° de 40 p.

Lectures.

M. Ch. Pfister donne lecture de son travail sur *les Manuscrits lorrains de Florence.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires*, et nomme pour former la Commission de révision : MM. Favier, E. Duvernoy et P. Boyé.

M. L. Quintard donne lecture du travail de M. l'abbé Mangenot intitulé : *Correspondance du libraire Nicolas avec Dom Calmet.* La Société vote l'impression de cette étude dans les *Mémoires* et désigne pour former la Commission de révision : MM. Pfister, Léon Germain et Favier.

MÉMOIRES

—

LA FAMILLE D'AUCY, D'APRÈS LES REGISTRES DU BAILLIAGE DU BASSIGNY (1).

I. Au XVe siècle, MATHIEU D'AUCY, écuyer, seigneur de Chatenay, est époux de *Marie de Béthisy* ; il décéda avant 1467.

(1) Cette généalogie nous a été adressée, il y a plusieurs années, par notre regretté confrère M. Joseph Marchal, de Bourmont, décédé en 1895 (v. *Journal,* 1896, p. 22). Notre désir était de la compléter, mais le travail aurait exigé beaucoup de temps. Il nous a finalement paru préférable de publier provisoirement la rédaction originale, en nous bornant à en régulariser les divisions, ainsi qu'il est d'usage pour



Ses frères furent entre autres :

1° JEAN D'AUCY, qu'on dit fils aîné de Thomas d'Aucy et parent de PIERRE D'AUCY, évêque de Tournay. Né dans le diocèse de Beauvais, d'abord boursier au collège de Cholet, professeur célèbre de théologie à Paris, puis conférencier et grand aumônier du roi Charles VII, qui le présenta à la nomination du chapitre de Langres comme évêque, Jean d'Aucy fut le 85e évêque de Langres de 1452 à 1453. Mort en Guyenne à la fin de 1453, ses héritiers furent Marie de Béthisy, sa belle-sœur, et ses frères Henry et Bertrand d'Aucy.

2° JEAN ou plutôt BERTRAND D'AUCY, chanoine de Beauvais et doyen de Pontoise.

3° HENRY D'AUCY, écuyer, seigneur du Grand-Clos et de Molleux-en-Brie, maître d'hôtel de Monseigneur de Tancarville (1).

MATHIEU D'AUCY et HENRY D'AUCY eurent tous deux postérité.

De Henry d'Aucy naquirent, entre autres, les deux enfants suivants :

1° JEAN D'AUCY qui suit ;

2° AGNÈS D'AUCY, qui épousa *Didier Béget*, déjà veuf

l'ordre et la clarté des filiations. Nous croyons, en outre, devoir exprimer de grandes réserves sur ce qui est dit des origines de la famille, ainsi que sur le premier degré de cette généalogie. — Nous avons aussi des doutes sur l'exactitude de certains autres degrés. Par exemple, il est difficile de croire que Henri II (Degré VI), montré comme s'étant marié vers 1547, ait eu pour *trisaïeul* Jean (Degré II), qui ne serait mort que vers cette même année 1547.

L. GERMAIN.

(1) Ces premiers détails sont extraits de l'*Etude épigraphique, sigillographique et héraldique sur les évêques de Langres*, par M. Arthur Daguin, insérée dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, et de l'*Histoire et statistique du diocèse de Langres*, par l'abbé Roussel, tome I, page 116.

Les autres documents de cette généalogie proviennent des registres du bailliage du Bassigny (Archives de Bourmont). Le nom de cette famille est écrit indifféremment soit Daucy ou Daulcy.



d'une dame Valence....; il était sénéchal de la Mothe et Bourmont de 1480 à 1525 et en même temps, depuis le 2 octobre 1505, lieutenant général au bailliage de Bassigny. Il décéda en 1525. D'Agnès d'Aucy, il ne laissa qu'une fille, mariée vers 1515 à Jean de Sandrecourt, écuyer, seigneur du dit lieu, Senaide et Lironcourt en partie. D'où Catherine de Sandrecourt, fille unique, épouse de Christophe de Ligneville, seigneur de Tuméjus, Houécourt et Tantonville, chevalier de l'Ordre du Roi très chrétien, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine général de l'artillerie de Lorraine.

De sa première femme, dame Valence..., Didier Béget eut cinq filles : 1° Didière Béget, mariée à Pierre Raulin, à Nancy; 2° N..... Béget, épouse de Claudin Sasnois, à Saint-Nicolas; 3° N..... Béget, épouse de Denys Sasnois; 4° N.... Béget, épouse de Jehan Cardosse, marchand à La Mothe; 5° Anne ou Annon Béget, mariée à Ferry d'Aucy.

Ici, je me permets une digression. M. le baron de Braux ayant bien voulu me faire une copie du *Livre de la recherche et du recueil des nobles du duché de Bar,* par Didier Richier, telle qu'elle est imprimée dans la *Maison des Salles* du du P. Hugo, p. CXVII; j'y ai trouvé cette mention qu'Anne Béget était fille de Marguerite de Bouvion, dont la mère se nommait de Pourcellet. La filiation que je viens de donner ne concorde pas avec cette assertion. J'ai lu de nombreuses pièces de procédure relatives à la succession de Didier Béget et, pour moi, il est certain que Didier Béget n'a eu que deux femmes, l'une dame Valence.... avec cinq enfants, dont Anne Béget est spécialement désignée comme *sa fille* et comme *sœur germaine de ces enfants du premier lit;* l'autre, Agnès d'Aucy, avec laquelle, disent ces pièces de procédure, Didier Béget *convola en secondes noces, après le trépas de la dite Valence et avec laquelle il aurait demeuré assez longtemps* et qui lui survécut. Ces mentions de l'époque, copiées textuellement, indiquent

suffisamment qu'Anne Béget est fille de dame Valence et non de Marguerite de Bouvion ; elles excluent aussi toute idée d'un troisième mariage, intermédiaire entre les deux alliances que nous relatons. Pour que l'assertion de Didier Richier puisse être admise, il faudrait nécessairement supposer que dame Valence..., dont nous ne connaissons pas malheureusement le nom de famille, ne formait qu'une seule et même personne avec Marguerite de Bouvion, ce que nous ne pouvons faire jusqu'alors avec les éléments dont nous disposons.

II. Jean d'Aucy, écuyer, seigneur de Charmes-en-l'Angle (aujourd'hui canton de Doulevent, Haute-Marne), qui fut époux de *Claude de la Baulme*. Il fut gruyer du Bassigny et l'était encore en 1512. Décédé en août 1522, il laissait un fils unique, Didier d'Aucy, qui va suivre.

Dans une instance au bailliage, siège de La Mothe, Jean d'Aucy comparaît et déclare qu'il est manent et résidant en France au bailliage de Chaulmont, au lieu de Charmes à l'angle dont il est seigneur (1510). Sur plainte de ne pas habiter au chef-lieu de sa gruerie, il fixa peu après sa résidence à La Mothe.

Un Isaac d'Aucy fut sénéchal de La Mothe et Bourmont pendant 36 ans. Ces fonctions durent s'exercer de 1402 à 1438. Nous ne pouvons donner sa filiation et posons la question sans la résoudre.

III. Didier d'Aucy, fils de Jean et de Claude de la Baulme, fut seigneur de Charmes-en-l'Angle ; il épousa, dit-on, *Nicolle de Clugny*, dont il eut Henry d'Aucy qui suit :

IV. Henry d'Aucy, sénéchal de La Mothe et Bourmont, de 1466 à 1473, aurait été marié à *Agnès de Wisse*. Peut-être eut-il une seconde femme, car nous avons lu dans nos archives, *qu'en 1500 Mélinette, veuve de Henry d'Aucy, jadis*

sénéchal, demeurait à Bourmont. Les enfants d'Henry d'Aucy furent :

1° BERTRAND D'AUCY, doyen de la chrétienté de Bourmont, chanoine de La Mothe avant 1497, puis prévôt des chanoines de cette ville, de 1518 à 1527.

2° FERRY D'AUCY qui suit :

V. FERRY D'AUCY, écuyer, seigneur d'Outremécourt et Vroncourt, était avant 1510 lieutenant du sénéchal au siège de Bourmont. Il avait épousé *Anne* ou *Annon Béget*, fille de Didier Béget et de dame Valence, et mourut vers 1541 ; sa veuve existait encore en 1580.

La maison forte de Vroncourt, leur résidence ordinaire, fut considérablement réparée par Ferry d'Aucy et par son fils Henry. Nous signalons le fait, parce qu'une plaque de cheminée, avec leurs armoiries, existe encore dans une des salles de ce manoir. Nous y avons reconnu un sautoir et un lion brochant sur le tout, et un autre blason portant une fasce ondée et 3 étoiles, 1 et 2.

Cette plaque, mieux éclairée et surtout appropriée, nous montrerait probablement, d'un côté, les armes des d'Aucy : *au sautoir de gueules, accompagné aux angles d'une croix d'or recroisettée au pied fiché ; au lion de sable rampant et brochant sur le tout, chargé sur la cuisse droite d'un écusson d'or ;* et, de l'autre côté, des armoiries ayant une grande ressemblance avec celles de la famille de Boudet qui sont : *de gueules, à une fasce engrelée d'or, accompagnée de trois étoiles de même, 2 en chef, 1 en pointe.* Si cette reconnaissance était faite, nous aurions les armes de Henry d'Aucy, qui va suivre, et de Renée de Boudet, sa femme.

De ce mariage sont issus au moins cinq enfants :

1° JEANNE D'AUCY, décédée en juin 1545, épouse d'*Urbain Domptaille,* secrétaire ordinaire du Duc, laissant son mari survivant, avec deux enfants mineurs : 1° Isabelle Domptaille, qui aurait été femme de Jehan Thomas, lieutenant

particulier au bailliage du Bassigny, puis prévôt de Lamarche. 2° Jeanne Domptaille, épouse de Elophe de Joisel, seigneur de Montavault et lieutenant de capitaine à La Mothe, de 1584 à 1614. Urbain Domptaille dût se remarier, car on lui voit un fils, Adam Domptaille, qui était âgé de 17 ans en 1573, né par conséquent vers 1556, plus de dix ans après la mort de Jeanne d'Aucy.

2° Amprosne d'Aucy, décédée en mars 1582, épouse de *Nicolas Heraudel*, d'abord marchand à La Mothe, puis seigneur de Mandres. Elle laissait six enfants, dont deux fils encore mineurs, Nicolas et Henry les Heraudel. Nicolas, dit Archenaux, fut seigneur de Mandres, et Henry, seigneur de Bonnelet. L'une des filles, Jeanne Heraudel, épousa Jean de Houdreville, receveur à Neufchâteau ; Catherine Heraudel, mariée à Claude de Sarazin ; Amprosne Heraudel, à Christophe d'Orgain, et Renée Heraudel, à Hector de Lespine.

3° Anne d'Aucy, épouse de *Henry Forest*, à La Mothe.

4° Didière d'Aucy, décédée en 1591, qui avait épousé, en 1542, *Humbert Mourtin*, sénéchal de La Mothe et Bourmont, de 1534 à 1554, année de sa mort, avec trois filles mineures : 1° Anne Mourtin, mariée à noble Jehan Mouginot, seigneur de Rebeuville (1), décédée vers 1580, avec une fille, Barbe Mouginot, qui fut élevée chez sa grand-mère Didière d'Aucy, puis mariée à Jean de la Rochelles, seigneur du dit lieu. 2° Marie Mourtin, épouse de Nicolas de Saint Lambert, écuyer à Robécourt et capitaine de Baccarat, décédée vers 1576, laissant une fille, Didière de Saint-Lambert. 3° Françoise Mourtin, épouse de Nicolas Médard, seigneur d'Aulnoy, morte avant 1591, laissant aussi une fille, Françoise Médard.

Didière d'Aucy se remaria en 1556 à *Jehan de la Vaux*,

(1) Jehan Mouginot était déjà remarié en 1582 et avait une fille, Isabeau. Il fut encore marié une troisième fois.

seigneur de Vrécourt, chambellan de S. A., capitaine-lieutenant à La Mothe de 1566 à 1573. Jehan de la Vaux mourut en 15.6 et Didière le 5 octobre 1591. Ils avaient eu trois enfants : Adam de la Vaux, seigneur de Vrécourt; Jeanne de la Vaux, épouse d'Antoine de Choiseul, seigneur d'Iche, et Didière de la Vaux, qui fut religieuse à Létanche.

5° HENRY D'AUCY, qui va suivre.

6° Du mariage de FERRY D'AUCY et d'Annon Beget naquit probablement encore un sixième enfant, car on voit qu'en 1593 un FERRY D'AUCY était chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de La Mothe.

On voit aussi en 1547 un DENIS D'AUCY, marchand à Toul.

VI. HENRY D'AUCY était mineur, ainsi que sa sœur Didière, en 1540, à la mort de leur père. Ecuyer, seigneur de Vroncourt, valet de chambre du Duc, puis gruyer de Bar, il décéda avant 1586. Il avait épousé, vers 1547, *Renée de Boudet*, sœur de Gilles Boudet, prévôt des chanoines de La Mothe de 1542 à 1582, et fille de René Boudet, président des comptes de Bar. De ce mariage naquit Henry d'Aucy qui suit :

Au sujet d'Henry d'Aucy, nous avons deux observations à faire.

1° Avant d'épouser Renée Boudet, n'avait-il pas déjà été marié ? On pourrait le croire, car nos registres mentionnent en 1546 : *Henry d'Aucy et Marguerite de Nicey sa femme*. Mais, en 1547, nous y trouvons cette autre mention de *Denys d'Aucy, marchand à Toul, époux de Marguerite de Nicey, fille de François de Nicey, écuyer à Parey-les-Saint-Ouain et de Catherine de Salnan* (1) : il était en instance

(1) Au lieu de *Salnan*, il faut sans doute lire *Saluan*, pour *Salvan*, nom repris par la famille Seullaire, qui l'abandonna ensuite pour celui de *Bouzey*. L. G.



contre Errard de Nicey, leur frère et beau-frère, pour le partage, à Pont-sur-Maldon, Gellenoy et Erbamont, des biens de Catherine de Salnan, leur mère et belle-mère, décédée.

Sans vouloir rien décider, nous croyons que la véritable lecture serait plutôt en faveur de Denys, époux de Marguerite de Nicey.

2° Didier Richier, dans le livre dont nous avons parlé plus haut, donne à Henry d'Aucy, comme seconde femme, Isabelle de Circourt, qu'il aurait épousée le 6 mai 1596, après la mort de Renée de Boudet. C'est une erreur manifeste, car Henry d'Aucy est mort en 1586 et Renée de Boudet lui survécut avec son fils Henry. On trouve, en effet, dans nos archives, qu'en cette année 1586, *Demoiselle Renée de Boudet, veuve de Henry d'Aucy, en son vivant écuyer et gruyer de Bar*, eut un procès relatif à sa maison seigneuriale de Vroncourt, qu'elle déclarait avec *son fils Henry d'Aucy, aussi écuyer et gruyer de Bar*, franche et libre des aides généraux et deniers jetés sur les sujets de S. A. Cet extrait est complètement démonstratif.

VII. Henry d'Aucy, écuyer, seigneur de Vroncourt, fut aussi gruyer de Bar, probablement après la mort de son père. C'est peut-être lui qui aurait épousé le 6 mai 1596 *Isabelle de Circourt*, fille de Médard de Circourt, gouverneur de Sedan, et d'Alix du Hautoy. On le dit époux de *Florimonde de Quilly*, fille de Jehan Quilly, procureur général au bailliage du Bassigny de 1563 à 1580, et de Barbe de Bar.

De ce mariage sont issus :

1° Jean d'Aucy qui suit.

2° Henry d'Aucy, seigneur d'Hamonville, qui aurait épousé, le 6 juin 1609, *Claude de Sérocourt*, sœur de Bonne de Sérocourt (1), d'où postérité.

(1) A notre avis, Claude de Sérocourt, femme du seigneur d'Hamon-

3° Charlotte d'Aucy, religieuse à Poulangy avant 1646.

VIII. Jean d'Aucy, seigneur de Vroncourt et de Tonnoys, époux de *Bonne de Sérocourt,* d'où une fille unique :

Marie d'Aucy, mariée le 5 mars 1639 à *François des Salles*, chevalier, baron de Rorté, seigneur de Malpierre et gouverneur de Vaucouleurs.

Nous ne poussons pas plus loin cette généalogie, sur laquelle les registres du Bassigny ne contiennent plus de détails intéressants.

J. MARCHAL.

SUR LA SÉPULTURE DE JEAN V D'ALLAMONT, SEIGNEUR DE MALANDRY, DÉFENSEUR DE MONTMÉDY EN 1657.

La ville de Montmédy se glorifie à juste titre de l'héroïque défense qu'elle opposa, en 1657, à l'armée de Louis XIV, et au roi lui-même; elle ne saurait trop honorer la mémoire du magnanime gouverneur Jean V d'Allamont (1), seigneur de Malandry (2), qui fut blessé mortellement sur la brèche du bastion Saint-André et mourut avant la reddition de la place. Le roi de France rendit hommage à ce grand homme, en accordant à la garnison tous les honneurs de la guerre et en se bornant à visiter les brèches et les travaux de sape des remparts, sans

ville, ne doit pas être sœur de Bonne de Sérocourt, mais seulement cousine. Claude devait être fille de Richard de Sérocourt, seigneur de Romain-sur-Meuse, gouverneur de la Mothe, mort en 1602, époux en premières noces de Marguerite de Thavagny avec quatre enfants : Jacques, Antoinette, Perronne et *Claude,* et époux en secondes noces de Gabrielle de Ragecourt, avec trois enfants : Jeanne, Renée et Gabrielle.

(1) Les biographes et les généalogistes n'ont pas, que je sache, indiqué le lieu d'origine de la famille d'Allamont. Je ne connais qu'une localité de ce nom, au canton de Conflans, arr. Briey.

(2) Canton de Carignan, arr. Sedan (Ardennes).

entrer dans la ville, parce que « celuy qu'il eût voulu voir n'y estoit plus (1) ».

Cependant, chose étrange, rien dans l'église de Montmédy ne rappelle la sépulture de Jean V d'Allamont. Aussi, quand en 1882 j'ai publié les épitaphes de l'église (2), je me suis tenu dans le silence relativement à ce sujet ; car j'étais sous l'influence de tout ce que j'avais pu lire ou avais entendu dire : quelques-uns pensaient que le corps de Jean d'Allamont reposait dans l'église d'Avioth, où existe encore la tombe de trois de ses enfants (3) ; d'autres, plus nombreux, à ce qu'il me semble, se montraient persuadés qu'il avait été inhumé dans l'abbaye d'Orval, car l'on sait qu'il ordonna qu'un monument y fût érigé à sa mémoire. On faisait fausse route, en confondant un monument commémoratif avec une épitaphe tumulaire, et surtout en ne recourant pas à l'ouvrage le plus ancien et

(1) Des Hayons, *Le fidelle et vaillant govvernevr representé dans l'histoire de la vie et de la mort de messire Iean d'Allamont, seignevr dvdit liev et de Malandry, Baron de Bvsy*, etc., ... ; Seconde édition, Liège, 1668, petit in-12. — Voir page 122.

Diverses légendes se sont greffées sur le récit des derniers moments de Jean d'Allamont : l'une, qui représente Louis XIV venant admirer le héros sur son lit de mort, a été reproduite par une lithographie dont j'ai entretenu la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc en sa séance du 3 avril 1895. (V. les *Mémoires* de cette Société, 3e série, t. V, p. *xij*.) Cette planche, dont j'ignorais alors l'origine, a été faite pour l'ouvrage, intéressant mais encore empreint de romantisme, intitulé : *Bibliothèque nationale. Histoire du duché de Luxembourg*, par Marcellin Lagarde ; Bruxelles, Ajamar, éditeur ; impr. Laroue et compagnie, rue de la Fourche, 36 ; sans date ; in-12 ; 2 tomes, de 180 et 185 pages. L'ouvrage semble avoir été publié vers la fin de la première moitié du siècle qui finit ; la dernière date que j'y ai remarquée est 1839. — Je compte revenir, dans un autre article, sur les trois estampes relatives à l'histoire de Montmédy sur lesquelles, en la même séance, j'ai attiré l'attention de la Société de Bar.

(2) *Les monuments funéraires de l'église paroissiale de Montmédy*, dans la *Revue nobiliaire ;* Paris, 1882.

(3) Cette épitaphe a été publiée plusieurs fois ; v. notamment L. Schaudel, *Histoire d'Avioth et de son église*, dans *Mémoires Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. X (1891), p. 219. — L'ouvrage a été tiré à part.

le plus spécial qui se rapporte à notre héros, le petit livre très rare de Des Hayons, intitulé *Le fidelle et vaillant gouverneur* (1), dont la lecture aurait levé tous les doutes.

Même les historiens de Montmédy et de la région n'ont, à ma connaissance, cessé d'errer sur la question qui nous préoccupe. Il existe deux brochures traitant, d'une manière générale, des annales de cette ville : le travail de M. W. Ragot s'attache surtout à raconter le siège de 1657 ; pourtant il ne dit rien de la sépulture du gouverneur (2). La notice de Cl. Bonnabelle renferme une contradiction ; car, en parlant de la mort de Jean d'Allamont, l'auteur ne dit rien de ses funérailles, mais rappelle qu'il avait « ordonné qu'on l'enterrât dans la chapelle de ses ancêtres (3), c'est-à-dire dans l'église de Montmédy ; néanmoins, plus loin, il dit : « Cette chapelle ne renferme qu'une dalle tumulaire en marbre recouvrant le corps des deux premiers Malandry (le troisième ayant été inhumé à Avioth) (4). » Il y aurait plus d'une erreur à relever dans ce passage ; cependant il nous importe uniquement ici de constater que ce « troisième » Malandry ne peut être que Jean V, puisque la pierre tombale de son père existe encore.

Dans son bel ouvrage sur Avioth, M. L. Schaudel n'a rien dit de cette prétendue sépulture (5), et il a eu raison.

(1) Des Hayons, *o, c.* — Je dois un bel exemplaire de cet ouvrage à M. le conseiller honoraire Paul Lallemand, originaire de Stenay et qui s'est toujours beaucoup intéressé à l'histoire de la région. C'est lui qui m'a mis, il y a déjà quelques années, sur la voie de la question que je traite et m'en a fourni les principaux éléments. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de mes remerciements.

(2) *Notice historique et militaire sur la ville de Montmédy* (ouvrage anonyme de M. William Ragot, de Verdun) ; Montmédy, Pétré, 1860, in-8°, *ix* et 154 p., 2 vues lith. et 2 plans.

(3) Claude Bonnabelle, *Les comtes de Chiny et la ville de Montmédy*, dans les *Mém. Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. VII (1877) ; v. p. 35. — Ce travail a été tiré à part.

(4) Cl Bonnabelle, *l. c.*, p. 57.

(5) L. Schaudel, *l. c.*

Mais M. l'abbé N. Tillière, dans son *Histoire de l'abbaye d'Orval*, a été moins réservé. Rappelant le siège de Montmédy, il ajoute en note : « Le héros dort sous la dalle séculaire d'Avioth (1). »

Touchant Orval, dans l'*Histoire du duché de Luxembourg*, par Bertholet, on lit : « Jean d'Allamont avait demandé d'être enterré à Orval, en habit de Religieux, et sans doute on aura exécuté sa volonté (2). »

Dans sa *Biographie luxembourgeoise*, publiée en 1860-61, Aug. Neyen a davantage exprimé l'incertitude :

« D'Allamont, dit-il, avait, suivant la mode du temps, désiré reposer à l'abbaye d'Orval avec l'habit religieux. Ses biographes ne nous ont pas appris si ce vœu a été mis à exécution (3). » — Toutefois, d'après ce que j'ai constaté de l'opinion courante, du moins à Montmédy, c'est la sépulture dans l'abbaye d'Orval qui semblait avoir le plus de partisans.

Evidemment, cette opinion avait pour point de départ le récit de Des Hayons rappelant la dévotion de Jean d'Allamont à ce monastère, qui était collateur et décimateur de Montmédy. Dans les paroles que le biographe lui fait tenir à son frère, sur son lit de mort, on lit qu'il le constitua son héritier, « à charge... de me fonder hors du plus clair et liquide de mon patrimoine un Anniversaire à perpétuité dans l'Abbaye d'Orval, avec l'érection en icelle d'une Epitaphe ornée de mon Effigie en relief, revestue de l'habit de S. Bernard, dans lequel ie pretens de mourir son Enfant et son Religieux (4). »

(1) Abbé N. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*; Namur, 1897, gr. in-8°, *viii* et 619 p.; planches. — V. p. 446, note 1.

(2) Bertholet, *Histoire ecclés. et civile du duché de Luxembourg*; Luxembourg, in-4°, 8 vol., 1741-43. — V. t. VIII, p. 75.

(3) D[r] Aug. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*; Seconde édition t. I, 1876, p. 20.

(4) Des Hayons, *o. c.*, p. 113.

De là, l'on a conclu trop vite, ayant oublié l'usage de tels monuments mémoriaux, à la sépulture de Jean d'Allamont dans l'abbaye. Immédiatement à la suite des paroles qui précèdent, le mourant ordonne une fondation « dans nostre Chapelle de cette Ville », c'est-à-dire de Montmédy, et il ajoute : « avec une inscription en ma memoire (1) ». Puis, plus loin, le biographe continue ainsi : « Pour se disposer encore mieux à la mort, il se fit vestir de l'habit de S. Bernard, par les mains mesmes de Monsieur l'Abbé d'Orval, l'un des plus dignes Prélats de l'Ordre de Cisteaux (2). Il reçut l'extreme-Onction, et dit qu'il vouloit estre enterré avec ses bottes, ses esperons et son espée, à la façon des Chevaliers de S. Jacques, le Chapelet en main, et la Croix dudit Ordre cousue sur le Scapulaire de Saint Bernard, *dans la Chapelle de ses Ancestres :* mais sur tout qu'on ne remuât les os de son Père, parce qu'il leur portoit trop de reverence, et qu'il demandoit sa droite ou sa gauche (3). »

Enfin, Des Hayons dit, au chapitre suivant : « Le lendemain matin on enterra le Gouverneur sans bruit (4). » Sur quoi le manuscrit de M. de Chabaud (5) donne plus de détails : « Son corps fut porté dans un tombeau de ses ancêtres pendant les ténèbres de la nuit, pour cacher la nouvelle de sa mort aux assiégeants, sans autre pompe funèbre que les pleurs et les regrets des habitans et de la garnison (6). »

Il est probable que l'on replaça, sur la sépulture, la pierre tombale de Jean IV d'Allamont et que l'épitaphe de

(1) *Idem*, p. 114.

(2) L'abbé d'Orval était alors Henri III de Meugen.

(3) Des Hayons, *o. c.*, p. 114-115.

(4) *Idem*, p. 118.

(5) W. Ragot dit que, pour composer son intéressant travail, il s'est servi « surtout du Mémoire inédit de M. de Chabaud, ouvrage consciencieux et d'une saine critique. »

(6) Extrait communiqué par M. P. Lallemand.

Jean V aurait dû être encastrée dans la muraille. La famille a-t-elle été empêchée de le faire par les événements, ou cette épitaphe a-t-elle été détruite, comme les monuments d'Antoine, de Jean III et de Jean IV d'Allamont décrits par Delahaut (1)? Je ne saurais répondre à cette question; mais il est, pour moi, hors de doute que le héros a été inhumé dans l'église de Montmédy. Rien ne force à croire que la sépulture aurait été violée; si l'on soulevait la pierre tombale de la chapelle de Malandry, on retrouverait probablement, tout-à-fait au-dessous, le corps de Jean IV, puis, à sa droite ou à sa gauche, celui de son fils. Ne serait-ce pas un devoir de rappeler, par une inscription, une mémoire si illustre? C'est un honneur pour l'église, pour la ville de Montmédy, de posséder les cendres de ce vaillant et pieux héros. Je crois que son corps existe réellement sous le pavé de la chapelle de Malandry et je serais heureux d'être parvenu à en donner la conviction (2).

Léon GERMAIN.

LE PRIEURÉ DE LA COLOMBE, PRÈS DE LONGWY

Il y a deux ans (1898), M. Veuclin avait fait, au Congrès des Sociétés savantes, une curieuse lecture sur la translation du prieuré de la Colombe, situé près de Longwy (3), en l'abbaye de l'Estrée, Normandie. J'en ai reproduit l'analyse dans les *Annales de l'Est* (1900, p. 138). L'an passé, le même historien a donné au Congrès un travail complé-

(1) *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan*, p. 179 et suiv.; cité dans mes *Monuments funéraires... de Montmédy*.

(2) L'église actuelle de Montmédy ne date que du milieu du siècle dernier; mais je ne sache pas que l'ancienne fût à un autre endroit de la ville. On n'aimait pas à changer l'emplacement d'une église et il me paraît improbable que la famille d'Allamont aurait consenti à un transfert de la chapelle qui renfermait ses monuments funéraires.

(3) Prieuré de moniales cisterciennes. — Cf. *Histoire de Longwy et de la famille bourgeoise de Mussey jusqu'en 1706*, par Jean Mussey, curé de Longwy. Nouvelle édition, avec notes et index alphabétique, par H. de Dartein; Nancy, 1898, p. 7, note 2.

mentaire, dont l'analyse, également empruntée au *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques* (1899, p. 146 : séance du 7 avril), est intéressante à conserver ici. Voici cette analyse :

« M. Veuclin... raconte dans un mémoire intitulé *Deux abbesses pour une abbaye*, les tribulations qu'eurent à éprouver les religieuses cisterciennes du prieuré de la Colombe, établie en 1633, près Longwy, au diocèse de Langres (1) ; destruction de leur prieuré par la construction des fortifications de Longwy (vers 1680) ; incendie de la maison où elles s'étaient réfugiées à Rodonges (2) ; translation laborieuse (vers 1692) en l'abbaye de l'Estrée, en Normandie ; vexations et tracasseries de toutes sortes suscitées par les sœurs des missions étrangères auxquelles avait été confiée l'administration des revenus de laditte abbaye ; expulsion par des moines voisins ; réintégration suivie de procès nombreux que les religieuses eurent à soutenir et dont le plus intéressant fait l'objet du mémoire précité. En 1733, furent nommées simultanément abbesses de la Colombe deux religieuses d'origine noble : 1° Olympe de Maulde de Colemberg ; 2° Françoise de Guenet. Un procès, qui se termina en 1735, donna gain de cause à la première occupante. » L. G.

LES TRAVAUX DES ROUTES EN LORRAINE AU XVIII[e] SIÈCLE

On a dit maintes fois avec quelle rigueur impitoyable les intendants français exigeaient des paysans lorrains les corvées destinées à construire ou à entretenir les routes. Sous le gouvernement des derniers ducs, les exigences de l'administration n'étaient pas moindres, si l'on en juge

(1) Il faut lire : au diocèse de Trèves.

(2) Au lieu de *Rodonges*, il faut sans doute lire : *Rodange*, village situé près de Longwy, dans le Grand-Duché de Luxembourg.



par le document suivant, qui provient des archives de la commune de Vaudeville, près Haroué :

Le geôlier de Baïon retiendra dans ses prisons pendant deux jours es maires de Vaudeville et Vaudigny, pour n'avoir point finy les ouvrages qui leur ont été distribué l'année dernier sur la traverse de Baïon à Mirecourt, si mieux n'aiment les dits maires de donner une déclaration de ceux qui peuvent avoir contribuez le plus à ce que ces dits travaux n'ont pas été achevez : payeront le droit de geolage et la course de l'archer entre eux deux. Fait à Haroué ce 3e avril 1731.

BROUTIER.

Au dos de cet ordre est écrit :

Le sergent soubsigné au marquisat de Bayon certiffie avoir receus des dénomé cy desus par ordre monsieur Broutier, ingénieur des pont chausé, premièrement, pour la course de l'archer huit frans, pour l'emprisonnement quatre frans, les droit du jolié pour avoir les y porter à mangé cy un frans. Faict à Bayon ce cinq avril 1731.

N. BRENON.

Ainsi, il fallait payer pour avoir le désagrément de passer deux jours en prison, et payer une somme assez forte. Dans ces conditions, les fonctions de maires n'étaient guère enviables.

E. DUVERNOY.

CHRONIQUE

EXCURSION DU 5 JUILLET 1900.

La troisième excursion archéologique de l'année a été dirigée vers Sion et Vaudémont (1). Neuf membres de la Société y ont pris part ; arrivés à Praye, vers sept heures du matin, ils ont immédiatement gravi la côte de Sion ; puis, en suivant la crête du massif montagneux qui s'élève abrupt, entre le Madon et le Brénon, ils ont gagné Vaudémont.

(1) Voir *Mém. Soc. arch. lorr.*, *1866*, p. 173 (2e partie), *1868*, p. 44 ; *1870*, p. 290 ; *1895*, p. 113.

La montagne de Sion-Vaudémont est remarquable par la rapidité de ses pentes et sa forme en fer à cheval. La branche Nord présente deux saillants : le plus septentrional porte la tour de Sion ; la branche Sud se termine par un contrefort allongé, remontant dans la direction du Nord-Ouest. A la pointe de cet éperon, les Romains et avant eux, peut-être, les Gaulois ont construit une forteresse, suivant exactement les contours du plateau. En 1072, lorsque le comte Gérard fonda la ville, il fit raser la première enceinte et en éleva une seconde qui fut elle-même reportée plus loin lorsque l'accroissement de la population l'exigea. Les deux premières coupures ont disparu presque entièrement ; seule la troisième, datant seulement du moyen-âge, est encore très apparente.

Si la position était suffisamment protégée sur trois côtés par son escarpement, et une forte muraille flanquée de tours, elle était vulnérable du côté de la gorge, dans la direction du Sud-Est, où elle est complètement commandée par la hauteur du signal (cote 545). Les travaux de défense ont donc été accumulés sur ce point ; voici d'abord, à gauche, un sentier taillé dans le rocher et descendant rapidement vers le village de They-sous-Vaudémont ; la tradition veut que ce chemin soit une ancienne voie romaine. En avant des premières maisons, s'étend un fossé creusé en partie dans le roc ; il est aujourd'hui envahi par une végetation qui masque presque entièrement les ruines de la muraille. Les déblais ont été rejetés à l'intérieur pour former l'escarpe. A l'extrémité Nord-Est de cette coupure, on montre, dans le fond du fossé, un monceau de pierres, qui cacherait un puits, comblé il y a plusieurs siècles. Non loin de là, on remarque, sur la gauche, au sommet du rempart, une sorte de plate-forme que l'on dit avoir été le poste du guetteur.

Dans la rue du Pressoir, on trouve, enchassés au-dessus de la porte de la maison Danbacourt, deux motifs de sculpture qui doivent provenir de l'ancienne collégiale. L'un présente une suite de six statuettes, probablement des apôtres, abritées sous de charmantes niches du XV[e] siècle. L'autre se compose de quatre bas-reliefs de la même époque : le premier représente la naissance de saint Jean, le second Zacharie visité par l'ange, le troisième et le quatrième doivent se rapporter au même sujet ; on y remarque deux personnages, dont l'un porte un enfant enveloppé de bandelettes.

En rejoignant la Grande-Rue, voici sur la Place du Haut-du-Plain, une grosse tour ronde et décapitée, provenant de l'une des enceintes primitives. Dans la Grande-Rue, à droite en montant, on remarque un dessus de porte du XVII[e] siècle ; c'est un cartouche découpé, orné d'enroulements italiens, au milieu desquels se détache un écusson,

entouré d'une guirlande et supporté par deux anges fort mutilés. L'écusson est aux armes de Charles-Gaston Pacquet, officier dans le régiment du prince de Vaudémont, anobli par Charles IV, le 1er mai 1666 (1).

En descendant la Petite-Rue, on remarque, à main gauche, au-dessus de la porte de la maison Valance, une niche de la Renaissance, avec une ancienne sculpture qui a été ainsi décrite par M. Germain (2).

C'est « une charmante sculpture, d'une grande délicatesse et d'une « parfaite conservation, qui représente un ange à mi-corps, les ailes « éployées, tenant de ses deux mains deux écus, légèrement inclinés, « dont l'armoriation ne peut laisser prise à aucune incertitude. L'un, « que l'ange tient de la main gauche, de Lorraine simple avec un « lambel à trois pendants, est celui de Ferry de Lorraine ; l'autre est « aux armes de Marguerite de Joinville, telles que nous venons de les « décrire (*Parti :* au premier, de Lorraine chargé d'un lambel à trois « pendants ; au second, coupé de Joinville [*D'azur à trois broyes « d'or, au chef d'argent chargé d'un lion naissant de gueules*], et de « Vaudémont [*Burelé d'argent et de sable de 10 pièces*]. Régulière-« ment, les armes de Ferry devraient se trouver à droite de celles de « sa femme. » Remarquons, à propos de cette sculpture, que le lambel qui charge les armes de Ferry est posé sur la bordure même de l'écu, que les alérions ont des têtes d'aigles, que le lion naissant de Joinville est couronné, et enfin que le burelé de Vaudémont est de huit pièces seulement.

L'extrémité opposée de cette rue donne sur le rempart qui est ici percé d'une brèche, portant le nom de Richelieu, l'odieux démolisseur de 1637.

Au fond de l'impasse du presbytère, on remarque, au dessus de la porte de la maison Huin, un cartouche de l'époque de la Renaissance, couronné d'un fronton triangulaire.

Dans le cartouche, on distingue vaguement un écusson avec ses lambrequins, un casque de profil, deux ailes en cimier et deux griffons comme support ; tout a été martelé, sauf la date

1559

et une trentaine de signes en caractères énigmatiques qui mettent à l'épreuve la sagacité des chercheurs.

(1) D. Pelletier (p. p. 278 et 607) commet à son propos une erreur que Lepage a relevée dans le *Journal Soc. arch. lorr.*, *1883*, p. 93.

(2) *Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont* (1393-1415) *(Mém. Soc. arch. lorr.*, an. *1881*).

Nous arrivons à la pointe du contrefort où s'élevait la forteresse primitive : c'est là que se dresse un fragment de l'ancien donjon, grosse tour carrée, dont il ne reste plus qu'une face et un angle Le reste s'est écroulé, et des massifs entiers de maçonnerie gisent, tout d'une pièce, au pied de cette grande ruine. Ses assises présentent, sur toute leur largeur, le petit appareil connu sous le nom d' « *opus spicatum* », maçonnerie en feuilles de fougère ou en arêtes de poisson (1). Cet appareil était déjà en usage à l'époque romaine, et c'est peut-être l'origine de la tradition qui veut que cette forteresse ait été construite par les Romains. Il convient d'ajouter cependant que cet appareil a été employé dans les architectures romanes, primitive et même secondaire, et qu'il est encore usité dans le Caucase. Les murailles du donjon ont près de cinq mètres d'épaisseur à la base ; elles sont percées de deux étages d'embrasures en plein cintre ; ces ouvertures sont fortement ébrasées du dehors au dedans, contrairement à la forme généralement adoptée.

En avant du donjon s'étendait un ouvrage avancé, dont il ne reste plus rien ; la collégiale venait s'appuyer contre l'antique muraille où l'on remarque encore sa trace. C'est tout ce qu'il en reste, car le cimetière occupe aujourd'hui son emplacement. En 1748, on a construit, tout à côté, l'église actuelle où l'on a fait entrer quelques débris provenant de l'ancienne collégiale. Ainsi, le portail est surmonté d'un morceau de sculpture formé par six statuettes d'apôtres dans des niches du XVI[e] siècle ; à l'intérieur, les bénitiers, la lucarne qui est au dessus du portail, les fonts baptismaux, la statue de saint Louis et peut-être la Vierge de Pitié (2) proviennent de l'ancienne église.

Il y aurait encore bien d'autres curiosités à signaler à Vaudémont : en parcourant ces vieilles rues, on trouve encastré dans les murs des maisons, ici une tête sculptée, là des statuettes informes, plus loin une charmante fenêtre du XV[e] siècle aux armes de Vaudémont, un cadran solaire, ou un fragment de pierre tombale.

Entre Vaudémont et Sion, on a restauré, en 1898, la croix Sainte-Marguerite, datant du XVII[e] siècle ; mais le piédestal a été orné d'écussons d'une héraldique douteuse.

A midi, nous sommes de retour à Sion, où nous attend un excellent déjeuner qui fait autant d'honneur à la science culinaire des bonnes Sœurs qu'à leur désintéressement.

Sion (3) est plus riche en souvenirs qu'en monuments ; il reste des

(1) M. de Caumont, *Architecture religieuse*, pp. 8 et 96.

(2) Ce groupe a été reproduit sur des images de piété.

(3) Voir *Mém. Soc. arch. lorr.*, *1866*, p. 165 (2[e] partie).

fragments de poteries, des monnaies, des médailles, le sol de Sion est encore une mine inépuisable où l'on découvre tous les jours quelque produit de l'industrie gallo-romaine : mais, comme édifice, il ne subsiste rien et l'archéologue doit se contenter de signaler une porte, aux armes de Lorraine, datée de 1633 et un cadran solaire de l'année suivante. Cependant le cimetière renferme plusieurs croix du XVII[e] siècle et dans l'abside de l'église, reconstruite en 1866, on a conservé un *oculus* du XV[e] siècle et incrusté la curieuse petite pierre tombale de Jean Parixot, le porte-étendard de Vaudémont, mort en 1547 (1). L'église est le but d'un pèlerinage fameux dans toute la Lorraine ; la statue vénérée de la Vierge à l'oiseau a remplacé l'ancienne Vierge mutilée à la Révolution, elle provient peut-être de l'ancienne collégiale de Vaudémont ; mais la visite du Musée du couvent ne s'impose ni aux pèlerins ni aux touristes. Ils ont mieux à faire en contemplant l'admirable panorama qui s'étend devant eux, vastes horizons dont les lointains s'estompent dans la buée bleuâtre chère aux peintres lorrains.

SOUHESMES.

NÉCROLOGIE

M. CH. SCHULER.

M. Charles Schuler, architecte en chef des Monuments historiques et du diocèse de Saint-Dié, conseiller municipal de Nancy, membre de notre Société et du Comité du Musée lorrain, est mort le 28 mai dernier, après une carrière où il donna de nombreuses preuves d'un talent expérimenté, joint à un goût artistique et à une science archéologique qu'il devait au développement de ses études incessantes.

Il naquit à Rambervillers en 1852, entra à l'École nationale des Beaux-Arts en 1873, dans l'atelier d'architecture de Guadet, où il remporta cinq médailles de concours. Il devint ensuite l'élève de Bœswilwald, le savant inspecteur-général des Monuments historiques qui, appréciant

(1) V. *Journal Soc. archéol. lorr.*, 1898, p. 224.

hautement ses aptitudes architecturales et scientifiques, lui confia, comme architecte diocésain des Vosges, les importants travaux de restauration de l'église Notre-Dame, de la Cathédrale et du Cloître de Saint-Dié. Ces édifices qui comprennent tous les styles, depuis celui du XIe siècle, et dont l'étude nécessite une science archéologique positive, n'ont cessé d'être en œuvre depuis 1880, sous la direction de notre regretté confrère.

Il n'est pas de monument historique des Vosges et de notre département, dont la restauration durant ces vingt dernières années ne montre la prudence et le respect avec lesquels il soignait nos vieux monuments : les églises Saint-Maurice d'Epinal, Saint-Nicolas de Port, Saint-Gengoult de Toul, Ecrouves, Mont-Saint-Martin, la maison de Jeanne d'Arc à Domremy, l'hôtel de ville de Rambervillers, et enfin notre Palais ducal.

Il joignait à ces qualités professionnelles une notable érudition dont témoignent les mémoires archéologiques dont il fut l'auteur ou le collaborateur : la monographie de Notre-Dame de Saint-Dié, des notices sur une fresque de son cloître représentant Christine de Danemark, sur la chapelle de Grandrupt à Gerbéviller, sur le Palais ducal de René II, sur le tombeau de Burnequin de Parroy, sur la statue équestre de Grand, qui a paru dans notre dernier volume de *Mémoires*. Comme travaux techniques, outre son cours d'architecture à notre Ecole régionale des Beaux-Arts, il publia des études sur la résistance des bois de sapin, sur une mise en perspective nouvelle à l'usage des artistes, de nombreux rapports au Conseil municipal, où il prenait une part très active et appréciée dans les commissions dont il fit partie. Schuler était l'activité même, et dans sa trop courte carrière ne cessa de consacrer à la science ses moindres loisirs. Il emporte dans sa tombe l'affection et le respect de tous ceux qui l'ont connu.

G. S.

DONS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Légué à la Ville de Nancy, pour le Musée lorrain, par M. le comte Merlin, à Paris : Grande armoire Louis XV à deux volets, ornés de marqueterie ; la clé présentant, sur l'anneau, deux L croisés, avec la lettre S au milieu. Il est à présumer que ce meuble provient du mobilier du roi Stanislas.

Par M. de l'Héraule : Grand plat en faïence de Rouen, avec décor polychrome dit au Carquois (milieu du XVIIIe siècle).

— M. d'Hamonville, au château de Manonville : Vase en terre cuite et attache en bronze trouvés dans le canton de Domèvre-en-Haye.

— M. Ernest Gégout, à Paris : Serrure du pavillon de la Presse, dit des Princes ; provenant de la prison de Sainte-Pélagie (Paris), démolie en 1899.

— M. le Dr Masson, à Raon-l'Étape : Pointe de flèche en obsidienne.

— M. Hutin, à Delouze : Fragment de bracelet en bronze massif et couteau en silex trouvé à Delouze, canton de Gondrecourt, lieu-dit Cachon-Lançon.

— M. Pierre Quintard : Broyon trouvé à Sion.

— M. Nicklès : Hache en pierre polie trouvée à Pixerécourt.

— M. Gaston Save : Portrait de Schuler, architecte des Monuments historiques ; médaillon en plâtre exécuté par Bussière.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.



JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE. — NUMÉRO 8. — AOUT 1900 .

Procès-verbal de la séance du vendredi 13 juillet 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

En transmettant à la Société une lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts annonçant que le 39e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements se tiendra en 1901 à Nancy, durant la semaine de Pâques, M. le Recteur lui a demandé sa collaboration et l'a priée de le mettre en état de répondre au Ministre sur les questions d'un intérêt local ou régional qui pourraient utilement figurer au programme du Congrès. Une liste de questions a été soumise à M. le Recteur. — Le Président et le Secrétaire perpétuel sont désignés pour représenter la Société à l'effet d'étudier, de concert avec les délégués de l'Université, un projet pour l'organisation de fêtes et d'excursions à l'occasion de la réunion du Congrès.

Le Directeur du *Chercheur des provinces de l'Ouest* remercie de l'échange du *Journal*. Conformément au désir de plusieurs membres, le Président a demandé l'échange des publications à la Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.

M. Nicolas, curé de Laneuville-sur-Meuse, attire l'attention de la Société sur l'intérêt qu'offriraient des fouilles pratiquées sur la côte de Saint-Germain. Il serait heureux de voir une certaine somme affectée à ces travaux. La question d'opportunité est renvoyée à l'examen de ceux de nos confrères qui s'occupent plus particulièrement de ce genre de recherches.

L'Académie des sciences morales et politiques a attribué un prix de 500 fr. (fondation Audiffred) à M. le conseiller Krug-Basse, pour son *Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois*. D'autre part, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné un prix de 800 fr. sur la fondation Prost à M. le lieutenant Ch. Denis, pour son *Inventaire des registres de l'état civil de Lunéville*.

La Société fixe sa prochaine séance au 3 août.

Présentations.

Sont présentés en qualité de membres titulaires : M. Henry Marchal, 13, rue Montesquieu, à Nancy, par MM. Léopold Quintard, Albert Quintard et Charles Berlet ; M. Arpad de Györy de Nadudvar, archiviste de la Maison Impériale et Royale, à Vienne, par MM. le prince duc de Bauffremont, Léon Germain et Pierre Boyé ; M. Jules Gegout, avoué à la Cour, 9, rue de Serre, à Nancy, par MM. Léopold Quintard, Ch. Guyot et de Souhesmes.

Ouvrages offerts à la Société.

Notes pour servir à l'histoire de la numismatique pendant la minorité de Charles III, par M. Lucien Wiener ; Nancy, Crépin-Leblond, 1900, in-8° de 11 p., avec une planche.

A propos d'un prétendu portrait de la princesse palatine au Musée historique lorrain, par le même ; 3 p. in-8°. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* juin 1898.)

Note sur deux cippes funéraires gallo-romains découverts à Scarpone, par M. L. Quintard ; 4 p. in-8°, avec une planche. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* mai 1900.)

Une taque symbolique du XVIIe siècle, par M. Fernand Donnet ; Anvers, veuve de Backer, 1900, in-8° de 12 p., avec 2 planches.

Vie de sainte Richarde, reine et impératrice, et son culte à Étival, par le chanoine L'Hôte ; Lille, Desclée et Cie, 1896, in-16 de 32 p. avec illustrations. (Ouvrage offert par M. le curé d'Étival.)

Notes pour servir à l'histoire de la sidérurgie en Lorraine : arsenal de Nancy, mines, forges, armes, etc., par M. J.-B. Giraud. Lyon, s. n., 1900, in-4° de 92 p.

Travaux et lectures.

M. Léon Germain communique la photographie de grande dimension, qu'il a fait exécuter, d'une curieuse sculpture encastrée dans le mur d'une sacristie en l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel. Ce monument, peu connu et inédit, se compose de fragments de l'ancien jubé de l'église abbatiale. Dom de l'Isle y voyait le triomphe de Constantin sur Maxence, et les auteurs lorrains qui en ont parlé depuis n'ont guère été plus heureux dans leurs essais d'interprétation. Mais, en 1884, Mgr X. Barbier de Montault y a reconnu le Triomphe de la Mort et de la Renommée.

En attendant qu'il puisse faire une étude plus détaillée du sujet, M. Germain a tenu à donner à la Société la primeur de sa reproduction photographique, qui présentait de grandes difficultés. Il fait ressortir l'importance que les Triomphes de Pétrarque ont eu sur l'iconographie et

l'art de la Renaissance. Malgré leur état incomplet et leurs détériorations, les fragments dont il s'agit constituent un exemple très rare et très intéressant que la Lorraine conserve des *Triomphes* en vogue au XVIe siècle.

M. L. Germain offre aussi, de la part de l'auteur, M. Fernand Donnet, président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, une brochure intitulée : *Une taque symbolique du XVIIe siècle*. Ce travail est extrait des *Annales* de l'Académie ; il fait suite à l'article que M. Germain a publié récemment sur la plaque de foyer que l'on avait cru représenter Jeanne d'Arc et où notre confrère a reconnu une imitation de la Liberté hollandaise. M. Donnet adopte entièrement l'opinion de M. Germain ; il met en regard, sur deux planches, la taque dont il s'agit et une autre, de 1665, figurant positivement la Liberté hollandaise ; puis il s'attache à rechercher l'origine de cette figuration. Il remarque *l'enceinte*, pour la première fois, sur des monnaies du commencement du XVe siècle ; elle est occupée tantôt par un ange, tantôt par un lion assis, tous deux appuyés sur l'écu comtal. Une médaille de 1501, commémorant le mariage de Marguerite d'Autriche avec Philibert de Savoie, offre dans l'enceinte les bustes affrontés des deux époux. La première date précise où l'on signale la *Pucelle* assise dans l'enceinte, coiffée du chapeau et tenant une arme offensive, est fournie par un jeton de 1573, frappé « pour célébrer l'anniversaire de la retraite des troupes espagnoles d'une grande partie de la Hollande et de la Zélande ». L'auteur cite un grand nombre de monuments offrant cette allégorie ; il émet l'idée que la représentation de l'enceinte, signifiant le « patrimoine national de la patrie hollandaise », aurait été inspirée par l'*Hortus conclusus* du Cantique des cantiques, « figuration symbolique de l'Église », gardée « par Jésus-Christ lui-même contre les attaques de l'enfer ».

Sans se prononcer sur cette thèse, M. Germain ajoute

que, si elle est exacte, on pourrait sans doute retrouver l'allégorie iconographique à laquelle la Pucelle de Hollande assise dans l'enceinte a pu être empruntée. Aux xve et xvie siècles, la croyance à l'Immaculée-Conception mit fort en faveur la représentation de la chasse à la licorne, où l'animal symbolisant le Christ vient se réfugier dans le sein de Marie, placée dans l'*Hortus conclusus*. Comme la Pucelle hollandaise, la Vierge Marie est toujours *assise*, de face ou plus souvent *tournée à dextre ;* l'enceinte est *ronde*, avec une *porte* très apparente ; on pourrait peut-être même constater une analogie entre la licorne et le lion de Hollande, ordinairement figuré au devant de la Pucelle. L'analogie de ces deux représentations, — la Vierge Marie dans l'*Hortus conclusus* et et la Pucelle de Hollande dans l'enceinte nationale, — est curieuse ; elle mériterait qu'on l'étudiât.

Le Président donne lecture du travail de M. Robinet de Cléry : *Le tombe d'une dame de Dun à Saulmory*, travail destiné au *Journal*.

M. de Souhesmes donne lecture de son compte rendu de l'excursion du 5 juillet à Sion-Vaudémont.

MÉMOIRES

—

LA TOMBE D'UNE DAME DE DUN A SAULMORY.

La sépulture d'une *dame de Dun*, découverte par M. l'abbé Nicolas dans l'église de Saulmory, est un vestige vénérable par son antiquité et par son importance historique. On ne peut que déplorer les mutilations, véritablement barbares, que décrit M. l'abbé Nicolas. Elles rendent plus nécessaire encore la constatation minutieuse des débris de cette épitaphe.

M. l'abbé Nicolas pense qu'elle s'applique à Marie de

Bar, qui a survécu à son mari Gobert d'Aspremont et qui, pendant son veuvage, a porté effectivement le titre de dame de Dun.

Dans un « *Chartulaire des fiedz mouvantz de la chastelainie de Dun* », qui existe aux Archives nationales, KK. 1182, on trouve un acte par lequel Gobert, sire d'Aspremont, rend hommage de son chastel de Dun à Monseigneur le comte de Bar. Cet acte porte : « Donné à Dun, sous mon grand scel, l'an mil trois cent et dix huit, le vendredi après la St-Martin. »

M. l'abbé Nicolas rappelle que, l'année suivante (1319), Gobert d'Apremont et sa femme fondaient ensemble la collégiale de Saint-Nicolas à Apremont.

Par un acte, malheureusement non daté mais très certainement postérieur, Marie de Bar, devenue veuve, rendait elle-même hommage au comte de Bar, son suzerain. Cet acte, reproduit dans le cartulaire conservé aux Archives nationales, débute ainsi :

Nous, Marie de Bar, dame de Dun, faisons scavoir recongnoissant à tous que nous tenons en fied et en hômaige, pour cause de nostre douaire, de hault prince noble et puissant Monsigneur le comte de Bar les . . . . . . cy-après descrittes et dénommées — premièr' le Chastel de Dun, lequel Chastel est. . . . . aud. Monseigneur le comte de Bar . . . .

M. l'abbé Nicolas a cru pouvoir lire ainsi l'inscription de la tombe de Saulmory :

DAME : DE : DVN : QVI : MORVT : LE : PREMIER : JOR : DE : MAI : MCCCZXII.

Et il traduit le millésime : 1312.

Bien des circonstances peuvent expliquer une erreur dans le déchiffrement de la date d'une tombe aussi ancienne, à moitié détruite, et dont les caractères sont en grande partie mutilés ou effacés. Si la date de 1312 devait



être maintenue, cette tombe ne serait pas celle de Marie de Bar, puisqu'elle a vécu beaucoup plus tard.

Les *dames de Dun*, dont le souvenir a été gardé, n'ont pas été nombreuses. Depuis la célèbre comtesse Mathilde, dont le voué Halo construisit la forteresse de Dun, trois princesses ont porté le titre de *dame de Dun*.

Ce fut d'abord Marie de Bar, fille de Thibaut II, comte de Bar, douairière de Gobert VI d'Apremont, vivant au commencement du XIVe siècle. L'acte de foi et hommage, existant au cartulaire des fiefs de Dun, des Archives nationales, ne laisse sur ce point aucun doute. D'après dom Calmet, c'est « en 1326 que Marie de Bar, dame d'Apremont et de Dun, et Geoffroy d'Apremont, son fils, firent accord au sujet du douaire de ladite dame, et convinrent, au rapport d'arbitres, qu'elle tiendrait pour son douaire les château, forteresse et ville de Dun. »

Vint ensuite Marie de France, fille du roi Jean, femme du duc Robert de Bar. Celui-ci s'était emparé de Dun enlevé aux d'Apremont en 1377. Il y avait fait de fréquents voyages, tantôt avec sa femme Marie de France en 1386, tantôt seul en août 1390, en août 1392 et en juillet 1395. En 1387, il confirma l'octroi de la loi de Beaumont aux habitants de Dun résultant d'une charte de 1277 où Gobert, sire de Dun et d'Apremont, prenait les titres de seigneur de Clarey (Cléry), seigneur de Villaisne (Vilosne), seigneur de Landreville, et *brognons* de Lion, fiefs dépendant de la châtellenie de Dun. En novembre 1400, le duc Robert de Bar fit célébrer dans l'église Notre-Dame de Dun le mariage de sa fille Yolande avec Adolphe, duc de Berg ou des Monts.

Dès 1388, le 11 avril, le duc Robert avait constitué la châtellenie de Dun en douaire à la duchesse sa femme. Il lui faisait cession « de la ville et forteresse de Dun-le-Chastel, ville fermée et notable forteresse avec les bourgs et faubourgs d'icelle, située sur la rivière de Meuse, assez

près dudit royaume (de France) avec les villes et villages lui appartenant, sans aucune chose retenir excepté la moitié de la ville de Mouzay et ses apartenances, laquelle il met et consolide à l'autre moitié pour estre et demourer à tousjours de la prévosté, chatellenie et ressors de Sathenay : et aussi réserve pour luy et pour les ducs de Bar, après le décès de ladite Marie, le fié de ladite ville, tour et forteresse de Dun et de toutes les villes et lieux de la chastellenie et prevosté d'icelle. »

Cet acte fut confirmé par le roi Charles VI, du bon gré et consentement de ses très chers et amés cousins Henri et Philippe de Bar, enfants dudit duc et de ladite duchesse de Bar, sa tante, à Paris au mois d'août 1389.

Le 4 septembre 1399, Marie de France donnait Dun à son fils Edouard, l'usufruit réservé ; et, depuis lors jusqu'à la mort du duc Robert, les actes de foy et hommage, pour les fiefs dépendant de la chatellenie de Dun, furent au nom d' « *Edouard, aisné fils de Bar* ».

Marie de France, restée usufruitière, continua à s'intéresser à cette châtellenie. En 1400, elle y maria sa fille Yolande ; en 1402, d'accord avec le duc son mari, elle dota deux chapelles de l'église paroissiale de Dun, à laquelle elle laissa, ainsi qu'à l'église de Milly, des legs par son testament.

La dernière princesse qui porta le titre de *dame de Dun* fut Bonne de Bar, veuve de Valeran de Luxembourg. Son frère, le cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun, héritier du duché de Bar, lui fit don, le 14 octobre 1417, de la châtellenie de Dun, sous réserve qu'au décès de Bonne de Bar cette châtellenie retournerait à René d'Anjou. Dans un acte qui existe aux Archives nationales (Q[1] 752), « Donné à Dun le premier jour de juillet de l'an de grâce 1425 par Madame la comtesse étant en son conseil, Jehan de Vecicourt et autres présents », Bonne de Bar, comtesse de Liney, de Saint-Pol, dame de Dun, abandonna des bois, contigus à

ceux du prieuré de Saint-Gilles à Dun, aux habitants de Mont, « sur la supplication des mayeur, eschevinage, justice, habitant et communauté de la ville de Mont, déjà gratifiés par feue de bonne mémoire dame et mère la duchesse de Bar. »

Mais ces trois princesses, Marie de Bar, Marie de France, Bonne de Bar, dames de Dun, sont toutes mortes après 1312. L'épitaphe de Saulmory, si la date ne peut pas être rectifiée, ne s'appliquerait à aucune d'elles.

Dans ce cas, on pourrait supposer qu'il s'agit de la veuve d'un des prédécesseurs de Gobert VI, époux de Marie de Bar, — Geoffroy IV, sire d'Apremont et de Dun. Des rapports étroits existaient en effet à cette époque entre les habitants de Saulmory et la châtellenie de Dun. Les villes de Fontaine, Liny-sur-Meuse et Saulmory, sans être des fiefs mouvants de cette châtellenie, lui payaient un *sauvement* pour assurer à leurs habitants le droit de se réfugier dans la forteresse à l'apparition des bandes qui dévalisaient périodiquement le pays. La situation des habitants de Saulmory était telle, vis-à-vis des sires d'Apremont et de Dun, qu'en 1284 un de ces derniers, Geoffroy IV, leur octroya le bénéfice de la loi de Beaumont, ainsi qu'aux habitants de Wiseppe, de Montigny et de Brieulles (Manuscrit de Denain).

L'église de Saulmory remontant aux dernières années du XIIIe siècle ou aux premières années du XIVe, il n'est pas téméraire de penser que Geoffroy IV d'Apremont et sa femme, si elle lui a survécu, ont contribué à sa construction. Ainsi s'expliquerait l'inhumation de la veuve de Geoffroy IV dans l'église de Saulmory.

Enfin, il est fort possible qu'il s'agisse d'Isabelle de Kiévrain, veuve de Gobert V, tué à la bataille de Courtrai en 1302, laquelle survécut à son mari et conserva longtemps la tutelle de son fils Gobert VI (1). Avec la date de 1312, c'est l'hypothèse la plus vraisemblable.

(1) Généalogie de la maison d'Apremont, dans l'*Histoire de Lorraine*, par dom Calmet.

Quoi qu'il en soit de ces très intéressants problèmes, il faut être très reconnaissant à M. l'abbé Nicolas d'avoir sauvé d'une destruction et d'un oubli définitifs ce qui reste d'un des monuments les plus anciens de l'antique châtellenie de Dun, qui a été si puissante et dont l'histoire mal connue se perd dans la nuit des temps.

ROBINET DE CLÉRY.

OBSERVATIONS SUR L'ARTICLE PRÉCÉDENT

L'article précédent témoigne de l'intérêt qui s'attache au fragment d'épitaphe signalé par M. l'abbé J. Nicolas. Je ne pense pas non plus qu'il s'agisse réellement de la tombe de Marie de Bar (1)? Tout d'abord, M. Nicolas le croyait ; cependant, il reconnut que cette dame vivait encore en 1319, et il lui paraît impossible de lire autre chose que 1312 (2) pour la date mortuaire (le caractère en forme de z, barré au milieu, est l'abréviation ordinaire de *et;* il ne saurait avoir été mis pour un X). Mais, pourrait-on lire 1322, qu'il y aurait encore bien des points à examiner, et l'on rencontrerait, je crois, des obstacles sérieux à l'attribution proposée. Je me bornerai à en indiquer deux :

I. Il est certain que Marie de Bar a porté le titre de *dame de Dun.* Une opinion, reproduite par Dom Calmet, voudrait que cette princesse ait apporté les terre et seigneurie de Dun à son mari Gobert d'Apremont (3). Mais

(1) Cette note a été composée antérieurement à la rédaction définitive de l'article qui précède ; elle a trait à des communications qui insistaient pour attribuer l'épitaphe à Marie de Bar, en lisant, s'il le fallait, MCCCXXII, au lieu de MCCCXII.

(2) M. J. Nicolas avait l'obligeance de m'écrire, à la date du 19 mars 1900, relativement à cette tombe : « Je l'ai revue, il y a quelques jours; les caractères les plus visibles sont précisément le Z (un *z* barré horizontalement, abréviation ordinaire de *et*), l'X et deux II. »

(3) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, art. *Dun*.

cette opinion paraît erronée ; Dun a dû entrer dans la maison d'Apremont dès la fin du XIe siècle. Il en résulte que Marie de Bar aurait reçu Dun en douaire et qu'elle n'a dû en prendre le titre isolément qu'après la mort de son mari. M. Robinet de Cléry le reconnaît lui-même ; car il rapportait l'épitaphe « à Marie de Bar *qui*, dit-il, *a survécu à son mari* Gobert d'Apremont et qui, *pendant son veuvage*, a porté effectivement le titre de dame de Dun ». Or, il est certain que Gobert d'Apremont est mort le 10 décembre 1325 (1). Marie de Bar lui ayant survécu, la date funéraire 1322 devient impossible (2).

II. Pourquoi Marie de Bar aurait-elle été inhumée à Saulmory plutôt qu'à Dun, dont elle était dame, ou qu'à Apremont, où son mari avait reçu la sépulture ? M. Robinet de Cléry, à qui j'ai soumis cette observation, a bien voulu me répondre : « L'inhumation de Marie de Bar, dame de Dun, à Saulmory, ne doit pas nous étonner. Saulmory était un des fiefs les plus importants de la châtellenie (3). Son église venait d'être construite, sans doute avec l'aide de Marie de Bar. L'église actuelle de Dun, construite en 1346, n'existait pas encore. Qui eût pu d'ailleurs, à cette époque, porter le titre de *dame de Dun... ?* » — Il serait tout d'abord utile d'établir que Marie de Bar a possédé Saulmory. Dans son *Manuel de la Meuse*, à l'article de cette localité (p. 1873), Jeantin montre Saulmory passant à Henri III comte d Bar, frère de Marie de Bar, saisi en 1297 par le roi Philippee

(1) Dom de l'Isle, *Hist. de l'abb. de Saint-Mihiel*, p. 161 ; cf. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 2e édit., t. III, Dissert., col. *xxx*. Un accord entre Marie de Bar et son fils Joffroy d'Apremont fut passé en 1326 : v. Dom Calmet, *ibid.*, col. *xxx*, et Du Chesne, *Maison de Bar*, p. 43 et preuves, p. 43.

(2) Cf. Jeantin, *Manuel de la Meuse*, p. 561.

(3) Cependant Dumont (*Ruines de la Meuse*, t. III, p. 378-382) ne fournit qu'un acte concernant Saulmory : l'affranchissement, par Joffroi, seigneur d'Apremont et de Dun, de ses hommes de Saulmory et de Wiseppe, en 1294.



le Bel, cédé par le même Henri III, en 1301, lors du traité de Bruges, au roi de France, puis faisant retour à Pierre de Bar. J'admets que cela puisse ne pas être exact ; je sais, autant que personne, combien il faut se défier des assertions du *Manuel*. Mais, enfin, il faudrait, si l'on veut raconter les choses autrement, le faire sur preuves ou, du moins, sur sérieuses références.

Il me paraît donc difficile que l'attribution proposée, si la date tumulaire a été bien lue, parvienne à s'imposer (1).

L. GERMAIN.

ANTOINE BERTÉLEMY, PEINTRE DU ROI
(XVIIe SIÈCLE).

Une intéressante brochure de M. Eug. Toison (2), en même temps qu'elle nous présente *Antoine* Bertélemy, peintre du roi, fils de *Claude* Bertélemy, de Blénod-en-Lorraine, me permet d'ajouter quelques notes à celles que j'ai déjà présentées sur ce dernier, peintre émailleur lorrain (3).

M. Herbert a donné, dans ses *Émailleurs sur terre* (4), tout ce que ses propres recherches et celles de ses devanciers ont fourni sur *Claude* Bertélemy, de Blénod-en-Lor-

(1) Il n'est point prouvé que cette tombe soit celle d'une dame de Dun ; l'épitaphe pourrait se rapporter à une femme attachée à sa personne, soit encore à la femme de l'un de ses officiers ou d'un fonctionnaire de la seigneurie. Il pourrait, par exemple, y avoir eu : « Ci-gist N. de Dugny... (ici une désignation d'office quelconque)... de N, DAME DE DUN... » etc. On se rappelle que M. l'abbé Nicolas a signalé, dans l'inscription, les mots DE DVGNEI (*Journal Soc. d'archéol. lorr.*), 1900, p. 30).

(2) *Notes et documents sur quelques artistes se rattachant au Gâtinais* ; Paris, Plon. 1900.

(3) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1900, p. 107.

(4) *Annales de la Société historique du Gâtinais*, 1897, p. 207 et suiv.



raine (1), et dont nous n'enrichirons la biographie que d'un mince détail :

Le 31 mars 1625, étant en l'étude de Roulx, notaire à Lorrez-le-Bocage (2), il signe au contrat du second mariage de Pierre Périlleux, son neveu par la première femme de celui-ci, Marie Bertélemy.

Bien que connu surtout comme émailleur, il prend dans cet acte la seule qualité de « pintre », pendant que Pierre se donne les titres suivants : « esmailleur du Roy sur terre, sculpteur et officier de l'artillerie pour le service du Roy ».

Antoine Ier Bertélemy (3) était fils de Claude et de Suzanne Chipault (4).

En juillet 1648, demeurant à Fontainebleau, il vend à Mathurin Dumont (5), pour le prix de 1600 livres, une maison dans la grand'rue de Recloses (6).

Il prenait le titre de *Peintre du Roi.*

Il dut mourir peu de temps après la vente dont il vient d'être question, car un acte du 1er avril 1651 le dit décédé « depuis trois ans en sça (7) ».

(1) M. l'abbé. Eug. Martin m'a fait observer, au sujet de la note 1 de la page 109, qu'en 1602, les Français occupaient, depuis longtemps déjà, le pays toulois, et qu'ainsi Henri IV n'aurait eu garde d'accorder des lettres de naturalisation à Claude, qui, de fait, était son sujet. Le lieu de naissance de Claude serait dès lors Blénod-lès-Pont-à-Mousson, en Lorraine, et non Blénod-lès-Toul. Toutefois les Trois Évêchés n'ont été régulièrement réunis à la France que par le traité de Westphalie ; de 1552 à 1648, le roi de France n'y avait autorité qu'au titre de Vicaire du Saint Empire. Blénod-lès-Pont-à-Mousson n'était pas davantage du duché de Lorraine ; car ce lieu dépendait du Marquisat de Pont-à-Mousson, relevant du duché de Bar.

(2) Chef-lieu de canton, arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

(3) Quelquefois *Berthélemy*, et même *Barthélemy*.

(4) Cf. Herbet, *Annales de la Société historique du Gâtinais*, 1897, p. 207 et suiv.

(5) Minutes de Ant. Paillard, notaire à Recloses.

(6) Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

(7) Arch. de Seine-et-Marne, B. Prévôté de Samois et Fontainebleau, liasse 18.

Il laissait de sa femme, Marguerite Roger, cinq enfants mineurs qui furent pourvus, ce jour, 1er avril, d'un tuteur et d'un curateur, et âgés respectivement : *Antoine*, de 20 ans ; Marie, de 18 ans ; Marguerite, de 16 ; Madeleine, de 15 ; et Élisabeth, de 10 ans.

Antoine II, seul fils, est bien connu comme peintre de portraits; mais il ne faut peut-être accepter que sous réserve la date de 1633 que l'on prend généralement pour celle de l'année de sa naissance. En effet, l'acte judiciaire que nous venons de citer, en lui donnant 20 ans en 1651, le suppose né vers 1631.

Rappelons que cet Antoine fut reçu à l'Académie de peinture et sculpture, logea dans la cour du Louvre, et mourut le 11 juin 1669.

Il faut remarquer que tous les membres de cette famille, ainsi que Périlleux, appartenant à la religion réformée, aucun des grands faits de leur vie n'a laissé trace dans les registres de catholicité ; d'où les nombreuses lacunes de leur biographie, les registres des protestants étant aujourd'hui perdus.

Cette considération de religion empêche aussi de confondre Antoine Ier Bertélemy avec Antoine Barthélemy, peintre aussi, que Jal a trouvé enterré par le clergé de Saint-Sulpice, à Paris, le 19 janvier 1649.

L'abbé CLANCHÉ.

JACQUES II LESCAMOUSSIER

Jacques II, fils de Gaspard Ier Lescamoussier et d'Anne Oriot de Jubainville (1), a dû naître à Bar vers 1602. Il est ainsi désigné dans l'épitaphe barrisienne érigée par son fils Gaspard II :

« Jacques de Lescamoussier, coner du Roy et.........

(1) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 285.



en son hotel, con[cer] et m[re] des comptes de Barrois, qui deceda le 3 mars 1672, agé de LXX ans (1). »

On sera peut-être surpris de la brièveté de cette mention, où Gaspard II ne parle point de l'alliance de son père et n'ose lui attribuer, comme à ses ancêtres, des seigneuries plus ou moins imaginaires.

S'il n'y a pas une erreur dans le *Journal de Marlorat,* Jacques serait entré à la Chambre des Comptes dès 1621, c'est-à-dire probablement avant qu'il n'eût vingt ans. En effet, l'Appendice *A* du *Journal* est une liste de « conseillers que, dit l'auteur, j'ay veu en la chambre des comptes de Bar depuis ma réception » ; et, parmi sept noms rangés sous la date du 27 août 1621, il cite : « Jacques Lescamousier (2). »

En 1626, Jacques fut nommé auditeur de la Chambre des Comptes de Bar en succession de son père, qui se réserva cette charge sa vie durant. Dom Pelletier a connu le fait ; mais il a cru, par erreur, que ce Gaspard, de la branche aînée, était le même que Gaspard Lescamoussier, seigneur de Sorbey, qui appartenait à la branche Lescamoussier-Pageot. La méprise du généalogiste est mise hors de doute par le paragraphe suivant du *Journal* de Marlorat, qu'il importe de reproduire :

« *Auditeur des comptes de Bar.* — Le 12 février 1627, a esté receu en nostre chambre, Jacques Lescamousier, fils de Gaspart Lescamousier, comme auditeur en ladite chambre. Ses lettres enterinées et le serment prins dud. Jacques fils. Lesdittes lettres dattées du 21 septembre 1626, signé Charles, et pour secrétaire Janin. Lequel enthérinement luy avoit esté cy devant refusé à cause que François Olriot (3), conseiller et auditeur en lad. chambre, estoit son

(1) Bellot-Herment, *Historique de Bar-le-Duc*, p. 257.

(2) *Journal de Gabriel le Marlorat* (Bar-le-Duc, 1892) p. 232.

(3) Oncle maternel de Jacques II : v. *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 284.



oncle ; mais Sad. A. nous mande de passer oultre à sa réception sans s'arrester à ceste difficulté ; par aultres du 15 janvier dernier, Sad. A. a réservé à sond. père l'exercice dud. estat sa vie durant, et sur le dos desd. lettres est la quittance du s[r] trésorier général pour le quart denier de la finance qu'est trois cens francs. J. Maillet, président, qui a prins le serment dud. Jacques, de tenir secret ce qui se passera en lad. chambre, de ne plus postuler à l'advenir et de n'aller seul au trésor, etc. » Suivent les noms de quinze conseillers présents (1).

Ainsi qu'on le verra plus loin, Jacques II épousa Marie, fille de Louis Léger, anobli en 1582. D'après une généalogie récemment communiquée par M. de Bacourt, ce mariage eut lieu à Bar, le 11 septembre 1629.

Nous retrouvons mention de Jacques, dans le *Journal de Marlorat*, deux ans plus tard :

« *Auditeur des comptes.* — Le mercredy, 20 aoust 1631, ont esté entérinées les lettres patentes de S. A., qui accorde à Jacques Lescamousier, qui a la survivance de son père, en considération qu'il a presté à Sad. A. 6000 fr. qu'il croioit employer à l'achat d'un estat d'assesseur au bailliage de Bar, que Sad. A. luy a pris en constitution de rente, comme se verra cy après, luy accorde les gages, arpent de bois, poulles et autres profits dépendans de l'estat de son père la vie durant de sond. père, à commencer à ce dit jour. » Suivent les noms de quinze conseillers présents (2).

Il se passe ensuite un long temps avant que je retrouve un acte relatif à Jacques Lescamoussier. Mais, vers 1660, une attestation d'origine commune lui fut demandée par deux membres de la branche de la Seille, « Jean de Lescamoussier, chevalier, seigneur de La Hayvaux et d'Attignéville,

(1) *Journal de Marlorat*, p. 175.
(2) *Journal de Marlorat*, p. 215.

colonel de cavalerie pour le service de S. A. de Lorraine Charles IV, demeurant à Neufchâteau, et François Lescamoussier, escuyer, capitaine de cavalerie pour le même service de la même Altesse, demeurant à Rosières ». L'acte fut dressé, par devant deux notaires de Bar, le 6 juin 1660. Dans ce but comparurent : « *Jacques de Lescamoussier*, escuyer, auditeur des comptes de Barrois, demeurant audit Bar, et Gaspard de Lescamoussier, son fils » ; ils reconnurent « la généalogie et manuscrit de deffunt Gaspard de Lescamoussier vivant escuyer, aussi conseiller auditeur desdits comptes, père dudit Jacquemin (1) et ayeul dudit Gaspard ».

Je n'ai pas connaissance de documents postérieurs relatifs à Jacques II, qui, comme on l'a vu dans l'épitaphe, serait mort le 3 mars 1672.

Dans cette épitaphe, ainsi que je l'ai fait remarquer, Gaspard II ne cite point sa mère. Aurait-il rougi de son nom ? Elle s'appelait, il est vrai, Marie Léger et elle était simplement fille d'un anobli ; mais il y aurait eu d'autant plus d'inconvenance à la passer intentionnellement sous silence, que son aïeule était elle-même de la famille Lescamoussier, branche de Sorbey.

En effet, Louis Léger, père de Marie, avait pour mère Marie Lescamoussier, de la seconde branche :

« Fille de noble conjoints Jean Lescamoussier et Petrequine de Lhôtel », Marie, dit Dom Pelletier, épousa « Claude Léger, docteur en médecine ». Leur fils, Louis, fut « seigneur de Villette », obtint des lettres de Charles III, duc de Lorraine, données à Nancy, le 15 juillet 1581, portant relief de noblesse maternelle avec puissance de prendre les armes de sa mère. Ses armoiries sont bien celles des Lescamoussier seigneurs de Sorbey.

Dom Pelletier dit encore que Louis Léger épousa

(1) Jacquemin, c'est-à-dire Jacques II.

« Jeanne de la Borde », dont il eut une fille, Barbe, qui épousa, par contrat passé à Dun, en 1600, « Jean-Philippe de Suève (1), seigneur de Pouilly (2), Meraville et autres lieux, et capitaine de Dun ».

Dom Pelletier, on le voit, n'a pas connu Marie Léger ; cela n'est pas surprenant ; car, d'après la généalogie envoyée par M. de Bacourt, cette dame était issue d'un second mariage. Louis Léger, que cette généalogie qualifie prévôt de Dun, « épousa, à Ligny-en-Barrois, Madeleine Mengeot (3), veuve d'Antoine Perin, prévôt de Ligny (4) ». Le document ajoute que Marie mourut, veuve, le 18 septembre 1687.

Cette même généalogie donne à Jacques II Lescamoussier et à Marie Léger cinq enfants : Gaspard, Louise, Françoise, Nicolas et Marie.

La « Généalogie tirée d'un arbre de ligne » dit : « Jacques Lescamoussier, conseiller à la Chambre des comptes de Bar, espousa Marie Léger, fille de noble Louis Léger, prévôt et capitaine de Bar. Il en eut :

« 1. Nicolas Lescamoussier, dont on ignore le sort ;

« 2. François Lescamoussier, escuyer. »

Gaspard II est omis dans ce document, qui s'arrête là.

Dans l'état de nos connaissances, il convient donc de donner, à Jacques II Lescamoussier, les six enfants qui suivent ; tout ce que j'en dirai ici, sauf pour Gaspard et

(1) Le nom primitif, *Zweiffel*, a été traduit, dans le pays roman, en *Suève ;* et, comme il est arrivé en d'autres cas analogues, on a souvent joint les deux noms, avec la préposition *de :* Zweiffel de Suève. Il s'agit d'« une très grande famille de Prusse », suivant le Comte de Ludre (*Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*, t. II, p. 44). La famille de Suève paraît avoir été répandue dans le nord du Barrois et dans les régions luxembourgeoises avoisinantes.

(2) Canton de Stenay, arr. de Montmédy, Meuse.

(3) Sans doute de la famille de Didier Mengeot, bourgeois de Ligny, anobli en 1578 : v. Dom Pelletier, p. 559.

(4) Fils d'Errard Perrin, anobli en 1561 ; v. Dom Pelletier, p. 627.

François, est transcrit des renseignements fournis par M. de Bacourt :

1. **Gaspard II** Lescamoussier, dernier mâle de sa branche, auquel un autre article sera consacré.

2. « **Nicolas,** capitaine d'infanterie pour le service de Sa Majesté, au service de la Reine (1689). »

3. **François,** écuyer, qui m'est connu uniquement par l'extrait rapporté plus haut.

4. « **Louise,** fille majeure en 1689. »

5. « **Françoise,** épouse de Jacques de Fournel, sieur du Rouchelle, major des ville et forteresse de Strasbourg pour le service du Roi. 1689. »

6. « **Marie,** femme en secondes noces de noble François Le Moyne, demeurant à la Tour de Chaumont-sur-Aire. Elle mourut en juin 1682 », et eut une fille, Louise, morte à l'âge de 2 ans. L. GERMAIN.

NÉCROLOGIE

LE COMTE DE MARSY

Le comte de Marsy, décédé à Compiègne le 29 mai, âgé seulement de 56 ans, se rattachait à nous par un double lien : comme Directeur de la Société française d'Archéologie, il comptait au nombre des membres honoraires de notre compagnie ; il en était aussi, depuis 1885, membre correspondant, à titre personnel ; nous avions en lui un confrère attentif qui, parmi les très nombreuses Sociétés françaises et étrangères dont il faisait partie, n'oubliait pas la nôtre ; il nous adressait des indications utiles, des extraits curieux des publications anciennes ou récentes, et parfois de petits travaux pleins d'intérêt ; qu'il me suffise de rappeler ici les trois suivants, insérés dans notre *Journal* : *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine, ayant travaillé en Hollande* (1886) ; *La sépulture de François de Lorraine, comte de Lambesc, à la basilique de San Pietro in Ciel d'oro à Pavie* (1892) ; *Artistes nantais en Lorraine et artistes lorrains à Nantes* (1899). — Chacun de nous se rappelle sa présence si remarquée aux fêtes de notre cinquantenaire, en 1898, et savent de

quelle manière aimable il a rendu compte, dans le *Bulletin monumental*, de cette modeste solennité. — Depuis trois ans, il avait aussi été nommé associé-correspondant de l'Académie de Stanislas. — M. de Marsy est venu plus d'une fois à Domremy, notamment en 1885, avec une délégation de la Société historique de Compiègne, dont il était le Secrétaire perpétuel, pour poser une plaque commémorative dans la maison de la Pucelle. A ce sujet, je crois devoir mentionner ses deux curieuses brochurettes (1890) : 1. *La fausse Jeanne d'Arc. Claude des Armoises. Du degré de confiance à accorder aux découvertes de Jérôme Vignier.* — 2. *Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, l'un des juges de Jeanne d'Arc.* — Je me garderais aussi d'omettre sa *Note sur un anneau mérovingien trouvé près de Compiègne* (1889), qu'il a restitué, avec beaucoup de vraisemblance, à notre saint évêque de Toul Gauzelin.

Bien qu'il fût possesseur d'une belle fortune et qu'ayant reçu son éducation dans sa famille, il ait toujours aimé le monde et les voyages, le comte de Marsy avait néanmoins résolu, de bonne heure, de donner à son existence un emploi utile ; il alla puiser à l'École des chartes les meilleurs leçons de diplomatique, d'histoire et d'archéologie. Avec son instruction étendue et solide, son étonnante faculté d'assimilation et, lorsqu'il le fallait, sa grande puissance de travail, il aurait pu se fixer sur un labeur considérable, publier une œuvre individuelle, à laquelle son nom serait, pour toujours, resté attaché. Mais il vit rapidement où sa vocation l'appelait : la plus belle des institutions de l'illustre Arcisse de Caumont, la Société française d'Archéologie, le réclamait à sa tête ; il y avait rang d'Inspecteur général lorsqu'en 1884, le regretté Léon Palustre se démit de la Direction pour s'occuper uniquement de sa grande publication sur la Renaissance en France. M. de Marsy était tout désigné pour lui succéder, et il n'a plus quitté ce poste qui lui convenait si parfaitement.

Il en fit sa chose principale ; toutes ses actions s'y rattachèrent, plus ou moins directement ; elles eurent toujours pour but de faire connaître davantage la Société, d'étendre ses relations, d'augmenter son influence. Il continua de préparer et de conduire avec beaucoup d'habileté, dans les provinces les plus diverses de la France, les Congrès annuels ; il rechercha particulièrement les occasions de franchir les frontières et de fraterniser avec les Sociétés similaires de territoires étrangers, limitrophes et amis ; les excursions presque triomphales exécutées en Navarre et en Guipuscoa, en Suisse et dans le sud de l'Angleterre, ne seront jamais oubliées de ceux qui y ont pris part. — De plus, M. de Marsy s'efforça d'assister à tous les congrès, à toutes les réunions scientifiques ou les expositions rétrospectives, qui avaient lieu en France et à l'étranger. Il estimait comme très important que la Société française d'Archéologie y fît acte de présence par son Directeur et, s'il se pouvait, par d'autres de ses membres plus ou moins élevés dans la hiérarchie.

Sa mémoire était merveilleuse et son jugement droit : par toute la France et la Belgique il n'y avait, pour ainsi dire, pas un homme s'occupant tant soit peu d'histoire ou d'archéologie dont il ne connût exac-

tement la valeur morale et scientifique, et des œuvres duquel il ne pût parler d'une manière exacte. Doué d'un esprit remarquablement lucide et de tous les dons de l'intelligence, ayant un goût très sûr et se montrant toujours d'une grande courtoisie, M. de Marsy était apte à présider les congrès et à diriger les débats avec beaucoup de tact, d'impartialité et une rare hauteur de vue.

D'une simplicité parfaite dans la vie ordinaire et dans le cours des Congrès, causeur charmant, plein d'entrain et de gaieté, il comprenait que les réunions solennelles, surtout en présence d'étrangers, réclament un certain apparat : avec son extérieur imposant et distingué, sa voix agréable et sonore, ses nombreuses décorations, il savait représenter dignement et majestueusement la Société dans toutes les réunions officielles et les cérémonies.

A tant de qualités, le comte de Marsy joignait celles du cœur : on trouvait en lui, non pas une fade bienveillance, se dépensant en vaines et banales paroles, mais une bonté réelle, qui se manifesta dans tous ses actes, pendant toute sa vie et à l'égard de tous. Toutefois, ses amis en eurent la meilleure part : pour eux, les démarches lui coûtaient peu ; ils étaient surpris de ses prévoyances touchantes, de ses attentions délicates.

Le comte de Marsy a été victime de son dévouement à la Société d'Archéologie : il paraissait jouir d'une santé parfaite ; mais lui ne se faisait pas d'illusions : il savait que son tempérament sanguin ne s'accommoderait pas longtemps de cette vie de voyages, de cérémonies et de banquets. Il vit, avec calme, arriver sa fin, hâtée par une douloureuse émotion ; il prit à loisir toutes ses dispositions dernières, envers les personnes, les Sociétés, les Musées auxquels il voulait laisser des souvenirs ou partager ses collections.

L'espace me manque pour parler de ses obsèques, qui eurent un caractère vraiment solennel, et des discours nombreux qui y furent prononcés. Le nouvel évêque de Beauvais, Mgr Douais tint à venir à Compiègne pour y assister et donner lui-même l'absoute.

Le comte de Marsy a publié quantité d'opuscules sur les sujets les plus variés : études érudites de diplomatique et d'archéologie, questions héraldiques, rapports, articles nécrologiques, comptes-rendus de livres, de congrès et d'excursions archéologiques ; il excellait dans ce dernier genre : mettant à l'écart tout apprêt scientifique, il dépeignait très exactement la physionomie de ces réunions et des choses vues ; il trouvait la note juste pour faire ressortir l'objet typique, le détail caractéristique des monuments visités et des régions traversées, sans négliger les particularités curieuses de mœurs locales, sachant agrémenter tout cela d'observations piquantes, parfois d'une légère pointe de critique fine, toujours de remarques suggestives.

La période de cette direction de quinze années restera remarquable dans les fastes de la Société française d'Archéologie, et la mémoire du comte de Marsy sera toujours chère à ceux qui l'ont beaucoup connu, c'est-à-dire beaucoup apprécié et aimé.

Léon GERMAIN.



INSERTION LÉGALE

Arrêt de la Cour d'Appel de Nancy.

Études de Me GUILLAUME, avoué à Toul, et de Me GEGOUT, avoué à la Cour d'appel de Nancy.

La Cour d'appel de Nancy, chambre correctionnelle, a rendu, à son audience publique du 12 juillet 1900, l'arrêt dont suit la teneur ;

Entre :

1° M. MORLOT (Charles-Albert), cultivateur ;
2° M. SERRIÈRE (Charles-Jules), propriétaire ;
3° M. CADIOT (Gabriel-Paul-Émile, docteur en médecine ;
4° M. PERRIN (Jean), propriétaire ;
5° M. PARISOT (Alexandre-Émile), propriétaire ;
6° M. VAUTRIN (Joseph-Hippolyte). propriétaire ;
7° M. GAUDEL (Joseph-René), journalier ;
8° M. VAUTRIN (Charles-Joseph), journalier, demeurant tous à Vandeléville,

Appelants,

Et :

1° La Société d'Archéologie lorraine et du musée historique lorrain, ayant son siège à Nancy au Palais Ducal, Grande-Rue Ville-Vieille, représentée par :
2° M. QUINTARD (Léopold), homme de lettres à Nancy. Président ;
3° M. Raymond DES GODINS DE SOUHESMES, homme de lettres, membre et Vice-Président, demeurant à Nancy ;
4° M. GERMAIN (Léon), membre et secrétaire perpétuel, homme de lettres, à Nancy ;
5° M. BOYÉ (Pierre), avocat à la Cour, membre et secrétaire annuel, demeurant à Nancy ;
6° M. MAURE (Marcel), avocat, membre, demeurant à Nancy ;
7° M. LALLEMENT (Léon), propriétaire à Nancy, membre ;
8° M. LEFEBVRE (Henri), demeurant à Nancy, membre ;
9° M. QUINTARD (Albert), demeurant à Nancy, membre ;
10° M. HEITZ, demeurant à Vézelise, membre ;

Intimés ;

Et encore entre :

La Société d'Archéologie, Léopold QUINTARD, Raymond DES GODINS DE SOUHESMES, GERMAIN (Léon). Pierre BOYÉ, MAURE (Marcel), LALLEMENT (Léon), LEFEBVRE (Henri), QUINTARD (Albert), HEITZ ;

Appelants ;

Et :

MM. MORLOT (Charles-Albert), Serrière (Charles-Jules), CADIOT (Gabriel-Paul-Émile), PERRIN (Jean). PARISOT (Alexandre-Émile), VAUTRIN (Joseph-Hippolyte), GAUDEL (Joseph-René), VAUTRIN (Charles-Joseph ;

Intimés ;

En présence de :

M. le Procureur Général près la Cour d'appel de Nancy ;

Sur la preuve des faits ;

Attendu qu'il résulte de l'information des débats et de leur aveu, que MORLOT (Charles), CADIOT (Gabriel), SERRIÈRE (Jules), PERRIN (Jean), PARISOT (Alexandre), VAUTRIN (Joseph), GAUDEL (René) et VAUTRIN (Hippolyte), ont publié et fait distribuer à domicile ou dans les rues de Vandeléville, les 16, 17, et 18 février 1899, un imprimé sous forme de circulaire signé de leur nom, commençant par ces mots : « Messieurs les électeurs dans le milieu de l'été » et finissant par ceux-ci « Électeurs, attention, vu les candidats » ;

Que dans cet imprimé on lit les phrases suivantes : « dans le milieu de l'été dernier, une délégation de la Société d'Archéologie empruntant les procédés des cambrioleurs, pénétra dans la crypte de l'église de Vandeléville à l'aide de fausses clefs; peu de temps après cette visite clandestine, le bas-relief ornant le caveau des seigneurs de Vandeléville » ;

Et plus loin « que le Procureur a été prié de poursuivre l'affaire jusqu'à punition des cambrioleurs » ;

Attendu que reprocher à une personne de s'introduire dans un édifice à l'aide de moyens en usage chez les malfaiteurs et de s'y livrer à des déprédations, constitue incontestablement une diffamation, c'est-à-dire l'imputation d'un fait déterminé de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de celui auquel il est imputé ;

Que d'un autre côté, qualifier quelqu'un de cambrioleur, c'est lui prêter un vice qui l'assimile à un voleur de profession et se servir à son égard d'une expression qui prend ainsi le caractère d'une injure ;

Attendu que ces imputations diffamatoires et cette injure revêtent une gravité particulière lorsqu'elles s'adressent à une Société dont la mission est précisément de sauver de l'oubli les monuments historiques ou artistiques d'une province en leur offrant dans un musée un asile où ils sont désormais à l'abri de la destruction, tout en restant offerts à l'admiration des visiteurs et à l'études des archéologues ;

Que la Société d'Archéologie lorraine, institution reconnue d'utilité publique, représentée par son Président, ayant été nommément désigné, dans la circulaire ci-dessus relatée, est fondée à demandera réparation du préjudice qui lui a été ainsi causé ;

Que le même droit appartient également aux membres de sa délégation ; que, sans doute, ils ne sont pas individuellement nommés, mais qu'ils sont absolument désignés et qu'ils pouvaient la isément se reconnaître ;

Que si leur honorabilité notoire les met au-dessus des attaques dont ils ont été l'objet, il n'est pas moins incontestable qu'atteints dans leur réputation d'hommes privés et d'archéologues, il leur est dû une indemnité et que leur demande à cet égard doit être accueillie ;

Attendu que. pour échapper aux poursuites dont ils sont l'objet, les prévenus excipent en vain de leur bonne foi ; qu'il suffit, pour se convaincre du contraire, de se reporter à la correspondance échangée entre le Maire de Vandeléville et les autorités judiciaires chargées de l'instruction de l'affaire ; qu'il en ressort qu'après preuve acquise de l'inanité de leurs imputations par la communication de la procédure, les prévenus ont néanmoins persisté, contre toute évidence, dans leurs premières accusations ;

Attendu, d'autre part, que si, au cours d'une période électorale, l'ardeur de la lutte peut excuser, dans une certaine mesure, la vivacité des expressions, c'est à la condition que celles-ci s'adressent à la personne des candidats et ne visent pas, comme dans l'espèce, des personnalités étrangères ;

Que si, en se présentant aux suffrages de leurs électeurs, les prévenus désiraient les éclairer sur les causes de leur démission collective, ils pouvaient le faire sans user des expressions dont ils se sont servis et qu'un esprit de malveillance leur a seul inspirées ;

Qu'ils ont donc été, à bon droit, reconnus coupables des délits de diffamation et d'injures publiques relevés à leur charge ;

Sur la peine prononcée :

Attendu que la peine infligée par les premiers juges est exagérée, qu'il y a lieu de la diminuer, tout en maintenant une différence dans la pénalité en ce qui concerne Cadiot et Morlot et les autres co-prévenus ; que le premier, en effet, a été l'inspirateur de la circulaire incriminée, que le second, à raison de ses fonctions de maire et de son degré d'instruction, a pris une part plus directe à sa rédaction ;

Sur les réparations civiles :

Attendu que la Cour possède des éléments d'appréciation suffisants pour évaluer le préjudice causé à la Société d'Archéologie et aux membres de la délégation, que l'allocation de 100 fr. de dommages-intérêts pour la première et de 50 fr. pour chacun des membres de la délégation et la totalité des frais à titre de supplément de dommages-intérêts constituera une indemnité équitable ;

PAR CES MOTIFS :

La Cour reçoit en la forme comme réguliers l'appel des prévenus, celui de la Société d'Archéologie et celui des membres de sa délégation envers le jugement dn Tribunal correctionnel de Toul du 7 mars 1900 :

Au fond :

Déclare les dits appels bien fondés et y faisant droit quant à l'application de la peine et au chiffre des dommages-intérêts ;

Confirme le jugement attaqué sur la déclaration de culpabilité ;

Déclare, en conséquence, les prévenus atteints et convaincus : 1° D'avoir, les 16, 17 et 18 février 1899, à Vandeléville, publiquement diffamé dans un écrit rédigé, publié et distribué par eux, la Société d'Archéologie lorraine et les membres de sa délégation en leur imputant de s'être introduits à l'aide de fausses clefs dans la crypte de l'ancienne église de Vandeléville et d'y avoir mutilé à coups de marteau et de burin le bas-relief ornant le caveau des seigneurs du lieu ; 2° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, publiquement injurié, dans un écrit publié et distribué par eux, la Société d'Archéologie et les membres de sa délégation en les traitant de cambrioleurs ;

En leur faisant application des articles de lois visés et transcrits au jugement et dont lecture a été donnée à l'audience du Tribunal ;

Condamne solidairement :

CADIOT à 100 fr. d'amende, MILLOT à 50 fr., et SERRIÈRE, PERRIN, PARISET, VAUTRIN (Joseph), GAUDEL et VAUTRIN (Hippolyte), chacun à 30 francs ;

Les condamne également au regard des parties civiles et ce, solidairement, à 100 fr. de dommages-intérêts vis-à-vis de la Société d'Archéologie lorraine, à 50 fr. de dommages-intérêts vis-à-vis de chacun des membres de la délégation de la Société avec intérêts à partir du jour de la demande ;

Dit que les parties civiles en leur qualité seront tenues de la totalité des frais, sauf leur recours contre les condamnés, lesquels devront, en définitive, les supporter solidairement comme de droit à titre de supplément de dommages-intérêts. Dit que dans ces frais seront compris ceux de l'avoué des parties civiles dont la présence à la barre a été nécessitée par les intérêts de la défense ;

Les dits frais liquidés pour ceux avancés par la partie civile à 218 fr. 24, pour ceux dus à l'avoué à 23 fr. 55, et pour ceux dus au Trésor à 10 fr. 25 ;

Ordonne l'insertion du présent arrêt aux frais des condamnés solidairement entre eux dans 4 journaux des départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, au choix des plaignants ;

Dit toutefois que le coût de chaque insertion ne dépassera pas 50 fr.

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps ;

Ainsi jugé ;

Pour copie conforme :
J. GEGOUT, *Avoué à la Cour.*

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE.—Nos 9 ET 10. — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1900.

MÉMOIRES

—

LES ORIGINES DU VILLAGE ET DE L'ÉGLISE D'ARNAVILLE (1).

Moins heureux que son voisin Bayonville, le village d'Arnaville n'a pas de bibliographie (2). Sauf les articles de Lepage (3), rien n'a été spécialement consacré à Arnaville ; toutefois un médecin de ce lieu, Napoléon Henry, a donné dans des ouvrages sans valeur (4) quelques renseignements qu'a recueillis Olry dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Toul* (5). Presque tous les

(1) Département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Toul, canton de Thiaucourt.

(2) Voir Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen-âge. Topobibliographie*, art. Bayonville.

(3) *Statistique de la Meurthe*, art. Arnaville ; *les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 39.

(4) *Histoire de Pont-à-Mousson et de ses environs*, 1839, p. 72-74 et 134-163 ; *Le bateau à vapeur le Stanislas, de Nancy à Metz*. Metz 1842, p. 36-39.

(5) *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. XIII, 2e partie, p. 285.

détails ainsi connus sont fantaisistes (1) ; il en est malheureusement de même, croyons-nous, de ce qu'on a écrit sur Arnaville au point de vue archéologique (2).

Ce n'est pas, du reste, à une époque aussi ancienne que nous eussions voulu remonter ; nous nous proposons d'étudier l'histoire d'Arnaville d'après les sources écrites dignes de foi. Cet essai ne saurait être une monographie : elle ne pourrait être complète, faute de documents pour des siècles entiers. Nous tâcherons, du moins, de grouper les fragments d'une étude de ce genre pour donner tout leur intérêt aux questions que nous nous proposons de traiter.

I

Le mot latin *Arnaldivilla*, d'où est tiré Arnaville, est composé du nom commun *villa*, qui signifie domaine rural, et d'un nom propre de personne, *Arnaldus*, qui en désigne sans doute le fondateur. Il nous est connu pour la première fois, au milieu du IX[e] siècle, par le Cartulaire de

(1) On en peut en juger par les étymologies qu'imagine Henry : *Ad navalia* pour Arnaville, en raison d'un ancien port qui existait à l'embouchure du Rupt-de-Mad; *Gallorum vallis* pour le ruisseau de Goulainvaux, du territoire de Bayonville. Pour fortifier cette dernière étymologie, l'auteur raconte qu'il y avait, dans les bois de Bayonville, une sorte de menhir portant une inscription latine, indiquant que, chez les Gaulois, outre la corporation des druidesses, il en existait une des prêtresses (*Le Stanislas*, p. 39-40). Ce monument n'a existé que dans l'imagination de Henry.

(2) Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, t. II, p. 130-31, parle d'un *castellum* situé entre Pagny et Arnaville; nous n'avons pu le retrouver. Dans son *Hist. de Pont-à-Mousson*, 164-166, Henry avait mentionné le prétendu château de *Virenne*, qui aurait été situé sur les confins du territoire d'Arnaville. Nous n'avons pu obtenir sur les ruines de ce monument aucun renseignement.

C. Bernhardt, *Les peuples préhistoriques en Lorraine*, 1890, p. 84 et carte, indiquait à Arnaville les restes d'une station néolithique. M. Braconnier lui-même qui, dans ses divers travaux géologiques, s'est occupé spécialement d'Arnaville, n'en fait pas mention. D'ailleurs, tous les objets recueillis, lors des travaux effectués pour le canal qui longe la Moselle, ont été mentionnés sous cette dénomination beaucoup trop vague : « De Scarponne à Novéant ».

Gorze (1) : en 851, sous la forme de *villa Arnoldi ;* en 858, sous celle de *Ernaldovilla* (2) ; ce n'est qu'en 884 qu'on trouve le mot *Alnaldivilla* (3) ; en 903, nous lisons *Arnaldo-villa;* en 967, reparaît *Alnaldi villa* (4). C'est sous une forme bien voisine, *Arnoldivilla*, qu'il est écrit, vers cette époque, dans les *Miracula sancti Gorgonii* (5). Dans le cartulaire de Saint-Vanne (6), les formes les plus usitées au xᵉ et au xıᵉ siècle sont *Arnoldivilla* et *Arnaldivilla.* Ce n'est qu'assez tard qu'apparaîtra la forme la plus voisine du français actuel, *Arnavilla ;* encore prêtera-t-elle à la confusion (7).

Les différentes formes que nous venons d'examiner désignent toutes le village actuel d'Arnaville, qui était, comme toutes les chartes le montrent, situé dans le *pagus Scarponensis* ou *Carmensis* (8), sur les bords du Rupt-de-Mad (9), près de la Moselle, ou un village qui en est voisin. D'ailleurs les formes *Alnaldus* ou *Alnoldus*, *Ernoldus, Arnoldus*, *Ernaldus*, *Arnaldus*, ne sont que les variantes à terminaison syncopée d'un même vocable, *Arnoaldus* ou *Ernoaldus*, dérivé peut-être lui-même du mot germanique *Erchinoaldus*. Ce nom d'*Arnaldus*, qui en français donne Arnaud, est bien différent du mot *Arnulphus*, que nous traduisons par Arnould. Ce dernier mot a été fréquent sous les Mérovingiens et les Carolingiens, surtout au Nord-Est

(1) Nous désignons sous ce nom les deux fascicules publiés par M. d'Herbomez, dans la collection des *Mettensia* (V. *Annales de l'Est*, t. XIV, p. 135).

(2) *Cartulaire de Gorze*, p. 97 et 105.

(3) *Id.*, p. 136.

(4) *Id.*, p. 153 et 203.

(5) Pertz, *Scriptores*, t. IV, p. 243.

(6) Sur le cartulaire, v. plus loin, p. 198, n. 5.

(7) V. plus loin, p. 204-206

(8) Sur ce pays, v. le *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, à ces deux mots ; sur l'identité du *Carmensis* et du *Scarponensis*, nous nous permettons de renvoyer à un article qui doit paraître bientôt dans les *Mettensia.*

(9) *Supra fluvium Magide : Cartulaire*, p. 97.

de la Gaule; l'autre a été surtout employé dans le Midi (1). Il nous est ainsi plus facile de rechercher quel a pu être le fondateur de la *villa* qui fut évidemment le berceau d'Arnaville.

Parmi les personnages qui portèrent le nom d'Arnald ou Arnoald, nous en connaissons deux qui vécurent vers la fin du VIe siècle; l'un paraît avoir été l'ancêtre de Charlemagne (2); l'autre, neveu de l'évêque de Metz Aigulf, lui succéda pendant sept ans (601-608 ?) au siège épiscopal. Le premier, assez peu connu dans nos régions, semble avoir vécu longtemps dans le Midi. Aussi, n'est-ce pas à lui, mais à l'autre, que les historiens lorrains ont attribué la *villa* des bords du Rupt-de-Mad. Lepage l'avait déjà indiqué, sans en donner des preuves (3); Huguenin appuya cette opinion. « Arnald, dit-il, était possesseur, sur la rive gauche de la Moselle, au Sud, à environ trois lieues de Metz, d'un beau domaine qui porte son nom (*Arnaldi villa*) (4). » « Ce fut sans doute après l'avènement d'Arnoald, dit-il plus loin, que la terre d'Arnaville entra dans le domaine de l'évêché de Metz; elle devint dans la suite une propriété de Gorze (5). » Cette affirmation de l'historien d'Austrasie n'est en réalité qu'une hypothèse; mais les chartes du cartulaire de Gorze ne peuvent que l'appuyer.

En 851, en effet, Drogon, archevêque de Metz et abbé de Gorze, échangea avec un de ses vassaux des propriétés situées à Beaumont-sur-Orne contre un manse, un moulin à blé bâti sur le Rupt-de-Mad, 60 jours de terre arable, dont cinquante dépendaient du manse et les dix autres du moulin, enfin une vigne qui pouvait rapporter 15 mesures

(1) V. Bonnel, *Die Anfœnge des Karolingischen Hauses.*

(2) *Id.*, surtout p. 29-32.

(3) Les *Communes de la Meurthe*, art. Arnaville.

(4) Huguenin, *Histoire du royaume mérovingien d'Austrasie*, 1862 p. 273.

(5) *Id.*, p. 279, note.

de vin (1). D'après la topographie d'Arnaville, ces terres devaient se trouver, autrefois comme aujourd'hui, sur les bords du Rupt-de-Mad, à l'Est du village : il s'agissait sans doute de l'ancien moulin à blé, le « *moulin haut* » comme on l'appelle encore aujourd'hui (2). Cette donation, il semble bien que ce fut en sa qualité d'évêque que Drogon la fit à l'abbaye de Gorze, et il est permis de supposer que depuis un siècle au moins, c'est-à-dire depuis la fondation du monastère par Chrodegand (745), ce n'était pas le premier don que les évêques de Metz lui faisaient à Arnaville. Quoi qu'il en soit, l'évêché de Metz paraît avoir possédé, en tout ou partie, dès le début du VIIe siècle environ, la terre d'Arnaville, et il semble bien que c'est à l'un d'eux, saint Arnald, que le village doit sa naissance (3).

Dès la fin du IXe siècle, l'abbaye de Gorze va voir ses biens d'Arnaville augmenter avec rapidité : en 858, d'une petite vigne ; en 884, elle en reçoit une autre assez étendue et plusieurs champs (4). Au début du siècle suivant (903), Gorze possède à Arnaville deux vignes nouvelles qu'elle donne en précaire moyennant une rente annuelle (5) ; en 967, elle échange une vigne contre deux autres pour y bâtir une église (6). Nous reviendrons plus loin sur ce dernier événement (7).

(1) *Cartulaire de Gorze*, p. 97.

(2) Par opposition au « *Moulin bas* », situé en aval, et qui sert aujourd'hui de filature.

(3) On peut opposer à cette explication le fait qu'à Arnaville il n'y a aucune trace du culte de saint Arnaud : dans ce cas, le nom du village proviendrait plutôt de l'intendant que du propriétaire de la *villa*. Ce serait là, croyons-nous, s'exposer à des hypothèses qui reposent sur une observation négative : l'absence du culte d'un saint, là où on pourrait l'attendre ; d'ailleurs, nous ne savons pas quel était le culte primitif d'Arnaville (v. plus bas, p. 203, note 5).

(4) *Cart^re^*, p. 103 et 136.

(5) *Id.*, p. 155.

(6) *Id.*, p. 203.

(7) V. plus loin, p. 203.

Bientôt, Gorze ne va plus être seule à posséder des biens à Arnaville ; l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun en acquerra d'autres sur le même territoire. Depuis sa fondation (952), Saint-Vanne n'avait cessé de prospérer. Peu à peu, elle s'établit suffisamment à Arnaville pour y laisser sa trace dans la toponymie (1). Les confirmations de biens, bulles papales ou diplômes impériaux, nous font connaître ces possessions de 980 à 1061. Ces territoires peuvent se ramener à quelques vignes, désignées par le nom de leurs donateurs.

La bulle de confirmation des biens de cette abbaye par Jean XII (962) ne comprend pas Arnaville (2) ; mais Dom Calmet, copiant sans doute la *Chronique de Flavigny* (3), l'a fait suivre de la liste de ses futurs donateurs. Les moines de Saint-Vanne ne tardèrent pas en effet à devenir propriétaires à Arnaville : en 980, l'abbaye y possède des vignes qui lui viennent d'Adelard, d'Amalric et d'Adalbert ou Albert (4). A ces donateurs, qui paraissent appartenir à une même famille (5), se sont joints, en 1015, la duchesse Richilde, avec des vignes et un manse libre (6), et un certain

(1) Ex. le lieu-dit : « *Corvée Saint-Vanne* ». Voir aussi plus bas, à propos de la charte de 980

(2) Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1re édit., t. I. Preuves, col. 369.

(3) Pertz, *Scriptores*, VIII, 364.

(4) Id., *Diplomata*, II, 246.

(5) Suivant celui des Cartulaires de Saint-Vanne, qui nous a paru le meilleur (Bibliothèque nationale, Fonds latin, 17,639), à la fin du xe siècle Adelard et Adalbert seraient frères (f° 38), Amalric, vicomte [de Verdun], serait vidame et avoué de Saint-Vanne (38 v° et 39) ; mais les deux fils de ce dernier portèrent les noms de Thierry et Adalbert. L'Obituaire de Saint-Vanne (Bibl. de Verdun, ms n° 7) nous indique seulement que notre Adalbert était clerc et fils du duc Thierry.

IX. Kal. april. Adelbero clericus, Theorici ducis filius, pro cuius requiem in Arnaldivilla due vinee sunt traditæ (*f° 184* v°). De même, *VIII Kl. april. Adelaudus laicus qui in Arnaldivilla plurima contulit bona* (*f° 185*).

(6) « *Vineas etiam in Arnaldivilla, ex dono Richuaræ duxtricis, cum manso indominicato.* » Cartulaire de Saint-Vanne cité, p. 46-47, Cf.

Gérulphe, avec un manse complet et d'autres vignes (1).

Après ces deux diplômes, il faut dépasser la moitié du siècle pour trouver, dans des bulles (2) concernant Saint-Vanne, de nouvelles indications (3); mais, seule, la donation de Nicolas II (1059-1061) fait mention de vignes données par une femme nommée Marthe, et de la moitié d'un moulin avec une vigne, dons de l'avoué de l'abbaye, Richard (4).

Indépendamment de ces pièces, une charte de l'évêque de Verdun, Albert, mentionne le don d'une nouvelle vigne fait par Thierry de Mercy (?) et sa femme (5). Outre tous ces personnages, il y eut encore, suivant Dom Calmet et la *Chronique de Flavigny*, deux autres donateurs, Warnère et le chanoine Lambert (6).

Ainsi, à la fin du XIe siècle environ, l'abbaye de Saint-Vanne possédait de nombreuses vignes à Arnaville et au moins un manse et la moitié d'un moulin. Ces vignes, nous ne saurions les localiser; mais nous pouvons retrou-

Coll. Moreau, copie d'après le ms. original, certifiée par dom Colloz. Selon dom Calmet, il s'agit de la duchesse Richilde, femme du duc Thierry, duc de Lorraine et de Bar, cité plus haut. Richilde avait donc, de son chef, transmis à son fils, le clerc Albert, des propriétés à Arnaville.

(1) Cartulaire de Saint-Vanne, *idem*.

(2) La confirmation de Léon IX (1053) porte seulement: « *Harnaldi villa dono Adelaudi et Geruldi.* » Pflugk-Hartung, *Acta pontificorum romanorum inedita*, I, 22.

(3) *Ibidem*, p. 31. Cf. Obituaire de Saint-Vanne, f° 214: « *IV. Non. nov. Martha mulier pro cujus anima habemus XI partes vinearum in Arnaldivilla.* »

(4) Dans la bulle, il est dit : « *Molendinum unum* »; l'Obituaire porte (f° 215 v°): « *III. id. nov. Richardus hujus loci advocatus, qui dedit nobis in Arnaldivilla dimidium molendinum et unam vineam.* » Nous adoptons cette dernière version, pensant que l'abbaye n'aurait pas voulu elle-même diminuer ses possessions.

(5) *Vineam I. in Arnaldivilla, dono Theodorici de Marsia et uxoris ejus Euphemiæ.* Cartulaire cité p. 69.

(6) V. plus haut, p. 198, notes 2 et 3.

ver quelques-uns des lieux-dits où elles étaient situées (1). Il existait trois clos, l'un sur les bords de la Moselle, les deux autres portant le nom de leurs donateurs, Adelard et Albert. Parmi les autres propriétés, la vigne « *quæ dicitur Martini* » peut avoir été l'origine du lieu-dit *le Champ-Martin* (2); de même, « *Lambert-Fontaine* » (3) peut rappeler la donation du chanoine Lambert. Parmi les véritables lieux-dits qui avaient déjà un nom, nous pouvons reconnaître avec plus de certitude, dans les formes « *in plantaria* » ou « *in plantariis* », les lieux nommés « *la Plantière* » ou « *les Plantières* (4) ». Quant aux autres lieux cités : « *in mortario* », « *in argileto* », « *in marmoreio* », leur nom provient évidemment de la constitution du sol, tantôt argileux, tantôt dur comme du marbre.

Il faut dès lors attendre près d'un siècle, pour trouver un document intéressant le village d'Arnaville (5). Dans cet intervalle, il a dû se produire de profondes modifications dans les propriétés des deux abbayes ; mais nous n'en avons que des indices. Dès la moitié du XIIe siècle (6), du côté de Pagny et même de Bayonville, le territoire d'Arnaville était voisin de propriétés appartenant à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, sise au territoire de Prény. Sans doute il y avait eu déjà des contestations entre les vassaux des deux abbayes, avant la date où les documents en font mention, en 1185. A ce moment, Simon de Pagny, donnant aux sujets de l'abbaye de Gorze, pour ses habitants d'Arna-

(1) Il s'agit ici uniquement du contenu de la charte de 980 (Voir plus haut, p. 198, note 4.

(2) Cadastre actuel, section D.

(3) *Id.*

(4) *Id.*, section B. Ces formes indiquent sans doute des vignes de plantation nouvelle.

(5) Voir les documents du XIIe siècle cités à la note suivante.

(6) V. Charte de 1142, citée dans *les Communes de la Meurthe*, et celle de 1181 dans Hugo, *Annales praemonstratensis ordinis*, t. II, p. 138.

ville, la communauté des biens qu'il possédait à Pagny, régla en outre à l'amiable les rapports des habitants des deux villages : dans les cas où ils se léseraient réciproquement, soit dans leurs prés, soit dans leurs récoltes, leurs dommages devaient être remboursés en nature (1).

Au début du XIIIe siècle, l'abbaye de Gorze allait encore accroître son vignoble d'Arnaville. Le prieuré d'Olley, dépendant de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, avait des vignes à Arnaville et à Pagny. Pressée par la nécessité, la maison-mère les avait vendues à Sainte-Marie-aux-Bois. En 1202, ces possessions furent l'occasion d'un différend entre Gorze et Sainte-Marie ; la première l'emporta : les arbitres nommés par l'évêque de Metz lui firent rendre ces biens (2). Gorze possédait toujours à Arnaville le moulin-haut. Sous l'administration de l'abbé Olivier (1220-1230), ce moulin fut donné à cens à un certain Jacques Cadayère, moyennant 30 sous en monnaie de Prény, payables dans l'octave de la Saint-Jean : le nouvel acquéreur ne pouvait diviser le moulin entre ses héritiers ; s'il voulait le vendre, le possesseur devait s'adresser à l'abbaye de Gorze, qui l'acenserait de nouveau à un de ses vassaux (3). A sa possession était joint l'usufruit de la forêt voisine (4) pour les réparations nécessaires : il s'agit évidemment des bois qui sont au S.-O. du Rupt-de-Mad.

Nous sommes arrivés en plein XIIIe siècle sans avoir beaucoup de renseignements sur le territoire d'Arnaville. Celui-ci était certainement bien délimité avant qu'il n'en soit question au XIIe siècle (5) ; il touchait aux bans de

(1) Archives de la Moselle, H. 768. n° 1. Original.

(2) *Ibidem*, n°s 2 et 4. Originaux.

(3) Ce moulin devait déjà être banal, comme il le sera plus tard.

(4) Archives de la Moselle, H. 768 n° 3.

Cf. *Id.*, H. 758, Terrier d'Arnaville, f° 19, v°, pour quelques détails ajoutés à la traduction de cette charte, mais qui peuvent être postérieurs.

(5) « Usque *ad terminum* Ernaldi », pièces de 1142 et de 1181, citées plus haut, p. 200, n° 6.

Gorze, Novéant, Pagny et Bayonville ; mais nous ne savons s'il dépassait la Moselle comme cela existait encore au début de notre siècle. La grand'rue qui traversait le village (1) se rattachait à la voie qui, de Pont-à-Mousson et Vandières à Pagny, gagnait Novéant et Metz, avec bifurcation sur Gorze. Moins importante que la voie gallo-romaine qui existait sur la rive droite de la Moselle, le chemin de rive gauche devait être suffisamment praticable pour permettre de passer à des personnes venues de loin et probablement avec de lourds chariots (2).

A ce moment aussi, le territoire d'Arnaville devait être divisé en trois bans, d'après le nom de ses principaux propriétaires. Ce n'est qu'en 1281 que nous trouvons l'indication du « *ban quon dit Saint-Gergonne* » (3) ou *Saint-Gorgon*, qui contient les biens de l'abbaye de Gorze ; nul doute que cette dénomination ne soit assez ancienne et peut-être contemporaine de la détermination de *ban Saint-Vanne*, qui rappelle la seconde abbaye. Peut-être existait également le *ban Saint-Pierre*, contenant les propriétés du duc de Lorraine (4). Il est possible encore que ce dernier ait d'abord compris tout ce qui n'appartenait pas à l'abbaye de Gorze.

Ainsi le village et le territoire d'Arnaville sont organisés : nous allons voir comment s'est créée son église.

(1) *Cartulaire de Gorze*, p. 203.

(2) C'est ce qui nous semble résulter du miracle rapporté *ad Arnaldivillam* par Jean de Vandières : le muet venu d'Autun, qui fut l'objet de ce miracle, devait être assez riche pour faire le pèlerinage de Saint-Gorgon. Pertz, *Scriptores*, IV, 243.

(3) Bibl. nat., Collection de Lorraine, t. 130, f° 25.

(4) Quelle est l'origine de ce mot ? Nous ne le savons pas ; le cadastre, section B, indique deux lieux-dits *Saint-Pierre-Champs* et la *Fontaine Maître Pierre* qui peuvent avoir quelque analogie avec l'origine du ban lorrain.

Le fait que nous ne trouvons pas l'indication de ces lieux avant les comptes de l'année 1477 (Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 8224) ne prouve rien, puisque c'est seulement à partir de cette date que nous possédons les comptes des receveurs de Lorraine.

II

C'est un peu avant l'installation à Arnaville de l'abbaye de Saint-Vanne, que celle de Gorze y jeta le premier germe d'une organisation religieuse. Jusque là, sans doute, les quelques habitants du village, dépendant spirituellement de Gorze, étaient obligés de s'y rendre pour remplir leurs devoirs religieux ; un peu plus tard, peut-être se contentèrent-ils d'aller à Novéant, village beaucoup plus proche et qui, au xe siècle. avait deux églises (1). Ce ne sont là que des hypothèses ; mais ce sont les seules qui nous paraissent acceptables avant que l'abbaye de Gorze eût suffisamment de vassaux et de propriétés à Arnaville pour doter le village d'un édifice religieux (2).

Pour construire un oratoire, il fallait évidemment trouver un lieu suffisamment vaste, situé assez haut dans ce village, car tout porte à croire qu'Arnaville était déjà établi en partie sur la colline où avait pu s'élever l'ancienne villa (3) ; enfin, ce lieu devait être assez proche de la voie principale, pour rendre les communications faciles. Telle était la disposition d'une vigne d'une dizaine d'ares environ (4), que possédait un certain Harduin ; l'abbaye l'échangea contre deux autres, dont la dernière située en un lieu-dit « *ad Nuclearios* », nous ne savons où. La situation et la dimension de l'ancienne vigne d'Harduin nous a permis d'en retrouver l'emplacement sur le cadastre : par-

(1) *Cartulaire de Gorze*, p. 171.

(2) Peut-être, en remontant avant la fondation de l'abbaye, pourrait-on supposer que la chapelle de l'ancienne villa avait primitivement servi d'église à Gorze ; mais nous ne savons rien de cette villa, encore moins de ses annexes.

(3) Cette colline escarpée s'appelle le *Rudemont*.

(4) Nous avons essayé de nous rendre compte de la valeur des mesures anciennes, en supposant que la perche, à la suite de laquelle nous n'avons jamais trouvé un nombre de pieds dépassant quinze, en contenait seize ; le pied, évalué grossièrement à 0,30, nous donne des mesures d'accord avec les données du cadastre.

tant au Nord de l'ancien cimetière, où l'église actuelle est encore englobée, elle allait au Sud jusqu'à la grande rue (aujourd'hui route nationale), bordée à l'Est par une ruelle, à l'Ouest par la voie qui mène à l'église, comprenant ainsi, outre le cimetière et l'église, l'ancienne cure et le vaste édifice contigu que l'on appela au xv[e] siècle la « grande maison » du ban Saint-Gorgon (1), ce prétendu château dont parle Lepage, d'après Henry (2).

Là devait être construite, suivant la charte de 967, « une chapelle en l'honneur des saints martyrs Etienne et Gorgon (3) ». On ne tarda pas sans doute à élever, là où se trouve le sanctuaire actuel, une petite église qui peu à peu s'entoura d'un cimetière (4) et qui fut rapidement placée sous le seul vocable de saint Etienne, le patron actuel d'Arnaville. Cette église dépendait directement de Gorze et faisait partie du diocèse de Metz. C'est ce que n'a pas suffisamment considéré Lepage, en reprenant, dans sa *Topographie de la Meurthe*, les textes qu'il avait déjà employés dans ses *Communes* d'après les Bénédictins. Différentes confirmations des biens de l'abbaye de Saint-Vincent de Metz (1178 et 1192) contiennent la phrase suivante : « *ecclesiam sancti Clementis de Arnavilla et capellam sancti Gengulfi de Brocehi* (5) ». Le rapprochement des lieux indiqués dans ces chartes, avec cet Arnaville et ce Brocey, eût dû faire supposer que ces villages étaient situés dans le diocèse de Toul ; d'autres documents tirés, il est vrai, des Archives de la Moselle, et concernant un échange de biens entre les abbayes de Saint-Vincent et de Saint-Vanne, l'indiquent ouver-

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, H, 112, années 1462 et 1470.

(2) *Communes de la Meurthe*, art. Arnaville. Cf. *Le Stanislas*, p. 36-37.

(3) *Cartulaire de Gorze*, n° 110 (967), surtout p. 203.

(4) De là évidemment le mot de *Laître* (*atrium*) que devait porter plus tard l'agglomération centrale d'Arnaville.

(5) *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. III, p. 133 et 156.

tement (1). Lepage n'a pas connu ces documents, en dépit d'une note des Bénédictins, qui sollicitait une recherche (2). Aussi l'archiviste lorrain a-t-il cru qu'il existait à Arnaville une église placée sous le vocable de Saint-Clément, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent; bien plus, il l'a identifiée avec la chapelle actuelle, bâtie sur une colline à gauche du Rupt-de-Mad (3). La chose est et a toujours été impossible, car le ruisseau, qui, jusqu'à la Révolution, servait de limite entre le diocèse de Metz et celui de Toul, n'a jamais pu entamer la colline pour rejeter la chapelle à sa droite. D'ailleurs, ce Brocey ou Broucey qui, dans toutes ces chartes, accompagne le nom d'Arnaville, ne peut être Brocq ni une autre localité du diocèse de Metz, comme l'ont cru divers savants du département (4) : c'est Broussey-en-Woëvre, du diocèse de Toul. Sur la commune voisine de Raulecourt (5), existe la fontaine de Naville qui, selon Dom Calmet, était considérée comme la principale source du Rupt-de-Mad ; près d'elle était bâtie une église ruinée, dédiée à saint Clément. Il y avait ainsi deux Arnaville, qui, suivant l'historien lorrain, étaient réunis dans un dicton populaire : *Le ru de Maid commence à Naville et finit à Renaville* (6).

Cette phrase nous permet d'entrevoir comment, du voca-

(1) *Apud Ernaldivillam et Brouceium, Ralencort, Warencort, in tullensi dyoceso* (1236). Archives de la Moselle, H, 2255, n° 1. « *Ad bona nostra de Ernauville, Broucey...* » et « *in ep[iscop]atu tullen[si] apud Ernavillam et in villis de Broceio* », toutes deux de 1237. *Ibid.*, n° 2 et 3.

(2) « Arnaville devait être échangé, en 1236, contre Naurroy-le-Veneur. » *Histoire de Metz*, II, p. 133, note.

(3) *Les Communes de la Meurthe*, art. Arnaville, p. 39.

(4) Bouteillier, *Dictionnaire topographique de la Moselle*, art. Brocq et notes manuscrites de M. Sauer, placées sur les chemises qui renferment les documents originaux.

(5) Le document de 1236 cité plus haut, note 1, contient ce nom (*Ralencort*).

(6) *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 197.

ble primitif *Arnaville*, a pu se former ce mot Naville, analogue au patois *Nôveule*, qui désigne actuellement Arnaville. Cette dernière forme, qui paraît avoir été employée d'abord concurremment avec *Ernaville*, par métathèse se transforme en *Renaville*, qui par aphérèse est devenu *Naville*. Notons que ce dernier mot est sorti d'une forme latine plus pure, mais aussi plus courte, que celle qui a donné Arnaville, et que les mots ont, dans les deux cas, été abrégés d'après leur longueur. Aussi, quand la forme latine d'Arnaville n'est pas accompagnée d'indications telles que le Rupt-de-Mad, la Moselle, le Scarponais, Saint-Vanne, Sainte-Marie ou les villages voisins, devons-nous être très circonspects dans son attribution (1). D'une façon générale, nous croyons que la forme trop pure d'*Arnavilla* se rapporte à Naville ; il est plus difficile de se prononcer quand cette forme, suivie d'un *de*, indique une personne, parce que ces noms sont transcrits d'ordinaire dans la langue vulgaire (2).

L'absence, pendant plus de deux siècles, de tout document émanant de l'abbaye de Gorze ou la concernant, nous empêche de savoir quelles furent l'histoire et l'organisation de l'église d'Arnaville jusqu'au début du XIIIe siècle. A cette époque et peut-être avant, l'abbaye de Gorze, endettée, avait cédé l'église à un certain Marsile, chanoine de l'église de Saint-Sauveur de Metz. L'évêque Conrad, touché de la question, rappela au chanoine que le « patronage de l'église appartenait de toute ancienneté à l'abbaye de Gorze,

(1) En somme, le contexte permet ordinairement de fixer affirmativement ou négativement la topographie d'un lieu. Ainsi, l'*Arnoldivilla* d'une confirmation de biens de la Madeleine de Verdun, publiée par M. Parisot (*Annales de l'Est*, t. VII, p. 432) et datée de 1047, ne put se rapporter, croyons-nous, qu'à Naville. La plupart des localités énumérées appartiennent au département de la Meuse ; d'ailleurs, à Arnaville, nous n'avons trouvé de traces d'aucun autre monastère verdunois que Saint-Vanne.

(2) Ex. *Cono de Arnavilla* (Calmet, II, col. CCCXV), et *Houwart d'Ernaville* (Natalis de Wailly, *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIIIe siècle contenus dans la Collection de Lorraine*, p. 265).

son fondateur » ; il ferait rendre l'église à l'abbaye dès que la cure d'Arnaville deviendrait libre, soit par la mort, soit par la résignation du chanoine. Pour mieux administrer l'église, l'abbé de Gorze la ferait désormais desservir par un vicaire à portion congrue (1). Ce don fut ratifié le même jour (26 avril 1221) par l'archidiacre de Gorze, Gérard, dont dépendait la paroisse d'Arnaville. Il devait être confirmé un peu plus tard, sans doute à la mort de Marsile, par le doyen et le chapitre entier de la cathédrale de Metz (2), et même par le pape Grégoire IX (1229) (3). Dès lors, nous n'entendons plus, de longtemps, parler de l'église d'Arnaville : il est probable que, sous la direction de son vicaire, elle resta aux mains de Gorze comme elle sera encore au XVIII[e] siècle.

Louis DAVILLÉ.

LES CLOCHES DES CHAPELLES DE SAINTE BARBE ET DE SAINT JEAN-BAPTISTE A PONT-SAINT-VINCENT (1623 ET 1749).

Vers le sommet de la côte de Pont-Saint-Vincent, existe la chapelle de sainte Barbe, fondée en 1498 par Jeannot de Bidos et Madeleine de Parspergaire, sa femme (4). Cette chapelle se trouve, à présent, sur les glacis du fort établi sur la côte depuis la dernière guerre. Il y a environ dix ans, le commandant d'armes, M. le capitaine Masson, eut l'idée heureuse de restaurer l'oratoire érigé en l'honneur de la patronne de l'artillerie et du génie ; il en fit réparer les murailles et y plaça d'intéressants fragments de croix anciennes ou autres morceaux de sculpture religieuse recueillis aux alentours. Je reviendrai peut-être

(3) « *Vicario deservienti portio competens provideatur.* » Bibl. de Metz, Carthulaire de Gorze, ms. 77, p. 383.

(2) *Id.*, p. 385 et 387.

(3) *Id.*, 389 et suiv.

(4) V. mon travail *Excursions épigraphiques. Pont-Saint-Vincent.* Nancy, 1888 (extr. des *Mém. Soc. d'archéol. lorr.*), p. 46.

plus tard sur ce petit édifice. Pour le moment, je veux simplement rédiger mes notes relatives à la clochette qui s'y trouvait et à la petite cloche d'une chapelle assez voisine : celle de saint Jean-Baptiste, que l'on remarque à mi-côte, sur le chemin conduisant du bourg de Pont-Saint-Vincent au fort et à la chapelle de sainte Barbe. Je fus engagé à étudier ces objets par M. le capitaine Masson, chez qui je pus voir le premier et qui m'envoya, pour le second, une description et des croquis bien utiles : car cette cloche était d'accès difficile, comme je pus ensuite le constater moi-même, en prenant des notes, aidé d'un soldat. — Répondant ainsi à l'aimable invitation du commandant d'armes, j'eus le plaisir plein d'intérêt d'aller visiter le fort en compagnie de M. l'abbé D. Mathieu, aujourd'hui prince de l'Église romaine, et j'accomplis tardivement une promesse qu'il m'avait cependant été très agréable de formuler.

I. — La cloche de la chapelle Sainte-Barbe est haute de $0^{m}252$ sans les anseaux, ou de $0^{m}315$ avec ces appendices de suspension. La circonférence, à la *pince*, est de $0^{m}96$, et l'épaisseur maximum, de $0^{m}02$; elle pèse 25 kil. et sonne le *do* dièze.

Sur la *panse*, on voit une Vierge debout, tenant le sceptre et portant l'Enfant Jésus. Au cerveau et sur deux lignes, si je ne me trompe, on lit ceci :

IACQVE BARDIN MA FAICT FAIRE
AVE ✤ MARIA ✤ 1623 ✤

Après chacun des deux derniers mots et après la date, il y a une petite rose à quatre pétales : outre que les trois roses ont sans doute été jugées utiles pour garnir et orner la fin de l'inscription, cette fleur est, par excellence, l'emblème de la Vierge (1). Le texte religieux semblerait indiquer

(1) Le lis, souvent considéré de nos jours comme l'emblème principal

qu'il s'agissait d'une cloche destinée à sonner l'Angelus, sonnerie que l'on appelait anciennement, et en Italie maintenant encore, l'*Ave Maria*. Cette dénomination était d'autant plus naturelle, qu'au moyen-âge, on sonnait l'angelus seulement une fois par jour, à l'heure du crépuscule, vers laquelle il est de tradition que l'ange Gabriel annonça à Marie le mystère de l'Incarnation ; on se bornait à réciter une fois la Salutation angélique, telle qu'elle était formulée à l'époque, c'est-à-dire sans les adjonctions qui en ont, depuis, doublé l'étendue ; enfin, les deux premiers mots résument la salutation du messager divin (1). — Mais, plus tard, le texte *Ave Maria* a pu se répandre sur les cloches comme un simple hommage rendu à la Vierge.

Quant à Jacques Bardin, j'ai eu déjà à m'occuper de lui. Seigneur du Verger, en Bretagne, et commandant du château de Nantes, il fut, ainsi que son frère Philippe, anobli par le duc de Mercœur, comte de Chaligny : anoblissement que le duc Charles IV confirma pour Philippe en 1628. Jacques épousa à Nantes, en 1590, Bastienne Collignon, fille d'honneur de la duchesse de Mercœur, et qui décéda en 1618. Jacques mourut en 1626. Son épitaphe et celle de sa femme existent encore dans l'église de Pont-Saint-Vincent ; j'en ai fait connaître le texte (2).

II. — La cloche de la chapelle Saint-Jean a $0^{m}28$ de

de la Vierge, est, avant tout, celui du Christ. C'est la rose qui est par excellence la fleur de la sainte Vierge : les litanies de Lorette la nomment *Rosa mystica;* on lui tresse une couronne de roses dans le *rosaire*. Dante lui-même a comparé la Vierge à cette fleur :

Quivi è la rosa, in che'l Verbo divino
Carne si fece. Paradis, ch. XXIII.

(1) Sur l'histoire passablement complexe de l'*Angelus*, cf. *Analecta juris pontificii*, 1882, col. 425 ; Mgr X. Barbier de Montault, *Traité pratique de la construction... des églises*, t. I, p. 353-354 ; Abbé L. Morillot, *Étude sur l'emploi des clochettes*, 1888, p. 167-169 ; *Revue de l'art chrétien*, 1895, p. 460, etc.

(2) *Pont-Saint-Vincent*, p. 84 et 82, et *Mém. Soc. d'archéol. lorr.*, 1888, p. 315 et 313.

diamètre à la *pince*, et une hauteur de 0m22 ; sa plus grande épaisseur est de 0m02. Elle est dépourvue d'anseaux, mais surmontée d'une patte de 0m12 de hauteur (0m07 de plus grande largeur, 0m02 d'épaisseur) : cette patte, qui s'engage en une mortaise faite dans le mouton, est percée de trois trous, celui du milieu plus allongé verticalement, qui donnent passage à trois boulons, la fixant au mouton.

Au cerveau existent trois lignes d'inscription, entre filets (hauteur, au total : 0m04), surmontées d'une couronne ou frise de 0m02, décorée de raisins et de feuillage. Le bas de la *panse* est garni de filets qui servent de base factice à des sujets décoratifs : d'un côté est le crucifix ; de l'autre, la sainte Vierge debout, portant l'Enfant Jésus. A la gauche du Crucifix, on voit la marque du fondeur, sur laquelle je reviendrai. Enfin, au bas, entre la Vierge et le Crucifix, est inscrit : IN BTE MAVBON (Jean-Baptiste Maubon).

La confection de l'instrument laisse fort à désirer comme netteté; toutefois, les caractères des inscriptions, ainsi que tous les ornements, sont bien saillants. Il existe des soufflures assez considérables dans la patte servant de support.

L'inscription principale, en caractères romains, comprend trois lignes, dont la première commence par la croisette initiale traditionnelle, et chacune des deux autres par une main indicatrice, ce qui est fréquent, à l'époque, sur les cloches. Voici le texte :

† LAN 1749 IAPPARTIENS A MR MATHIAS
☛ IACQVEMIN PRETRE ET CHAPELAIN DE LA
☛ CHAPELLE ST NICOLAS DALLAIN.

(*L'an 1749. J'appartiens à Monsieur* (1) *Mathias Jacquemin, prêtre et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas d'Allain.*)

(1) Anciennement, la qualification habituelle des prêtres, en Lorraine, était *Messire;* mais peut-être était-ce déjà changé au milieu du XVIIIe siècle ; l'abréviation MR ne saurait se traduire que par *Monsieur*.

La marque du fondeur représente une cloche, dans un cadre ovale formé par deux branches de laurier, liées à la partie inférieure. On lit en légende, le premier mot à la gauche, l'autre à la droite : ESTIENNE PERIN.

Il n'est pas surprenant de trouver associés, sur cette cloche, les noms des fondeurs Etienne Perrin et Jean-Baptiste Maubon : tous deux habitaient apparemment Outremécourt ; le second paraît avoir été le beau-frère, ou plutôt le gendre, du premier. Ce que je savais sur les Maubon se bornait aux indications suivantes de M. Jos. Berthelé :

« MAUBON OU MAULBON

« **Jean-Baptiste.** — Breuvannes, 1719. — Outremécourt, 1722, 1725, 1730. — Epoux de Jeanne Perrin.

« **Nicolas.** — Sommerécourt, 1733 (1). »

La famille Perrin a été beaucoup plus considérable. Voici d'abord les indications que fournit sur elle le même campanophile. Je résumerai ensuite, dans l'ordre chronologique, les renseignements que j'ai pu trouver ailleurs.

« PERRIN

« **Etienne.** — Outremécourt, 1710, 1713, 1716, 1719, 1722, 1725, 1730. — Epoux de Marguerite Briot.

« **Ignace.** — Outremécourt, 1722, 1725, 1730.

« **Jean.** — Outremécourt, 1701, 1704, 1707, 1710, 1713, 1716, 1719.

« **Joseph.** — Doncourt, 1704 ?, 1707, 1713, 1716, 1719, 1722, 1725.

« **Nicolas.** — Outremécourt, 1730 (2). »

En 1704, le 10 janvier, à Bourmont, *Joseph Perrin* et *Jean*

(1) Jos. Berthelé, *Les fondeurs de cloches de la Sénéchaussée de Bourmont du XVIe au XVIIIe siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal* dans la *Revue de l'art chrétien*, 1893, p. 130.

(2) Jos. Berthelé, *l. c.*, p. 130.



Perrin prennent part à l'élection d'un maître juré des fondeurs de cloches (1).

La cloche de Cesse (2), datée de la même année, offre l'inscription suivante : « Les Thouvenel, *Périn*, Baudouin nous ont faites. » Elle porte, en outre, la marque d'Ignace-Joseph Thouvenel (3). Nous retrouverons ce nom associé à celui des Perrin; l'un d'eux était, je le suppose, gendre ou beau-frère d'Ignace-Joseph Thouvenel, qui semble se donner la prééminence.

Jean Perin est du nombre des fondeurs que le chapitre de la cathédrale de Reims appela en 1705 afin d'examiner les cloches et apprécier les mesures à prendre pour l'amélioration de la sonnerie (4).

La cloche de Tollaincourt (5) porte : « *Les Perrin* m'ont fait en 1708 (6). »

Ignace-Joseph Thouvenel, *les Périn*, et François Briot, fondeurs à Outremécourt, firent, en la même année, la cloche de la Neuville-en-Hez (7); à ce sujet, le regretté M. Jules Marchal, de Bourmont, m'écrivait qu'il s'agit de « Jean et Etienne les Perin ».

En 1713, les cloches de Triaucourt (8) furent refondues par *Joseph Perin* (9).

(1) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1898, p. 159, 160.

(2) Canton de Stenay, arr. Montmédy, Meuse.

(3) A. Frézet, *Inscriptions mouzonnaises*, dans la *Revue hist. ardennaise*, 1900, p. 123.

(4) Dr Billon, *Campanologie*, 1866, p. 121.

(5) Canton de Lamarche, arr. de Neufchâteau, Vosges.

(6) D'après M. l'abbé Thomassin, curé de Martigny-les-Bains (Vosges) : v. mon travail *Les fondeurs de cloches lorrains*, 1887, p. 12.

(7) Canton et arr. de Clermont, Oise. — Cf. Barraud, *Notice sur les cloches*, dans le *Bulletin monumental*, t. X, 1844; F. Farnier, *Notice historique sur les cloches;* mon opuscule *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 12; enfin, mon travail *Les Briot et la famille de Pierre Woeiriot*, 1891, p. 9 et 39.

(8) Ch.-l. de canton, arr. Bar-le-Duc, Meuse.

(9) Renseignement fourni par M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville.

Au XIXe siècle, un certain J. Perrin, fondeur de cloches, travaillait à Maisoncelles, Haute-Marne (1), et une famille du même nom tint longtemps la fonderie de Robécourt (2), encore si honorablement connue, maintenant qu'elle est entre les mains de M. Ferdinand Farnier. Je ne sais si ces Perrin se rattachent à ceux du XVIIIe siècle, sur lesquels notre clochette de Pont-Saint-Vincent m'apporte la dernière date qui me soit connue.

Revenons à l'inscription principale de la cloche, par laquelle cet instrument sonore nous dit qu'il appartenait « à Mr Mathias Jacquemin, prêtre et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas d'Allain ». Cette inscription est singulière. D'habitude, la cloche destinée à un édifice religieux lui est donnée ; elle lui appartient. Comment se fait-il qu'un particulier, même prêtre, conserve la propriété de celle-ci ? Est-ce lui qui l'a fait placer dans la chapelle de saint Jean-Baptiste ? Qui était-il et quels liens l'attachaient à Pont-Saint-Vincent ? Je ne sais. — L'oratoire dont il avait le bénéfice est connu. En effet, dans l'église paroissiale d'Allain (3), H. Lepage a signalé « la chapelle de Saint-Nicolas, fondée en 1594, par Nicolas Jobal, religieux et aumônier en titre de l'abbaye de Saint-Epvre (4). Collateur : l'abbé, s'il était régulier, et les religieux, s'il n'était que commendataire (5) ».

Ce problème d'origine ne laisse pas que d'ajouter un surcroît d'intérêt à la petite cloche de Pont-Saint-Vincent.

LÉON GERMAIN.

(1) En parlant des cloches d'Usselskirch (anc. commune de Boust, canton de Cattenom, arr. de Thionville, Moselle), M. F.-X. Kraus (*Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*, p. 994) dit que la plus petite a cette inscription : « *J. Perrin fondeur de cloche*(s) *à Macboucelles Canton de Clermont dép. de H^te Marne* ». Au lieu de *Macboucelles* et de *Clermont*, il faut sans doute lire *Maisoncelles* et *Clefmont*.

(2) Canton de Lamarche, arr. Neufchâteau, Vosges.

(3) Canton de Colombey, arr. Toul, Meurthe.

(4) Abbaye bénédictine, actuell. faubourg de Toul.

(5) H. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 18.

L'ANCIENNE ÉGLISE ET LE CIMETIÈRE D'AUTRÉVILLE (1).

I.

Il s'agit d'une de ces vieilles églises-mères, jadis construites pour l'usage de plusieurs populations. Ce vénérable monument disparut en 1872.

C'était, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, un édifice roman, dans le style du XIe ou XIIe siècle. La tour, carrée et massive, par une disposition peu ordinaire, renfermait le chœur dans sa partie inférieure(2). Ce chœur, solidement voûté, était éclairé par trois baies, dont deux, placées latéralement, et la troisième percée dans le fond de l'abside. A l'origine, la nef devait être recouverte d'une voûte en bois, ou même d'une simple charpente décorée; dans les derniers temps, elle avait un plafond ordinaire. Outre le portail principal, décoré de quelques ornements de l'époque, il y avait deux portails latéraux, à l'usage des populations environnantes. A l'extérieur, des deux côtés, les murs étaient surmontés d'une ligne de modillons carrés, où apparaissait, çà et là et sans ordre, une tête plate ou une figure grimaçante.

Il est à remarquer que, contrairement à l'usage alors presqu'universellement suivi, cette église n'était point orientée de l'est à l'ouest, mais du sud au nord. Cette anomalie tenait probablement à la disposition des localités desservies par l'église.

En face de son portail, s'étageait à mi-côte l'ancien village de Soupy, depuis longtemps disparu. L'existence en est suffisamment attestée par la tradition, de même que par les énormes monceaux de pierres qui sont là comme le

(1) Arr. de Montmédy, canton de Stenay (Meuse), anc. diocèse de Reims.

(2) La même disposition existe à l'église de Baslieux, canton de Longwy; Cf. Léon Germain, *Baslieux*, 1887.

dernier débris de ses ruines. Du reste, l'église d'Autréville avait toujours porté le titre de « Saint Lambert de Soupy » et cette mention se trouve même dans les actes du siècle dernier.

Dans la direction de l'ouest, à la distance de deux kilomètres, se trouve le village de Moulins, qui alors n'avait d'autre église que celle de son prieuré de bénédictins, dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert. Cette église restait fermée aux habitants de la paroisse.

A trois kilomètres environ, du côté de l'est, on aperçoit le village de Pouilly. Là non plus, il n'existait pas d'église paroissiale, mais seulement des chapelles castrales, dans plusieurs des châteaux qui s'en partageaient le territoire.

Enfin, à quelques containes de mètres, au sud de l'église, se voit le village d'Autréville qui, après la ruine de Soupy, après l'abandon successif de Pouilly et de Moulins, hérita seul de l'antique édifice.

A quelle époque eurent lieu ces différents changements ? Une dalle tumulaire datant de 1667, que nous décri rons plus loin, nous apprend que, dès cette époque, il y avait un curé, et par conséquent un titre paroissial à Pouilly.

Si le lieu de sépulture de ce prêtre fut choisi à Soupy, de préférence à Pouilly, ce fut sans doute en raison de l'ancienneté et de la prééminence de l'église.

Il est certain qu'antérieurement à l'église actuelle, qui remonte au commencement du siècle dernier, il existait déjà à Pouilly une église fondée par les moines d'Orval, à cause des nombreuses possessions qu'ils avaient dans le village.

Ainsi, il est assez probable que cette église de Pouilly, primitivement simple chapelle, à l'usage des moines cisterciens et de leurs serviteurs, s'est détachée peu à peu de l'église-mère, et s'est trouvée enfin église paroissiale.

En 1667, elle ne l'était pas encore au point d'être jugée digne de posséder la sépulture d'un curé.

A Moulins, la séparation a dû se faire plus tardivement. M. Jeantin (*Manuel de la Meuse,* 2e partie, page 1494) nous apprend que, le 14 novembre 1669, l'abbaye de Saint-Hubert céda à la commune l'église du prieuré. Les habitants profitèrent de cette circonstance pour demander à l'archevêque de Reims l'érection de sa desserte en succursale de Pouilly. Mais cette disposition ne fut pas alors exécutée.

En 1673, dans une visite pastorale faite à Pouilly, l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, ordonne aux habitants d'Autréville et à ceux de Moulins, de fermer le cimetière et de réparer la tour de l'église de Soupy. Dans une visite postérieure, le 2 octobre 1685, l'archevêque nous donne les détails suivants :

« L'église Saint-Martin de Pouilly a deux secours : Saint-Lambert d'Autréville (ou de Soupy), et Saint-Hubert de Moulins. Le curé a deux vicaires, l'un résidant auprès de lui, l'autre à Moulins. Mais le vicaire qui demeure à Moulins ne dit point deux messes les fêtes et dimanches, parce que les habitants d'Autréville et de Moulins vont entendre la messe à l'église de Soupy, qui est entre les deux villages. » On le voit, la séparation était dès lors entièrement consommée pour Pouilly, qui avait son église paroissiale : elle ne l'était pas entièrement pour Moulins, bien que cette paroisse eût acquis, depuis plusieurs années déjà, l'église de l'ancien prieuré bénédictin. Du reste, l'examen des registres paroissiaux de Moulins laisse supposer que, jusqu'à la Révolution, les habitants de Moulins continuèrent à fréquenter l'église de Soupy.

Lors de la démolition de l'église, une partie de l'ancien mobilier fut transportée dans l'église nouvelle, gracieux édifice imitant le XIIIe siècle, et situé au centre du village d'Autréville. Il en reste aujourd'hui le maître-autel, qui

est le vieil autel roman, formé d'un massif de pierres supportant la table liturgique, mais caché sous des boiseries Louis XV. On voit aussi un bénitier en marbre noir, formé d'un piédestal très évasé, supportant une vasque ovale. Le reste du mobilier est moderne et ne mérite aucune mention.

II.

S'il ne subsiste plus rien de l'antique église de Soupy, du moins, le cimetière qui l'environnait est toujours là, servant à l'usage exclusif d'Autréville. Ce cimetière est fermé par un mur de pierres sèches, terminé en sommet aigu, mur qui date probablement de la visite de l'archevêque Le Tellier, en 1673.

Une porte au nord, en face du portail, donnait accès aux paroissiens de Pouilly et de Moulins ; une autre au sud, derrière le chevet de l'église, servait aux habitants d'Autréville. Cette dernière porte est encore munie, à droite, d'un bénitier de pierre, très simplement taillé et encastré dans la muraille.

Près de la porte du nord, deux magnifiques tilleuls qui ombrageaient autrefois le portail, semblent garder seuls le souvenir de l'église qui n'est plus, comme l'église elle-même semblait jadis conserver à travers les siècles la mémoire du village disparu.

Ce vieux cimetière est riche en monuments, modestes il est vrai, mais intéressants néanmoins et dignes d'être sauvés de l'oubli. Nous avons pu recueillir les inscriptions de quelques-uns.

Le plus curieux de ces funèbres souvenirs consiste en un bas-relief de pierre, représentant le Christ attaché à la croix et entouré de deux personnages agenouillés à ses pieds. Cette effigie se trouve encadrée dans une niche à fronton triangulaire très surbaissé. L'imagier, ayant donné trop d'ampleur au corps du divin Crucifié, a naïvement

replié les doigts de ses mains qui alors se détachent de la croix, et s'appuient sur la paroi intérieure de la niche. Sur la face antérieure, court de bas en haut, une inscription en caractères très fantaisistes, et partant presqu'indéchiffrables. Nous croyons pouvoir l'interpréter ainsi :

Cy gist honneste psonne Thomas de Hol... quy defuncta le ...... 1555.

Ce monument mesure un mètre de hauteur sur 0 m. 85 de largeur.

Une dalle de marbre noir, autrefois occupant le milieu du chœur, et laissée au même emplacement, marque la sépulture d'un ancien curé et porte l'inscription suivante :

HIC IACET D. ALBERICVS
HIEBAVT PASTOR
ECLIÆ DE POLIACO
QVI FVNDO FACTO
ARSARII IN PNTI ECLIA (*sic*)
ET IN ECCLIIS DE ONCO ?
ET POLIACO POST
LARGITIONEM BONO
RVM SVORVM PAVPE
RIBVS ET ECCLIIS PAV
PER IN TERRIS COELVM
DIVES INGREDI
MERVIT 8 MAII 1667

En dessous de l'inscription on voit gravée une tête de mort au-dessus de deux tibias croisés. Puis, en lettres cursives, les mots :

« *Requiescat in pace.* »



Une croix de pierre porte cette inscription qui en suit la forme :

CY
GIST
TIERRY
GVILLEMIN EN
SON VIVANT DMĒ
A MO
VLIN (1) QVI
TREPASSA
LE 4 IAN
VIER 161Z
PDPL (2).

Une autre :

YCI
GIST ET REPOSE
LE CORPS DE
GILLES LECVY (3)
QVY EST DESEDE
A LANNEE
1618
P. D. P. L.

Une autre :

YCI REPOSE LE CORPS
DE IEAN TRVBERT.
AAGE DE 70 ANS DECE
DA LANNEE 1711.

Derrière cette inscription, on lit celle de l'épouse :

MARIE
GABRIEL
SA FEMME
AGEE DE
69 ANS
DECEDA
LANNEE 1709.

Une petite croix de pierre aux angles taillés, porte, sur sa branche transversale, ces simples mots :

GERĀ DE PRAILES.

(1) *Demeurant à Moulins.*

(2) *Priez Dieu pour lui.*

(3) Peut-être de la famille de l'Ardennais J.-B. L'Ecuy, abbé général de Prémontré (1740-1834), qui a publié les *Annales d'Yvois-Carignan* du P. Delahaut, 1822 (Note de M. L. Germain).

Plus nombreuses encore sont les inscriptions funéraires que nous n'avons point découvertes. En effet, ces modestes monuments sont presque tous enfouis dans la terre. Si le temps efface tout, il semble qu'il exerce plus cruellement encore ses ravages sur les cimetières ; il en fait véritablement « une terre d'oubli ».

J. NICOLAS.

L'ÉLECTION DE L'ABBÉ THIBAUT DE GORZE, 1322.

Dans le *Pastor bonus* de Trèves (1900, p. 326-329), « M. H. Sauerland décrit l'élection de l'abbé Thibaut de Gorze en 1322, et montre quelles sommes énormes exigeaient parfois les élections au moyen âge. Celle-ci monta à environ 75,000 francs (1) ».

Dans son ouvrage sur Gorze, M. l'abbé Chaussier ne parle point des circonstances de cette élection (2).

L. G.

VITRAUX ARMORIÉS DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE TOURS, RAPPELANT LE ROI RENÉ, JEANNE DE LAVAL ET JEAN OU NICOLAS D'ANJOU, DUCS DE LORRAINE (*post* 1466).

En souvenir du cinquantenaire de la Société d'Archéologie lorraine, M. Le Grix, délégué de la Société archéologique de Touraine, a offert, au nom de cette savante compagnie, plusieurs de ses publications, notamment le superbe volume consacré au château d'Amboise, d'intéressants catalogues d'expositions rétrospectives, dont celle de 1890 fut tout à fait remarquable, puis aussi le catalogue du Musée de la Société. Ce dernier, qui date de 1871, doit, je crois, être prochainement refondu ; c'est ce qui me décide à ap-

(1) Dom Ursmer Berlière, *Bulletin d'histoire bénédictine*, dans la *Revue bénédictine*, 1900, p. 310.

(2) F. Chaussier, *L'abbaye de Gorze* (Metz 1894), v. p. 219.



peler l'attention sur de curieux débris de vitraux qui s'y trouvent mentionnés et qui se rattachent à l'histoire de Lorraine ; mes études spéciales me permettront peut-être de projeter quelque lumière sur le sujet (1).

Il y a quelques années, parcourant très rapidement le Musée de Tours, j'avais remarqué trois fragments de vitraux armoriés, évidemment postérieurs à 1466 et se rapportant au roi René ou à ses proches. Sur l'un de ces écussons existe un lambel, que l'on y voit rarement ; et, chose curieuse, étant donné les circonstances, je veux dire l'état de la famille à cette époque, ce lambel devait désigner, non pas comme d'habitude un puîné, mais bien le fils ou le petit-fils de René, c'est à-dire Jean ou Nicolas d'Anjou, qui furent tous deux aussi ducs de Lorraine.

Il importe de transcrire exactement la description de ces trois petits monuments donnée dans le Catalogue, à la série des « Fragments de vitraux peints » ; ils occupent les nos 7, 8 et 9, dont je supprime les indices pour les remplacer par de nouveaux numéros d'ordre. — Voici ce passage, après lequel je formulerai mes observations :

1. « Armoiries de Jean de Lorraine, cardinal, abbé de Marmoutier, mort en 1550 (?) (2). *Coupé, au* 1er de Jérusalem, *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même ; au* 2e d'Anjou-Sicile, *semé* de France, *au lambel à trois pendants de gueules ; au* 3e de Hongrie, *fascé d'argent et de gueules de huit pièces ; au* 4e (3) de Bar, *d'azur semé de croix recroisettées, au pied fiché d'or, à deux barbeaux*

(1) Ce travail a été communiqué à la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, le 7 septembre 1898, (v. les *Mémoires* de cette Société, 3e série, t. VIII, p. *xxj*).— M. Le Grix a eu l'obligeance d'en faire un résumé devant la Société de Tours (*Bull. trimestriel de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XI, 3e et 4e liv., 1898, p. 440).

(2) Le 19 mai 1550 : Viton, *Histoire généal. des Maisons souveraines de l'Europe*, 1812, t. II, 2e partie, p. 129.

(3) Nous passons ici évidemment aux quartiers de la *pointe*, c'est-à-dire de la moitié inférieure.

adossés de même ; au 5[e] d'Anjou, *semé* de France, *à la bordure de gueules ; et* sur le tout d'Aragon, *à quatre pals de gueules* (1). »

2. « Armoiries de Charles de Lorraine, cardinal, abbé de Marmoutier, mort en 1574 (?) (2). *Aux quartiers* de Lorraine : *au* 1[er] de Hongrie, *au* 2[e] d'Anjou-Sicile ; *au* 3[e] de Jérusalem, *au* 4[e] d'Anjou ; *au* 5[e] d'Aragon (3) ; *au* 6[e] de Bar ; *au* 7[e] de Lorraine, *d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; et* sur le tout, *un lambel à trois pendants de gueules.* »

3. « Armoiries indéterminées. *Parti*, 1° *aux quartiers* de Lorraine ; 2° (4) *au* 1[er] *et au* 4[e] *d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de 16 aiglettes d'azur*, qui est de Montmorency-Laval, *et au* 2[e] *et au* 3[e] *d'hermine*, qui est de Bretagne (5). »

Passons à l'identification de ces trois écussons.

1. Le premier est évidemment décrit en sens inverse, soit que le vitrail ait été posé à l'envers, soit que le peintre verrier ait fait erreur. D'après la description et le souvenir qui m'en reste, il ne saurait être attribué qu'à *un seul* personnage, savoir le roi René, qui a porté ces armoiries de 1466 jusqu'à l'époque de sa mort, en 1480. Dès 1453, il avait supprimé de son écusson le quartier de Lorraine, ayant laissé ce duché à son fils, Jean d'Anjou, héritier de

(1) On a omis d'indiquer le champ, qui doit être d'*or*.

(2) Le 26 décembre 1574 : Viton, *o. c.*, t. II, 3[e] partie, p. 5.

(3) Le rédacteur du catalogue n'aurait-il pas interverti par distraction les quartiers d'Aragon et d'Anjou, à moins que cette interversion ne soit le fait de l'artiste verrier ; mes souvenirs à cet égard ne sont pas précis. *Aragon* devait terminer la série des quatre royaumes, en chef ; avec *Anjou*, nous arrivons aux duchés, figurés en pointe, et dont celui-ci devait être le premier.

(4) Il faut évidemment suppléer ici le mot *écartelé*.

(5) *Catalogue du Musée de la Société archéologique de Touraine*, 1871, p. 62-63.

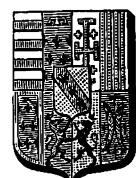
sa mère, Isabelle de Lorraine; en 1466, René ajouta le quartier d'Aragon; il porta dès lors : en chef, les trois royaumes, Hongrie, Sicile, Jérusalem; en pointes, les deux duchés, Anjou et Bar, et *sur le tout* le royaume d'Aragon (1).



Ecu du roi René, de 1453 à 1466, d'après une lettre ornée des *Preces piæ*.

Quant au cardinal Jean de Lorraine, son écusson, sur lequel on n'aurait pu omettre le chapeau, était fort différent, car il offrait la même disposition que les secondes armoiries du duc René II, avec Aragon formant un quatrième quartier en chef, et Lorraine sur le tout (2).

2. Le second écusson n'est nullement attribuable au grand cardinal de Lorraine; ses armoiries présentaient la même disposition que celles du cardinal Jean avec, outre le lambel des Guises, quatre quartiers en pointe, par suite de l'intercalation des quartiers de Gueldre et de Juliers entre ceux d'Anjou et de Bar (3).



Ecu des ducs de Lorraine depuis 1545.

(1) Cf. *Journal Soc. d'archéol. lorraine*, 1880, p. 220 221.

(2) Autant qu'il m'en souvient, on voit ses armoiries représentées plusieurs fois, en sculpture, sur le chœur de la cathédrale de Narbonne, ou sur des fragments conservés au Musée archéologique de la même ville. Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, planches de monnaies et médailles) a donné deux médailles aux armes de ce prélat (nos CXXXVII et CXXXVIII); on n'y voit pas de lambel, non plus que sur le sceau de 1518 publié par Ch. Robert (*Sigillographie de Toul,* p 109 et pl. XIII) et sur celui de 1546 décrit par Douët d'Arcq (*Collection des sceaux* des Archives nationales, n° 6222).

(3) Il existe un grand nombre de monuments offrant les armoiries de ce grand prélat; v., sans aller plus loin, les plaques de reliure publiées par M. H. Jadart, *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCII, p. 10, ainsi que les armoiries du bourdon de la cathédrale de Reims, données par le même (*Ibid.*, t. LXXIII); j'ai reproduit le cliché dans mes *Anciennes cloches lorraines*, 1885, pl., p. 50 (v. aussi *Journal Soc d'arch. lorr.*, 1885, pl., p. 180). V. aussi Douët d'Arcq, *o. c.*, n° 6226 (de 1564).

Je me représente ainsi l'écusson du Musée de Tours : en chef, les quatre royaumes, Hongrie, Sicile, Jérusalem, Aragon (1) ; en pointe, les trois duchés, Anjou, Bar, Lorraine ; et, brochant en chef, un lambel. Ces armoiries, postérieures à 1466 à cause du quartier d'Aragon, ne sauraient convenir qu'au fils ou au petit-fils du roi René : le lambel semblerait désigner plutôt le petit-fils, Nicolas d'Anjou, qui devint duc de Lorraine en 1470 ; cependant je crois acceptable que cet écusson puisse se rapporter à Jean d'Anjou, duc de Lorraine de 1453 à 1470 ; à cause des intentions qui faisaient placer ses armoiries à côté de celles de son père, on a peut-être cru devoir indiquer sa condition de fils du Roi par un lambel, alors même qu'à l'époque où furent fait ces vitraux, il ne l'aurait plus porté d'habitude. De même aussi, on a pu mettre occasionnellement l'écu d'Aragon au quatrième quartier du chef : je ne me rappelle pas avoir vu ce quartier sur d'autres monuments de ce duc, et son fils Nicolas porta Aragon *sur le tout* (2). J'incline donc à penser que le vitrail offre un écu qui désigne Jean d'Anjou, duc de Lorraine, mais qui a été un peu arrangé pour la circonstance.

3. Reste le troisième écusson, que le *parti* indique pour celui d'une femme et dont on nous dit que la première moitié, celle que désigne le mari, est, « aux quartiers de Lorraine » ; cette description venant à la suite des deux précédentes, il s'agit évidemment d'armoiries de compo-

(1) Aragon devrait être sur le tout : ainsi que je l'ai fait remarquer, la description reproduite plus haut manque de précision.

(2) V. les sceaux de ces ducs donnés par Olivier de Wrée, *La généalogie des comtes de Flandre...* ; Bruges, 1612, pl. 108 : l'écu de Jean est à six quartiers, sans Aragon, comme les armes que portait le roi René de 1435 à 1452 ; l'écu de Nicolas est augmenté d'Aragon sur le tout.

Douët d'Arcq donne un sceau de Jean (n° 789), de 1465, où il a vu un lambel sur le tout ; il en donne un de Nicolas (n° 813, de 1467) où il indique aussi « un lambel à trois pendants mouvant du chef ». Y aurait-il eu confusion avec le lambel du quartier de Sicile ?

sition analogue. D'où je ne vois qu'une princesse à laquelle l'écusson puisse se rattacher : c'est Jeanne de Laval, seconde femme du roi René (1454-1498). Il est vrai que, sur les monuments que je me rappelle de cette princesse, les armes de Bretagne ne figurent pas, et celles de Montmorency occupent les quartiers, non pas 1 et 4, mais bien 2 et 3; le 1er quartier est de France; le 3e, de France-Évreux ; et, sur le tout, est un écu de gueules au lion d'argent, qui est de Vitré (1). Mais il paraît que les armoiries de cette princesse n'ont pas toujours été les mêmes (2). Jeanne était fille de Guy XIV, comte de Laval, et d'Isabelle de BRETAGNE: les mêmes raisons qui ont porté à modifier l'écusson de Jean d'Anjou ont pu agir aussi pour faire représenter d'une manière particulière, et même anormale, les armoiries de Jeanne de Laval. A quelle autre alliance de Lorraine pourrait-on rapporter ce vitrail ?

Il serait superflu, je crois, de m'étendre davantage, à la distance où je me trouve, sur l'étude de ces trois fragments de vitraux, qui présentent, comme on le voit, un si intéressant problème héraldique et historique. Le rédacteur du catalogue a supposé évidemment que ces monuments, du moins les deux premiers, proviennent de l'abbaye de Marmoutier; la chose est-elle sûre? Cette question d'origine a de l'importance, et il y aurait à rechercher les relations qui ont pu exister entre le monastère désigné et le roi René, surtout postérieurement à 1466, époque fixée par le quartier d'Aragon. Puissent ces observations rendre

(1) V. la planche des *Amours du berger et de la bergère* dans les *Œuvres du roi René* par le comte de Quatrebarbes, 2e édit., t. II, p. 151. V. aussi les sceaux reproduits par MM. Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy, *Sigillographie des seigneurs de Laval*, p. 109. Ces auteurs ne décrivent point là les armoiries ; mais on trouve cette description, ou du moins l'attribution des quartiers, à la page 90-91 : ils citent des articles de MM. Hucher et le duc de Chaulnes, sur les vitraux de Sablé, dans la *Revue du Maine*, t. VI, p. 127 et 284.

(2) *Sigill. des seigneurs de Laval*, p. 108.



service aux rédacteurs du nouveau catalogue du Musée tourangeau, et à tous ceux qui seront disposés à examiner plus amplement ces curieux débris.

(19 juillet 1898.) Léon GERMAIN.

L'ANCIENNE ÉGLISE DE CESSE (1).

Il nous semble qu'il n'est pas inutile de faire revivre par le souvenir ces vieux monuments disparus pour faire place à d'autres qui très souvent leur sont inférieurs à plus d'un point de vue.

L'ancienne église de Cesse fut démolie en 1892, et remplacée par un édifice dans le style roman du XIIe siècle.

Voici la description de ce monument d'après des notes obligeamment communiquées par notre confrère M. l'abbé Lebarque.

I. — Cette église, dans sa partie latérale gauche, accusait, par ses quatre baies romanes, l'architecture du Xe siècle.

A cette époque, en effet, Cesse existait déjà comme village et très probablement comme paroisse. En 971, d'après M. Jeantin, Adalbéron, archevêqne de Reims, donne aux bénédictins qu'il vient d'établir à Mouzon (2), entr'autres villages, Cesse et ses dépendances : « *Setiam cum appenditiis suis.* » Deux années plus tard, l'archevêque confirme cette donation par une charte adressée à l'abbé Lieutald. Ainsi l'abbé de Mouzon se trouve donc haut justicier du village, terre et seigneurie de Cesse, avec droit de patronage sur ce bénéfice.

Sans doute, après quatre siècles écoulés, les bénédictins de Mouzon avaient perdu quelques-uns de leurs droits

(1) Canton de Stenay, arr. de Montmédy, Meuse.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arr. de Sedan, Ardennes.

à Cesse. Voici que, en 1260, Jean d'Apremont Busancy, seigneur en partie de Dun, Beaumont-en-Argonne et autres lieux, fonde à Cesse « une maison religieuse pour six clercs bénédictins, dont trois au moins seraient prêtres, et dont un dirait la Messe chaque jour pour les trépassés ». Il lègue pour cette fondation une cense qu'il possède dans ce village, et quatre cents livres parisis, à l'autel de Sainte-Marie de Mouzon. C'est là l'origine d'un prieuré connu sous le vocable de Sainte-Marguerite. Le titulaire de ce bénéfice était seigneur de Cesse et de Lusy pour moitié, mais relevant comme vassal de l'abbé de Mouzon.

Le portail, ainsi que le mur collatéral de droite, était du xve siècle. Ce mur était percé de deux belles fenêtres ogivales à meneaux flamboyants; une troisième fenêtre éclairait le transept, mais elle était privée de ses meneaux.

Une inscription en caractères gothiques, gravée sur une pierre qui fut stupidement employée dans la reconstruction de l'église nouvelle, nous donne d'intéressants détails. Voici cette inscription :

Cy devant cet aulte (autel)
Gist le sire Jean Thomassin, curey de Cesse et de Lusy
lequel fist benire lesglise de ceans et la fist paver
Et fist faire la tauble (table) dessus laulte.
et lavet portal (avant-portail) la croix et laulte
dentre les deux bans lequel trepassay le XIIeme
jour de Septembre lan MCCCCIV. Prez Dieu
p lu.

Nous voyons par là que les réparations faites alors à l'église de Cesse furent très importantes. On comprend que « Sire Jean Thomassin » l'ait fait bénir à nouveau, car le portail, de même que le collatéral droit, remonte à cette époque.

La « tauble dessus l'aulte » est sans doute un rétable. On connaît ces magnifiques rétables de l'ère ogivale, où le ciseau de l'artiste a sculpté, sous les arcades gothiques, avec autant de grâce que de naïveté, les scènes de la passion.

La croix offerte par Jean Thomassin nous indique que, non seulement les grandes églises avaient un crucifix surmontant le jubé, mais que les églises de moindre importance étaient également ornées d'un crucifix bien apparent et honorablement placé.

Il n'y avait pas à cette époque de bancs dans les églises. Ceux dont il est question ici sont alors les bancs réservés à des personnages de distinction.

Le portail avait été également reconstruit au xve siècle. L'avant-portail, édifié par le curé Thomassin, existait encore lors de la démolition de l'église. Il consistait dans un toit aigu, placé au-dessus de la porte et supporté par deux colonnes de pierre dans le goût de l'époque. Au-dessus de ce monument apparaissait une rosace murée à l'extérieur, mais dont les meneaux flamboyants étaient visibles à l'intérieur. Cette rosace était quelque peu inclinée du côté droit.

D'importantes modifications eurent lieu au commencement du dernier siècle, comme l'attestait l'inscription : ANNO DOMINI 1704, gravée sur la clef de voûte du chœur. Ainsi, le chœur a été construit à cette date et il subsiste encore aujourd'hui. Il est à cinq pans et se trouvait être éclairé par deux larges fenêtres percées dans le mur faisant suite aux murs de la nef.

L'architecte de l'église nouvelle, tout en modifiant les nervures, en supprimant les pilastres, en effaçant l'inscription de la clef de voûte, a cru devoir laisser telles ces larges baies, les décorant de meneaux soi-disant romans! Il fit percer dans le fond une troisième fenêtre, dans les mêmes dimensions, et ornée des mêmes meneaux.

L'absence de contreforts indiquait que l'église n'avait jamais été voûtée, du moins dans sa partie principale. Lors de la démolition, la nef était recouverte d'un plafond uni, reposant sur d'énormes poutres transversales. Il est probable que ces poutres supportaient autrefois une charpente décorée, comme c'était alors l'usage pour les petites églises. Cependant, deux contreforts appuyaient un arc roman, qui, à l'intérieur, séparait la nef du transept. C'était l'arc triomphal, si usité par le goût symbolique du moyen-âge.

II. — L'église actuelle possède peu de chose du mobilier de l'église ancienne. Nous déplorons la destruction de plusieurs pierres tombales, la disparition d'un très ancien baptistère, sorte de vasque en pierre noire et dure, ornée, sur quatre côtés, de têtes d'animaux. Les trois autels, en bois sculpté et à rétable à colonnes, provenant de l'ancienne église des Minimes de Stenay, ont été acquis par des amateurs.

Quand les ouvriers employés à la démolition de l'église enlevèrent l'ancien pavé, ils découvrirent, sous une dalle en face du chœur, une suite de degrés conduisant à un caveau souterrain. Il ne se trouva personne pour s'intéresser à cette découverte, si facile alors à approfondir. Aujourd'hui, un vulgaire pavé de ciment s'étend uniformément dans tout l'édifice, effaçant pour toujours le souvenir des sépultures d'autrefois !

On remarque cependant dans l'église actuelle, une statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, et de l'autre, lui offrant un raisin. Cette statue est en pierre, très peu artistique, mais accusant néanmoins le xv[e] siècle.

Il y a aussi une autre statue de bois doré représentant sainte Marguerite, la palme du martyre à la main et terrassant le dragon. Cette statue qui paraît remonter au

XVIIIe siècle, provient de l'église du prieuré, démolie vers 1825.

Il reste enfin la cloche dont voici les inscriptions :

J'AI ÉTÉ BENITE PAR MESSIRE JACQUES PÉCHENART, PRETRE CURÉ DE CESSE ET DE LUSY, NATIF DE MOUZON. J'AI EU POUR PARIN MESSIRE FRANÇOIS HENNEQUIN CONSEILLER DU ROY EN LA GRANDE CHAMBRE DU PARLEMENT, SEIGNEUR ET PRIEUR DE CESSE ET DE LUSY POUR MOITIE ET POUR MARINE (1).

JE M'APPELLE MARGUERITE.

Au-dessous : *Venite filii audite me timorem domini docebo vos.* En bas : « Les Thowenel Perin Beaudouin nous ont faites (2) 1704. » Au-dessus de cette dernière inscription, on voit : d'un côté, un crucifix ; de l'autre, une Vierge portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, et tenant un sceptre de la main droite. Deux anges, aux ailes éployées, déposent sur le front de Marie la couronne royale. Entre le crucifix et la Vierge, un abbé crossé et mitré ; du côté opposé sainte Marguerite couronnée, avec une épée dans sa main droite, et une palme dans sa gauche. Le graveur a voulu indiquer le nom de la sainte par les deux lettres S. M. placées à droite et à gauche de l'effigie. A côté de sainte Marguerite, apparaît saint Jean-Baptiste tenant une croix à laquelle flotte une banderole, et de l'autre main supportant un agneau.

On remarque deux écussons, placés l'un près de l'autre et semblables. Ils portent : *vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion passant.* L'écu est surmonté d'une couronne formée de cinq trèfles et supportée par deux lions. Ce sont les armes de François Hennequin, prieur commandataire de Sainte-Marguerite et parrain de la cloche.

(1) Le nom de la marraine n'est pas gravé.

(2) La cloche se sert du pluriel, parce qu'elle fut fondue en même temps qu'une seconde qui fut enlevée pendant la révolution.



Cette famille Hennequin, déjà célèbre dans la région, se distingua surtout à Paris, où, depuis trois siècles, ses membres occupèrent avec éclat les charges les plus illustres, principalement dans le parlement. Elle fournit plusieurs chanoines à la cathédrale de Verdun aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Au bas de la cloche se trouve cette inscription : AVS. LOTHRING. Puis autour d'une petite cloche on lit ces mots : IGNA.IOS.THOWENEL.

Dans une des nombreuses publications de notre érudit confrère M. Léon Germain (*Les fondeurs de cloches lorrains*. — Bar-le-Duc, 1887), nous lisons que Ignace-Joseph Thouvenel était fondeur à Outremécourt, aujourd'hui Haute-Marne, de concert avec les frères Perrin.

Quant au nom de Baudouin, gravé dans l'autre inscription, c'est probablement celui d'un simple ouvrier.

Telle était l'ancienne église de Cesse. Si ce vénérable monument touchait à sa ruine sous l'effort des siècles, nous comprenons qu'on se soit hâté de le faire disparaître pour le remplacer par un nouveau. Mais, dans ce cas, il faudrait conserver précieusement les inscriptions, les dalles tumulaires, les meubles artistiques de l'ancien mobilier. Loin d'être déplacés dans un nouvel édifice, ces objets, reliant le passé au présent, lui donneront un intérêt, un charme, un attrait, dont, sans cela, une église récente sera toujours dépourvue.

J. NICOLAS.

GASPARD II DE LESCAMOUSSIER

Fils de Jacques II Lescamoussier et de Marie Léger (1), Gaspard II fut le dernier mâle de sa branche et probablement de sa Maison. Il suivit la tradition de ses ascendants en entrant à la Chambre des comptes de Bar.

(1) V. *Jacques II Lescamoussier*, dans *Journal Soc, d'archéol, lorr.*, août 1900, p. 182-187.

Comme si un regret de n'avoir pas de fils eût avivé en lui le sentiment nobiliaire familial, il paraît avoir été le plus imbu d'idées aristocratiques et, disons le mot, de vanité : il fut le seul de sa branche, à prendre la particule *de*. C'est lui qui fit poser, en 1673, dans l'église Saint-Antoine de Bar-le-Duc la longue épitaphe dont j'ai antérieurement extrait, fait à fait, ce qui se rapportait à chacun de ses ancêtres ; on a vu qu'il y énonce, sur leur origine, des faits absolument faux, et qu'il gratifie plusieurs des personnages qu'il y nomme, de qualifications, ainsi que de seigneuries, purement imaginaires.

L'époque de sa naissance nous est inconnue. Ses parents, on doit se le rappeler, se marièrent en 1629, et son père, Jacques II, mourut en 1672. On peut admettre qu'il se maria vers 1668, époque à laquelle il pouvait avoir au plus trente-cinq ans (1), tandis que sa femme en avait environ dix-neuf. En effet, d'après un document généalogique que que je dois à M. de Bacourt, « Gaspard de Lescamoussier, auditeur des comptes », épousa Charlotte-Henriette Hesteau (de Nuisement), née le 6 juin 1646, à Ligny ». Elle était fille de Jacques Hesteau, receveur général du comté de Ligny, et de sa première femme, Louise Morison (2). Ce mariage eut lieu « avec dispense de parenté des 2e et 3e degrés de consanguinité, devant Antoine et Gabriel Morison (3).

Cette parenté provient certainement d'une descendance

(1) Je pense qu'il naquit seulement quelques années après le mariage de ses parents ; car, né l'année suivante, il aurait eu près de cent ans lors de son décès, en 1729. D'ailleurs, on se mariait ordinairement jeune autrefois.

(2) Cf. Fourier de Bacourt : *Le livre de raison d'un marchand barrois*, dans *Journal Soc. d'arch. lorr.*, 1898, p. 222, note 1, et *Clovis Hesteau, poète alchimiste*, dans le même *Journal*, 1899, p. 14.

(3) Sur Antoine III Morison, avocat, puis conseiller à la Chambre des Comptes, sur son frère cadet Gabriel, avocat général à Bar, v. Fourier de Bacourt, même *Journal*, 1898, p. 222.

commune de Madeleine Mengeot (1), ce que le tableau suivant fera très clairement comprendre :

Madeleine MANGEOT, ép. :

1° Antoine PERIN	2° Louis LÉGER
Louise-Diane PERIN ép. Antoine II MORISON	Marie LÉGER ép. Jacques II LESCAMOUSSIER
Louise MORISON ép. Jacques HESTEAU	Gaspard II LESCAMOUSSIER
Charlotte-Henriette HESTEAU	

Gaspard, me dit M. de Bacourt, fut nommé auditeur à la Chambre des comptes de Bar le 13 mai 1672, mais il ne fut « reçu et installé » que le 18 février 1698.

En 1673, un an après la mort de son père, il fit graver l'importante épitaphe dont j'ai souvent parlé. M. Bellot-Herment la présente en ces termes, d'un style un peu bizarre, mais curieux à reproduire :

« Les orages de la fin du dernier siècle ont beaucoup détruit des monuments du moyen âge. Ils sont tombés avec irascibilité sur les sépultures des églises notamment, en sorte que celles-ci et leurs épitaphes sont infiniment rares. Cependant nous reproduisons l'inscription suivante, comme spécimen (2), existant en l'église Saint-Antoine, et échappée à l'impitoyable marteau de ce temps-là...

« *Sub hoc monumento veteris ac nobilissimæ familiæ de Lescamoussier pars cinerum quiescit quæ per temporis lapsum et sua proles multis in regionib' invulnerabiles consanguineos virtute, ac nobilitate clarissimos connubiali amore fecit quorum insignes tesseras cum genealogiâ hæc monumento apponi fieri que curavit Gaspardus de Lescamoussier ut in posterum permanerent*.... »

(1) Cf. *Jacques II Lescamoussier*, *l. c.*, p. 185-186.

(2) On pourrait faire observer que, ayant parlé du moyen-âge, il est singulier de donner comme spécimen une inscription de 1673.

Suit la partie française de l'épitaphe, que j'ai précédemment découpée pour citer séparément ce qui avait trait à chacun des ancêtres de Gaspard II. A la fin, toujours d'après Bellot-Herment, est inscrit, vers la gauche, « *Requiescant in pace* », et un peu plus bas, du côté opposé : « Æ. Humbert(1), anno 1673 (2). »

En 1689, d'après la généalogie envoyée par M. de Bacourt. Gaspard était « avocat au parlement, demeurant à Bar ». Il fut, ainsi qu'on l'a vu plus haut, reçu et installé comme auditeur, le 18 février 1698.

C'est encore au même confrère que je dois la communication suivante :

« Gaspard de Lescamoussier, doyen des comptes de Bar, écrit en 1720 pour affirmer que le marquis de Beringhem et le maréchal d'Huxelles descendaient de Catherine Lescamoussier, mariée à un Berlingen (fille de Jean Lescamoussier et d'Alix Xaubourel). Il prétend aussi que les Champigny sortent des Lescamoussier. D'Hozier détruit en quelques lignes ces assertions mensongères.

« Voici la réponse de d'Hozier :

« Mr le marquis de Beringhen ne descend point d'aucune fille du nom de l'Escamoussier et nul de la race de Monsieur le Premier n'a épousé une Catherine Lescamoussier... Le nom de famille de M. le Premier est Beringhen et non Berlinghen : ce dernier nom est du tout inconnu en ce pays ci. Mr le maréchal d'Huxelles est parent proche de Mr le Premier parce que la mère de M. le P. s'appelait Anne du Blé d'Huxelles, laquelle était tante paternelle de Mr le maréchal d'Huxelles. Mrs de Champigny, du nom de Bochart, ne descendent point d'aucune fille de M. du Blé d'Huxelles. Ces Bochart sont d'une ancienne famille de Paris, dont un Ier Président au Parlement, et portent pour armes : *d'azur à un croissant d'or surmonté d'une étoile de même.*

« Voilà tout ce que Mme de Vassart pourra dire de ma part *à ce monsieur* Lescamoussier qui a écrit le présent mémoire ci-dessus.

« Paris le 16 de mars de la présente année 1720.

« *Signé :* D'HOZIER (3). »

(1) Sans doute le nom du graveur marbrier.

(2) Bellot-Herment, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, p. 256.

(3) « Pièces orig. 39364 : Nouveau D'Hozier, 269 ; dossiers bleus, 10533. »

En regard, d'après un croquis joint par M. de Bacourt, est dessiné un armet à bec, morné, de profil, orné pour cimier de deux pennes (conjugués) de gueules, chargés chacun, à la partie supérieure, d'un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or, le tout issant d'un grand croissant d'argent. C'est évidemment sur la ressemblance des armoiries de la famille Bochart (1) avec celles des Lescamoussier de Sorbey, que Gaspard s'appuyait beaucoup pour établir son système.

Que faut-il penser de cette prétendue Catherine Lescamoussier mariée à un Berlinghen ? Elle ne m'est pas connue comme fille de Jean Ier Lescamoussier, auquel Gaspard fait épouser Alix de Xanbourel ; j'ai dit ailleurs ce qu'il faut penser de cette indication d'alliance (2). Jean II, mari de Catherine Guyot, eut, il est vrai, une fille nommée Catherine ; mais on l'a vu épouser Toussaint Lescarnelot (3) !

L'année suivante, 1721, Gaspard et sa femme obtinrent du duc une pension annuelle de 300 livres sur les pensions de son hôtel, payable jusqu'au dernier survivant. Les lettres brevet, datées de Lunéville, le 4 mai 1721, furent entérinées à la Chambre des comptes de Lorraine le 5 juin suivant. Le souverain y nomme « le Sr Gaspard de Lescamoussier, l'un de nos conseillers d'État, doyen de ceux de notre Chambre du Conseil et des comptes de notre duché de Bar », et « dame Charlotte-Henriette des Hesteaux de Nuisemont (*sic*), son épouse (4) ».

(1) La famille Bochart portait, comme on l'a vu plus haut : *d'azur au croissant d'or, surmonté d'une étoile de même* : cf. Palliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, 1660, p. 223, et Dubuisson, *Armorial*, 1757, t. I, p. 63.

(2) *Jean Ier Lescamoussier*, *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 139-140.

(3) *Jean II Lescamoussier*, même *Journal*, 1899, p. 224.

(4) Archives de la Meurthe, B. 223, f. 16.

D'après la généalogie déjà citée, Gaspard mourut « le 21 février 1729, doyen de la Chambre des comptes de Bar (1) et dernier mâle de son nom ».

Il devait être extrêmement avancé en âge. Sa femme lui survécut et mourut plus âgée encore, en 1754 seulement, d'après M. de Bacourt (2). Elle devait avoir alors environ 108 ans, étant née en 1646.

Gaspard de Lescamoussier paraît avoir eu, de Charlotte-Henriette Hesteau de Nuisement, trois filles, Louise, Marie et Charlotte : tel est l'ordre de la généalogie fournie par M. de Bacourt.

1. **Louise**, y est-il dit, épousa « Jean le Paige, conseiller des Comptes de Bar (3), fils de Jean le Paige, aussi conseiller des Comptes de Bar, commentateur de la Coutume de Barrois, et de Jeanne Deshouilliers, qu'il avait épousée, chez les Capucins de Bar, le 4 septembre 1672. »

De cette alliance naquit :

« Jeanne le Paige » mariée à « Charles-Pierre de Longeaux, conseiller des Comptes de Bar ».

2. **Marie**, épousa « Henri de Gainot, capitaine au régiment de Louvigny, fils d'Alexandre (4) et de Louise Degerot ».

3. **Charlotte**, épousa « François Rodouan, avocat au parlement, fils de Simon Rodouan, sieur de Blécourt, et de Louise Jacquemot ».

Marie et Charlotte survécurent à Louise, mais sans laisser, comme elle, des enfants ; car l'une des généalogies

(1) La généalogie communiquée par M. de Haldat du Lys dit que le petit-fils de Gaspard I, c'est-à-dire Gaspard II, est mort conseiller auditeur des comptes de Barrois.

(2) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 14.

(3) Cf. Dom Pelletier, *Nobiliaire*, art. *Longeaux*, p. 499.

(4) Sans doute descendant de « Pierre Gaynot, Maïeur de Bar », anobli par reprises maternelles en 1597. (Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 286.)

communiquées par M. de Haldat du Lys, et qui fut écrite, sans doute, dans le milieu du siècle dernier, se termine en ces termes :

« Mais, de cette famille, il ne reste aujourd'hui que deux filles, de nom et d'armes, sorties de défunt Gaspard, le IIe du nom, conseiller d'Etat du feu duc Léopold et doyen de ses conseillers de la Chambre des comptes de Bar, savoir Marie de Lescamoussier, qui a épousé Henry Gaynot, capitaine réformé au régiment de Louvigny-Infanterie, sans postérité, et Charlotte de Lescamoussier, veuve de François Rodouan de Blécourt, aussi sans postérité. »

Ainsi s'éteignit la branche barrisienne de la famille de Lescamoussier.

L. GERMAIN.

LETTRES D'INDULGENCES EN FAVEUR DE LONGUYON.

La *Revue des autographes* de la maison Eug. Charavay a publié récemment les analyses de deux lettres d'indulgences, datant du moyen âge, qui intéressent Longuyon. Les pièces de ce genre sont rares et curieuses. Je crois donc faire œuvre utile en reproduisant ces analyses :

1. « **Lorraine**. — Pièce en latin sur vélin : Avignon, février 1326, gr. in-fol. obl., belle lettre initiale ornée. 20 fr.

« Concession d'indulgences, à certaines fêtes indiquées dans l'acte, pour l'église Sainte-Agathe de Longuyon (Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey), par le patriarche de Grad (Komggratzen en Bohême), et par les évêques de Lübeck, de Clonfert (Irlande), de Pérouse, etc. (1). »

2. « **Lorraine**. — Pièce latine sur vélin ; Rome, 1er mai 1452, double in-fol. 15 fr.

« Concession de 100 jours d'indulgence à tous ceux qui visiteront l'église Sainte-Agathe de Longuyon (Moselle) aux grandes fêtes de l'année ; ladite indulgence a été accor-

(1) *Revue des autographes*, n° d'avril 1900, cote 245.

dée par les cardinaux Georges, évêque de Préneste (1); Isidore, évêque de Sabine (2); Guillaume, cardinal-prêtre de Sainte-Sabine (3), et Pierre, cardinal de Saint-Marc (4), au nom du pape Nicolas V (5). »

DEUX LORRAINS DU RÉGIMENT DE LA REINE-INFANTERIE (XVIIIe SIÈCLE).

M. le comte Albert de Mauroy a publié récemment un *Livret contenant les noms et services de MM. les Officiers du régiment d'infanterie de la Reine existans au corps, du 1er mai 1779.* Le document original appartient à l'auteur (6).

« D'après son titre, il (ce document) clôt l'état des Officiers du Régiment de la Reine au 1er mai 1779 ; mais des notes postérieures et de la même main l'établissent... jusqu'à la veille de la révolution. »

Deux mentions concernent des personnages lorrains, de la région du Bassigny :

« 6. M. Dubois (7) (Antoine), né en 1733, a servi dix ans dans les colonies, entré pour sergent au régiment de la Reine le 26 décembre 1760, fourrier le 17 septembre 1764, porte-drapeau le 10 mai 1775, sous-lieutenant de grenadiers le 14 aoust 1781, une gratification de 200 l. en 1786. A Damblain en Lorraine. »

(1) Je ne suis pas sûr du nom de ce cardinal : peut-être Georges Rosco, Allemand, évêque de Trente lors de sa nomination de cardinal en 1411, et dont l'époque de la mort est inconnue (*Dict.* de Moréri, art. *Cardinal*).

(2) Le cardinal grec Isidore, qui reçut le chapeau en 1439 et mourut en 1463. Voir un art. spécial dans le *Dict.* de Moréri.

(3) Guillaume Huyn, d'Etain (Meuse).

(4) Pierre Balbo, qui devint le pape Paul II.

(5) *Revue des autographes*, février 1892, cote 215 ; février 1893, cote 314 ; janv.-févr. 1896, cote 280.

(6) Comte Albert de Mauroy, *Le Régiment de la Reine (Infanterie)*, dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1900, p. 153.

(7) Dans la liste des noms placée en tête des notices particulières, cet officier est nommé : Du Bois (*Ibid.*, p. 149).

Peut-être y aurait-il lieu d'identifier ce personnage avec « Antoine-Philippe-Léopold Dubois », 3e fils d' « Antoine Dubois, II du nom, chevalier, baron de Damblain, par lettres données en 1720, seigneur de Riocourt, de Provenchères et de Morault » ; qui « fut nommé (1) par Charles V conseiller en la cour souveraine, par brevêt de 1689 ; confirmé par Léopold I en 1698 ; établi grand-maître des eaux et forêts en 1701 ; conseiller au conseil des finances en 1709 ; et conseiller d'état et maître des requêtes en 1710 (2) ».

« 16. M. Le Comte (Antoine-François), né en 1727 ; lieutenant en mai 1747 ; capitaine en janvier 1757. Volontaire du 1er mars 1747 ; a reçu trois blessures au Canada, dont deux lui traversent le bras droit. Réformé en 1763, remplacé en 1767, chevalier de Saint-Louis le 14 janvier 1772, a reçu au Canada une gratification de 400 l. pour ses blessures. Capitaine de grenadiers en 1779, chef de bataillon le 31 juin de la même année, rang de major le 4 juin 1785. A Neufchâteau en Lorraine. »

Ce personnage m'est inconnu (3). L. G.

SUR L'INSCRIPTION DU PRESSOIR DE ROZERIEULLES

Je détache le passage suivant, relatif à mon article sur le pressoir de Rozerieulles (4), d'une lettre que j'ai eu le plaisir de recevoir de M. P. Collinet, professeur à l'Université de Lille, Secrétaire de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* :

« Vous reproduisez dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, p. 142, une inscription de la *Revue historique ardennaise* et les commentaires de l'abbé Frézet.

(1) Je transcris l'énumération suivante à titre de renseignement chronologique.

(2) Dom Pelletier, *Nobiliaire*, art. *Dubois* (Antoine), p. 212. Il s'agit de la famille appelée, de nos jours : *du Bois de Riocour*.

(3) Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 170, mentionne trois familles anoblies du nom de *Le Comte*.

(4) V. *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1900, p. 142.

« A la note 4 (p. 142), vous dites ne pas trouver *Breuilly* dans le *Dictionnaire topographique*. Cela n'a rien d'étonnant.

« Ce *Breuilly* doit se lire BRÉVILLY et est situé sur la Chiers (arrondissement de Sedan, canton de Mouzon, département des Ardennes). Ce n'est pas un village « des environs de Metz », ni une terre située dans l'évêché de Metz, comme l'ont pensé Abel et l'abbé Frézet.

« Voyez à cet égard ma *Notice sur le Cartulaire municipal de Mouzon* (*Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. I, p. 29). »

Je remercie M. Collinet de cette rectification topographique, que je suis bien aise d'avoir provoquée par mon observation. Il était bien évident qu'un village situé sur la Chiers ne pouvait être voisin de Metz.

L. G.

DONS AU MUSÉE LORRAIN.

Par Madame Galichet : Nécessaire Louis XVI, gaîne richement ornée, contenant diverses pièces : compas, mesure, couteau signé Duprey, etc.

Dévidoir en bois, avec garniture en cuivre ciselé ; même époque.

— M. l'abbé Barbier, curé de la paroisse Saint-Vincent-Saint-Fiacre : Portrait d'un empereur romain (Galba ?), signé : T. Bellange, 1622.

— MM. Pignot-Vaxelaire : Statue représentant une figure allégorique, sous le costume d'un guerrier romain, XVIIe siècle. Bas-relief : la Vierge et l'Enfant Jésus, XVIIe siècle. Trouvés dans les caves de la maison Pignot-Vaxelaire, rues Saint-Jean et Raugraff.

ACQUISITIONS

Statue d'Hermaphrodite, trouvée à Grand.

Bénitier en verre, XVIIIe siècle.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.



JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE.— NUMÉRO 11. — NOVEMBRE 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 3 août 1900.

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions.

Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. Henry Marchal, Arpad de Gyory de Nàdudoar et Jules Gegout.

Ouvrages offerts à la Société.

Souvenir du combat de la Scierie Lajus, par M. E. Badel ; s. l., n. d., in-16 de 30 p., avec illustrations.

Un couvent janséniste. — Voisins et sa dernière abbesse, par M. Louis Bossu ; Paris, A. Picard, 1900, in-8o de 19 p.

Lectures.

Le Président donne lecture du Recueil de M. l'abbé J. Nicolas : *L'ancienne église de Cesse (Meuse)*, travail destiné au *Journal.*

M. Léon Germain fait connaître, par une analyse et la

lecture de quelques passages, une récente étude de M. Martin Schweisthal : *Anne de Laval. — Une héroïne nationale du XVII[e] siècle.* (Cf. *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, avril 1900, pp. 199-224.)

MÉMOIRES

—

EXAMEN CRITIQUE D'UNE CHARTE APPARTENANT AU FONDS DE L'ABBAYE DE BEAUPRÉ.

I.

Les Archives de Meurthe-et-Moselle renferment, sous la cote H. 339, un vidimus daté du 6 (1) décembre 1372, par lequel le duc Jean I[er] confirme, en les reproduisant, deux lettres de son père, le duc Raoul, adressées à l'abbaye de Beaupré.

Quoique le parchemin soit suffisamment conservé, l'écriture en a, par endroits, presque entièrement disparu, et le repli inférieur, auquel était appendu le sceau, a été rogné ; une copie notariée, d'ailleurs, du 20 septembre 1712, jointe à l'original, mentionne encore, à cette date, des débris de sceau sur lacs de soie.

Des deux lettres de Raoul, confirmées par son fils, la première énumère longuement les possessions de l'abbaye, la seconde autorise les moines à détourner le cours de la Meurthe, pour remédier aux dommages que leur cause la rivière.

Si la copie de cette dernière est entièrement conforme, telle que la reproduit le Vidimus, à l'original que nous en possédons, expédié le 9 août 1346 et contenu dans la même liasse H. 339, il n'en va pas de même pour la pre-

(1) Cette date, ainsi que celles qui suivent, ont été ramenées au système chronologique actuel.

mière, dont l'authenticité, pour qui a étudié les usages de la chancellerie (1) ducale, dans la première moitié du XIVe siècle, ne supporte pas un instant l'examen.

Elle débute, en effet, par une invocation, suivie d'un long préambule et d'un exposé, où abondent les considérations philosophiques, généalogiques, surtout pédantes, et se termine par un élément chronologique supplémentaire, l'an de règne ajouté à la date; toutes choses abandonnées depuis longtemps dans la rédaction des actes, ou réduites à des proportions beaucoup plus infimes.

Il est toujours intéressant, en de telles circonstances, de suivre pas à pas le faussaire dans sa fabrication et de retrouver, parmi les actes dont il pouvait disposer, les modèles imités ou transformés par lui avec une plus ou moins grande habileté. Cette lettre est datée du 9 juillet 1340. Or, le mardi après les octaves de la saint Pierre et saint Paul, c'est-à-dire le 11 juillet, la chancellerie ducale expédiait une lettre (2) de Raoul, autorisant les moines à acquérir soixante livrées de terre dans le duché. Le scribe, croyons-nous, avait cet acte sous les yeux, et, voulant probablement lui emprunter sa date, pour donner à son faux une plus grande vraisemblance, se sera trompé en réduisant le quantième au système normal. Lui-même, ou d'autres après lui, se seront aperçus de cette différence de deux jours, car le mot « *nuefvime* » a été soigneusement gratté, et ce n'est que par un examen très attentif qu'il est possible de le reconstituer.

Restait à trouver le diplôme, car les formes solennelles du début et le mode de datation d'après l'an de règne, voulaient que ce fût un diplôme, auquel le scribe avait

(1) Nous usons de l'expression *chancellerie*, bien qu'il n'y eût pas, au XIVe siècle, de *chancelier* à la cour ducale, comme d'un terme commode, pour désigner le collège de scribes, chargés d'expédier les actes ducaux.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, H. 339.

ensuite eu recours. La recherche n'était ni longue, ni difficile, car le faussaire s'était contenté de copier, ou plutôt de traduire mot à mot un diplôme accordé par le duc Simon II en 1176, dont le fonds de Beaupré (1) ne possède plus que des copies, mais que Dom Calmet (2) et les auteurs du *Gallia Christiana* (3) ont, les uns et les autres, publié.

La traduction suit littéralement le texte jusqu'au dispositif, où le duc Simon II et, à sa suite, le pseudo-Raoul reconnaissent et confirment, en des clauses générales, tous les biens de l'abbaye ; après quoi, le faussaire a intercalé une liste des fours à chaux possédés par l'abbaye au ban de Lunéville, longue énumération où se peut à peine découvrir le souvenir d'une lettre (4) délivrée le 30 juin 1329 par Isabelle d'Autriche. La traduction du diplôme reprend ensuite, toujours littérale et exacte, accordant à l'abbaye des péages et tonlieus, le droit d'acheter et de vendre dans tous les marchés, le pâturage pour ses bêtes dans la terre du duc. Enfin, après de vagues considérations et des formules d'imprécation contre les violateurs de l'acte, vient (le faussaire ayant omis le nom des témoins qui figuraient à l'octroi de diplôme) la date complètement transformée.

Le Diplôme portait :

« *Datum per manum Galterii notarii, apud Gundul-*
« *phivillam, ducatus Simonis ducis et marchionis, anno*
« *primo.* »

La date, par contre, dans la lettre authentique de Raoul du 11 juillet, était ainsi formulée :

« *En tesmoignaige dez quelz choses, et pour ceu que fermes*

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, H. 337.
(2) Dom Calmet, 1re Ed., tome II, preuves, col. 369.
(3) *Gallia Christiana*, XIII ; Instrumenta, col. 520.
(4) Arch. de Meurthe-et-Moselle, H. 394.

« *soient et estaubles, avons-nous saellei ces presentes lettres de* « *nostre grant seeil pendant, que fuirent faictes l'an de graice* « *Nostre Signour, mil trois cens et quarante, lou mardi* « *apreiz lez octaves sainct Pierre et sainct Poul apostres, en* « *moix de julet.* »

Le faussaire a combiné ces divers éléments, en y transformant ce qui était indispensable à la vraisemblance de l'acte, et s'est exprimé ainsi :

« ... *en tesmoignaigez de veritei dez choses dessus dictes* « *et pour ceu qu'elles soient fermes et estaubles, l'an de graice* « *Nostre Signour, mil trois cens et quarante le* [*nuefvime*] *jour* « *dou mois de juleit, onzime ans de nostre duchie.* »

Ce faux, en résumé, n'a donc pas été fabriqué de toutes pièces, pour être soumis à la confirmation du duc Jean, puisqu'à l'exception du passage relatif aux fours à chaux, possédés par l'abbaye, lequel semble l'œuvre exclusive du copiste, c'est une juxtaposition de morceaux divers, empruntés à des actes expédiés à près de trois siècles d'intervalle.

II.

Comme nous le disions au début, l'exposé du diplôme de Simon II comprenait des détails généalogiques ; il mentionnait, en particulier, la date à laquelle était mort le père de ce duc, Mathieu Ier.

Le faussaire de Beaupré a remplacé cette indication, dans la prétendue charte de Raoul, par la date de la mort de Ferry IV, la plaçant au 21 avril 1329, d'accord en ceci, remarquons-le en passant, avec l'épitaphe de ce prince ; il a de plus ajouté une autre mention, à laquelle rien ne correspondait dans le diplôme de Simon, et qu'il estimait par suite, vraisemblablement, fort importante : l'âge de Raoul au moment où il monta sur le trône (1).

(1) ... nous laixait en leaige de nuef ans, enlaissé de meint soiens...

Or, cet acte a été composé en 1372 par un moine de Beaupré, contemporain de Raoul, puisque vingt-six ans seulement s'étaient écoulés depuis la mort de ce prince et son ensevelissement à Beaupré. Ce moine se trouvait mieux placé que quiconque pour être exactement renseigné, puisque, vivant dans cette nécropole (1) ducale qu'était l'abbaye, il se voyait entouré de toutes les épitaphes des princes et princesses de la maison de Lorraine. Il devait se montrer enfin d'autant plus soucieux d'exactitude, que son faux était destiné à passer sous les yeux du duc Jean, duquel il ne semble pas téméraire de dire que, s'il ignorait évidemment l'évolution de la diplomatique ducale, il connaissait sans doute l'âge de son père, et la date de son avènement au trône.

De telles conditions de véracité, réunies par un chroniqueur ou un annaliste, assureraient à ses affirmations une autorité, à coup sûr, justifiée. Notre dessein n'est pas d'examiner ici ces deux questions encore obscures : la date de la mort de Ferry IV et l'âge de son fils, Raoul ; ni d'énumérer les raisons que nous croyons avoir, qui viennent corroborer le témoignage du faussaire de Beaupré. Nous voulons simplement faire ressortir ce paradoxe fréquent, encore que singulier, de renseignements historiques, fournis par un document faux, en raison de sa fausseté même.

H. LEVALLOIS.

(1) Cf. à ce sujet :
Guillaume (l'abbé), *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, p. 212 ;
Ring (de), *Anciennes sépultures de l'abbaye de Beaupré*, d'après des manuscrits inédits de Dom Calmet, par M. le baron de Ring, avec des notes et additions par M. Paul Delorme, *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, 1880, p. 426 sqq.;
Bourgon, *Sur le tombeau du duc Raoul à Beaupré. Journal de la Soc. d'archéologie lorr.*, 1856, p. 103 ;
Fouilles à l'ancienne abbaye de Beaupré, *Id.*, 1862, p. 55 ;
J. F[avier], *Sur un mot de l'épitaphe du duc Raoul*, *Id.*, 1881, p. 79.

LE ROI RENÉ ET LES SAINTES MARIES (1).

Récemment, le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* a publié le document suivant, qu'il me paraît intéressant de reproduire :

« Authentique de reliques des Saintes-Maries (Archives du Rhône, fonds de Saint-Paul, sacristie, chapitre III, n° 11) :

« Le XXVIIIe jour de juillet MCCCCLIIII, le roi de Sicile, duc d'Amon (2), etc., estant à Rouenne-sur-Loire (3), donna à messieurs de chapitre de l'église de *Saint-Pol de Lyon* un reliquaire d'or ouquel a un dent de la benoiste MARIE SALOME (4) et un os de sainte MARIE JACOBÉ suers de la benoiste vierge Marie, lequel reliquaire il a fait delivrer audit lieu de Rouenne à messieurs Pierre Jaquet trésorier et chapelain perpétuel et Jehan Benoit corial de ladite église qui pour ceste cause estoient venuz devers ledit sieur. Et pour tesmoignage de ce ledit sieur a commandé à moy son secrétaire ses lectres certifficatoires sur ce. Mais pour le hastif partement d'icellui sieur et aussi pour l'absence de son grand seel ne les ay peu despescher audit lieu de Rouenne. Mais moy estre à Angers ou autre part où ledit sieur fera sejour, feray despescher lesdites lettres *in forma.* En tesmoing de ce j'ay escript et signé de ma main ce présent tillet audit lieu de Rouenne es jour et an dessusdiz.

« TOURNEUILE. »

(1) Par « les saintes Maries », j'entends, à l'exception de la Vierge Marie, parler ici des trois Marie de l'Evangile, les myrrhophores, qui, d'après les légendes, vinrent achever leur vie dans la Provence ; il s'agit donc de Marie, sœur de Marthe et de Lazare, dite de Magdala ou Madeleine ; de Marie Salomé et de l'« *altera Maria* » surnommée « de Cléophas » ou Cléophée (du nom de son mari Cléophas, que d'autres appellent Alphée, faisant de Cléophas le père de Marie) ; on la nomma aussi assez souvent Marie Jacobé. Jusqu'au XVIe siècle, a été honoré un autre groupe dit « les trois Maries », c'est-à-dire Marie, mère de Jésus, Marie Jacobé et Marie Salomé, que l'on croyait sœurs utérines, issues de trois époux qu'aurait eu successivement sainte Anne, savoir : Joachim, Cléophas et Salomé (V. Mgr X. Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne,* t. II, p. 208-210). Mais, d'après Cornelius a Lapide, Marie Salomé serait fille de l'*altera Maria*, femme de Cléophas ou Alphée, celui-ci fils de Jacob, frère de sainte Anne (v. l'abbé Souhaut, *Les Richier*, p. 249, note 2).

(2) Au lieu de *Amon*, il faut évidemment lire *Aniou* (Anjou).

(3) Roanne (Loire).

(4) Salomé.



L'auteur ajoute :

« La donation de ces reliques, par un roi de Sicile, loin de contredire les traditions de Provence, les affirme au contraire. Il devait les tenir de Charles d'Anjou, comte de Provence, frère de saint Louis, fondateur du royaume de Naples et de Sicile (1). »

Cette hypothèse n'est pas exacte : c'est à René lui-même qu'est due la découverte des corps qui furent considérés comme ceux des *saintes Maries*.

A. Lecoy de la Marche dit, de ce prince :

« Ses comptes sont remplis de détails sur la découverte et la translation, opérées par ses soins, des compagnes de Madeleine, Marie Jacobé, Marie Salomé et leur servante. Les fouilles qu'il entreprit au printemps de l'année 1448 pour retrouver leurs restes à Notre-Dame-de-la-Mer (petite ville qui reçut en l'honneur de l'événement le nom de Saintes-Maries) lui avaient été conseillées, selon les uns, par le Dauphin..., et selon d'autres, par son propre confesseur.. Quoi qu'il en soit, elles furent couronnées de succès. René sollicita et obtint du pape une bulle de relèvement, enferma dans de magnifiques châsses les reliques retrouvées, et les transféra dans la chapelle neuve élevée et décorée par son ordre... La translation des saintes Maries fut faite par le cardinal de Foix en 1449, avec une pompe et un éclat dont le procès-verbal contemporain nous a conservé le reflet..., *etc.* (2) ».

René paraît avoir distribué de ces reliques à plusieurs églises, même fort éloignées, par exemple à la cathédrale d'Evreux, ce qu'atteste l'un des vitraux les plus complets du chœur. Cette verrière rappelle différents événements ;

(1) *Çà et là.* « Lyon-Saint-Paul » (*Bull. hist. du diocèse de Lyon*, 1900, p. 79).

(2) A. Lecoy de la Marche, *Le roi René;* t. II, p. 139, cf p. 56, et, du même, *Extraits des comptes et mémoriaux*, n°s 689-715.



« mais, dit le chanoine Lebeurier, elle fut faite directement à l'occasion du don fait par René d'Anjou, roi de Sicile, des reliques des Saintes Marie Jacobé et Marie Salomé (1). » On y remarque entre autres écussons celui de René, qui serait *parti* de France et d'Anjou (2). « Les grandes figures représentent : sainte Marie-Madeleine, un livre ouvert dans la main gauche et tenant de l'autre un vase à parfum ; Marie Cléophas, la figure nimbée, portant un capuchon sur la tête, et la main droite étendue sur ses quatre enfants, saints Jacques (3), Simon, Jude et Joseph, qui sont placés à ses pieds ; la Mère du Sauveur, tenant son divin Fils, également nimbée et voilée, et enfin Marie Salomé, présentant ses deux fils, saint Jacques (4) et saint Jean (5). »

C'est particulièrement pour sainte Madeleine, que le roi René eut une dévotion très vive, dont le Barrois reçut le témoignage.

Dans sa récente étude sur les travaux de Pietro di Milano à Bar-le-Duc, M. L. Maxe-Werly a fait connaître un paiement, en 1463, aux ouvriers de cet artiste, pour « avoir aydé led. maistre Pierre à porter dez la petite chambrette d'enprès Saint Pierre de Bar jusques en l'église Saint Maxe les ymages et misteres de la Magdeleine de la Bausme que led. seig. Roy a fait faire... »

Puis, une mention de paiement audit maistre Pierre et autres, « qui l'ont aydié à ouvrer es ouvrages dussusd. » *etc.* (6).

(1) Notice sur la cathédrale publiée dans l'*Almanach d'Evreux*, en 1868 : cité dans *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc. Bull. de la vingt-neuvième réunion* (t. IX, 2e partie, 1895), p. 622.

(2) C'est un écusson symbolique que René n'a pas porté réellement.

(3) S. Jacques le Mineur.

(4) S. Jacques le Majeur.

(5) *Gilde*, *ibidem*, p. 623.

(6) Archives de la Meuse, « B. 502, fol. 141 v° et 142 ». — Maxe-Werly, *Un sculpteur italien à Bar-le-Duc en 1463*, extr. des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1896, p. 54-62.

M. Maxe-Werly ajoute :

« Cette même année, le roi de Sicile avait fondé dans cette collégiale (de Saint-Maxe) une messe basse avec lampe ardente « à la sainte Baulme où sainte Marie Madelaine a « fait pénitence 32 ans (1) ». Quelques années auparavant, ce prince avait fait construire à Chanzé, près d'Angers, un ermitage appelé *la Baumette*, en l'honneur de la célèbre grotte de la Sainte Baume (2); puis, en 1448, il donnait « en « estraine au premier jour de l'an à la Royne de France sa « sœur » une image d'or de la Madeleine (3) ».

Il existe beaucoup d'autres témoignages du culte rendu par le roi René à sainte Madeleine. Le plus ancien que je rencontre m'est fourni par M. L. Blancard, comme on le verra plus loin, et s'applique au monastère de Saint-Maximin (4); il nous fait remonter à l'année 1442.

A. Lecoy de la Marche atteste les mêmes largesses : après avoir parlé de dons du prince à différents établissements religieux, il dit :

« Un couvent qui lui est beaucoup plus redevable est celui de Saint-Maximin. Ayant pour sainte Madeleine une dévotion particulière, il avait assigné aux moines de ce lieu cent vingt livres de rente pour célébrer une messe en son honneur à la Sainte-Baume. Non content de cette fondation, il rebâtit à ses frais leur église, dédiée elle-

— Cf. M. l'abbé G. Renard, *Le château de Bar, autrefois et aujourd'hui*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. V (1896), p. 84.

(1) « Dufourny, *Inventaire de Lorraine*, t. IV, p. 678. »

(2) « Lecoy de la Marche, *Extraits*, etc., n° 330. » — Cf. *Le roi René*, t. II, p. 48.

(3) « *Ibid.*, n° 558. » Maxe-Werly, *Ibid.* — Cf. A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 115, qui semble parler du même don, mais en indiquant, par distraction, comme destinataire la reine de Sicile. Cette statuette tenait une boîte de cristal où était renfermée une parcelle du chef de la sainte.

(4) Ch.-l. de canton, arr. Brignoles, Var.



même à la Madeleine, et remit notamment au prieur, en 1447, cent florins pour une partie de l'ouvrage. La construction n'était pas achevée en 1474, car, dans son testament, le roi de Sicile légua, pour la continuer, tant aux syndics de la ville qu'au monastère, une somme de six mille six cents florins (1). »

On trouve, dans les *Extraits des comptes et mémoriaux* du roi René publiés par A. Lecoy de la Marche, d'autres mentions relatives à la même dévotion.

Au 13 décembre 1447, il s'agit d'une canne (2) et demie de toile fine, « pour paindre une Madaglaine (*sic*) pour envoyer la royne (3) ». Peut-être cette peinture fut-elle offerte au nouvel-an, en même temps que l' « image d'or » citée plus haut.

Au 31 août 1450, c'est un marché relatif au tombeau que le roi faisait préparer, pour lui et sa femme, à la cathédrale d'Angers : « les ymaiges qui sont ou dedens de la table » devront figurer le Crucifix accosté de la Vierge et de saint Jean, puis « le roy et saint Michel qui le présente, et la Magdelaine présente la royne (4) ».

(1) « *Comptes et mém.*, n°s 386-389. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 25. Ce legs figure déjà dans les testaments de 1453 et de 1471 (*Ibid.*, B. 205, 690) ». A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 55.

(2) « La canne, mesure usitée en Provence et en Italie, valait une aune et demi ou huit palmes. »

(3) A. Lecoy de la Marche, *Extraits*, n° 469 ; cf. *Le roi René*, t. II, p. 76, où l'auteur estime que ce devait être une peinture faite par le roi René et destinée à sa femme, Isabelle de Lorraine.

(4) *Extraits*, n° 159 : cf. *Le roi René*, t. II, p. 21 et 99. — S'agit-il d'un autre monument, ou du même, transporté ailleurs et transformé en autel, dans ceci : M. Denais a décrit récemment « l'ancien autel de marbre » dans le chœur, « à la gauche du grand autel », construit en 1450 par le roi René, « en marbre noir d'un travail exquis » et qui fut démoli en 1699 ; on y remarquait, dit-il, trois bas-reliefs qui ne furent terminés qu'en 1459. « Le premier, au centre,... représentait la Crucifixion... (1450) ; à gauche le roi René, à genoux sur un prie-Dieu, vêtu « à la doctorale », les mains jointes appuyées sur un livre ouvert ; il se tournait vers la croix, ayant auprès de lui saint Michel, debout,

Au 13 octobre 1471, l'inventaire de Chanzé mentionne, en la chapelle, « une ymaige de Nostre Seigneur et de la Magdelaine (1), » sans doute la scène du *Noli me tangere.*

Dans l'ouvrage du même historien sur le roi René, je remarque encore d'autres mentions, par exemple celle, sans désignation de localité, d'un paiement, le 10 octobre 1476, « pour dorer l'ange qui porte les cheveulx de la Magdeleine (2) ».

Enfin, il convient de rappeler que ce souverain donna à l'église cathédrale d'Angers un baptistère dans lequel la légende voulait que sainte Madeleine eût conféré le baptême au roi Marsile (3).

Chose plus remarquable encore et à laquelle il convient, je crois, de s'arrêter ici : René fut le premier à mettre sur

tête nue, qui le présentait à Notre-Dame. En regard, à droite, la reine Jeanne de Laval, sa femme, était présentée par la Madeleine. » (J. Denais, *Monographie de la cathédrale d'Angers*, p. 274.)

Ainsi, de 1450 à 1459, le roi aurait fait remplacer sa première femme (morte en février 1453) par la seconde. Il est évident que l'auteur a pris la droite et la gauche subjectivement, et non objectivement comme on doit le faire en pareille matière. Il se trompe certainement aussi en disant que saint Michel présentait le roi à Notre-Dame : ce ne pouvait être qu'au Crucifix; mais cette mention de Notre-Dame indique que le Crucifix était bien, comme le spécifie le compte, accosté de la Vierge et, sûrement, de saint Jean.

Il est connu que la construction du tombeau de René fut lente et pénible, et que, de plus, les premiers projets furent modifiés. Les estampes qui représentent ce monument, mais seulement tel qu'il était au XVI[e] siècle, ne comportent pas la scène dont il s'agit ; là où elle devait se trouver, existe une longue inscription latine. Il se peut que, de 1450 à 1459, René ait donné une autre destination à ces *images.* Voici donc un problème intéressant, encore insuffisamment étudié.

(1) *Extraits*, n° 643, p. 273. Cf *Le roi René*, II, 106, où l'auteur distingue deux objets séparés : la chapelle de Chanzé, dit-il, possédait deux « images », « *Notre-Seigneur* et *Madeleine.* » Il cite les « Archives des Bouches-du-Rhône, B 216 » et renvoie aux pièces justificatives de son ouvrage, n° 89 : mais je n'y ai pas trouvé la mention correspondante : l'acte n'est pas donné *in extenso ;* l'auteur en aura sans doute retranché tardivement le passage auquel il fait allusion.

(2) *Le roi René*, t. II, p. 376. « Archives des Bouches-du-Rhône, B. 215. »

(3) « *Revue de l'Anjou*, 5[e] année, I, 91. » *Le roi René*, t. II, p. 139.

les florins de Provence l'image de la sœur de Lazare. Lorsque Poëy-d'Avant publia ses *Monnaies féodales de France* (1858-1862), on ne connaissait encore que deux pièces provençales représentant cette sainte ; l'une n'avait même pas été retrouvée en nature, et toutes deux étaient des monnaies de Charles III d'Anjou, frère cadet du roi René (1). Mais la situation est aujourd'hui changée, ainsi que l'a rappelé, il y a quelques années, M. Louis Blancard, le savant archiviste des Bouches-du-Rhône.

« Les textes, dit-il, nomment *Magdalon* le florin de René (2). Le nom est justifié par le type du droit, qui est celui de sainte Madeleine. Je connais trois exemplaires du magdalon de René : ils sont tous trois au Cabinet de Marseille... M. Laugier a donné les dessins des deux premiers (3), et M. Caron les a reproduits (4)....

« Sainte Madeleine était..., de la part de René, l'objet d'un culte fervent. Il en avait reçu de ses prédécesseurs la tradition non interrompue et le pratiquait lui-même avec ardeur. En 1442, lorsque Naples fut tombé au pouvoir de son compétiteur, René vint à Florence et demanda à Eugène IV une bulle d'indulgences pour quiconque contribuerait à l'achèvement de l'église de Saint-Maximin et à la reconstruction des bâtiments de la Sainte-Baume, détruits par un incendie (5). La bulle fut donnée avec empressement et eut les plus heureux effets. C'est en cette année 1442, et sans doute à Florence, que le roi René se résolut à

(1) Poëy-d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 336, nos 4081 et 4082 ; pl. XCII, fig. 8 et 9.

(2) « Sur le florin et les autres monnaies de René, on peut consulter avec fruit un excellent travail de M. Laugier, *La Monographie des monnaies de René d'Anjou*, Bruxelles, in-8°, 1880, avec le Supplément paru en 1884. »

(3) « *Monographie*, etc., pl. VII, nos 18 et 19. »

(4) « *Les monnaies féodales françaises*, pl. XVII, nos 7 et 8. »

(5) « Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine*, etc. Paris, Migne, 1859, t. I, p. 997. »

modifier le type du florin provençal et à substituer l'image de sainte Madeleine à celle de saint Jean-Baptiste... (1). »

M. Blancard estime que Charlot Raoulin, l'orfèvre du roi, a dû avoir part au dessin et surtout à la gravure des coins de ce nouveau florin. Il rappelle ensuite la monnaie analogue de Charles III d'Anjou. « Je ne connais, dit-il, que deux spécimens de ce florin ; ils sont tous les deux au Cabinet de Marseille et ont été publiés par M. Caron, l'un d'après la *Revue numismatique* de 1860, l'autre d'après le *Numismate* de M. Hoffmann (2) ».

Assurément, Marie-Madeleine occupe une place trop élevée dans la hiérarchie des saints, elle joue un rôle trop remarquable dans l'histoire de la Rédemption, pour que la Lorraine ne l'ait pas, de longue date, beaucoup honorée : il serait facile de le démontrer. Peut-être, cependant, l'influence du roi René, le bruit de ses découvertes et de ses manifestations de piété, ont pu augmenter ce culte dans notre région. Au portail de la cathédrale de Toul, du xve siècle (3), le Crucifix, au pied duquel se tient agenouillée la pécheresse repentie, est représenté d'une grandeur extraordinaire (4).

(1) Louis Blancard, *Le florin provençal*, dans la *Revue numismatique*, 1887, p. 266-267.

(2) « *Monnaies féodales françaises*, pl. XVII, n°s 1 et 2. » M. Blancard ajoute que le dessinateur de cette deuxième variété s'est trompé en prenant la Madeleine pour le Christ. — Le n° 4081 de Poëy-d'Avant avait été retrouvé et publié par Carpentier dans la *Revue numismatique* de 1860, p. 52, n° 14.

(3) Il paraît avoir été commencé vers 1460 ; l'abbé Guillaume, *La Cathédrale de Toul*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1863, p. 103, et M. G. Save, *Les architectes de René II. Gérard Jacquemin et le portail de Toul*, dans le *Bull. des Soc. artistiques de l'Est*, 1899, p. 143.

(4) Mgr X. Barbier de Montault en a fait la remarque et s'est demandé s'il n'y aurait pas une relation entre cette scène et la dévotion au saint Clou. Dans *Le saint Clou à la cathédrale de Toul* (*Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1885, p. 216), il dit, en parlant du grand portail, bâti au xve siècle : « Contrairement à la pratique ordinaire, au pignon de cette nouvelle façade, est sculpté un grand Christ en

Il est permis davantage de voir une imitation de la dévotion du roi de Sicile en l'idée qu'a eue Jean Pèlerin, *le Viateur*, de prendre pour patronne sainte Madeleine, dans les vitraux qui ornaient l'ancienne église de Maxéville et sont aujourd'hui conservés au Musée historique lorrain (1).

LÉON GERMAIN.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A LORQUIN

A Lorquin (2) on a mis à jour, de tout temps, des vestiges de l'époque gallo-romaine. On en voit des échantillons dans le petit musée du docteur Marchal, consistant en sculptures, poteries et objets divers. Un reste de voie romaine subsiste dans les environs, vers Hattigny, et des substructions antiques furent trouvées principalement dans le canton de la Haute-Ville, où, d'après une tradition populaire, Lorquin exista jusqu'au moyen-âge.

Lepage souhaitait que des recherches méthodiques fussent entreprises et pensait qu'elles ne manqueraient pas

croix, dans des proportions colossales... » Et, dans son *Excursion archéologique en Lorraine* (*Lorraine-Artiste*, 1er mai 1892, p. 296), le même ecclésiologue s'arrête encore sur « cette façade, où domine un grand crucifix ».

(1) D'après M. G. Save, les vitraux qui ornaient encore le chœur de cette église en 1889 proviendraient de l'ancienne collégiale Saint-Georges de Nancy : le chanoine agenouillé, accompagné de sainte Madeleine et désigné par les armoiries comme appartenant à la famille Pèlegrin, serait Jean Pèlerin le Viateur; ce vitrail daterait de 1490. M. Save l'a publié dans son travail *Jean Pèlerin le Viateur* (*Bull. de la Soc. philomatique vosgienne*, 22e année, 1897, pl. p. 280) et dans son étude *Les peintres verriers nancéiens sous René II* (*Bull. des Soc. artistiques de l'Est*, sept. 1897).

(2) Anc. Meurthe, arr. Sarrebourg, ch.-l. de canton.

(2) Voir sur les vestiges romains de Lorquin: Lepage, *Statistique de la Meurthe. Communes de la Meurthe;* Cf. *Notice sur des découvertes faites à Frakelfing et Lorquin*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. I, p. 9; Bégin, *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* 1836.

d'amener un sérieux résultat. C'est seulement au printemps de cette année que ce souhait se réalisa et que, sur l'initiative de M. Welter, notaire, avec l'appui de la Société d'Archéologie de Metz, des fouilles furent commencées dans l'ancienne propriété des princes de Poix, au lieudit au Champ-du-Château de Zuffal ou Souffalt, non loin de l'ancienne Haute-Ville.

En cet endroit bien exposé, d'où l'on jouit d'une vue étendue et charmante sur la chaîne des Vosges, les restes importants d'une villa gallo-romaine furent mis à jour. Des deux grands corps de bâtiments qui la composaient subsistent des murs en moëllons taillés, d'une bonne conservation, garnis par endroit de leur enduit de plâtre, où se voient encore des traces de décoration et de peinture d'une couleur rouge, semblable au rouge pompéïen. Elevés d'environ un mètre au-dessus de l'ancien sol, ces débris permettront de reconstituer facilement le plan de la villa. De nombreux objets furent retrouvés dans le déblaiement: larges tuiles, poteries diverses, de couleurs variées, décorées ou portant la signature du potier Lucius. Une charmante petite clef en bronze, patinée de vert tendre, des bois de cerf, de menus ustensiles en os, divers objets de cuivre, bronze et verre, des outils agricoles, une grande pince, des monnaies parmi lesquelles un denier de la gens Flavia, des grands bronzes de Constantin et de ses successeurs, etc., etc.

Les travaux de déblai ne sont pas terminés, une partie de la villa n'a pas été explorée; aussi est-il probable que d'autres découvertes seront faites.

Espérons que la Société d'archéologie de Metz, dans un prochain volume, donnera de ces fouilles intéressantes un rapport détaillé, accompagné de plans et de gravures.

Ch. SADOUL.

DOCUMENTS PROVENANT DE LA PRÉVOTÉ D'ARCHES, FORMANT TROIS NUMÉROS DES ARCHIVES DU DOUBS.

Ayant eu l'occasion, pendant un séjour récent à Besançon, de faire une recherche aux archives du Doubs, j'ai été surpris de trouver, dans l'Inventaire de ce dépôt, trois numéros de la série B, 3223, 3224, 3225, qui m'ont paru provenir de la Chambre des Comptes de Nancy. Pour le premier, il ne saurait y avoir de doute ; il se pourrait à la rigueur que le second, bien que concernant des localités lorraines, ait toujours appartenu à la Chambre des Comptes de Dole (1), comme on le verra plus loin.

Ces trois numéros concernent la Prévôté d'Arches.

Le premier, B 3223, est ainsi désigné à l'Inventaire : « Compte de la Prévôté d'Arches rendu au duc de Lorraine, par Charles Dubois, receveur dudit lieu, en la Chambre des Comptes de Nancy. »

Années 1633-34. Registre in-4° papier, 125 feuillets, couverture parchemin. Ce registre contient, entre autres pièces, la « déclaration du droit de lance », droit bizarre qui se percevait à Arches dans certains cas de formariage, et qui est relaté dans *Le Dictionnaire des Communes des Vosges*, par L. Louis.

De fait, si l'on se reporte à l'Inventaire des Archives de Meurthe-et-Moselle, série B, on remarque que le Compte de Charles Dubois s'arrête en 1633, et que celui de son successeur ne reprend qu'en 1638.

Il manque donc plusieurs registres ; celui-là en est un.

Le deuxième, B 3224, consiste en une liasse de deux cahiers papier de 67 et 28 feuillets, renfermant 4 sceaux plaqués, inscrite à l'inventaire sous la rubrique : *Longchamps*, *Ramonchamp*, *Le Thillot*, concerne les années 1675 à

(1) Le Parlement et la Chambre des Comptes de Franche-Comté avaient leur siège à Dole.

1682. Ces cahiers contiennent principalement des nomenclatures de redevances communes au duc de Lorraine et à l'abbesse de Remiremont, et des dénombrements donnés, par cette abbesse, au roi de France, *en sa Chambre des Comptes de Dole.* Il semblerait par là. qu'après la conquête de la Franche-Comté, et pendant l'occupation de la Lorraine, les localités limitrophes ressortissaient indifféremment à la Chambre des Comptes de Nancy ou à celle de Dole ?

Le troisième, B 3225, est un cahier in-folio, papier, de 111 feuillets, renfermant un sceau plaqué et 3 pièces détachées. Ce cahier comprend un grand nombre d'actes de diverses natures concernant les années 1605 à 1684, notamment une déclaration de redevances au profit d'un certain nombre de familles, sur le ban de Ramonchamp.

Comment ces pièces se trouvent-elles égarées dans les archives comtoises ? c'est ce qu'on ignore, et M. Gauthier, l'éminent et sympathique archiviste du Doubs, n'a pu me renseigner à cet égard.

Ces trois numéros renfermant beaucoup d'actes relatifs à des droits, à cheval sur la limite des deux provinces, j'ai supposé qu'ils avaient été transportés, le premier et le troisième pour le moins, de la Chambre des Comptes de Lorraine en celle de Dole, pendant l'occupation simultanée des deux pays, par les Français.

Le gouvernement de Louis XIV, qui nous a enlevé une grande partie de nos archives pour les transporter à Metz, puis à Paris, a pu en déposer ailleurs aussi, pour les facilités de son administration.

Le dépôt des archives du Doubs, très riche d'ailleurs, ne renferme que peu de choses sur la Lorraine. Il nous a paru intéressant de signaler, aux chercheurs lorrains, ces trois numéros concernant notre pays.

H. LEFEBVRE.



CHRISTOPHE MOUCHEREL, FACTEUR D'ORGUES, NÉ A TOUL (XVIIIe SIÈCLE).

Nous remarquons, dans un récent catalogue de vente, l'article suivant :

« MOUCHEREL, *facteur d'orgues, ci-dev. menuisier et tourneur à Toul et à Metz, machiniste, facteur de clavessins... maître fondeur en caractères à Paris ; à présent à Rodez, capitale de Rouergue.* Mémoire instructif pour faire les devis, desseins, plans, marchez et réception des orgues. S. L, 1734, pet. in-8 de 69 pages, dérel. *Pièce rare, un peu défectueuse* (1).

Aucune publication de cet artisan, si varié de talent et de résidences, ne figure dans le Catalogue Noël, ni dans celui du Fonds lorrain de la Bibliothèque de Nancy. On y remarque des œuvres d'un avocat du même nom, qui vivait à Nancy dans la seconde partie du même siècle (2).

Parmi les principaux facteurs-constructeurs d'orgues, pendant le règne de Léopold, on a cité, sans référence : « Claude Moucherel 1720, qui obtint un brevet en 1723 (3) ».

Au lieu de *Claude*, devrait-on lire *Christophe*, conformément à une inscription de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, texte que Mgr X. Barbier de Montault a fait connaître ?

« L'inscription suivante, qui, dit-il, se voit à la cathédrale d'Albi, fait honneur à la fabrication lorraine, dont la réputation s'étendait jusque dans le midi. Le baron de Rivières ne l'ayant pas donnée dans son *Épigraphie Albi-*

(1) *Catalogue des livres et objets d'art provenant des collections de feu M. A.-H. Chatelain*, ancien secrétaire de l'École vétérinaire de Lyon... Novembre 1900. — Lyon, Louis Brun, 1900, cote 73.

(2) J. Favier, *Catalogue du Fonds lorrain de la Bibliothèque municipale de Nancy*, n°s 6282, 6399. 6413. — Cf. Noël, *Catalogue*, n° 3897, 3898, 4009 ; Michel, *Biographie de Lorraine*, p. 386.

(3) Cf. *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 508, note.

geoise, il est utile de la transcrire ici, d'après la copie qu'il bien voulu en prendre à mon intention... »

Entre les deux grandes cariatides, en majuscules d'or, sur fond bleu, existe une assez longue inscription commémorative ; puis, « au-dessus de l'arc formant l'entrée de la chapelle St-Clair, en majuscules noires sur fond blanc :

« LE FACTEUR DE CETTE ORGUE EST CHRISTOPHE MOUCHEREL NATIF DE TOUL 1736. »

Hippolyte Crozes, dans la *Monographie de la Cathédrale d'Albi*, 4e édit., 1873, p. 66, dit : « L'orgue, dont la construction remonte à l'année 1736, est l'ouvrage de Christophe Moucherel, natif de Toul. » Mais, ajoute Mgr X. Barbier de Montault, dans le *Guide populaire* du même auteur, p. 13, *Toul* est devenu *Tours ;* et cette erreur a passé dans un autre ouvrage plus important, en même temps que le nom s'y est légèrement transformé. Mgr Barbier de Montault transcrit, en effet, le passage suivant du *Dictionnnire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, par J.-X. Carré de Busserolle; je reproduis cette citation, parce qu'elle atteste l'importance de l'orgue dont il s'agit :

« Mouchère (Christophe), constructeur d'orgues, né à Tours (1) à la fin du XVIIe siècle. C'était, dit M. Crozes, dans son *Guide populaire*, un des plus célèbres artistes qui aient paru en Europe (2). Parmi les orgues dont la construction lui est attribuée, on cite celles d'Albi, datant de 1736.

« L'orgue de Sainte-Cécile est un seize pieds complet, grand huit pieds au positif, composé de cinquante-quatre registres de jeux ; six claviers, cinq à la main et un aux pieds, portant trois bombardes, une au grand orgue, une au troisième clavier à la main, sur des sommiers séparés,

(1) Il faut donc corriger : Toul.

(2) Cette appréciation n'est-elle pas un peu excessive?

avec des accessoires de trompettes, clairons, clarinettes, hautbois et grand cornet ; ce clavier double la force des seize pieds ordinaires ; la troisième bombarde est aux pédales. Le grand buffet, qui est d'une exécution charmante, en style de la Renaissance (1) (voir le dessin de l'orgue dans l'*Hist. gén. du Languedoc*, t. IV), présente une façade de deux-cent-soixante tuyaux, formant montre de seize pieds, montre de huit pieds au grand orgue, flûte de seize pieds, flûte de huit pieds aux pédales, faisant partie de la façade, montre de huit pieds au positif (2). »

Christophe Moucherel fut donc un facteur d'orgues renommé. Il était originaire de Toul : son nom devra prendre place dans les futures recueils de biographie lorraine.

L. GERMAIN.

BIBLIOGRAPHIE

L'abbé OLIVIEB. *Nomexy et le Prieuré d'Aubiey*. Épinal, Fricotel, 1900, gr. in-8°, 459 pages, avec nombreuses planches et vignettes, en noir et en couleur.

Châtel et Nomexy, bien qu'unies fraternellement par l'administration des chemins de fer de l'Est, sont deux cités rivales ; l'une a pour elle un passé vénérable et fécond, l'autre un présent tout ensoleillé de radieuses espérances. Aussi naguère, quand la première reçut, d'une main habile et savante, une volumineuse et intéressante monographie (3), la seconde se sentit envahie par ce sentiment que connut Thémistocle à la pensée des lauriers de Miltiade.

(1) L'expression ne doit pas être bien exacte. L'on arrête d'habitude la Renaissance à la mort de Henri IV (1610).

(2) Mgr X. Barbier de Montault, *Bibliographie*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 507-508.

(3) C. Olivier. *Châtel-sur-Moselle, avant la Révolution*. Epinal, Fricotel, 1898.

Châtel avait son histoire : Nomexy devait avoir la sienne ! et le même historiographe qui avait, avec tant de pénétration, interrogé les archives et, avec tant de talent, ressuscité le passé de la vieille cité lorraine, consacrerait son expérience et ses loisirs à faire revivre les souvenirs de sa florissante voisine.

M. Olivier accepta la proposition et il vient de combler les vœux des habitants de Nomexy en leur offrant, en un beau livre, fort bien imprimé et richement illustré, une monographie du bourg et de son prieuré d'Aubiey.

Ici les difficultés étaient tout autres qu'à Châtel : au lieu d'une abondance de documents qu'il s'agissait de choisir et de résumer, l'auteur se trouvait en face d'une inquiétante pénurie, et je citerais volontiers son livre, épais de 462 pages, comme un exemple réconfortant à qui désespérerait de mener à bonne fin une notice sur l'une ou l'autre de nos localités lorraines. Il verrait là ce que peuvent la sagacité et la persévérance dans la recherche et l'habileté dans la mise en œuvre. Rien n'est omis, depuis l'étude étymologique et la classification des *lieux-dits* jusqu'aux tableaux démographiques de cette fin de siècle, depuis les vestiges gallo-romains jusqu'au merveilleux épanouissement de l'industrie contemporaine. Le tout est illustré de nombreux dessins au trait, dus au talent de M. Mansuy, un jeune artiste que la monographie de Châtel nous a déjà permis d'apprécier, et de plusieurs planches armoriées dont la belle exécution fait le plus grand honneur à nos maisons nancéiennes, Humblot et Barbier.

En somme, en distribuant à ses ouvriers et à ses administrés cet ouvrage si complet et si intéressant, M. Péters, maire de Nomexy et généreux inspirateur de l'œuvre, peut se féliciter d'avoir trouvé un historien fidèle et consciencieux, qui sait faire aimer le passé sans détacher du présent et sans désenchanter de l'avenir.

Ajoutons pour les bibliophiles que ce livre, imprimé sur

papier glacé, n'a pas été mis dans le commerce et qu'il constitue dès aujourd'hui une rareté bibliographique.

EUG. MARTIN.

Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle.— **Archives communales. — Arrondissement de Lunéville.**

Notre confrère M. E. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, continue, avec la plus louable activité, l'inventaire des archives communales du département. En 1896, avait paru le premier volume de la collection, consacré à l'arrondissement de Briey (1); voici que lui succède le second volume, relatif aux archives de l'arrondissement de Lunéville, plus ample d'une centaine de pages (2). Et cependant il ne renferme rien sur la ville même de Lunéville, dont chacun sait que les registres de l'état-civil ont été examinés avec le plus grand soin par notre confrère M. le lieutenant Ch. Denis (3); il est à désirer que les autres parties de ces mêmes archives soient l'objet d'une publication ultérieure.

Mais, tandis que les archives des villes sont d'habitude gardées convenablement, à l'abri de toute espèce d'accidents, il n'en est pas de même de celles des villages, trop fréquemment considérées comme papiers inutiles et encombrants, entassées dans des endroits humides ou exposés à l'incendie, souvent abandonnées à tout venant, livrées aux rats et aux souris, à moins que les pièces de parchemin, s'il en existe encore, ne servent à couvrir des pots de confiture; un peu plus respectés que le reste, les registres de l'état-civil ne sont pas exempts des dangers

(1) V. *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1896, p. 46-47.

(2) Il compte 415 pages; le précédent en avait 324 — le prix du nouveau volume est de 10 fr.

(3) V. *Journal*, 1898, p. 119. — L'auteur a obtenu pour son ouvrage un prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (v. *Journal*, 900, p. 170).

causés par des visiteurs indiscrets, soit que les uns y commettent des faux, comme le fait en a déjà été prouvé ici (1), soit que d'autres en arrachent des feuillets qui constataient des naissances illégitimes, ainsi qu'il m'a été affirmé ailleurs.

Rarement, pour ce qui est de l'arrondissement de Lunéville, les documents inventoriés remontent au-delà du XVIIe siècle : mais, que de richesses, quelle mine inépuisable de renseignements pour ce siècle et le suivant, concernant les localités, les familles, les institutions, les industries et même l'histoire générale, que reconstitueront plus exactement qu'elle n'existait quantité de faits particuliers consignés dans ces papiers et dans ces registres ! Et, plus d'une fois, des documents relativement modernes projettent, sur les époques antérieures, des clartés inespérées.

On ne saurait trop applaudir aux mesures qu'a prises le Ministère de l'instruction publique pour ordonner et rendre effectif l'inventaire et le classement de ces archives ; maintenant, à ce qu'il semble, les municipalités en comprendront l'intérêt et seront forcées de veiller à leur conservation. On doit aussi savoir gré au Conseil Général du du département de maintenir l'allocation annuelle nécessaire pour l'impression de ces gros volumes. Mais surtout, il convient d'exprimer à M. Duvernoy une vive reconnaissance pour l'intelligence et le zèle qu'il apporte à cet énorme labeur, ajouté à ses fonctions ordinaires et à ses travaux personnels. L. G.

(1) V. le travail de M. A.-L. Fontaine, *Une usurpation de noblesse*, dans *Journal*, 1897, p. 176, et 1900, p. 80.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

49e ANNÉE.— NUMÉRO 12. — DÉCEMBRE 1900.

Procès-verbal de la séance du vendredi 9 novembre 1900

PRÉSIDENCE DE M. L. QUINTARD, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président adresse à M. Ch. Guyot, Président honoraire, nommé chevalier de la Légion d'honneur, les vives félicitations de la Société.

Le crédit de 500 francs, voté antérieurement en faveur de la Société, est maintenu au budget départemental pour l'année 1901.

Le Président dépose sur le bureau le programme du 39e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui se tiendra à Nancy, au mois d'avril 1901. Les mémoires doivent parvenir avant le 20 janvier prochain au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Le programme des concours ouverts par l'Académie de Metz est également mis à la disposition des membres de la Société.

M. le commandant Larguillon a été nommé membre

correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Présentations.

Sont présentés en qualité de membres titulaires :

M. le docteur H. Chrétien, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy, par MM. Ch. Guyot, L. Quintard et P. Fournier ; M. Georges Chrétien, agriculteur à Sfax (Tunisie), par les mêmes ; M. Marcel Knecht, par MM. L. Quintard, Ch. Guyot et J. Knecht ; M. l'abbé Charles Pernot, vicaire à Saint-Vincent-Saint-Fiacre de Nancy, par MM Th. Pernot, l'abbé Lucien Pernot et l'abbé Jérome ; M. Paul Martin, capitaine au 153e régiment d'infanterie, à Toul, par MM. L. Quintard, A. Quintard et H. Marchal ; M. Paul Royer, imprimeur-lithographe, 3, rue de la Salpétrière, par MM. L. Quintard, L. Wiener et Léon Germain ; M. Hutin, propriétaire à Delouze (Meuse), par MM. le docteur Bleicher, de Souhesmes et L. Quintard ; M. Arth, directeur de l'Institut chimique, par les mêmes ; M. Henri Grosjean, libraire, 20, rue Héré, par MM. L. Quintard, le commandant Larguillon et L. Wiener ; M. Bentz, rue de Nabécor, 17, par MM. L. Quintard, A. Quintard et Marchal ; M. Charbonnier, architecte des monuments historiques, 37, rue du Faubourg Saint-Jean, par MM. L. Quintard, L. Wiener et G. Save ; M. Louis Lespine, avocat à la Cour, 9, rue Guerrier-de-Dumast, par MM. Henri Mengin, Charles Sadoul et Georges Goury ; M. E. Gœpfert, artiste-peintre, cours Léopold, 15, par MM. L. Quintard, R. de Meixmoron et de Souhesmes.

Ouvrages offerts à la Société.

Bayon et ses seigneurs, par M. L, Quintard ; Nancy, Crépin-Leblond, 1900, in-8o de 82 p., avec 7 planches.

Le comte de Marsy, par M. Léon Germain de Maidy. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine* août 1900.)

Quelques vieux arbres de la contrée (*Marne*, *Aisne*, *Ardennes*), par M. H. Jadart : Reims, Matot-Braire, 1900, in-8° de 78 p., avec illustrations.

Le Souvenir français à Lunéville, par M. Émile Badel ; Nancy, Crépin-Leblond, 1900, in-8° de 108 pages, avec illustrations.

Un village barrois. — Naives-devant-Bar (*châtellenie de Pierrefitte*), *1235-1790;* monographie historique, par l'abbé Ch. Hébert ; Bar le-Duc, Em. Collot, 1896, in-8° de 126 p.

Mussy-le-Château ou Mussy-en-Woevre (*1096-1670*), par l'abbé Viansson-Ponté ; Montmédy, G. Pierrot, s. d., in-8° de 15 p.

Campagne de Charles VI en 1388 contre le duché de Gueldre, par M. L. Schaudel ; Montmédy, G Pierrot, 1900, in-8° de 39 p.

Tiers de sou d'or inédits. — Naix — Verdun — Meuvy, par M. Maxe-Werly ; 14 p. in-8°, avec figure. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1900.)

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. E. Duvernoy ; Meurthe-et-Moselle, t. VIII, série E supplément, 2, arrondissement de Lunéville ; Nancy-Versailles, Société des imprimeries Gérardin, 1900, in-4° de 415 p.

Renouvellément du Bureau.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Bureau pour l'année 1900-1901.

Le Président informe la Société du désir manifesté par M. Léon Germain, Secrétaire perpétuel, d'être déchargé des fonctions de Bibliothécaire-Archiviste. Il y a aussi lieu de procéder à l'élection d'un trésorier, Le scrutin ayant été déclaré ouvert, les membres présents sont invités à y prendre part. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants : 25. Majorité absolue : 13.

Ont obtenu :

1° Pour les fonctions de Président : M. L. Quintard, 24 voix ; bulletin blanc, 1.

2° Pour les fonctions de Vice-Président : M. de Souhesmes, 24 voix ; bulletin blanc, 1.

3° Pour les fonctions de Secrétaire : M. Pierre Boyé, 24 voix ; bulletin blanc, 1.

4° Pour les fonctions de Bibliothécaire-Archiviste : M. Georges Goury, 24 voix ; bulletin blanc, 1.

5° Pour les fonctions de Secrétaire-Adjoint : M, de Mont, 24 voix ; M. E. Duvernoy, 24 voix ; M. Marcel Maure, 1 voix ; M. Maurice de Vienne, 1 voix.

6° Pour les fonctions de Trésorier : M. Julien Knecht, 24 voix.

En conséquence, le Bureau est ainsi composé pour l'année 1901 : Président : M. L. Quintard ; Vice-Président, M. de Souhesmes ; Secrétaire perpétuel : M. Léon Germain ; Secrétaire, M. Pierre Boyé ; Bibliothécaire-Archiviste, M. Georges Goury ; Secrétaires-Adjoints, MM. de Mont et et E. Duvernoy ; Trésorier, M. Julien Knecht.

Lecture.

M. l'abbé Clanché commence la lecture de son travail sur *la Cathédrale Saint-Étienne de Toul.*

MÉMOIRES

—

ANCIENS FONDEURS DE CLOCHES LORRAINS.

Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1899, p. 70-83 ; cf. le rapport de M. Guiffrey, p. XXIV), M. Eugène Thoison, Correspondant du Ministère, à Larchant, vient de publier des *Notes sur cinquante-quatre fondeurs de cloches ;* ces notes, dit-il, sont

inédites et ont été fournies surtout par des archives locales, minutes de notaires, registres paroissiaux, comptes de fabriques, etc.... « Presque toutes les cloches fondues par eux l'ont été pour des églises du Gâtinais. » — Plusieurs de ces fondeurs sont certainement Lorrains; d'autres le paraissent être. Je vais extraire du travail de M. Thoison tout ce qui me paraît devoir être utile aux recherches sur les familles de ces artisans. Je respecte l'ordre alphabétique établi par l'auteur (1).

Antoine (2), fondeur à (?).

1774-1775. — Touche de la fabrique de Notre-Dame de Château-Landon (3), 177 l. 10 s. pour travaux de sa profession.

Arch. de Château-Landon, GG 23.

Barbette (Jean) (4), fondeur à Chaumont-en-Bassigny.

1729, 5 mai. — Refond les trois cloches de l'église Saint-Clair de Souppes (5).

Registres paroissiaux de Souppes.

Bernard (Adrien), fondeur à Brouanne-en-Bassigny (6).

1671, 14 juin. — Est témoin d'un contrat chez le notaire de Thoury-Ferrottes (7). Minutes de G. Bouchet.

(1) Je possède bon nombre de renseignements sur plusieurs de ces fondeurs; mais je n'en dirai rien ici, voulant me borner à donner, à titre de document, un simple extrait du travail de M. Thoison. Les notes suivantes, sauf indication contraire, sont de cet auteur.

(2) M. Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 426, mentionne, à la date de 1772, un Joseph Antoine, fondeur à Hacqueville (Eure); et Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, IV, p. 217, Joseph et Nicolas Antoine, fondeurs à Urville en Lorraine, en 1774. La mention ci-dessus s'applique-t-elle à un de ces trois Antoine, et auquel ?

(3) Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).

(4) MM. Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, I, p. 522, citent Antoine Barbette, fondeur à Chaumont; et Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*, donne les Barbette, maîtres fondeurs lorrains.

(5) Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

(6) Cette forme, qui se rencontre dans tous les documents, est probablement la prononciation figurée de Breuvanes (aujourd'hui Haute-Marne).

(7) Canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).

BERNARD (André) (1), maître fondeur à Doncourt en Lorraine.
1667, 1er novembre. — 1668, 3 avril.
Voir DE LA PAIX (Etienne).

BERNARD (Pierre), maître fondeur à Brouanne (*sic*).
1671, 24 mai. — Fait marché avec les marguilliers de Thoury-Ferrottes pour la fonte, en société avec François MUTEL, de la moyenne cloche de l'église ; prix : 55 l. pour la façon.
Minute de G. Bouchet, not. à Thoury.

1671, 23 août. — Fait marché avec les marguilliers de Sceaux-du-Gâtinais (2) pour la fonte de la grosse cloche de l'église ; prix 117 l. de façon, et 18 s. par livre pesant de métal fourni.
Min. de Gervais Houy, not. à Sceaux.

BEZOT (Jean (3) et Nicolas), fondeurs à Saint-Thibault en Lorraine
1633, 27 septembre. — Fait marché pour fondre, en société avec François FRANCE, la cloche de l'église de Maisoncelles (4) et en faire une seconde pesant 450 livres.
Min. de J. Combes, not. à Chenou.

CHAPELLE (Nicolas), maître fondeur à Paris (5).
1672, 30 mars. — Fait marché avec les marguilliers de Nemours (6) pour la fonte, en société avec Jean GILLOT, des *cinq* cloches de l'église, en *sol*, *fa*, *mi*, *ut*, *ré*. — 16 novembre. — Donne quittance avec son associé, de 350 l. pour la façon de *sept* cloches, y compris celle de l'horloge ; et de 477 l. pour métal fourni.
Min. de Brochard, not. à Nemours.

DE LA PAIX (7) (Etienne et Edme), fondeurs à Doncourt, près de Chaumont.

(1) Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs.*

(2) Canton de Ferrières (Loiret).

(3) Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1889, p. 14. — M. B. ne nomme pas Nicolas, que d'ailleurs je ne trouve cité nulle part.

(4) Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

(5) Je reproduis ce passage concernant un fondeur non Lorrain, à cause de Jean Gillot, qui s'y trouve mentionné. (Note M. L. Germain.)

(6) Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne)

(7) M. Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1889, p. 14, mentionne, en 1622, un Etienne de la Paix, fondeur lorrain ; M. Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 442, un Etienne de la Paix « troisième du nom », dans la seconde moitié du XVIIe siècle ; et M. Plancouard, *Bulletin archéologique*, 1897, p. 474, Etienne et Edme de 1665 à 1679.



1667, 21 juillet. — Fait marché pour la fonte de la petite cloche de Villiers-sous-Grez (1).

Min. de Paillard, not. à Villiers.

1667, 1er novembre. — Fait marché, en société avec André Bernard, pour la fonte de deux cloches de Treuzy (2), moyennant 60 l. de façon et 67 l. pour le métal à fournir.

Min. de Bouchonnet, not. à Treuzy.

1668, 3 avril. — Fait marché avec les marguilliers de Bougligny (3) pour la fonte, en société avec André Bernard, des trois cloches de l'église.

1668, 8 mai. — Fait marché, en société avec André Bernard, pour la fonte de la grosse cloche d'Obsonville (4).

Min. de A. Fitz, not. à Bougligny.

1669, 13 octobre. — S'engagent avec les marguilliers de Fay (5) à fondre, moyennant 60 l., l'une des cloches de l'église.

Min. de Carré, not. à Nemours.

De la Paix (François), fondeur à (?).

1638, 11 mars. — Fait marché pour la fonte, en société avec Claude Espaulard, de deux cloches de l'église Notre-Dame de Montereau, moyennant 300 l. de façon, et le métal fourni, à 14 francs la livre pesante. — Ornements : un Christ, la Vierge et saint Jean, une autre Vierge ayant les pieds sur un croissant, et tenant en ses bras l'enfant Jésus ; saint Sébastien et une Vierge entourée d'un chapelet (6).

De la Paix (Louis).

« Le samedi xi octobre 1614, au soir, a esté fondue de nouveau la « petite cloche de ceste église Saint-Martin d'Ury (7), par Georges « Odot et Loys de la Paix. Auxquelles pour ce faire leurs a esté « donné 50 l. à fornir par eux de tout chose quelconque, excepté le

(1) Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

(2) Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

(3) Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

(4) Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

(5) Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

(6) P. Quesvers, *Notice sur l'église Notre-Dame...*, p. 67. — C'est l'intérêt de la marque qui me fait reproduire cette note, bien que déjà publiée.

(7) Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, V. à la table.

« métail que convenoit fornir par les habitans ; la livre a esté au prix « de 13 sous... » M. Mignon [curé], 1614.

1er registre paroissial d'Ury.

FRANCE (François), fondeur lorrain. — Voir BEZOT (Jean et Nicolas).

GILLOT (Jean) (1). — Voir CHAPELLE (Nicolas).

HUMBERT (Jacques (2) et Claude), fondeurs lorrains.

1615, 24 avril. — Font recevoir, par-devant notaire, une cloche de troisième grandeur fondue par eux pour Notre-Dame de Château-Landon.

Min. de A. Paillard, not. à Château-Landon,
et Arch. munic., GG 15.

JAQUOT (Jean). — Voir MICHEL (Jean).

LE BRUN (Jean-Baptiste) (3), maître fondeur à Breuvanes.

1749, 3 mars. — Fait marché pour la fonte de la seconde cloche de l'église de Puiseaux (4), de celle de la chapelle du cimetière et de celle de l'Hôtel-Dieu, moyennant 200 l.; fondre, sans supplément de prix, et si les habitants le demandent, un timbre pour l'horloge de la ville.

Min. de Desroches, not. à Puiseaux.

MICHEL (Jean), fondeur à (?).

1733. — Fond la cloche de Boissy-aux-Cailles (5), en société avec Jean JAQUOT (?).

Inscription de la cloche (6).

Cette cloche est ornée de trois figures : un Christ en croix avec la Madeleine, une Vierge et l'Enfant, un Evêque en chape, mitre en tête et crosse en main, qui semblent bien sorties de la matrice donnée par M. J Berthelé dans son mémoire sur d'*Anciens fondeurs de diverses provinces* (7). Cette origine est d'autant plus vraisemblable, que la

(1) Guilhermy, *Inscriptions*, etc. V. à la table.

(2) En parlant (*Bulletin archéologique*, 1892, p. 22) d'un mortier de 1629, signé : *Humber Jacque*, M. Berthelé prend Humber pour le prénom. S'il n'y a pas ici une simple coïncidence de nom et d'époque, il faudrait restituer ce mortier à Jacques HUMBERT.

(3) J. Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1889, p. 16, et 1892, p. 28.

(4) Chef-lieu de canton (Loiret).

(5) Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

(6) Cette inscription a été publiée dans *le Vieux Montmartre*, 3e série, I, p. 182-183, mais en omettant la mention des figures.

(7) *Bulletin archéologique*, 1892, p. 17 et pl. VI.

matrice gravée dans le *Bulletin archéologique* servait à un fondeur du nom de MICHEL (François), fils peut-être de notre Jean. Quant à Jean JAQUOT, son nom est inscrit (1), au lieu de celui de Michel, dans le cartouche au centre duquel est une cloche. Faut-il y voir un collaborateur de Jean Michel, ou l'ancien propriétaire de la matrice ? La filiation de celle-ci se trouverait, dans ce dernier cas, enrichie de deux degrés.

MUTEL (François) (2), maître fondeur à Brouanne (*sic*) en Bassigny. Voir BERNARD (Pierre).

ODOT (Georges). Voir DE LA PAIX (Louis).

RACLOT (François), fondeur à Emblin, diocèse de Langres.

1715. — Fond, en société avec François SABATIER ou SABBATIER, les deux cloches de Saint-Thugal de Château-Landon, moyennant 68 l.

Arch. mun. de Château-Landon, GG 44.

SIMONNOT (Joseph-Nicolas) (3), maître fondeur à Versailles.

1769, septembre. — Fond les cloches de Villeblevin (4).

1769, 10 septembre. — Fait marché pour la fonte de la quatrième cloche de l'église Notre-Dame de Montereau-faut-Yonne. (Cette cloche donna lieu à des incidents de procédure racontés en détail dans l'ouvrage ci-après.)

G. Quesvers, *Notice sur l'église Notre-Dame....*, p. 14 et suiv.

1777, 27 juin. — Assemblée des habitants de Samois (5), pour la réception d'une cloche fondue de neuf par lui.

Bibl. nat., ms. fr. nouv, acq. 6335, p. 767.

THÉRIOT (François et Dominique) (6), maîtres fondeurs lorrains.

« Le 3 juin de cette année 1789 (7), la grosse cloche [de la Chapelle-« la-Reine] a été fondue au bout de la rue Perdue, et on a inscrit sur

(1) IEAN IAQVOT.

(2) L. Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 424.

(3) Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*. V. à la table. — L. Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 451-453. — F. Farnier, *Notice sur les cloches*, p. 48 (sans prénoms).

(4) Canton de Pont-sur-Yonne (Yonne).

(5) Canton de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

(6) J. Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1892, p. 31-36. — L. Régnier *Bulletin archéologique*, 1895, p. 413-456.

(7) Cette cloche n'a été bénite que le 25 mars 1790. — Reg. par.

« cette cloche ces mots... (suit l'inscription) (1). » Et plus bas : François et Dominique Thériot m'ont faite.

Reg. paroiss. de la Chapelle-la-Reine.

Ainsi que le dit lui-même M. Thoison, quelques-uns des fondeurs qu'il cite étaient déjà connus ; j'ai, dans différentes notices, signalé plusieurs de ces familles : il eût été trop long d'annoter et de compléter, d'après les matériaux que j'ai recueillis, ces extraits, qui rendront plus faciles les recherches et les classements à venir.

L. GERMAIN.

COMPLÉMENT A LA GÉNÉALOGIE DE CLOVIS HESTEAU.

Dans notre étude biographique sur *Clovis Hesteau, poëte alchimiste, receveur général du comté de Ligny*, publiée par la Société d'archéologie lorraine (2), nous avons dit qu'avant d'être appelé dans le Barrois, ce personnage vivait à Blois au service de Mgr frère du Roi. Une pièce originale du cabinet des titres confirme cette assertion : c'est un reçu de ses gages daté du 1er décembre 1583.

« En la présence de Jehan Symon, notaire et tabellion royal à Blois, noble home Louis Hesteau, archer des gardes du corps de Mgr frère du roy, confesse... avoir reçu de M. Jean du Saulx du Boys, trésorier et payeur des gardes, la somme de 27 écus 12 sols 6 deniers pour ses gages ordinaires pour les mois de juillet, août et septembre. »

Une autre pièce originale du même dépôt public nous apprend qu'en outre des fils de Clovis Hesteau que nous avons nommés, il en existait un autre que nous ne connaissions pas.

« 16 mai 1615. Procuration par Clovis Hesteau, sr de Nuisement, la Praisles et les Marolles, receveur gal au

(1) Publiée : *Annales de la Société du Gâtinais*, I, p. 181.
(2) *Journal*, n° de janvier 1899, p. 6-15.

château de Ligny, y demeurant ordinairement, à Pierre Mangot ayant la charge des hauts jardins du Roy à Blois, son neveu à cause de sa femme, pour assister au contrat de mariage d'entre *Jacques* de Hesteau, s^{r} de Marolles, *son fils ainé*, et d^{elle} M^{ite} de Véret, fille d'Antoine de Véret, escuyer, s^{r} de St Sulpice, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roy, au dit lieu de St Sulpice, bailliage de Blois, et de défunte d^{elle} M^{rite} du Courroy, et donner audit Jacques Hesteau, son fils, en faveur dudit mariage, ledit lieu et s^{ie} de Marolles, assis en la paroisse de St Martin de la Blois (1), bailliage d'Epernay, ensemble tout le droit successif qui était échu audit constituant par le décès de Barbe Guérin, sa tante. Devant Gerbaut et Simon Moufle, notaires à Paris, et d'eux signé (2) ».

D'une pièce originale, il résulte que Jacques de Hesteau et Marguerite de Véret étaient mariés le 15 juin 1615 date à laquelle ils signent un accord avec leur beau-père et père « aux hauts jardins du Roy », devant honorable François Mangot, orfèvre du roi, leur cousin germain, et Henri Chicoyneau, notaire à Blois.

F. de B.

JEAN PÈLERIN, LE VIATEUR, EN AUVERGNE

M. Antoine Vernière, l'un des archéologues les plus distingués du Puy-de-Dôme, vient de publier un savant et charmant travail intitulé : *Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay* (Clermont-Ferrand, 1900, in-8°, 122 pp.). Il y rappelle quelques personnages intéressant la Lorraine. Je remarque ce que dit l'auteur (p. 16),

(1) Saint-Martin-d'Ablois, commune d'Ablois, canton d'Epernay (Marne).

(2) Pièces originales, 1520.

d'après Siméon Luce, du pèlerinage que fit au Puy Isabelle de Vouthon, mère de Jeanne d'Arc, à la suite duquel, très probablement, elle reçut le surnom de Romée ; ce mot et d'autres analogues désignaient plus anciennement les personnes qui s'étaient rendues par dévotion à Rome, mais il s'étendit à beaucoup de celles qui avaient entrepris un pieux voyage lointain.

A ce célèbre pèlerinage du Puy se réfère (p. 17) la huitième des *Quinze joies* ironiques *du mariage*, généralement attribuées à Antoine de la Salle, écuyer du roi René, qui, d'après la tradition, apporta à Ligny le tableau miraculeux de Notre-Dame des Vertus; toutefois, l'attribution des *Quinze joies* est aujourd'hui contestée.

A la fin du même xv[e] siècle, il s'agit du voyage de Jean Pèlerin, le Viateur ; je vais y revenir. Puis, franchissant plusieurs siècles, je vois traiter des voyages scientifiques (p. 74, 82) d'Horace-Bénédict de Saussure, « le Grand Saussure », d'origine lorraine, comme chacun sait (1), et de ceux de Buc'hoz (p. 82), né à Metz.

Bien que l'auteur cite uniquement l'édition d'A. de Montaiglon à propos de ce qu'il dit du *Viateur*, le passage me paraît mériter d'être reproduit, parce qu'il réveille le souvenir de faits curieux et pose à nouveau un problème chronologique. Voici ce passage (p. 19-20) :

« Les planches du *De artificiali perspectiva* de Viator (*Joannes Peregrinus*, Jean Pèlerin), nous ont conservé la preuve qu'il avait voyagé en Auvergne. L'une d'elles représente un pont d'une seule arche, très élevé et réunissant deux montagnes. Sa double pente, sur laquelle on ne voit que des cavaliers et des piétons, est très rapide. A travers l'ouverture de cette arche unique, on aperçoit, en aval, les ruines d'un pont plus bas, dont les trois arches

(1) V. Dom Pelletier, *Nobiliaire*, art. « SAULXURES (Mengin SCHOUEL *dit* de) ».

centrales sont tombées. Par le plan, on voit qu'il en reste deux de chaque côté. Au-dessous du dessin on lit ces vers :

Jadis parpassay en errant
Du Puy ce pont à Montferrant.

Comme il n'existait pas à cette époque, sur la route du Puy à Clermont, d'autre pont que celui de Vieille-Brioude, c'est bien du pont construit en 1454, par Jean Grenier, de Lugeac, et Pierre Astor, du lieu de Saint-Ilpize, des deniers d'Agnès de Bourgogne, comtesse de Dombes, épouse de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, qu'il s'agit. Les ruines sont celles de l'ancien pont romain par lequel passait la voie romaine d'Augustonemetum à Ruessium.

« Dans la seconde (1) édition, parue en 1521, de ce Traité de perspective, Viator a modifié le premier des vers cités plus haut :

Trente ans a passay en errant
Du Puy ce pont à Montferrant.

C'est donc en 1491, à son retour de Dauphiné et de Provence où il était allé en pèlerinage à Sainte-Baume, qu'il a fait cette route, probablement dans la petite charrette, la *Carreta pelegrina*, qui figure dans une autre planche de son livre et avec laquelle il conseille de rouler sur les chemins unis et d'aller au pas dans les mauvais :

En plain chemin légièrement,
En rude allez tout bellement. »

Dans son important travail sur Jean Pèlerin, M. G. Save, citant les vers de l'édition de 1521, a reculé cet itinéraire de seize ans.

« A. de Montaiglon, dit-il en note, met la date de ce voyage en 1491. Il a cru sans doute que cette planche

(1) Ou plutôt la troisième, la seconde paraissant être celle de 1509, dont je parlerai plus loin.

n'existait que dans l'édition de 1521 (1521-30=1491). Mais elle se trouve déjà dans celles de 1505 et de 1510 (1). »

La planche s'y trouve, c'est vrai ; mais alors, si les vers mentionnant le nombre de trente années n'existent pas dans l'édition de 1505, ce n'est pas sur cette date qu'il faut calculer. Cependant, ces vers, on les rencontre déjà dans l'édition de 1509 (2), ce qui fixe pour le trajet dont il s'agit l'année 1479 ou environ. Pèlerin sera donc passé sur ce pont au retour du second voyage que, d'après la chronologie dressée par M. Save lui-même (p. 353-354), il fit, avec Philippe de Commynes, en Italie. Le premier avait eu lieu en 1475. Il est d'ailleurs possible que, les deux fois, Pèlerin ait suivi, en allant ou en revenant, la même voie ; pourtant, l'indication ne peut se rapporter qu'au second voyage (3).

Puisque l'occasion s'en présente, je relèverai sur un détail, — peu important, si l'on veut, mais cependant curieux, — une opinion du même érudit qui me paraît inexacte. On sait combien fut en faveur, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, la devise *Sola fides sufficit*, ordinairement représentée en rébus, par une *portée* de musique où se voient les notes *sol* et *la*, et par le mot *fides* au-dessous duquel est écrit *ficit*. On lisait : *Sol*, *la*, *fides* sus *ficit*. M. Save lui-même en rappelle deux exemples, ayant appartenu à Guy Marchand, libraire à Paris, de 1490 à 1506, et à Pierre Jacobi, l'imprimeur de la Nancéide.

(1) Gaston Save, *Jean Pèlerin le Viateur*, *chanoine de Saint-Dié*, *de Nancy et de Toul*, *auteur de la « Perspective artistique » de 1505*, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 22e année ; Saint-Dié, 1897, p. 267-355 (figures et planches). — Aussi tiré à part. — Pour le passage cité, v. p. 333.

(2) Je parle de cette édition d'après la réimpression de Tross. Paris, 1860. — Ce paraît être la même que M. G. Save date de 1510.

(3) En 1491, Pèlerin accomplit aussi un voyage. Mais ce fut « en France, avec René II » (G. Save, *l. c.*, p. 354), c'est-à-dire, sans doute, vers l'Ile-de-France.

Toutefois, Pèlerin agrémentait cette devise d'une croix, de genre varié et placée soit après la *portée*, soit en avant de la devise inscrite en toutes lettres (édit. de 1509). L'auteur estime que, « la devise devient ainsi orthodoxe : *Sola crux fides sufficit* » ; et il la trouve plus claire encore dans l'édition de 1509 : « *Crux sola fides sufficit* ». Je ne pense pas qu'il en soit de la sorte, car la phrase ne serait ni très intelligible, ni correcte. La croix ne fait point partie littérale et intégrante de la devise, mais elle en fixe la signification, montrant que, la foi dont il est question, c'est la foi chrétienne ; cette devise, je viens de le dire, était d'usage assez fréquent, et son orthodoxie paraissait irréprochable puisqu'un prêtre, comme Pierre Jacobi, l'a employée.

L. GERMAIN.

UN MANUSCRIT DE L'ANCIENNE COUTUME DE LORRAINE.

Notre confrère, M. Bonvalot, a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1877 la coutume primitive du duché de Lorraine qui fut rédigée par le duc Antoine, et abandonnée cinquante ou soixante ans plus tard pour la coutume plus complète et plus savante composée sur l'ordre de Charles III en 1594. Cette première rédaction de la coutume a pour titre : « Les plus principalles et générales coustumes du duchié de Lorraine. » M. Bonvalot l'a publiée d'après cinq copies qu'il a eues entre les mains et qu'il décrit soigneusement dans l'avant-propos de son travail (p. 6 à 10). Il existe de cette vieille coutume une sixième copie, partielle il est vrai, dans le manuscrit 128 de la Bibliothèque municipale d'Epinal. Ce manuscrit 128

(1) Je me suis occupé, après M. Save, de l'origine de Jean Pèlerin dans mon article : *Note sur l'origine de la famille Thélod-Pèlegrin*, dans le *Journal* de 1898, p. 62.
Voir aussi, touchant le même personnage, mon article : *Note sur le voyage de Pierre Le Monnier en Lorraine*, *ibidem*, 1900, p. 17.

est un in-folio de 329 feuillets, d'une belle écriture très lisible. Une note consignée sur la dernière page fait connaître qu'il a été écrit en 1748. Du fol. 1 au fol. 16 de ce manuscrit figure une transcription des « principalles et générales coustumes ». Cette transcription n'est pas complète : elle s'arrête avec le paragraphe intitulé : « N'est tenu le retrayeur rembourcer quelque réfection qu'ayt faite l'achapteur, si donc elle n'est nécessaire », paragraphe qu'on trouvera à la page 115 de la publication de M. Bonvalot dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* Et nous n'affirmons pas que les paragraphes antérieurs à celui-ci figurent tous dans le manuscrit d'Epinal. Ce qui est certain, c'est que le texte de ce manuscrit présente quelques différences avec le texte établi par M. Bonvalot. Il peut donc être utile de s'y reporter, et c'est pourquoi nous le signalons ici, ne fût-ce que pour trouver l'occasion d'engager les lecteurs du *Journal* qui connaîtraient quelque autre manuscrit de cette vieille coutume à l'indiquer également.

E. DUVERNOY.

SCEAUX-MATRICES INTÉRESSANT LA LORRAINE, DÉCRITS DANS UNE COLLECTION FRANC-COMTOISE

Dans le dernier volume des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (année 1899), M. J. Gauthier a publié un *Catalogue descriptif de 206 sceaux-matrices (la plupart franc-comtois) conservés dans des collections privées ou publiques.*

Quelques-uns peuvent intéresser notre région :

« 115. — *Sceau d'Érard de Châtelet, maréchal du Barrois,* XVIe s.

« Matrice bronze doré, ogivale, h. de 44 mm., l. de 26, légende entre grénetis (bélière dorsale), bordure d'oves.

« Écu : Une bande chargée de trois fleurs de lis (DV

CHATELET) ; sommé d'un heaume affronté, couronné, ayant pour cimier une chouette dont les ailes sont chargées de bandes fleurdelisées ; supports, deux griffons debout et affrontés ;

« .M.ERAD.DV.CHASTELET MARESCHAL DV BARROIS

« (Musée de Besançon.) »

Ce sceau ne peut être que du commencement du XVII[e] siècle, car Henri Lepage (*Office*, p. 76) mentionne la nomination, comme maréchal de Barrois, le 25 septembre 1613, de « Errard du Châtelet des Thons, conseiller d'État et sénéchal de Lorraine ». Sur ce personnage, voir Dom Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 102-104.

« 117. — *Sceau de Jean de Boulant,* XV[e] s.

« Matrice br., ronde, de 29 mm., lég. entre grénetis.

« Écu penché : deux léopards passant (BOULANT) ; sommé d'un heaume profilé, ayant pour cimier une tête de léopard entre deux touffes de plumes.

« S. IEHAN. DE BOULANT

« (Bibl. de Besançon.) »

Je ne sais si ce personnage se rattache à la famille de *Boulan* ou *Bouland* (alias *Bolam*, *Boland*, *Boulant, Boullant,* etc.), qui paraît originaire du pays de Namur et a été très connue dans le Luxembourg et la Lorraine. Les armoriaux de l'ancienne chevalerie lorraine la mentionnent, mais lui donnent des armoiries différentes : *D'azur, à la croix, cantonnée de vingt croisettes au pied fiché, le tout d'or* (1).

« 130. — *Sceau de Jean d'* « *Halphedanges* » XIV[e] s.

(1) Quelques-uns font la croix d'argent et varient pour des détails moins importants touchant la forme des croisettes. Cf. Husson-l'Escossois, *Simple crayon*, art. *Bovlan ; le Héraut d'Armes*, t. II, p. 375, n[os] 95 et 99 : J. Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*, p. 29 ; *Les Communes luxembourgeoises*, IV, 428 ; etc.

« Matrice br., ronde, de 35 mm., lég. entre grénetis.

« Écu : Fascé de huit pièces, au lambel à cinq pendants en chef.

« ✠ (1) S.IEAN.DE.HALPHEDANGES

« (Bibl. de Besançon.) »

Je ne sache pas qu'aucun armorial lorrain cite cette famille. Le nom d' « Halphedanges » ne me paraît pouvoir se rapporter qu'à « HELPHEDANGE ou HELFEDANGE, château et ferme, commune de Guinglange (2), à droite de la Nied allemande (3). »

« 141. — *Sceau de la prévôté de Morle, Lorraine*, xve s.

« Matrice br., ronde, de 56 mm., lég. entre filets (appendice dorsal).

« Une tour à triple toit pointu, accostée de deux bars adossés, ayant chacun une croix recroisetée et fichée dans la gueule, à droite et à gauche deux croix fichées et recroisetées, trois autres posées deux et une sous le château.

« * SEEL DE LA PREVOSTE DE MORLE

« (Bibl. de Besançon.) »

Au lieu de *Morle*, il faut évidemment lire *Morley*. Je n'ai pas trouvé mention de ce sceau dans la *Notice sur Morley* de Cl. Bonnabelle (in-8o, s. d., 38 p.).

Les deux sceaux suivants ne sont pas lorrains ; mais j'ai pensé qu'il pourrait être utile de les rappeler ici.

« 152. — *Sceau du grand bailliage de Wissembourg (Alsace)*, XVIIe s.

« Matrice cuivre, ronde, de 36 mm., encastrée dans un manche de fer, bordure lamée, lég. entre deux filets.

« Écu de France, couronné et entouré du collier du Saint-Esprit.

(1) Croix potencée.

(2) Anc. Moselle, arr. Metz, canton de Faulquemont.

(3) *Dict. topogr. de la Moselle.*

« : WEISSENBURG.OBERAMBTS.INSIEGEL

« (Musée de Besançon.) »

« 159. — *Sceau de Jean de Rickeisen* de *Birckenfelt*, XVI[e] s.

« Matrice, br., ronde, de 32 mm., lég. entre un bandeau lamé et un filet (manche pesant de br.).

« Écu à l'allemande : une autruche passante tenant un fer à cheval et enjambant trois monts ; heaume de face avec lambrequins et cimier, une autruche pareille à celle de l'écu.

« S. IOHANNES RICKLEISEN VON. BIRCKENFELT

« (Bibl. de Besançon.) »

Le nom de Birkenfeld est connu en Alsace et dans le Palatinat.

« 162. — *Sceau de Pierre de Chauvirey*, XV[e] s.

« Matrice cuivre jaune, ronde, de 32 mm., lég. sur une banderole circulaire, bordure : un filet.

« Écu perlé : une bande accostée de 8 billettes et un lion.

« S : PIERRE DE CHAUVIREY ».

British Museum « (72, 6-3, 137, Cat. des Sceaux.) »

La famille de Chauvirey, originaire de Bourgogne, est venue de longue date en Lorraine, où elle est comptée dans l'ancienne chevalerie. On lui donne d'habitude pour armoiries : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes de même, quatre en chef et trois en pointe*. Le lion, dont la position n'est pas indiquée d'une manière précise, pourrait être une *brisure* de cadet.

Je trouve mention de *Pierre de Chauvirez* (sic), au 23 septembre 1433, dans un acte de la *Maison du Châtelet* par Dom Calmet (pr., p. *xl*).

L. GERMAIN.

DONS AU MUSÉE LORRAIN.

Par la Ville de Nancy, provenant de l'Hospice Saint-Julien :

Portail de la chapelle de l'Hospice.

Inscription sur marbre qui se trouvait au-dessus de la porte d'entrée (Hôpital Saint-Julien).

Inscription funéraire, avec armoiries, de F. Callot, médecin, 1689 ; le Christ en croix, encadré dans un portique : ces deux morceaux se trouvaient placés dans le mur de la chapelle donnant sur le jardin. Épitaphe, sur marbre, de Jean André, prêtre, natif de Flavigny, 1632. Heurtoir et targette en fer (xviie siècle).

— La Commission des Hospices :

Deux bouteilles en verre provenant de la pharmacie de l'Hôpital.

— M. Hurtin, à Delouze (Meuse) : Haches et pointes de flèches. — Fragments de poteries. — Pierre de fronde, provenant de la Nouvelle-Calédonie.

— M. de Montjoie : Fragment de brique de carrelage, provenant de l'ancienne église de l'abbaye de Clairlieu.

— M. le baron Jean de l'Espée : Clé de voûte armoriée, provenant du Cloître de l'ancien prieuré de Froville.

— M, Blanc, ingénieur civil des mines de Ludres. Trois outils en fer (piochons ?). — Trois coins en fer. — Vase en terre, trouvés dans une ancienne galerie de mines attribuées aux Romains. — Figure sculptée dans un morceau de minerai. — Fer de lance (moderne).

— M. Liegerot, de Vézelise : Monnaie en bronze, de Néron.

ACQUISITIONS

Fer à repasser, en cuivre, du xviiie siècle.

Fer de lance en cuivre doré, aux armes de Lorraine et d'Autriche-Hongrie.

Reliquaire en bois du xviiie siècle : Saint Jean-Baptiste à mi-corps, sur un socle orné d'un cartouche avec verre, derrière lequel étaient exposées les reliques ; provenant de l'église de Choloy, près Toul.

Pour la Commission de rédaction : Le Président, L. QUINTARD.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Séances.

Mémoires.

Chronique.

Nécrologie.

Bibliographie.

Musée lorrain.

Planches et figures.

Errata.

P. 36, ligne 5, *au lieu de* curé de Gondrexon, *lisez :* curé Gondrexon.
P. 37, ligne 26, *au lieu de* rapidement, *lisez :* prématurément.
P. 126, ligne 29, *au lieu de* M.DCIIX *lisez :* M.DCIIXX.
P. 132, ligne 17, *au lieu de* M. C. Petit, *lisez :* M. E. Petit.
P. 134, ligne 1, *au lieu de* Buignet, *lisez :* Buiguet.
P. 147, note, *au lieu de* Joseph Marchal, *lisez :* Jules Marchal.

Nancy. — Imprimerie A. Grépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

0



